



MASTER TOURISME

Parcours « Tourisme et Développement »

MÉMOIRE DE DEUXIÈME ANNÉE

Entre amélioration de l'accueil du public et conciliation des usages sur un territoire domanial montagnard : La réalisation d'un Schéma d'accueil du Public sur la commune d'Auzat

Présenté par :

Sauquet Marianne

Année universitaire : 2020 – 2021

Sous la direction de : **Jacinthe Bessière**

**Entre amélioration de l'accueil du public et
conciliation des usages sur un territoire domanial
montagnard : La réalisation d'un Schéma d'accueil
du Public sur la commune d'Auzat**

« L'ISTHIA de l'Université Toulouse - Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tuteurés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propre à leur auteur(e). »

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma tutrice de stage, Mme Delaval, pour m'avoir fait confiance et m'avoir donné l'opportunité d'intégrer l'Office National des Forêts pour effectuer mon stage. Son écoute et ses conseils m'ont été utiles pour répondre au mieux aux attentes de la structure. Je remercie aussi Jules Bondier et Jean-Christophe Blanc pour leur disponibilité et leur soutien pour la réalisation des cartographies nécessaires à cette étude.

Merci également à l'ensemble des membres de l'Unité Territoriale Val d'Ariège - Pays d'Olmes pour leur accueil chaleureux, leurs conseils et la transmission de leurs savoirs tout au long de ces 24 semaines.

Je souhaite aussi remercier les différents acteurs rencontrés au cours de cette étude, ainsi que les membres du Comité de Pilotage, pour avoir partagé leurs points de vue et leur expérience du territoire.

Merci à Jacinthe Bessière, mon maître de mémoire, pour ses conseils avisés aux moments les plus propices.

Merci à l'ensemble de la promotion de master tourisme et développement pour la solidarité qui s'est développée entre nous durant cette année bien particulière en distanciel. Merci plus particulièrement à Célestine, Elisa, Jane, Héléna et Adèle, pour leur joie de vivre, leur soutien et leur écoute à toute épreuve, grâce à qui ces deux années ont été empreintes de joie et de rire.

Enfin, je remercie Jacqueline, pour la relecture de ce dossier et pour son écoute.

Sommaire

Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction générale	8
Partie 1 : Environnement, sensibilisation et accueil du public : définition des différents concepts.....	10
 Introduction Partie 1	11
Chapitre 1 : Environnement et patrimoine naturel	12
Chapitre 2 : La sensibilisation, créatrice de lien entre tourisme et environnement	26
Chapitre 3 : Aménagement et accueil en forêt et territoire domaniale montagnard	41
 Conclusion Partie 1	64
Partie 2 : L'accueil du public au sein de l'Office National des Forêts : Mission, méthodologie et résultats de l'état des lieux	65
 Introduction partie 2	66
Chapitre 1 : L'Office National des Forêts et le terrain d'étude d'Auzat	67
Chapitre 2 : Présentation de la mission de réalisation d'un schéma d'accueil du public et de la méthodologie utilisée	87
Chapitre 3 : Les conclusions issues de l'état des lieux.....	100
 Conclusion Partie 2	117
Partie 3 : Réalisation du Schéma d'Accueil du Public : résultats et préconisations	118
 Introduction Partie 3	119
Chapitre 1 : Le montage du Schéma d'Accueil du Public	121
Chapitre 2 : Présentation des scénarios d'accueil par site et aire	130
Chapitre 3 : Présentation des actions préconisées à l'échelle du territoire.....	148
 Conclusion Partie 3	176

Conclusion générale.....	178
Bibliographie.....	181
Table des annexes.....	187
Annexes.....	188
Table des matières	248

Introduction générale

La deuxième année de Master tourisme et développement, donne l'opportunité d'être dans la continuité des recherches effectuées en première année de Master Tourisme et Développement à travers la réalisation d'un stage opérationnel. Le présent travail s'inscrit donc dans cette continuité. L'alliance de la recherche théorique et d'une mission opérationnelle permet de rendre concret le travail intellectuel fourni en première année.

Autrefois considérées comme des lieux de cohabitation avec l'environnement, des lieux d'apprentissage, les forêts sont encore aujourd'hui reconnues comme étant multifonctionnelles. Elles remplissent une fonction écologique permettant notamment la purification de l'air, de lutter contre les risques naturels, et bien d'autres éléments parfois méconnus du grand public. Elles ont une fonction économique, en générant des emplois variés. Elles ont également une fonction sociale, qui s'explique avec les nombreuses activités qui peuvent se dérouler en forêt. Ainsi, les forêts sont des lieux sur lesquels le tourisme se développe et elles génèrent des flux de visiteurs.

C'est aujourd'hui l'Office National des Forêts (ONF) qui est le principal gestionnaire des espaces forestiers publics en France qui a pour mission de prendre en compte l'ensemble de ces fonctions. Les forêts, accueillant désormais environ 700 millions de visites par an, l'ONF s'approprie sa mission d'accueil du public car elle a pour objectif d'assurer le bon déroulement de celui-ci.

Des territoires forestiers peuvent également être situés en zone de montagne et cette typologie de territoire attire de plus en plus un public urbain ayant une méconnaissance totale de ces espaces. Cette constatation exacerbe des problématiques de conflits d'usages, de dégradation des milieux et d'incivilité qui se doivent d'être pris en compte par les collectivités en place.

C'est dans ce contexte que la mission de réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public sur le territoire domanial de la commune d'Auzat a été confié.

Au regard de la mission confiée par l'Office Nationale des Forêts et de la thématique de recherche de première année sur la sensibilisation à l'environnement, une question de départ a permis d'initier les recherches :

Comment un territoire peut-il promouvoir son patrimoine naturel auprès des touristes tout en les sensibilisant au respect de l'environnement ?

Cette question a rapidement été élargie à la thématique plus englobante de l'accueil du public, permettant ainsi de répondre aux enjeux du territoire d'Auzat. Cette notion d'accueil va donner lieu à la présentation d'éléments plus larges tels que l'aménagement, la mobilité, la gouvernance de l'accueil du public et la valorisation des activités de pleine nature. La sensibilisation reste tout de même un élément important de ce travail relatif à l'accueil du public, ce qui a permis de concrétiser les recherches de première année en la matière. Ces « sous-thèmes », englobés dans le thème principal de l'accueil du public, ont permis de mener à une problématique à laquelle nous essayerons de répondre dans ce travail :

Par quels moyens un territoire domanial montagnard peut-il améliorer l'accueil du public tout en le conciliant avec les différents usages présents ?

Ce champ d'étude de l'accueil du public est très vaste, et amène à traiter d'enjeux différenciés et diversifiés, ainsi, le travail de recherche fourni ne peut être exhaustif.

Pour répondre à cette problématique, le mémoire d'aide à la décision va être présenté en trois parties.

Tout d'abord, la première partie permettra de cadrer et d'expliquer différents concepts autour de l'environnement, de la sensibilisation, des territoires spécifiques que sont la montagne et la forêt. Dans cette même partie, montagne et forêts seront étudiées du point de vue touristique car ils sont des lieux qui attirent les flux de visiteurs. Ce point permettra d'aborder des aspects tels que l'aménagement, la valorisation, la gouvernance et la mobilité sur ces territoires.

Dans une deuxième partie nous présenterons l'Office National des Forêts, la mission de stage confiée durant 6 mois ainsi que le territoire d'étude d'Auzat situé en Ariège. Cette partie exposera également la méthodologie mise en place pour mener à bien la mission ainsi que la présentation de premiers résultats issus d'un état des lieux du territoire.

Enfin, en troisième et dernière partie nous présenterons des scénarios d'accueil et des propositions d'actions préconisées sur le territoire pour améliorer l'accueil du public.

Partie 1 : Environnement, sensibilisation et accueil du public : définition des différents concepts

Introduction Partie 1

Cette première partie de l'étude a été initiée grâce à la question de départ : **Comment un territoire peut-il promouvoir son patrimoine naturel auprès des touristes tout en les sensibilisant au respect de l'environnement ?**

La partie permettra de cadrer un certain nombre d'éléments qui ont permis conjointement la construction de la problématique.

Ainsi, pour répondre à la question de départ, le chapitre 1 présente des notions en relation avec l'environnement et le patrimoine naturel. La patrimonialisation et la protection sont abordées et permettront de comprendre de quelle manière un territoire forestier et/ou montagnard est protégé. Patrimonialisation comme protection sont des sujets parfois mal compris du grand public et nécessitent des explications. Pour se faire de nombreux acteurs, évoqués dans ce chapitre sont présentés.

Le chapitre 2 quant à lui permet de rappeler que le tourisme a un impact sur la qualité de vie des locaux mais aussi sur l'environnement naturel. L'environnement naturel étant un attrait touristique, la sensibilisation apparaît donc comme potentielle créatrice de lien entre tourisme et environnement. Les notions d'apprentissage, d'éducation, d'interprétation seront abordées puis exposées plus en détails dans le cas de territoires forestiers. Les outils de sensibilisations ainsi que les politiques de gestions des flux et l'implication des locaux sont évoqués comme étant des moyens de sensibilisation des touristes à l'environnement.

Dans le chapitre 3, les territoires forestiers, et plus spécifiquement les territoires à la fois forestiers publics et montagnards sont étudiés sous l'angle d'approche de l'aménagement et de l'accueil. Une explication est faite concernant les fonctions mais aussi la manière dont sont gérés ces espaces spécifiques. Leur spécificité réside également dans le tourisme. En effet, ce chapitre expose la méconnaissance totale d'un nouveau public urbain de plus en plus présent, de ces espaces naturels. Ce constat donne lieu à des conflits d'usage parfois très problématiques. Pour gérer les problématiques d'accueil sur ce type de territoire, nous évoquerons également la gouvernance et la gestion de l'accueil du public mais aussi la valorisation et l'aménagement des territoires forestiers montagnards ainsi que la mobilité sur ces derniers car ce sont des éléments incontournables de l'accueil du public.

Chapitre 1 : Environnement et patrimoine naturel

Dans ce premier chapitre de l'étude nous étudierons la notion de patrimoine ainsi que le processus de patrimonialisation comme moyen de mise en valeur. Puis, nous nous employerons à définir l'environnement naturel et sa composition pour ensuite développer les notions de protections spécifiques de ce patrimoine. Ce chapitre finira par traiter le processus de patrimonialisation de la nature.

1. A quoi correspond la notion de patrimoine, comment la nature devient patrimoine ?

1.1. Définition du patrimoine

Le droit français définit le patrimoine comme étant l'ensemble des biens appartenant à une personne physique ou morale¹. La notion de patrimoine est délicate car chaque génération se l'approprie en fonction de son rôle culturel et/ou social, ainsi le patrimoine est un élément qui évolue à la fois dans le temps et dans l'espace (Sauquet, 2020, p12). Cependant, cette définition est purement juridique.

Le patrimoine associé à une notion d'appartenance, peut également être considéré comme un moyen de reconnaissance de l'existence de groupes sociaux (Le Guyader, 2018)

Le concept même de patrimoine à tantôt été limité à bien plus que cela, la notion de patrimoine possède donc une histoire. Si l'on insiste aujourd'hui sur le fait que le patrimoine inclut aussi bien le patrimoine naturel, immatériel, bâti, les objets, les savoir-faire, etc., c'est la preuve qu'il n'en a pas toujours été le cas (Hébert, Goyette, 2018, p19.). De plus, la notion de patrimoine peut être décrite comme une forme de conscience de la nécessité de conserver son histoire, son passé. Cette sensibilité au passé fait appel aux champs de la conservation, de la connaissance et de la transmission (Hébert, Goyette, 2018, p22.). Le patrimoine est un élément interdisciplinaire, étudié dans de nombreux domaines. Dans les prémisses du concept de patrimoine ce fut tout d'abord les domaines de l'histoire de l'art et de l'architecture (associé au patrimoine bâti, aux

¹ Dictionnaire Juridique de Serge Braudo. *Définition de patrimoine* [en ligne]. Disponible sur <https://www.dictionnairejuridique.com/definition/patrimoine.php>. (Consulté le 4-2-2020).

monuments historiques), puis au fil du temps, le patrimoine s'institutionnalise et se précise dans chacune des disciplines auxquelles il répond aujourd'hui (Hébert, Goyette, 2018, p31.). Le champ du patrimoine est infini, on peut notamment remarquer que lorsque l'on effectue une recherche sur la ressource *Encyclopædia Universalis* avec la requête « patrimoine », une multitude de mots y sont associés : patrimoine art et culture, patrimoine droit et économie, patrimoine écrit, patrimoine bâti, patrimoine génétique, patrimoine industriel, etc.

Dans ce cadre, il est important de comprendre le fonctionnement de la mise en patrimoine : le processus de patrimonialisation.

1.2. Le processus de patrimonialisation

Le processus de patrimonialisation consiste en la création, la concrétisation de patrimoine. Ce processus passe par l'identification des éléments du patrimoine, leur sélection et la valorisation de ces derniers².

Il s'agit donc dans un premier temps de se questionner et de savoir quels sont les éléments que l'on choisit de préserver, c'est une construction tout d'abord sociale de prise de conscience collective. Intrinsèquement, cela implique de choisir ce qui ne sera pas spécifiquement préservé, et que l'on accepte de voir disparaître³.

Historiquement le patrimoine intégré dans le processus de patrimonialisation fut d'abord Patrimoine bâti à travers les monuments historiques, puis, le patrimoine paysager, puis le patrimoine immatériel. La préoccupation mondiale grandissante autour de la patrimonialisation a été en 1972 démontrée par l'apparition du statut de l'UNESCO « patrimoine mondial de l'humanité ».

Controversé, le processus de patrimonialisation est parfois décrit comme un processus de « muséification » ralentissant ainsi certains projets de modernisation ou de développement⁴.

² Sébastien Rayssac. *Géographie et aménagement du tourisme*. Cours de Master 1 TD, Isthia, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2019.

³ GéoConfluences, ressources de géographie pour les enseignants. *Patrimonialisation*. [en ligne] Disponible sur [Pa-trimonialisation — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](http://Patrimonialisation — Géoconfluences (ens-lyon.fr)) (Consulté le 25-03-2021).

⁴ GéoConfluences, ressources de géographie pour les enseignants. *Patrimonialisation*. [en ligne] Disponible sur [Pa-trimonialisation — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](http://Patrimonialisation — Géoconfluences (ens-lyon.fr)) (Consulté le 25-03-2021).

2. L'environnement naturel

2.1. La biosphère, point d'entrée pour la compréhension de l'environnement naturel

Le terme biosphère a fait son apparition en 1875, et est défini par le géologue Eduard Suess comme « *l'ensemble des organismes vivants sur l'ensemble de la planète* ».

Le dictionnaire de la langue française Le Robert, définit également la biosphère comme l' « *ensemble des organismes vivants qui se développent sur la Terre* »⁵.

Ces définitions sont très proches et décrivent donc les organismes vivants qui composent l'environnement naturel.

2.2. Composantes de l'environnement naturel : la biodiversité, la faune, la flore

Les éléments composants le vivant, éléments de définition⁶

La biodiversité se définit comme « Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » (Organisation des Nations Unies, 1992, p. 3) et aussi comme « La diversité biologique qui s'apprécie par la richesse en espèces (micro-organismes, végétaux, animaux) d'un milieu, leur diversité génétique et les interactions de l'écosystème considéré avec ceux qui l'entourent. » (Robert, 2017, p. 356).

De plus, la biodiversité est une contraction du terme “diversité biologique” qui décrit la diversité du vivant aux différentes échelles⁷. Ces échelles vont de la diversité génétique à celle des espèces.

⁵ Le Robert dico en ligne. *Biosphère*. [En ligne] Disponible sur [biosphère - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples | Dico en ligne Le Robert](#) (Consulté le 24-03-2021).

⁶ Sauquet, Marianne. *Entre sensibilisation à l'environnement et promotion du patrimoine naturel : les moyens à disposition des territoires*. Mémoire de Master 1 Tourisme et Développement, Foix : Université Toulouse Jean-Jaurès, 2020, 163p.

⁷ Fondation Nicolas Hulot. *Pourquoi est-il vital de protéger la biodiversité ?* Disponible sur [Pourquoi est-il vital de protéger la biodiversité ? - Fondation Nicolas Hulot \(fondation-nicolas-hulot.org\)](#) (Consulté le 5-04-2021).

Cette biodiversité est composée à la fois de faune (l'ensemble des espèces animales) et de la flore (l'ensemble des espèces végétales). Au sein même de la biodiversité sont recensées la faune et la flore qui représentent respectivement l'ensemble des espèces végétales et animales présentes sur Terre.

Ces éléments sont des composantes de l'environnement naturel aussi bien terrestre que marin. Aussi, comme énoncé précédemment, la biosphère est le terme qui définit l'ensemble des organismes vivants, qui composent eux aussi l'environnement naturel. Nous reviendrons par la suite sur la protection de cette biodiversité.

2.3. Les concepts de protections encadrés par le droit

L'environnement naturel est désormais protégé par le droit et de manière plus spécifique sous différents angles d'approches. L'environnement naturel peut être protégé pour sa biodiversité, pour ces paysages, pour ces espèces (végétales ou animales). Une attention toute particulière sera également portée à la protection de la forêt encadrée par le droit.

2.3.1. Protection de la biodiversité

Il est nécessaire de protéger la biodiversité car de nombreuses menaces pèsent sur elle. En effet, de nombreux groupements scientifiques attirent l'attention sur le fait que nous soyons sans doute en train de vivre la sixième grande extinction de l'histoire terrienne, comme c'est notamment le cas de la Fondation Nicolas Hulot. Cette fondation exprime les nombreuses raisons pour lesquelles il est indispensable de protéger cette biodiversité.

Tout d'abord, la biodiversité permet d'avoir accès à l'oxygène, indispensable à la survie humaine, grâce à la photosynthèse des plantes.

Elle permet aussi de s'alimenter en bois, en eau, en nourriture, en plantes médicinales, etc. La biodiversité joue également un rôle de protection contre les dérèglements climatiques (maintien des capacités de résilience, d'adaptation et de résistance à ces changements) et la réduction de l'érosion qui peut menacer certaines populations. Bien d'autres rôles sont également joués par la biodiversité, tels que la pollinisation des cultures, la fertilisation des sols, la production de biomasse, etc.

Dans ce cadre, en 2010 l'ONU a réalisé une Convention pour la protection de la diversité biologique (rappelons que la biodiversité est une contraction du terme « diversité biologique »).

Cette convention s'appelle la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), elle est un texte juridique international ayant pour but la conservation de la diversité biologique, une utilisation durable de la diversité biologique et un juste et équitable partage des différents avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques. Cette convention montre une volonté mondiale de protection de la biodiversité, elle a été ouverte à signature en 1992 lors du « Sommet de la Terre » de Rio, aussi appelée « Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ». A ce jour se sont 196 pays qui sont signataires de cette convention qui sont encadrés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin de s'assurer des progrès réalisés mais également afin de prioriser et de prendre des décisions en matière de protection.

Ainsi, chaque pays signataire a pour rôle d'identifier les éléments qui constituent leur patrimoine biologique; de surveiller ces éléments pour savoir lesquels ont besoin de mesures de conservation; d'identifier les activités ou processus ayant un impact sur cette biodiversité et son utilisation durable; de conserver *in situ*⁸ et/ou *ex-situ*⁹ la biodiversité; d'utiliser durablement les éléments de la biodiversité; de mettre en place des mesures d'incitation à la conservation; de développer la recherche et la formation sur ces thématiques; d'éduquer et de sensibiliser le grand public (nous reviendrons par la suite sur cet élément); de réaliser des études d'impact et de réduire les effets nocifs sur la biodiversité. (ONU, 1992)

Dans ce cadre de la protection de la biodiversité, se sont ensuite des éléments spécifiques de la biodiversité qui seront protégés et encadrés par le droit.

2.3.2. Protection des espèces

La protection des espèces animales et végétales est encadrée par l'IUCN et sa liste rouge mondiale des espèces menacées. L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) étudie des facteurs pouvant influer sur le risque d'extinction tels que le taux de déclin de l'espèce, la répartition géographique, la taille de la population etc, pour classifier la menace qui pèse sur une espèce. C'est ensuite en se basant sur cette liste

⁸ Dans son milieu naturel

⁹ En dehors de son milieu naturel

que les pays vont mettre en œuvre des programmes de protection précis sur les espèces. Nous pouvons notamment citer en France, la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui à pour objectif d'établir des plans nationaux d'actions en faveur des espèces endémiques de faune ou de flore sauvage particulièrement menacées et décrites par la liste des espèces menacées de l'IUCN.

Ces plans nationaux d'action agissent en faveur des espèces menacées, nous pouvons notamment prendre l'exemple du Plan National d'Action portant sur le Gypaète barbu qui est une espèce de rapace endémique des Pyrénées.

Les sites Natura 2000 sont également des cadres de protection des espèces (mais aussi des habitats).

Le Code de l'environnement définit également l'ensemble des programmes de protection des espèces mis en place sur le territoire dans ces articles.

La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe est aussi un document encadrant la liste des espèces protégées.

2.3.3. Protection des paysages

Indépendamment de la considération des composantes biologiques et physiques, les paysages font aussi l'objet de protection spécifique. Comme nous l'avons vu précédemment dans le processus de patrimonialisation, le paysage est aussi reconnu comme un patrimoine à sauvegarder. Il peut donc être protégé et cette protection est encadrée par le droit.

Voici une frise chronologique des différentes politiques publiques intégrant les notions de paysages.

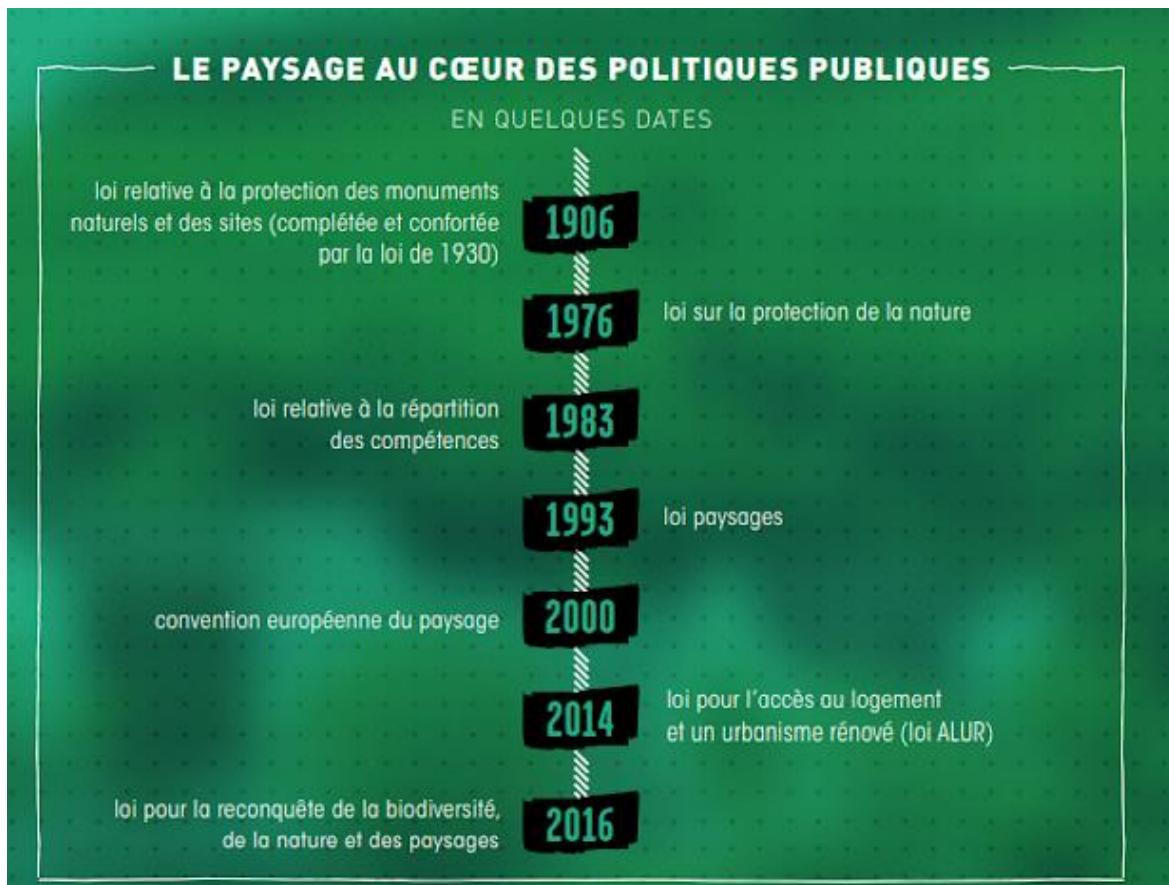


Figure 1 : Politique de protection des paysages¹⁰Figure 1 : Politique de protection des paysages¹¹

Nous nous emploierons à faire un focus sur la convention sur le paysage.

En 2000, le Conseil de l'Europe a établi une convention sur le paysage. Cette convention a pour objectif de promouvoir la gestion, la protection ainsi que l'aménagement des paysages tout en assurant une organisation de la coopération internationale autour de ces enjeux. Cette convention vise à :

« encourager les autorités publiques à adopter aux niveaux local, régional, national et international des politiques et mesures de protections, de gestion et d'aménagement des paysages européens. Elle concerne tous les paysages,

¹⁰ Source : Ministère de la transition écologique et solidaire. *Le plan paysage, agir pour le cadre de vie*. Disponible sur [14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](https://14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf) (Consulté le 5-04-2021).

¹¹ Source : Ministère de la transition écologique et solidaire. *Le plan paysage, agir pour le cadre de vie*. Disponible sur [14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](https://14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf) (Consulté le 5-04-2021).

extraordinaires et ordinaires qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations. »
(Conseil de l'Europe, 2000)

Dans ce cadre, la France s'inspire de ce texte et met en œuvre la politique des paysages. Cette politique concerne la préservation et la promotion de la qualité et de la diversité des paysages sur le territoire national, mais aussi vise à intégrer les paysages dans les démarches d'aménagement. La politique paysage possède trois principaux objectifs qui sont le développement de la connaissance des paysages au plus grand nombre ; l'observation des paysages et de leurs évolutions ; l'objectif de la qualité paysagère¹².

Localement, cette politique est mise en œuvre à travers différents documents. Tout d'abord le Plan paysage, le ScoT et la charte de Parc Naturel Régional (PNR). Ces documents servent à fixer des objectifs de qualité paysagère au niveau local quand une stratégie se met en place sur un territoire. Si le ScoT et la charte de PNR sont des outils de formulation d'axes stratégiques globaux, le Plan Paysage, lui, permet de formuler explicitement des actions concrètes à mettre en œuvre.

Les Plans de Paysage ont pour vocation d'inclure la population locale car le paysage est un élément relevant du cadre de vie.

Les paysages jouent un rôle dans l'épanouissement des populations mais également dans l'attractivité des territoires.¹³ Ces éléments font réellement prendre conscience de l'importance des paysages, pour le bien-être mais également pour le développement touristique des territoires.

Certains Sites Inscrits (SI) peuvent également être inscrits par rapport à leurs aspects paysagers (il peut être naturel ou bâti). C'est la politique des Sites qui encadre cette démarche. Lorsqu'un site est classé, c'est au Ministre chargé des sites de contrôler qu'aucuns travaux ne viendra modifier l'aspect du dit site.

¹² Ministère de la Transition écologique. *Politique des paysages*. Disponible sur [Politique des paysages | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-paysages) (Consulté le 5-04-2021).

¹³ Ministère de la Transition écologique. *Politique des paysages*. Disponible sur [Politique des paysages | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-paysages) (Consulté le 5-04-2021).

2.3.4. Protection de la forêt

Les bois et forêts font l'objet de protection spécifique par le droit. En effet, la forêt qui répond à différentes fonctions doit être protégée pour parvenir à les mener à bien.

D'abord encadrés par le droit forestier à travers le Code forestier, les bois et forêts sont encadrés pour leur conservation (contrôle défrichement, coupes, droits d'usage, exercice du pâturage) et leur protection. L'aspect protection des bois et forêts recouvre différents éléments :

- tout d'abord les risques relatifs aux propriétaires eux-mêmes (pour conserver le capital forestier). En effet, les propriétaires peuvent abuser de la ressource économique, environnementale et sociale qu'est la forêt ;
- les risques relatifs aux incendies (enjeux de sécurité publique nommé DFCI) pouvant porter atteinte aux milieux, aux biens et aux personnes ;
- les forêts sont à la fois protégées des risques qui pourraient les altérer et elles sont aussi des outils de protection contre des risques naturels externes relevant de l'intérêt général (glissement de terrain, éboulement, avalanches, crues torrentielles, etc.) ;
- les éléments relatifs à la cynégétique et à la sylviculture sont pris en compte pour la gestion des grands gibiers qui peuvent nuire à la régénération de la forêt ;
- les forêts sont aussi protégées car elles permettent la restauration de terrains de montagne et de littoral. Elles permettent le maintien des sols en montagnes et des dunes sur l'espace littoral ;
- les bois et forêts sont protégés pour la préservation de la biodiversité présente en forêt, plus précisément, les propriétaires doivent prendre en compte les règlementations de protection de la biodiversité dans leur gestion forestière (Lavialle, 2013).

Ainsi, la forêt revêt donc de différentes échelles de protection qui se recoupent avec les différentes réglementations en vigueur.

2.3.5. Protection de la montagne

La montagne est un territoire à la fois fragile et convoité, il est donc également particulièrement encadré par le droit.

La montagne est définie comme étant une zone possédant des handicaps importants pour les conditions de vie qui induisent une difficulté à mettre en place des activités économiques.

La loi la plus globale concernant la montagne est la « loi Montagne » datant du 9 janvier 1985, cette dernière est relative à la fois à la protection et au développement de ces espaces. A l'époque cette loi avait pour objectif de maintenir la montagne comme un milieu vivant et non simplement comme un milieu naturel non développé. Cette loi intègre d'ailleurs les notions de développement durable du tourisme, mais prend aussi en compte la dureté du milieu et la préservation de l'agriculture.

Ce texte a été réactualisé en 2016, il est désormais appelé « acte II de la loi Montagne ». L'objectif de cette actualisation est la prise en compte des changements climatiques et de l'importance de mettre en place une attractivité touristique adaptée.

Ainsi, la montagne est encadrée juridiquement notamment en matière d'urbanisme. Il n'est pas possible de faire des projets d'urbanismes s'ils ne sont pas en continuité avec les villages, hameaux, groupes de constructions traditionnels et les bourgs. Ce principe possède cependant des exceptions (le plus souvent inscrites au PLU). L'objectif est ici de préserver les espaces naturels montagnards de l'urbanisation.

Les milieux montagnards sont aussi protégés par le droit. Cette protection a vocation à préserver les espaces pour les activités pastorales, forestières et agricoles. Les milieux de la montagne qui peuvent être composés d'éléments topographiques spécifiques tels que les lacs, les grottes, les gorges, les lieux de pratique des activités de pleine nature sont protégés. C'est le Code de l'urbanisme qui encadre ces éléments de droit, via la plupart du temps le PLU mis en place.¹⁴

3. Le patrimoine naturel

3.1. La patrimonialisation de la nature : Un patrimoine hérité à sauvegarder, un bien commun

La notion de patrimoine naturel a connu une montée en puissance parallèlement à la notion d'environnement depuis la fin des années 1960. Ainsi, la première commission des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm, en 1972, met en avant l'enjeu

¹⁴ Laurence Lafforgue. *Cours du droit du tourisme*. M2 Tourisme et Développement, ISTHIA, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2021

environnemental. Celui-ci devient alors un élément institutionnel grâce à l'apparition du terme « développement durable », ce dernier permet alors la reconnaissance de l'existence de la notion de « patrimoine naturel ». Cependant, c'est réellement dans les années 1990 que les termes « patrimoine » et « naturel » sont juxtaposés et qu'ils deviennent un élément considéré comme existant, notamment dans le champ d'étude de la sociologie. La sociologie de l'environnement étudie la question des relations entre la nature et les sociétés sous l'angle de l'appropriation ou de la construction qui est faite de l'objet, qu'il soit matériel ou immatériel (Hébert, Goyette, 2018, p105.).

Il est aussi important de souligner que le champ patrimonial de la nature a été étendu à celui de la biodiversité dans son intégralité planétaire. L'objectif est posé de ne plus uniquement cibler un lieu, un périmètre précis, mais bien d'étendre le concept à des réseaux, et à des acteurs variés (Celine Barthon, Céline Chadenas, Arnaud de Lajartre et al., 2013).

Pour résumer, la patrimonialisation de la nature répond à des enjeux à la fois sociaux et culturels.

Nous pouvons donc comprendre que la première définition établie du patrimoine naturel par la Commission interministérielle des comptes donnée en 1986 qui était « Le patrimoine naturel se comprend d'abord en énonçant simplement ses principales composantes, les eaux continentales et marines, le sol, l'air, les matières premières et énergétiques, les espèces animales et végétales. » (Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel, 1986, p. 14) ne correspond plus aux enjeux actuels qui sont aujourd'hui de l'ordre de la transmission de la nature, de la culture et de la société elle-même.

Par ailleurs, la notion de « patrimoine naturel » semble être un moyen de gérer la nature que l'on considère devoir protéger, sur un aspect juridique. Dans ce sens, la patrimonialisation de la nature a donc pour objectif de gérer, mais surtout de protéger la nature afin de la transmettre aux générations futures dans un état au moins égal à celui dans lequel nous vivons, si ce n'est meilleur.

Le patrimoine naturel fait appel à deux idéologies : tout d'abord l'idée de bien commun mais aussi l'idée de long terme. Ces deux idées donnent lieu à la transmission des ressources naturelles aux futures générations.

Les sociologue Hébert et Goyette, décrivent cette idée comme suit :

« Le long terme (aidé en cela par la notion juridique de « patrimoine ») fait directement référence aux générations futures. Si, dans le Code civil, les générations sont attachées à une même famille (à un même lignage), dans le cas de l'environnement, les générations sont attachées à l'humanité : elles deviennent « communes » – d'où l'idée de « patrimoine commun de l'humanité ».» (Hébert, Goyette, 2018, p112.).

Le professeur de Géographie, Jean-Pierre Husson dit également que le processus de patrimonialisation de la nature mène souvent dans un premier temps à des conflits. En effet, ce processus génère des mesures de protection environnementales souvent mal comprises par les populations car la “ressource nature” est un élément étudié sur le temps long (Husson, 2008, p20).

3.2. Liste mondiale de l'UNESCO

Cette partie de l'étude portant sur le patrimoine mondial de l'UNESCO est tiré de la recherche de mémoire de Marianne Sauquet Entre sensibilisation à l'environnement et promotion du patrimoine naturel : les moyens à disposition des territoires (SAUQUET, 2020, p36).

En 1972, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), créait la catégorie « Patrimoine mondial » en réponse aux menaces de dégradation et de disparition du patrimoine mondial culturel et naturel. Pour faire partie de la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle. Concrètement, l'UNESCO établit deux listes, la Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine en péril. Ces deux listes constituent l'inventaire du patrimoine mondial (Severo, 2003, p. 51).

Notre attention se porte sur les biens du patrimoine naturel des listes du patrimoine mondial ; Pour être classifié comme patrimoine naturel mondial, l'UNESCO dit :

« Un site doit posséder des richesses telles que des phénomènes naturels remarquables ; représenter les principaux états de l'histoire de la terre, démontrer des

processus écologiques et biologiques significatifs et contenir des habitats naturels importants. »¹⁵

En étant classé sur cette liste, le patrimoine naturel possède une reconnaissance internationale donnant lieu à des aides financières et de l'assistance technique pour parer aux menaces qui pèsent sur ces lieux.

Cependant la liste mondiale de l'UNESCO est parfois controversée et critiquée.

3.3. Acteurs inhérents au patrimoine naturel

Une multitude d'acteurs interagissent autour du patrimoine naturel, et ce, à différentes échelles.

Comme nous l'avons vu précédemment, les différentes réglementations, conventions, lois ou encore documents sont créés et mis en œuvre par des structures très variées. Les instances internationales sont les structures créant les cadres réglementaires internationaux, comme par exemple l'ONU ou encore le Conseil de l'Europe. Puis, plus localement se sont les gouvernements qui viennent, dans le cadre des conventions, les faire appliquer par le biais de lois nationales comme les programmes de protection d'espèces spécifiques.

En dehors de cadre réglementaire et juridique, les associations environnementales sont également des acteurs prépondérants agissant autour du patrimoine naturel. Elles sont, sur certains territoires, déléguées pour la mise en œuvre de politiques publiques, pour gérer et/ou informer localement. Bien d'autres associations peuvent agir sur la thématique patrimoine naturel, qu'elles soient des associations nationales, régionales, départementales, ou locales. Les fondations sont également des parties prenantes de l'environnement naturel et de sa protection. Bien d'autres encore peuvent être citées : les observatoires, les fédérations de sport de pleine nature, les particuliers via des initiatives, les administrations territoriales, etc.

¹⁵ UNESCO. *Patrimoine naturel* [en ligne], Disponible sur <https://fr.unesco.org/themes/patrimoine-naturel> (Consulté le 6-02- 2020).

A toutes les échelles, se sont de nombreux outils normatifs qui viennent soutenir les différents acteurs.

Ainsi, nous pouvons citer :

- o Les Parcs Naturels Nationaux et Marins
- o Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- o Le Conservatoire du littoral
- o Les Réserves Naturelles Nationales
- o Les Réserves Naturelles Régionales
- o Les réserves de biosphères
- o Les grands sites de France

Conclusion chapitre 1

Ce chapitre a permis de comprendre les différentes composantes de l'environnement naturel et l'encadrement règlementaire de protection qui peuvent être appliqués. Le processus de patrimonialisation a été développé et appliqué à l'environnement naturel. L'environnement naturel est aujourd'hui considéré comme un patrimoine à part entière qu'il est nécessaire de sauvegarder. Le terme de « patrimoine naturel » est alors à considérer. La patrimonialisation de la nature et la protection de ce patrimoine sont entremêlées puisque cette patrimonialisation est liée à une prise de conscience de la nécessité de protection et d'encadrement. Le processus de patrimonialisation est parfois considéré comme une muséification. Appliquées à l'environnement naturel, les mesures qui découlent de cette patrimonialisation sont parfois mal comprises du grand public.

Chapitre 2 : La sensibilisation, créatrice de lien entre tourisme et environnement

Le tourisme est une pratique en constante augmentation depuis de nombreuses années. La crise sanitaire de la COVID-19 a entraîné l'augmentation d'un tourisme de proximité, impactant des sites qui n'étaient pas préparés à recevoir un nouvel afflux de touristes. La pratique touristique ayant de nombreux effets et notamment sur la qualité de vie des habitants et sur l'environnement naturel, la question de la sensibilisation à l'environnement et au territoire sera traitée dans ce chapitre.

1. Le tourisme et son impact sur l'environnement

1.1. Le tourisme, phénomène en constante augmentation : nécessité de préserver la qualité de vie des habitants

Cette partie de l'étude, portant sur les phénomènes touristiques en constante augmentation est inspirée de la recherche de mémoire de Marianne Sauquet « Entre sensibilisation à l'environnement et promotion du patrimoine naturel : les moyens à disposition des territoires » (SAUQUET, 2020, p24). Cependant elle est complétée par de nouvelles ressources plus actuelles.

Comme le souligne l'OMT¹⁶, en 1950 les arrivées des touristes internationaux à l'échelle mondiale étaient de 25 millions, ce chiffre est passé à 278 millions en 1980, puis la barre des 1 milliard fut franchie en 2012, pour atteindre 1 milliard 326 millions en 2017. Cela montre le fait que le tourisme ne cesse d'augmenter. Dans son article « *Les arrivées de touristes internationaux atteignent 1,4 milliard deux ans plus tôt que prévu* »¹⁷ publié en 2018, l'OMT souligne que la croissance du tourisme à l'échelle mondiale est de plus en plus importante. Dans ce contexte, elle place aussi l'éducation comme étant une priorité.

Le tourisme, grâce à l'évolution des transports et à la globalisation, a entraîné la société actuelle dans une hypermobilité (Dumont, 2020). Cependant, la crise de la COVID-19 a eu un impact important sur le tourisme. En effet, les périodes de confinement ont contraint les populations à arrêter de voyager. Cependant, les périodes de déconfinement ont eu

¹⁶ Organisation Mondiale du Tourisme

¹⁷ OMT, *Les arrivées de touristes internationaux atteignent 1,4 milliard deux ans plutôt que prévu* [en ligne], Disponible sur <https://frama.link/eY06ENUY>. (Consulté le 23-11-19).

pour effet l'apparition accrue du tourisme de proximité (Briant, Bechet, Machemehl, 2020). Le tourisme de proximité étant aujourd'hui imposé, certains milieux habituellement tranquilles, sont devenus des lieux de tourisme très fréquentés. Cela a aussi eu pour effet la sur-fréquentation de lieux qui n'étaient pas prêts à recevoir autant de public.

Le tourisme jusqu'alors en constante augmentation a vu son évolution se stopper à cause de la crise, cependant localement, il continue à se développer sur des milieux plus ruraux, montagnards, ou de forêts pour un public local. Des effets néfastes du tourisme sur l'environnement naturel ont été rapidement identifiés. Le sociologue Jean Viard a notamment établi trois grands effets du tourisme qui sont les effets socio-économiques, les effets socio-culturels et les effets environnementaux.

L'ensemble de ces effets a un impact sur l'acceptation des populations locales de la présence de touristes (et donc leur qualité de vie).

Le tourisme qui représente une des plus importantes rentrées d'argent pour les régions doit être revu, mais aussi encadré afin d'être bien accepté par les populations locales d'une part. Et d'autre part afin de ne pas impacter l'environnement naturel local.

1.2. L'environnement en danger, lié à un tourisme mal maîtrisé

Cette partie de l'étude portant l'impact du tourisme sur l'environnement est inspirée de la recherche de mémoire de Marianne Sauquet "Entre sensibilisation à l'environnement et promotion du patrimoine naturel : les moyens à disposition des territoires" (SAUQUET, 2020, p25). Cependant elle est complétée par de nouvelles ressources plus actuelles.

L'un des autres impacts énoncés par Jean Viard est l'impact environnemental du tourisme sur les lieux visités.

Et c'est d'ailleurs dès 1988, que les activités de tourisme et de loisirs sont explicitement mentionnées par la Liste Rouge des espèces vivantes menacées ou en voie de disparition, comme causes directes de la disparition ou régression grave de 161 espèces sur le territoire allemand par Serge Schlaifer, maître conférencier d'allemand à l'Université Toulouse-Le Mirail (Equipe de recherche sur le tourisme ERTSEC, 1997, p. 75)

La crise de la COVID-19 a d'ailleurs permis de visualiser les effets du tourisme sur l'environnement. Lorsque l'activité touristique a cessé, durant les périodes de

confinement il a été possible de voir des dauphins s'introduire dans l'eau claire des canaux de Venise (jusqu'alors l'eau était remuée et utilisée exclusivement à l'usage des pirogues et bateaux de tourisme). Il a aussi été possible de voir des sangliers dans les rues de Barcelone. De nombreux médias ont relayé des titres tels que « *Coronavirus. Les humains sont confinés, la nature reprend ses droits* »¹⁸ imageant ainsi, l'impact que pouvait avoir le tourisme sur les espèces et les milieux.

Les effets du tourisme sur l'environnement ont été exprimés par l'OCDE dans son rapport sur « *L'impact du tourisme sur l'environnement : rapport général* ». Les dangers qui pèsent sur l'environnement à cause du tourisme pourraient être résumés par : Les effets de pollution, les effets de réduction des espaces naturels et agricoles et les effets de réduction de la faune et de la flore.

1.3. Le patrimoine naturel comme attrait touristique, un lien indissociable

Un territoire peut être attractif de différentes manières. Nous nous concentrerons ici à chercher à démontrer que l'environnement naturel est un des éléments qui contribuent à attirer des visiteurs sur un territoire.

Comme le soulignaient Mme Clarimont et M. Vlès dans leur étude « *Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche* », le patrimoine naturel et les sites naturels sont des lieux à fort attrait touristique. Des recherches ont également été menées sur la façon dont une localité touristique peut être identifiée. Il apparaît alors qu'un site attractif a des qualités naturelles identifiées, telles qu'une faune et une flore spécifiques, un climat, des panoramas, etc. (Gagnon, 2007).

De plus, « *la bonne gestion environnementale du site renforce l'attrait touristique* » (Vlès, Clarimont, 2017, p369). Cet élément peut faire appel à la notion « d'écotourisme ».

Le tourisme est donc interdépendant des espaces naturels sur lesquels il se développe puisqu'il génère du flux de visiteurs. Le patrimoine naturel étant reconnu comme un attrait touristique il est donc important de mettre en place un fonctionnement durable afin de conserver ce patrimoine en question.

¹⁸ Ouest France. *Coronavirus. Les humains sont confinés, la nature reprend ses droits*. Disponible sur [Coronavirus. Les humains sont confinés, la nature reprend ses droits \(ouest-france.fr\)](https://www.ouest-france.fr/coronavirus/les-humains-sont-confines-la-nature-reprend-ses-droits-ouest-france.fr) (Consulté le 5-04-2021).

L'écotourisme répond à différents principes que sont : la valorisation de la conservation de l'environnement ; une contribution équitable au développement économique ; la prise en compte et réponse aux besoins des communautés hôtes et la mise en place d'une expérience touristique nouvelle, responsable et authentique (Gagnon, Lapointe, 2006, p 21).

Ainsi, même si le tourisme peut être néfaste pour l'environnement naturel, l'écotourisme ne doit, en principe, pas l'être (Gagnon, Lapointe, 2006, p 21). Selon ces auteurs, l'écotourisme se distingue nettement du tourisme conventionnel ou de masse sur l'aspect impact environnemental, puisqu'il n'a pas d'effet néfaste.

Pour ne pas avoir d'effet néfaste sur l'environnement, l'écotourisme doit donc avoir un rôle de responsabilisation du voyageur, mais aussi de promotion de la conservation environnementale mise en œuvre sur le lieu de voyage.

Nous verrons dans la suite de cette étude, que cette responsabilisation peut passer par la sensibilisation à l'environnement et par le système d'interprétation.

2. Sensibilisation à l'environnement et au territoire. Et en forêt ?

2.1. Des vocables multiples

2.1.1. Apprentissage, éducation et tourisme en forêt

Depuis toujours la pratique touristique a été vectrice d'apprentissages. Le Grand Tours, à l'origine de la pratique touristique, avait pour objectif de faire découvrir à une élite le monde. Le Grand Tours a d'ailleurs donné le mot « tourisme »¹⁹.

Cette découverte était multiple : questionnements sur le monde, rencontre avec les habitants, découvertes des paysages, découverte de soi, rencontre des savants, etc. Les objectifs étaient donc une compréhension globale du monde.

L'apprentissage qui consiste à l'acquisition de connaissances, passe par différents modes d'éducation. L'éducation est aussi au cœur de la pratique touristique, à travers la

¹⁹ Le monde diplomatique. *Du "Grand Tour" à Sciences Po, le voyage des élites* Disponible sur [Du « grand tour » à Sciences Po, le voyage des élites, par Bertrand Réau \(Le Monde diplomatique, juillet 2012\) \(monde-diplomatique.fr\)](http://www.monde-diplomatique.fr) (Consulté le 7-044-2021).

visite de monuments historiques, à travers les voyages linguistiques scolaires, et bien d'autres encore.

La pratique touristique peut donc être vectrice d'apprentissage pour une compréhension du monde, d'un territoire dans sa globalité, mais également pour un apprentissage sur des thèmes plus spécifiques comme celui de l'environnement.

Apprentissage et éducation en forêt

En dehors de l'apprentissage et de l'éducation que peut permettre la pratique touristique, nous allons maintenant mettre en avant le fait que la forêt peut être un milieu d'apprentissage et d'éducation à l'environnement. Cette approche sera utile pour la suite de l'étude. En effet, à travers quelques exemples nous montrerons que le milieu forestier peut être un lieu dans lequel les situations d'apprentissage et d'éducation sont possibles, et le sont d'ailleurs depuis très longtemps.

Rappelons que la notion d'apprentissage est un processus qui s'effectue tout au long de la vie. Plusieurs modes d'apprentissage sont possibles, via différents moyens pédagogiques. La pédagogie est normative. De nombreux discours pédagogiques existent. Tout d'abord la pédagogie philosophique ; la pédagogie expérimentale et la pédagogie pragmatique aussi appelée pédagogie expérimentale (Tilman, Grootaers, 2014, p10).

En France, l'Office Français de la Biodiversité, a créé sur le territoire national des Aires Terrestres Éducatives²⁰. Ce concept consiste à donner la gestion d'un espace naturel à une classe pour une période donnée. Ces espaces naturels peuvent alors être des parties d'une rivière, une zone humide, une forêt, ou bien d'autres types d'espaces. Ce principe permet de démontrer que l'apprentissage en nature est reconnu et opérationnalisé par les institutions en place. C'est d'ailleurs l'occasion pour les élèves de découvrir et développer des connaissances transdisciplinaires dans leur environnement naturel hors des murs de leur établissement scolaire.

Par ailleurs, l'apprentissage est aussi mis en œuvre par des structures associatives. L'idée est simple : proposer aux enseignants de réaliser une "classe verte" en forêt avec leurs élèves. Nous pouvons d'ailleurs prendre l'exemple de l'association OVAL Séjours, qui propose aux classes de venir découvrir la faune et la flore dans les forêts de montagne

²⁰ Office Français de la Biodiversité. *Les aires terrestres éducatives*. [en ligne] Disponible sur [Les aires terrestres éducatives \(ofb.gouv.fr\)](http://Les aires terrestres éducatives (ofb.gouv.fr)) (Consulté le 12-04-2021).

alpines²¹. C'est ici l'occasion d'appliquer le programme scolaire (donc d'éduquer les élèves) en appliquant leurs cours théoriques sur les habitats naturels de la Forêt du Grand-Bornand. Nous pouvons donc concrètement appeler cette pratique « apprentissage » car même si la mise en situation est d'une durée de seulement quelques jours, il s'agit de thématique précédemment abordée au cours de l'année durant le programme scolaire. Les thématiques sont totalement propres à l'espèce qu'est la forêt : le rôle de l'arbre pour l'Homme à travers notamment la fertilité des sols, l'apport de matériaux de constructions, la découverte des métiers du bois, la géologie, l'impact de l'activité humaine sur ce milieu, reconnaissance des essences, préservation de la biodiversité, etc. Ce type de séjour est à la croisée de l'éducation et de la sensibilisation car ils peuvent aussi permettre d'aborder des thématiques plus éloignées du programme scolaire, pour une situation d'apprentissage sur un temps plus réduit.

Plus anciennement, nous pouvons aussi dire que l'apprentissage s'est toujours tenu en forêt. Dans l'histoire de l'humanité, et encore aujourd'hui les peuples autochtones ont appris de leur environnement naturel. Ils ont appris à vivre avec lui. Les forêts, lieu de vie et de savoir de ces peuples sont le support de leur apprentissage. De nombreux peuples autochtones nous alertent d'ailleurs aujourd'hui sur les dangers liés à la déforestation planétaire et aux risques liés à la destruction de la biodiversité. Nous pouvons prendre l'exemple du peuple Kogis²². Ce peuple est un peuple ancestral animiste²³ de Colombie. Comme de nombreux peuples animistes, les savoirs et savoir-faire de ces populations sont issus de leur relation avec l'environnement naturel, les animaux et la forêt qui les entourent. Le célèbre anthropologue Philippe Descola a d'ailleurs étudié ces caractéristiques dans différents ouvrages connus.

Nous pouvons donc comprendre qu'en dehors d'une éducation spécifiquement tournée sur la thématique environnementale, la forêt est un lieu de compréhension, d'apprentissage et de sensibilisation à des thèmes très variés. La compréhension d'un territoire dans sa globalité peut être abordée.

²¹ OVAL Séjours. *Classe verte pour découvrir la faune et la flore des forêts alpines*. Disponible sur [Classe verte : La forêt de montagne \(asso-oval.com\)](http://Classe verte : La forêt de montagne (asso-oval.com)) (Consulté le 8-04-2021).

²² Association Tchendukua. *Ici et Ailleurs, Les peuples de la Sierra*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.tchendukua.org/la-sierra-nevada-de-santa-marta/les-peuples-de-la-sierra/> (Consulté le 12-04-2021).

²³ Croyance attribuant à chaque chose et être de l'univers, une âme.

Education à l'environnement

Il est tout d'abord important de parler d'éducation à l'environnement. Dans la Convention sur la diversité biologique dont la France est signataire, la sensibilisation et l'éducation du grand public est un élément cité dans ce texte juridique. Ainsi, la prise de conscience de l'importance de la conservation de la biodiversité doit être encouragée et favorisée. Ce texte juridique indique que cette sensibilisation devra passer par les médias mais également par les programmes d'enseignements scolaires. De plus, les différents pays signataires doivent dans le cadre de cette convention, mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation portant sur l'utilisation durable de diversités biologiques, avec d'autres pays et des organismes internationaux si cela est possible (ONU, 1992, p9). C'est donc dès 1992 que les questions de sensibilisation à l'environnement (à travers la notion de diversité biologique) sont inscrites dans les textes juridiques internationaux.

2.1.2. Interprétation, sensibilisation et tourisme en forêt

L'interprétation

Serge chaumier, professeur des Universités et chercheur au Centre de recherche sur la Culture et les Musées est spécialisé dans le processus d'interprétation. Cet auteur expose que le processus d'interprétation peut être basé sur des questionnements larges concernant à la fois notamment la culture, la science, le rapport aux objets, etc. (Gawin, 2013). De plus, l'interprétation consiste en une pratique éducative mettant en relation différents domaines d'étude par des moyens et outils variés. La sensibilisation quant à elle est définie par Le Robert comme « l'action d'appliquer au concret, de rendre sensible, faire réagir à... » (Robert, 2017p. 2350). De plus, l'interprétation prend parti et raconte une histoire à travers le point de vue d'un narrateur, cette interprétation est une transmission de valeur, d'émotion, d'expérience, véhiculée par la médiation humaine (Bessard, Robine, 2008).

La sensibilisation à l'environnement

Dans la pratique touristique, il apparaît que la sensibilisation à l'environnement est aujourd'hui le terme adapté. La raison est que pour être en situation « d'apprentissage » l'apprenant doit être en situation durant une période assez longue, ce qui est parfois difficile dans la pratique touristique.

La sensibilisation au territoire

Pour donner à un public l'envie de respecter la nature, il faut dans un premier temps générer un intérêt pour celle-ci. De plus, la nature est indissociable du territoire sur lequel elle est présente. En effet, la nature sera gérée localement en fonction des activités localement développées, en fonction des acteurs et partie prenantes en présence, etc. Il est donc nécessaire de sensibiliser au territoire en invitant les publics à le comprendre comme un « terrain de vie » ayant des problématiques et un fonctionnement spécifique.²⁴

Focus sur l'Interprétation et la sensibilisation en forêt

La forêt est un milieu qui se prête à la sensibilisation et à l'interprétation. En effet, ce milieu naturel accessible est l'occasion pour les gestionnaires de se faire questionner les visiteurs. Il s'agit ici bien sûr, d'un enjeu de taille pour les gestionnaires des territoires forestiers comme l'ONF, comme l'explique le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur son site internet²⁵. La fonction sociale de la forêt passe aussi par cet aspect de sensibilisation et d'interprétation. Différents moyens sont parfois mis en œuvre dans l'objectif de sensibiliser les visiteurs et de les mettre dans une situation d'interprétation.

Les exemples sont multiples. Nous pouvons parler de l'OFB²⁶ qui a organisé un événement de sensibilisation en forêt de Fontainebleau pour sensibiliser les visiteurs mais aussi les élus aux différents impacts de l'activité humaine sur les nombreuses espèces végétales et animales ainsi que sur les sols sableux de ce territoire forestier²⁷.

Autre exemple, le Parc Régional de David-Val-Morin organise des randonnées gratuites guidées dont l'objectif annoncé est l'interprétation et la sensibilisation des visiteurs au risque des feux de forêts²⁸. Cette animation est encadrée par un « vulgarisateur forestier » du parc, afin que le processus d'interprétation puisse être mené à bien.

²⁴ Emilie Laystary. Tourisme et Instagram, les deux font l'impair. *Libération*, 2003/2021, p46.

²⁵ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. *Quels sont les gestes citoyens en forêt ?* [en ligne] Disponibles sur [Quels sont les gestes citoyens en forêt ? | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#) (Consulté le 12-04-2021).

²⁶ Office Français de la Biodiversité

²⁷ Office Français de la Biodiversité. *Opération de sensibilisation en forêt de Fontainebleau.* [en ligne] Disponible sur [Opération de sensibilisation en forêt de Fontainebleau \(ofb.gouv.fr\)](#) (Consulté le 12-04-2021).

²⁸ Parc Régional. *Randonnée feux en forêt.* [en ligne] Disponible sur [Randonnée feux de forêt - Parc régionalParc régional | Val-David – Val-Morin \(parcregional.com\)](#) (Consulté le 12-04-2021).

Nous prendrons comme dernier exemple le centre d'interprétation de Leuglay (Chaumier, 2008). Il s'agit d'un centre d'interprétation en forêt, qui traite des thématiques inhérentes à la forêt : regards croisés (chasse, naturaliste, promeneurs...), présentation des enjeux de la forêt, les métiers liés au bois, etc. Ce centre d'interprétation a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers du territoire et de la forêt. Ce site, étudié par Serge Chaumier, est un parfait exemple de centre d'interprétation qui mêle contes et légendes, dimension technique et environnementale de la forêt, aspect social et projection vers l'avenir. Ici l'objectif est d'amener le visiteur à réfléchir par lui-même pour se forger sa propre opinion (Chaumier, 2008). Ce dernier élément est essentiel, l'interprétation a réellement pour objectif d'intégrer les visiteurs à la démarche afin qu'il ne soit pas simplement spectateur de leur apprentissage, mais aussi acteur. C'est de cette manière que les protagonistes se rappelleront le mieux de ce qu'ils ont appris au cours d'une visite ou d'une balade en forêt.

2.2. La pratique touristique, une piste pour sensibiliser

Cette partie de l'étude, portant sur la sensibilisation à l'environnement dans la pratique touristique est inspirée de la recherche de mémoire de Marianne Sauquet « Entre sensibilisation à l'environnement et promotion du patrimoine naturel : les moyens à disposition des territoires » (SAUQUET, 2020, partie 2, chapitre 1). Cependant elle est complétée par de nouvelles ressources plus actuelles.

2.2.1. Les outils de sensibilisation à l'environnement de plus en plus prégnants dans la pratique touristique

La sensibilisation à l'environnement passe par une multitude d'outils mis en place sur les territoires pour toucher les publics. De plus en plus de ces outils sont créés et développés. En effet, l'attrait des publics grandissant pour les milieux naturels force les collectivités à adopter de nouvelles solutions. La prise de conscience écologique généralisée est également un élément déclencheur du développement de ces installations dans la pratique touristique.

Ces solutions peuvent prendre la forme d'outils de sensibilisation, de démarches qualité, et impliquent des acteurs variés, aussi bien publics que privés.

En termes d'outils de sensibilisation de nombreuses formes et supports sont possibles, et certains sont controversés.

Les écomusées et les centres d'interprétation, largement étudiés par Serge Chaumier, sont des lieux de sensibilisation privilégiés. Cependant, il s'agit de structures pour le moins coûteuses, qui engagent durablement les territoires. En effet, ces infrastructures sont souvent fondées sur des volontés politiques mais aussi économiques locales (Bessard, Robine, 2008). De plus, un centre d'interprétation ou un écomusée ne peut pas être implanté dans n'importe quel type de milieux puisqu'il s'agit le plus régulièrement d'infrastructures lourdes. En effet, le centre d'interprétation est une infrastructure qui a pour objectif la compréhension d'un extérieur spécifique pour valoriser un patrimoine naturel et culturel (Bessard, Robine, 2008). La valorisation de cet extérieur est régulièrement complétée par des sentiers d'interprétation. Ils peuvent également être appelés « sentiers de découverte » ou « sentiers thématiques ».

Les sentiers d'interprétation munis de panneaux didactiques sont d'autres types d'outils de sensibilisation. Ces outils sont plus légers et peuvent être implantés facilement sans détériorer les milieux naturels. Cet outil permet d'aborder des thématiques variées et de faire passer des messages ciblés. Une étude de petite ampleur menée sur le Site touristique de la Camargue Gardoise, classé Grand Site de France, portant sur les outils de sensibilisation à l'environnement montre que sur ce site, les sentiers de découverte munis de panneaux didactiques sont les outils de sensibilisation les plus remarqués par le grand public (Sauquet, 2020, p 113).

Les publications sont aussi un type d'outil de sensibilisation à l'environnement. Ce support est souvent utilisé en complément d'autres outils de sensibilisation afin de compléter une thématique en particulier et également afin de permettre au public d'être en autonomie.

L'un des outils de sensibilisation controversés sont les outils numériques. En effet, ces dispositifs technologiques qui suppriment la participation du public sont parfois vus de manière négative par le public et par les spécialistes de la sensibilisation. L'implication du public n'est plus mise en application, les outils sont coûteux et parfois décevants.

Pour finir concernant les outils de sensibilisation, les événements sur des thématiques environnementales, peuvent être des moyens pour sensibiliser dans la pratique

touristique. En effet, ces évènements se déroulent souvent sur les périodes estivales, ce qui permet de cibler les touristes.

La pratique touristique permet également de sensibiliser à travers les labels de tourisme respectueux de l'environnement qui sont des démarches qualité développant des outils de sensibilisation adaptés.

Cette multitude d'outils aux formes variées sont de plus en plus représentés dans la pratique touristique et se modernisent. Ces outils, souvent à l'initiative des territoires, sont parfois également mis en place par les opérateurs privés du tourisme. De plus en plus de collectivités territoriales touristiques se spécialisent également dans le consulting pour accompagner les professionnels privés dans la création de supports de sensibilisation pour leur clientèle, voir même dans la sensibilisation directe des opérateurs eux même. La MONA²⁹ fait partie de ces structures territoriales qui mettent en œuvre leur savoir-faire pour accompagner les professionnels touristiques du territoire dans leur démarche de sensibilisation à travers la pratique touristique. De nombreuses actions sont mises en place par cette structure comme des micro-formations en e-learning, des ateliers-formations, des supports explicatifs, etc.

L'étude menée sur un petit panel de visiteurs du site touristique de la Camargue Gardoise, classé Grand Site de France, concernant les outils de sensibilisation à l'environnement a permis un début de compréhension de la perception du grand public sur les outils de sensibilisation. En effet, les visiteurs de ce site ont considéré que les outils de sensibilisation permettent de sensibiliser au respect de l'environnement mais aussi de le valoriser et d'apprendre et comprendre sur lui. De plus, les visiteurs de ce Grand Site de France considèrent que ces outils valorisent le travail mené en matière de protection (Sauquet, 2020, p114).

2.2.2. Prise de conscience environnementale liée aux politiques de régulation des flux

Les politiques de régulation des flux sont mises en place par les pouvoirs publics dans un objectif de développement qui soit respectueuse de l'environnement.

Cette régulation de flux est mise en œuvre sous différents formats. Tout d'abord, les arrêtés préfectoraux ou municipaux peuvent encadrer la circulation, voire interdire certaines zones. Ces réglementations peuvent avoir pour objectif la limitation de

²⁹ Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine

circulation sur certaines zones pour certains usagers du territoire, à certaine période de l'année dans un but de préservation des milieux ou des espèces notamment. Ces arrêtés peuvent également encadrer, limiter ou interdire certaines pratiques. Nous pouvons prendre pour exemple l'arrêté municipal de la commune d'Auzat réglementant le camping pratiqué isolément et l'installation des caravanes et des camping-cars en dehors des zones aménagées à cet effet. L'objectif étant, entre autres, la protection des espèces et de la nature sur les zones isolées (Mairie Auzat, 2018).

Par ailleurs, de nombreux modes de gestion des flux peuvent être mis en œuvre :

Les modes de gestion des flux touristiques dans le temps et l'espace	
Non réglementés	Réglementés ou monétaires
Diversification des points d'attrait touristiques et des portes d'entrées	L'étalement ou la restriction des flux
La régulation par l'aménagement physique de l'espace	La gestion des flux par la régulation commerciale
Régulation de l'accès par l'effort (limitation des voies d'accès)	La régulation touristique par l'application de quotas
Régulation par l'organisation des modes de transport	

Tableau 1 : Les modes de gestion des flux touristiques:³⁰

Ces différentes mesures ont un impact sur l'expérience de visite des publics et peuvent être perçues de manières variées.

L'étude réalisée par M. Vlès et Mme Clarimont en 2016 s'intitulent « *Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels* » (Vlès, Clarimont, 2016, p. 98-99) démontre que les politiques de régulation des flux sont mal perçues par les visiteurs. La mesure la mieux acceptée est une mesure de régulation par les modes de transport qui se concrétise par la mise en place d'une navette obligatoire sur un site d'accueil.

Cette même étude met cependant en avant le fait que les publics sont conscients de l'impact de la fréquentation touristique sur les sites naturels. Elle met également en relief l'importance de mise en place d'explications et de sensibilisation afin que les politiques de régulations des flux soient acceptées.

³⁰ Création personnelle, 2020

2.2.3. La place des populations locales dans la sensibilisation des publics

Cette partie de l'étude, portant sur la sensibilisation à l'environnement dans la pratique touristique est inspirée de la recherche de mémoire de Marianne Sauquet « Entre sensibilisation à l'environnement et promotion du patrimoine naturel : les moyens à disposition des territoires » (SAUQUET, 2020, partie 2, chapitre 2). Cependant elle est complétée par de nouvelles ressources plus actuelles.

La population locale apparaît comme actrice de la sensibilisation à l'environnement auprès des publics. Tout d'abord porteuse de savoir sur leur environnement local comme le décrit l'UNESCO³¹, la population s'avère être en capacité de transmettre, y compris dans la pratique touristique. Ainsi, différents modes d'inclusion de la population peuvent être mis en place, tout d'abord à travers leur inclusion dans la prise de décision. Cela passe parfois par des consultations publiques ou la présence de représentants de la population au sein de comités de pilotage pour des projets de développement touristique, ou encore à travers l'envoi de questionnaires, la mise en place d'interviews, la réalisation d'ateliers de travail, etc. De plus, la connaissance du lieu et de l'histoire du territoire des populations locales les fait apparaître comme des acteurs incontournables pour la sensibilisation. Il est également important de rappeler que bien souvent, les acteurs touristiques sont également des habitants du territoire. C'est notamment souvent le cas des encadrants d'activités de pleine nature. Ces pratiques en relation étroite avec la nature font de ces acteurs locaux des vecteurs de sensibilisation à l'environnement, ceci à travers la nature à préserver sur laquelle ils développent leur activité économique sportive.

De plus, la population locale peut inclure l'intégration d'un aspect sensibilisation dans la pratique touristique en étant guide, ambassadeur, médiateur, etc. Nous pouvons prendre pour exemple le Grand Site de France de la Camargue Gardoise qui a créé le Réseau des Ambassadeurs du patrimoine dans l'objectif d'inclure les prestataires touristiques locaux dans une démarche de sensibilisation au patrimoine naturel.³²

³¹ UNESCO, *Définition des savoirs locaux et autochtones* [en ligne], Disponible sur https://frama.link/_WY6aZck. (Consultée le 21- 02-2020).

³² Réseau des Ambassadeurs du patrimoine. *Ambassadeurs du patrimoine “Biodiversité et paysages”* [en ligne], disponible sur <https://frama.link/4RbPAdsT>. (Consulté le 16-04-2021).

Conclusion chapitre 2

Ce second chapitre a permis d'aborder les notions d'apprentissage, d'éducation, d'interprétation et de sensibilisation. Puis ces notions ont été transposées sur les espaces spécifiques que sont les espaces forestiers. L'éducation à l'environnement, mais aussi l'éducation au territoire de manière plus générale, ont été ciblées dans cette étude. Pour finir, ce chapitre a permis de comprendre la place que pouvait avoir la sensibilisation à l'environnement ou au territoire dans la pratique touristique. Des pistes de sensibilisation dans cette pratique ont été évoquées à travers l'existence d'outils de sensibilisation, la présence de politiques de régulation des flux ainsi que l'inclusion de la population locale.

Chapitre 3 : Aménagement et accueil en forêt et territoire domanial montagnard

Ce troisième chapitre permettra de définir les espaces forestiers, leurs fonctions, leurs spécificités et leur gestion sur le territoire français. Une attention particulière est portée sur les parallèles qui peuvent être faits entre espaces forestiers et espaces montagnards. Le tourisme dans les espaces forestiers montagnards sera étudié. Pour finir, l'aménagement de ces territoires sera brièvement exposé afin d'introduire la suite de l'étude de terrain.

1. Les territoires forestiers

1.1. Définition de la forêt

Sur le plan juridique il n'existe pas de définition de la forêt, même dans le Code forestier, cependant nous pouvons essayer de dégager une définition grâce à l'étymologie du mot. Le mot forêt provient du latin *foris* qui veut dire *en dehors*, ou se rapproche aussi de ce qui est extérieur à la civilisation. L'existence de définition juridiquement énoncée de la forêt évite de limiter le terme forêt à un ou des éléments trop restreints. En effet, l'inexistence de définition permet d'englober les milieux, espaces, abords, indissociables de la forêt (Romagoux, 2021).

Les forêts possèdent de nombreuses définitions en fonction des acteurs et de leur discipline. Elles peuvent prendre en compte uniquement la superficie d'occupation au sol des arbres, ou encore être étendues à une description complète des écosystèmes de la forêt et de leur relation avec leurs environnements et les usages qui en sont faits.

La forêt est cependant souvent décrite comme étant un ensemble géographique d'arbres plus ou moins concentrés. C'est l'aspect statique (à un moment précis) qui ressort le plus fréquemment des définitions de la forêt. Certains auteurs critiquent cette pensée car la forêt n'est pas simplement un ensemble d'arbres ayant des caractéristiques biologiques ou écologiques (Annunzio, 2014, p19). En effet, la forêt porte également des aspects sociaux, économiques, mais elle est aussi un ensemble vivant évoluant dans le temps. Cette évolution dans le temps peut se traduire par un déplacement, un agrandissement, un rétrécissement ou encore une disparition totale de la forêt, sous l'effet de pressions diverses.

Le code forestier dans son Article L-111-2, lui, définit les forêts comme

« [...] des bois et forêts au titre du présent code les plantations d'essences forestières et les reboisements ainsi que les terrains à boiser du fait d'une obligation légale ou conventionnelle. »

Nous nous emploierons dans le cadre de cette étude à étudier spécifiquement les forêts du territoire français et non internationales.

En France, il existe différents types de forêt selon l'identité de leur propriétaire. Les forêts publiques sont gérées par l'Office Nationale de forêts (ONF) sur le territoire métropolitain et d'outre-mer. Mais les forêts peuvent aussi être privées. L'ensemble des forêts représente environ 11 millions d'hectares de surface, elles peuvent être « communales », « domaniales », « territoriale-domaniales » ou « départementalo-domaniales ».

Une forêt communale signifie qu'elle appartient à une commune, tandis qu'une forêt domaniale signifie qu'elle est propriété de l'Etat. Pour ce qui est des forêts « territoriale-domaniales » ou « départementalo-domaniales », ces appellations sont propres aux territoires d'Outre-mer qui sont propriétaires de la forêt localement mais garantissent l'usufruit à l'Etat³³.

Les forêts publiques possèdent toutes le même statut et dépendent du régime forestier encadré par le Code forestier, document de référence. Le cadre défini par le régime forestier permet l'application d'un statut de protection du patrimoine forestier contre les différentes menaces qui pèsent sur lui. Ce régime forestier encadre également la gestion durable de la forêt (mise en application par l'ONF) tout en prenant en considération les différentes fonctions de celle-ci.

1.1.1. Spécificités : Les territoires forestiers domaniaux de montagne

Il est important dans le cadre de cette étude de mettre en avant certains aspects des territoires domaniaux. En effet, certains territoires publics peuvent être domaniaux et donc confiés en gestion à l'ONF, sans pour autant être réellement munis de forêt. Cette spécificité s'applique principalement sur les territoires de montagne. En effet, la topographie, l'accessibilité et la géologie rendent la présence de forêt difficile. Des territoires domaniaux gérés par l'ONF peuvent donc exister en montagne, même sans

³³ Office National des Forêts. *Des forêts publiques aux différents visages* [en ligne]. Disponible sur [Les forêts publiques, des écosystèmes précieux à préserver \(onf.fr\)](http://Les%20for%C3%A9ts%20publiques,%20des%20%C3%A9cosyst%C3%A8mes%20pr%C3%A9cieux%20%C3%A0%20pr%C3%A9server%20(onf.fr)) (Consulté le 12-03-2021).

présence de forêt sur plusieurs centaines de kilomètres. Il s'agit principalement de territoires ruraux et montagnards.

1.2. La multifonctionnalité de la forêt

Nous pourrions donner de nombreuses fonctions à l'espace forestier, cependant, le document législatif de référence en matière de forêt, le Code forestier, à travers son article L121-1, dit que la forêt assure avant tout des fonctions à la fois économiques, écologiques et sociales (République Française, Code Forestier).

Par ailleurs, nous pouvons décliner ces trois grandes fonctions avec d'autres appellations. Le plus grand gestionnaire forestier de France (Office National des Forêts) définit quant à lui, quatre grandes fonctions :

L'accueil du public, que nous pourrions appeler la fonction sociale (ou récréative); La fonction de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique; La fonction économique de la forêt, à travers la production de bois et d'autres activités, (la filière bois embauche environ 450 000 personnes au niveau national.); Et pour finir la fonction de protection contre les risques naturels³⁴. Pour comprendre cette fonction il faut savoir qu'une partie des forêts françaises a été plantée par l'homme dans l'objectif de stabiliser les sols (éviter les glissements de terrain, notamment en territoire de montagne ou sur les espaces dunaires).

Certains auteurs accordent d'autres fonctions à la forêt comme la fonction récréative, la fonction symbolique et bien d'autres encore. Bien sûr, certaines fonctions vont de pair avec d'autres. Prenons l'exemple de la fonction sociale qui peut être associée à la fonction récréative. En effet, la fonction récréative, ou de loisir, signifie qu'un public peut être amené à réaliser des activités de loisir au sein de ces espaces forestiers. Par exemple, la pratique de la randonnée, du vélo tout terrain, ou encore de compétitions sportives³⁵.

Cet aspect social, ou encore récréatif peut également être associé à une fonction de bien-être de la forêt. La pratique d'activité physique en pleine nature, et dans un

³⁴ Office National des Forêts. *Des forêts publiques aux différents visages* [en ligne]. Disponible sur [Les forêts publiques, des écosystèmes précieux à préserver \(onf.fr\)](https://www.onf.fr/forets-publiques-des-ecosystemes-précieux-préserver) (Consulté le 12-03-2021).

³⁵ Theses.fr. *La fonction récréative des forêts : le Seven Stanes (Ecosse), un exemple de cadre de vie forestier.* Disponible sur <https://www.theses.fr/2010ENSL0078> (Consulté le 24-03-2021).

environnement de forêt commence à être étudié, car il semble que les publics aient une certaine aspiration à pratiquer dans le cadre environnemental spécifique qu'est la forêt.

Pour aller plus loin sur la fonction de bien-être associée à la forêt nous pouvons étudier le terme de sylvothérapie. Si les fonctions présentées précédemment sont simples à cerner, la sylvothérapie nécessite une explication plus approfondie. La sylvothérapie est une pratique thérapeutique naturaliste à laquelle différents effets positifs sont reconnus sur l'organisme. La sylvothérapie, aussi appelée « *Bain de nature* » au Japon, est apparue en 1982. En effet, au Japon la pratique de « *bain de forêt* », c'est-à-dire une expérience de nature en forêt dans un objectif de détente, apparaît dans les préconisations de l'Agence forestière du Japon pour une bonne hygiène de vie (Qing, 2019, p. 135). Pour résumer, la sylvothérapie est une science considérée comme une médecine alternative qui rassemble plusieurs disciplines ayant pour observation communes les effets de la forêt sur la santé humaine.

Il est à noter, qu'autrefois, les peuples pratiquaient la sylvothérapie sans y associer un nom scientifique, ceci dans une démarche de cohabitation avec l'environnement naturel.

L'ensemble des « sous-fonctions » énoncées précédemment peuvent toutes se répartir dans les 3 grandes fonctions de la forêt établies dans le Code Forestier :

Fonction économique : relative à l'ensemble de l'économie forestière, des emplois liés à la filière bois, à l'ameublement, à la transformation du bois, à l'entretien même de la forêt, aux transports, etc.

Fonction écologique : relative à la fonction de purification de l'air, à la ressource génétique, à la réserve de biodiversité et d'habitats, à la protection contre les risques naturels, à la protection des sols et à la fonction climatique.

Fonction sociale : relative à toutes les activités qui peuvent s'y dérouler, mais aussi relative à la symbolique de la forêt (dont nous parlerons plus tard dans cette étude en abordant l'imaginaire de la forêt), et à son aspect culturel.

Souvent méconnues des parties prenantes et du grand public, la multifonctionnalité des espaces forestiers est un élément important de compréhension, car c'est cette multifonctionnalité qui entraîne parfois des conflits d'usage qui seront étudiés dans la suite de cette étude.

1.3. La gestion forestière : Droits d'usages, Code et Régime forestier

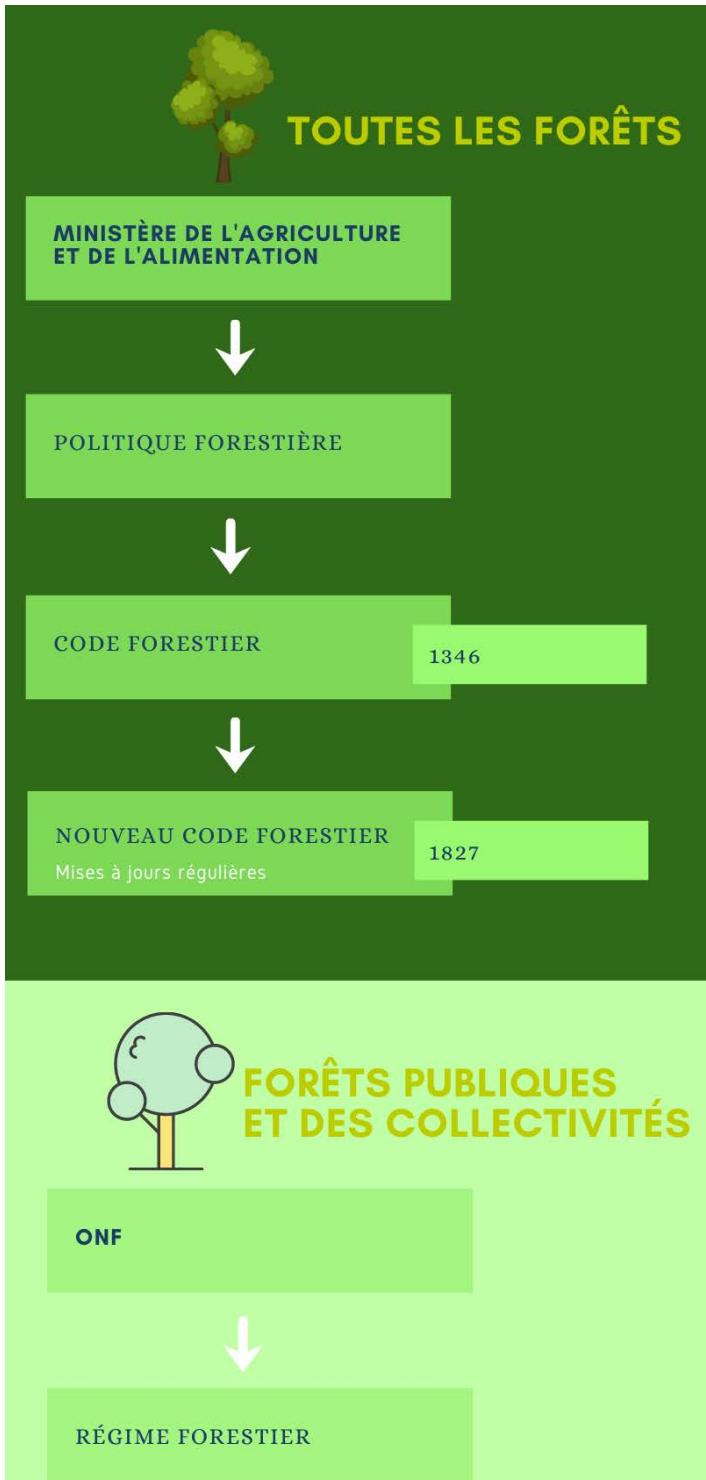


Figure 2 : Schéma de la gestion forestière en France

Tout d'abord, la gestion des forêts dépend de la politique forestière mise en pratique par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation³⁶.

Le Code Forestier :

Il est indispensable de définir et comprendre le Code Forestier. Historiquement le Code Forestier a été établi en 1346. A l'époque la déforestation avait été intense et la forêt n'occupait plus que 16% du territoire français. Pour limiter cette déforestation, un nouveau Code Forestier fut mis en place en 1827 pour encadrer les droits d'usages de paysans, responsables de la déforestation³⁷.

Les droits d'usage :

Les droits d'usages sont incontournables et il faut les apprêhender pour comprendre l'historique de la gestion forestière en France.

La législation forestière est complexe. En effet, historiquement

³⁶ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. *La gestion durable des forêts*. Disponible sur [La gestion durable des forêts | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#) (Consulté le 13-03-2021).

³⁷ Communes forestières Bourgogne Franche-Comté. *Le code forestier et le Régime forestier*. Disponible sur <https://www.communesforestieres-bourgognefrancheconte.fr/foret-et-bois/page-41-le-code-forestier-et-le-regime-forestier> (Consulté le 24-03-2021).

les forêts étaient exploitées de manière non-officielle (souvent des accords oraux, ou des vieilles coutumes locales) par les droits d'usage. Les droits d'usage sont l'utilisation des forêts publiques par la population locale. Cette utilisation concerne le besoin en bois pour ce qui est de la construction, du bois de chauffage, mais aussi pour ce qui est des espaces de pâturage (Lavialle, 2013).

Puis, dès le Xe siècle, les forêts furent propriété de la couronne, c'est-à-dire des seigneurs et du Roi. A cette époque, ce sont ces derniers qui étaient en droit de gérer les droits d'usage, de les encadrer, de les accorder ou non. C'est à cette période que les anciennes coutumes orales gallo-romaine, ont commencé à donner place à des chartes écrites entre les XIIe et le XIVe siècle (Larmont, 2012). En effet, la nécessité de mettre en place une réglementation pour encadrer ces droits d'usage s'est fait sentir. Ceci car la ressource que représentait la forêt à l'époque était importante, à la fois pour la population locale mais aussi pour la couronne car elle était une ressource économique, ainsi qu'une ressource indispensable pour la marine royale (notamment pour la construction de navires).

Aujourd'hui et grâce à la gestion organisée et encadrée par le nouveau Code forestier, les forêts occupent environ 30% du territoire national³⁸. Le code Forestier a été mis à jour plusieurs fois. Ce code s'applique à la fois aux forêts et aux bois tout propriétaire confondu. Ce document juridique est primordial en termes de protection de ces espaces puisqu'il place les bois, les forêts et les arbres sous la sauvegarde de la Nation. C'est-à-dire que ces espaces et les activités encadrées par la Code forestier sont reconnus d'intérêt général. Ainsi, la protection, la mise en valeur et le reboisement sont considérés comme étant d'intérêt général aux yeux de la loi, selon l'article 121-1 du Code Forestier version 2014.

L'aspect protection a longtemps été le point prédominant étant donné l'importance de la déforestation passée. Aujourd'hui, les éléments relatifs à la jouissance des forêts mais aussi à leur mise en valeur sont tout autant pris en compte.

Le Régime forestier :

³⁸ Communes forestières Bourgogne Franche-Comté. *Le code forestier et le Régime forestier*. Disponible sur <https://www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr/foret-et-bois/page-41-le-code-forestier-et-le-regime-forestier> (Consulté le 24-03-2021).

La gestion plus localisée de chaque forêt dépend, comme nous l'avons vu précédemment, du statut du propriétaire de cette dernière. Ainsi, le Régime Forestier définit les différentes règles juridiques qui sont en vigueur sur les forêts dont les collectivités et l'Etat sont propriétaires.

Dans le cas d'une forêt publique, l'Etat, par le biais du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, délègue la gestion des forêts et la mise en œuvre du régime forestier à l'Office National des Forêts. Comme l'explique le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

« En application du code forestier, l'Office national des forêts (ONF) met en œuvre le régime forestier dans les forêts des collectivités locales. Il y assure la conservation des forêts, la planification de la gestion forestière et sa mise en œuvre (coupes et travaux). »³⁹

1.4. Pas UNE forêt, mais DES forêts : La diversité forestière

A l'échelle de la planète, il existe plusieurs catégories de forêt, les forêts équatoriales (ou pluviales) ; les forêts tempérées et les forêts boréales. Chacune d'entre elles répond à des caractéristiques qui leur sont propres.

En France, nous possédons une immense diversité d'essences d'arbres avec 138 essences différentes, soit environ 75% de celles présentes au niveau Européen.

Nous parlerons ici spécifiquement des forêts métropolitaines car les territoires d'Outre-mer sont des milieux tout à fait à part, d'un point de vue biologique et environnemental. En France Métropolitaine sont présents majoritairement 7 essences d'arbres feuillus ou résineux. Ce sont environ 6 millions d'hectares de forêts qui sont couverts par des chênes⁴⁰.

³⁹ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. *Le régime forestier mis en oeuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités locales*. Disponible sur [Le régime forestier mis en œuvre par l'ONF dans les forêts des collectivités locales | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#) (Consulté le 24-03-2021).

⁴⁰ Office National des Forêts. *Les forêts de nos territoires*. Disponible sur <https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+20::les-forets-de-nos-territoires.html#:~:text=La%20majorit%C3%A9%20des%20for%C3%AAts%20fran%C3%A7aises%20m%C3%A9tropolitaines%20sont%20des,de%20plaine%20sont%20les%20plus%20productives%20de%20France>. (Consulté le 24-03-2021).

Répartis de manière hétérogène sur le territoire national, les forêts, leur implantation et composition sont influencés par trois principaux facteurs :

- Le climat : le territoire français est soumis à des climats méditerranéens, continentaux et océaniques.
- L'altitude : élément très varié au niveau national
- Le sol sur lequel sont implantés les forêts : des roches variées, différents types de sols⁴¹

La forêt française peut donc prendre de nombreux aspects, répondant à la diversité topographique, géologique et environnementale du territoire national.

Comme nous l'avons vu précédemment, la forêt française est encadrée par une gestion stricte. Ses fonctions sont multiples, et la fonction environnementale est fondamentale. Les agents forestiers et autres experts sont les personnes compétentes en matière de classification des parcelles de forêt. En effet, localement, chaque parcelle de forêt peut être plantée dans un but précis : celui de produire du bois. Ainsi, les parcelles peuvent être très différentes, sans pour autant être nécessairement éloignées les unes des autres.

Une parcelle de forêt pourra aussi bien être composée d'une seule essence de bois pour accroître la productivité en termes de sylviculture⁴², tandis qu'une autre pourra contenir plusieurs essences de bois afin de remplir un rôle de diversité écologique.

De plus, une forêt exploitée pour son bois sera beaucoup plus dense en termes de plants d'arbres qu'une forêt qui ne l'est pas. Ainsi, les forêts peuvent prendre des aspects très différents les unes des autres.

1.5. L'Imaginaire social de la forêt

Dans les relations de l'homme à la nature, les forêts ont toujours été des sources d'inspirations de l'imaginaire. D'une société à l'autre, cette dernière occupe une place plus ou moins importante dans les représentations. En effet, la forêt peut tantôt être décrite dans les textes (romans, poésie, essais, etc.) comme pittoresque, bucolique, romantique ou sublime. Les poètes du monde entier, à travers les époques, ont décrit

⁴¹ Observatoire de la Biodiversité des Forêts. *Les observatoires en vacances dans les forêts de France*. Disponible sur [Les Observatoires en vacances dans les forêts de France | Observatoire de la Biodiversité des Forêts \(biodiversite-foret.fr\)](https://www.biodiversite-foret.fr/) (Consulté le 24-03-2021).

⁴² L'exploitation des forêts

l'atmosphère de la forêt, la beauté des arbres qui les inspiraient. La forêt a depuis toujours été un endroit de fiction, de surnaturel, mais aussi un lieu nous invitant à comprendre le tangible.

Dans la littérature médiévale la forêt était un lieu de perdition, un milieu sauvage, puis dans le courant littéraire romantique elle fut un milieu idéalisé, réparateur, et lieu de découverte de soi, de son identité profonde et de l'environnement (Defraeye, 2019).

Les relations hommes-forêts sont historiquement très différentes d'un pays à l'autre et cela encore aujourd'hui.

Tout d'abord, nous pouvons aborder l'imaginaire relatif à la forêt à travers les contes et légendes. Dès l'enfance, la forêt apparaît comme un environnement abritant des créatures sauvages comme la bête du Gévaudan ou le loup du célèbre Petit Chaperon Rouge.

Les forêts sont également le sujet de légendes selon lesquelles ces territoires abriteraient des créatures fantastiques comme les elfes ou les gnomes. La forêt est donc pour certaines sociétés un milieu fantastique, mythologique, la forêt est un symbole dans les littératures haïtiennes et subsahariennes (Defraeye, 2019).

Historiquement, les territoires forestiers ont été célèbres pour leur rôle de camouflage, notamment pendant les guerres, mais aussi à cause de leur rôle de refuge de bandits qui souhaitaient braquer les diligences (Luginbuhl, 2020). Ces imaginaires sont régulièrement entretenus par des films thématiques, dans lesquels on peut observer une forêt dense, sombre et mystérieuse au sein de laquelle se passent des événements dramatiques.

La forêt est aussi un lieu de croyances, à l'époque gauloise elle était le lieu dans lequel exercent les druides pour leurs pratiques religieuses. Encore aujourd'hui certaines forêts sont des lieux de recueillement ou de pèlerinage comme la forêt de la Sainte Baume. Certains lieux de la forêt peuvent être sacralisés et dédiés aux croyances religieuses ou autres aspects spirituels propres à chacun.

Par ailleurs, la forêt est aussi imaginée comme un milieu de ressource alimentaire et de ressource cynégétique⁴³.

⁴³ la chasse

Pour résumer, l'imaginaire lié à la forêt est complexe et relève à la fois de la peur du sauvage qu'elle abrite, et de la capacité de l'humain à y faire face. Mais l'imaginaire lié à la forêt relève aussi de la fascination à travers les contes et légendes, mais aussi à travers le savoir et les bienfaits qu'elle peut procurer (Luginbuhl, 2020).

Concernant les territoires forestiers, les notions d'imaginaire sont également complexes et ont évolué au fil du temps. La montagne a également été considérée comme un territoire sauvage et fréquenté uniquement par un public montagnard. Aujourd'hui cet imaginaire a évolué car la montagne est de plus en plus fréquentée par un public urbain qui ne reconnaît pas la montagne comme un milieu dangereux. L'imaginaire est souvent lié avec les notions de liberté et de loisir.

Dans cette partie de l'étude nous allons faire un lien entre les territoires forestiers et les territoires de montagnes qui sont très liés et rencontrent souvent les mêmes problématiques ou besoins car ce sont des espaces spécifiques.

1.6. Liens entre territoires ruraux, forestiers et montagnards.

Il est important de comprendre l'interaction existante entre les notions de « territoires forestiers », « territoires ruraux » et « territoires montagnards ».

Tout d'abord, un territoire rural est un territoire qui n'est pas urbain⁴⁴. Cette notion s'inclut dans une opposition ville/campagne. Cependant, la définition du territoire rural est finalement difficile à arrêter. En effet, la périurbanisation aujourd'hui de plus en plus présente, entraîne une diminution de l'opposition ville/campagne (Rieutort, 2012).

Le professeur de Géographie de l'Université de Nancy, Jean-Pierre Husson, expose que la forêt et les espaces ruraux sont « emboîtés » et « complémentaires » (Husson, 2008, p21). En effet, les forêts sont très fréquemment présentes en territoire rural, du fait de leur nature, elles empêchent parfois l'urbanisation et la présence de grandes installations humaines. De plus, les forêts font aujourd'hui partie du cadre de vie, de la mémoire, du décor et de la valeur patrimoniale des territoires ruraux (Husson, 2008, p26).

⁴⁴ Sébastien Rayssac, *Géographie et aménagement du tourisme*. Cours de Master 1 TD, Isthia, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2019

Par ailleurs, ayant précédemment défini les « territoires forestiers » et les « territoires montagnards », nous pouvons accepter l'idée que ces trois notions peuvent être liées, et être utilisées pour une seule et même zone géographique ou territoire donné.

2. Tourisme en espaces forestiers montagnards

2.1. *Pratiques et usages : une méconnaissance du territoire*

Comme nous l'avons étudié précédemment, la forêt possède plusieurs fonctions. Ces fonctions donnent lieu à une multitude de pratiques et à la présence d'usagers divers. En effet, un large panel d'activités sont possibles en forêt. Tout d'abord, une multitude d'activités de loisirs comme le sport à travers notamment l'accrobranche, la grimpe dans les arbres, la balade, la randonnée pédestre ou en raquettes, la course d'orientation, l'équitation, les balades avec chiens de traîneaux, l'escalade, le ski et les sports de neige, le vélo et le VTT, les compétitions sportives, etc (Penot, 2019, p 312). D'autres activités sont aussi possibles comme la cueillette (de champignons notamment), les animations environnementales, les animations de découvertes des métiers du bois, l'observation et la découverte de la faune et de la flore, les pique-niques, etc. De nouvelles tendances sont aussi en train de voir le jour, nous pouvons prendre l'exemple de sylvothérapie, traité précédemment (Penot, 2019, p 312).

Dans cette étude l'attention est plus spécifiquement portée aux territoires forestiers de montagne.

Les activités possibles en forêt peuvent se décliner selon la typologie du territoire, ainsi, si une forêt est située en montagne des activités très spécifiques peuvent se pratiquer telles que le parapente, la luge sur rail, la spéléologie, le trail ou ultra-trail, etc.

La multifonctionnalité de la forêt traitée précédemment dans cette étude nous montre la diversité des pratiques qui cohabitent sur ces espaces.

Une attention particulière peut cependant être portée sur la connaissance des publics sur les espaces forestiers montagnards. L'imaginaire relatif à la forêt est un premier point d'entrée pour la compréhension. D'abord considérée comme sauvage et dangereuse, la forêt est aujourd'hui un espace fréquenté par de multiples usagers.

La forêt est donc aujourd'hui un espace que l'ensemble de la société pense pouvoir « consommer » gratuitement et sans réglementation. La méconnaissance du milieu que

représentent les espaces forestiers peut aujourd'hui poser problème et apporter divers conflits d'usage sur ces territoires (Le Louan, 2012). Les visiteurs fréquentant la forêt pour son loisir et sa fonction sociale, ignorent les autres fonctions de ce milieu naturel (Le louan, 2012). En effet, cela fait plusieurs années que le public évolue dans les espaces forestiers et que cela préoccupe gestionnaires et acteurs de ces territoires. Nous pouvons prendre l'exemple du territoire des Bouches-du-Rhône. Le conseil départemental avait organisé, en septembre 2000, une « *journée des élus* » portant sur des thématiques relatives à l'espace forestier méditerranéen. Les éléments qui avaient émergé de cette rencontre étaient déjà, il y à 20ans, une méconnaissance du public de l'espace forestier. Ce public était reconnu comme étant un nouveau public ayant une culture et une lecture spécifique de la forêt (Mison, 2000). Cette méconnaissance peut mener à des conflits d'usages importants sur les territoires, comme l'avait également fait ressortir cette journée de rencontre entre élus (Misson, 2000).

Il est également important, dans le cadre de cette étude, de comprendre que les territoires montagnards souffrent des mêmes problématiques de méconnaissance du public « *urbain* ». En effet, l'espace montagnard, tout comme l'espace forestier, connaît des problématiques liées à des activités économiques très spécifiques. Ce nouveau public citadin se tourne parfois vers les espaces naturels non pas pour les admirer mais pour les « *consommer* »⁴⁵. Ces milieux spécifiques (forestiers et montagnards) rencontrent donc fréquemment le même type de problématiques générales.

2.2. *Les conflits d'usages en forêt*

Toujours en lien avec la multifonctionnalité de la forêt, des conflits d'usages peuvent voir le jour sur ces territoires spécifiques. Ces conflits d'usages sont souvent le fruit de rencontres d'usages entre les différentes formes d'acteurs de la forêt.

De manière générale, il serait possible d'identifier trois grandes familles d'acteurs concernés par les espaces forestiers :

Les propriétaires qui peuvent être publics ou privés. Ce sont les acteurs qui bénéficient de revenus par ces espaces et qui mettent en place les aménagements et déterminent l'importance de tel ou tel usage, en accord avec les administrations forestières

⁴⁵ Emilie Laystary. Tourisme et Instagram, les deux font l'impair. *Libération*, 2003/2021, p46.

Les « usagers » de la forêt. Ce sont les personnes retirant un bénéfice par l'usage de la forêt, ce sont les acteurs qui ont des attentes particulières de ces espaces forestiers

Les pouvoirs publics. Ce sont les acteurs qui déterminent la politique forestière et les réglementations portant sur les fonctions de la forêt et des usages. (Filot, 2005)

La journée de rencontres des élus dans les Bouches-du-Rhône, évoquée précédemment, a également fait émerger des conflits d'usages existant sur les espaces forestiers. Ceux-ci sont souvent liés à une méconnaissance des publics, mais également liés à l'aspect économique de ces sites, ou encore liés à la cohabitation de pratiques spécifiques comme la rencontre des activités promenade/chasse (Mison, 2000). La capacité d'accueil de ces espaces est également parfois une des sources de conflits. En effet, les espaces forestiers n'étant pas prêts à faire face à une affluence, le manque d'infrastructure, de sécurisation ou d'information signalétique peut faire défaut (Misson, 2000). Un des autres éléments déclencheurs de conflits d'usage sur les espaces forestiers est le fort sentiment d'appropriation de la forêt de la part de l'ensemble des personnes les pratiquant.

Le sentiment d'appropriation, l'aspect économique et la capacité d'accueil sont des éléments centraux des conflits d'usage en espaces forestiers, ces différents points peuvent donner lieu à des conflits parfois brutaux et à des situations difficiles sur ces territoires.

2.3. *Liens entre pastoralisme et tourisme*

Le dictionnaire Le Robert définit le pastoralisme comme étant « *un mode d'exploitation agricole fondé sur l'élevage en pâturages naturels* »⁴⁶.

Le pastoralisme est une activité notamment ancrée dans les territoires montagnards car historiquement ancienne, elle est donc à la fois patrimoniale, symbolique et identitaire sur les territoires (Eychenne, 2017, p12).

L'activité pastorale joue un rôle non négligeable dans l'activité touristique. En effet, le pastoralisme, activité souvent méconnue des publics urbains, permet un maintien de l'ouverture des paysages. Ces derniers qui représentent un des attraits touristiques incontournables des territoires de montagne seraient amenés à disparaître sans la

⁴⁶ Le Robert dico en ligne. *Pastoralisme.* [en ligne] Disponible sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/pastoralisme> (Consulté le 30-04-2021).

présence des pastoraux qui sont des acteurs prépondérants de la gestion paysagère sur certains territoires. Le maintien des espaces ouverts et l'activité pastorale sont intimement liés puisque cette activité participe à la valorisation de la montagne (Kayser, 1999, p.32). Les paysages seraient au fil du temps reconquis par la nature, fermant ainsi les espaces accessibles au public.

Certaines collectivités ont d'ailleurs mis en place des actions de maintien, voire de réouverture des milieux grâce à l'activité pastorale. Nous pouvons prendre pour exemple le Département du Lot, composé à 70% d'espaces naturels, qui a vu en 150 ans ses espaces boisés passer de 26% à 60% de surface départementale (Eychenne,2017, p. 43). Le service agriculture environnement du Conseil Départemental du Lot a donc créé un programme « espaces embroussaillés » ayant pour objectifs de :

- Restaurer le patrimoine paysager ;
- Restaurer la biodiversité ;
- Prévenir le risque d'incendie ;
- Retisser localement du lien social (Eychenne,2017, p. 43).

L'activité pastorale et le tourisme sont deux activités qui cohabitent sur certains espaces comme la montagne, la forêt, les plaines, etc. Ces deux pratiques ont parfois du mal à s'entendre sur la façon de vivre le territoire et de le partager.

2.4. Particularité des territoires forestiers montagnards dans la pratique touristique

2.4.1. Activités et dangers

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les territoires montagnards souffrent des mêmes problématiques de méconnaissance de la part du public que les territoires forestiers. Nous rappelons également que les territoires de moyenne montagne peuvent être également des espaces forestiers.

Nous pouvons diviser la montagne en deux parties : la haute montagne et la moyenne montagne. La haute montagne offre des espaces accessibles et adaptés aux sports d'hiver, elle est également un milieu sur lequel traditionnellement aucune vie humaine prenante n'est installée. La moyenne montagne (espace beaucoup plus large de la montagne comprenant le bas des massifs, les plateaux, les collines, l'étage forestier, etc.) est, elle un espace de vie permanent sur lequel sont développées des activités

touristiques plus variées telles que le canyoning, la randonnée, le ski de fond et le ski nordique, mais également des activités économiques classiques.

La montagne est un espace particulier par sa topographie. Cette caractéristique amène des particularités dans la pratique touristique. La montagne est un territoire naturel soumis aux aléas climatiques qui peuvent influer rapidement sur l'apparition de dangers. Les Sapeurs-Pompiers de France font notamment de la prévention des risques en montagne destinée aux touristes et autres pratiquants de la montagne. Ils mettent en avant le fait que la montagne est un milieu hostile, tout en étant à la fois une destination sportive et familiale. Les Sapeurs-Pompiers de France réalisent chaque année de nombreuses interventions de sauvetage qui pourraient être évitées avec une meilleure connaissance de ces espaces.⁴⁷ Cet acteur a d'ailleurs créé en partenariat avec différents acteurs nationaux un guide sensibilisation au territoire appelé « c.o.d.e de la montagne » adapté aux différentes saisons.

2.4.2. Gouvernance et gestion de l'accueil du public

L'accueil du public est une thématique très vaste qui fait interagir une multitude d'acteurs différents. Ces acteurs sont partie prenante ou non des prises de décisions. Plusieurs théories concernant les parties prenantes sont désormais étudiées dans le domaine du management. Parmi elles, une classification des parties prenantes, aussi appelées « *stakeholders* », a été proposée par les auteurs Wheeler et Sillanpaa en 1997 (Barthod-Prothade, Leroux) selon le degré d'implication des parties prenantes :

1. Les *stakeholders* primaires sociaux qui sont les acteurs fortement affectés par les décisions et participant activement à leur élaboration.
2. Les *stakeholders* primaires non sociaux qui sont les acteurs participant activement au processus décisionnel, mais qui sont peu affectés par ces décisions.
3. Les *stakeholders* secondaires sociaux qui sont les acteurs dont le bien-être dépend en grande partie des décisions mais qui ne peuvent pas influer sur ces décisions.
4. Les *stakeholders* secondaires non sociaux sont les acteurs qui ont peu d'influence sur les décisions et qui sont peu affectés par celles-ci. (Barthod-Prothade, Leroux)

En matière d'accueil du public, la gouvernance, c'est-à-dire la manière dont est gérée l'accueil du public, est un élément très important pour le bon déroulement de l'accueil sur un territoire. Ainsi, chaque partie prenante doit avoir un rôle identifié dans le

⁴⁷ Sapeurs-Pompiers de France. *Prévention des risques en montagne*. [en ligne] Disponible sur [Prévention des risques en montagne | Pompiers.fr](https://www.pompier.fr/prevention-des-risques-en-montagne) (Consulté le 20-04-2021).

domaine du tourisme et de l'accueil du public sur le territoire. En théorie, les organismes collectifs ont, de par nature, un rôle défini en matière d'accueil, mais dans la réalité, ils ne le remplissent pas toujours. Ainsi, les Communautés de Communes et/ou les communes possèdent par exemple la compétence de la gestion des déchets et sont donc responsables du ramassage des déchets sur les sites d'accueil public. Dans le cas où le rôle de chaque acteur n'est pas clairement identifié, des problématiques en matière d'accueil peuvent donc apparaître. Ceci est le cas pour tout type de territoire, et notamment pour les territoires de montagnards et forestiers.

2.5. *L'attrait des citadins pour les espaces ruraux, naturels et forestiers*

Dès 2008, certains auteurs mettent en avant l'attrait des citadins, comprenons ici les habitants des espaces urbains, pour les territoires ruraux. Décris comme étant à la mode, ces espaces sont souvent idéalisés mais aussi très demandés (Husson, 2008, p. 177). Aujourd'hui cet attrait pour les campagnes et les espaces ruraux est de plus en plus prédominant, exacerbé par la crise sanitaire et les mesures barrières. En effet, les grandes villes privées de leur attraits principaux classiques tels que les cafés, les salles de cinéma, les restaurants, les musées, ont vu leur population les quitter pour rejoindre leur résidence secondaire. Un quart de la population de Paris, soit 451 000 personnes ont « fui » la capitale en mars-avril 2020 (ce qui représente quatre fois plus de personnes qu'en temps normal)⁴⁸. Intitulé « *La Revanche des campagnes* », un article du journal *Le Monde Diplomatique* expose ainsi de nombreux exemples de citoyens ayant troqué leurs vies urbaines pour un cadre de vie plus tranquille dans les territoires ruraux pour profiter d'un espace devenu indispensable.⁴⁹

A la sortie du premier confinement, la tendance s'est poursuivie et l'attrait pour les territoires ruraux également. 94% des français sont restés en France sur la période estivale juillet-aout⁵⁰, du jamais vu auparavant. De plus, les médias nationaux mettent en avant l'attrait de la campagne, parcourue et découverte par un public urbain à la recherche d'un dépassement véritable près de chez eux. Le journal *Le Monde* a également décrit un phénomène jusqu'alors méconnu : celui de l'attrait pour les territoires « où il n'y a personne » tandis qu'à la sortie du confinement la recherche d'isolement et

⁴⁸ Benoît Bréville. La revanche des campagnes. *Le Monde Diplomatique*, 1/12/2020, p1.

⁴⁹ Benoît Bréville. La revanche des campagnes. *Le Monde Diplomatique*, 1/12/2020, p1.

⁵⁰ Yoanna Sultan-R'bibo. Qu'est-ce t'as fait pour les vacances ? *Le Monde*, 21/09/2021, p5.

ressourcement étaient justement l'objectif recherché. Des destinations telles que la Lozère ou encore le Gers n'avait jamais été aussi fréquentées auparavant.⁵¹

La crise sanitaire aura donc eu pour effet un besoin de nature pressant, précipitant ainsi un public citadin sur des territoires dont ils n'ont que peu connaissance.

Cette année encore, l'attrait pour les espaces ruraux, les espaces naturels, s'intensifie. Cet attrait pour la nature pose également des questions en termes de sur-fréquentation sur des territoires qui ne sont pas toujours prêts à accueillir un flux de public assez dense.⁵²

2.6. L'attrait des citadins pour la montagne

La montagne étant un territoire naturel, elle est également un espace qui génère un fort attrait de la part des publics. En France la « montagne d'été » est assimilée à la campagne par le grand public d'après l'AFIT (AFIT, 2001, p 17). La mise en tourisme de la montagne existe depuis longtemps car la montagne est un milieu qui attire depuis toujours. Le tourisme en montagne en période estivale se diversifie pour répondre à la demande de plein air mais aussi pour répondre au changement climatique (Delaplace, Gravari-Barbas, 2017, p60).

La montagne, malgré la crise sanitaire et la fermeture des remontées mécaniques continue de séduire et d'attirer des touristes pour les pratiques de ski de fond, de raquette, de balade, randonnée, etc. Certains médias décrivent même des plateaux « *pris d'assaut* » par les touristes⁵³. Ces mêmes touristes interrogés par des journalistes se réjouissent même de la situation car cela leur permet de découvrir un milieu « *plus sauvage* » et « *une nature plus authentique* »⁵⁴ qu'en temps normal dans les grandes stations de ski.

L'association des Gîtes de France à elle aussi remarqué la tendance relative à l'attractivité de la montagne et de la nature en période hivernale et estivale. En effet, le directeur de Gîtes de France Haute-Savoie indique que le public (notamment les familles et les groupes d'amis) recherche une proximité de la nature, un aspect champêtre. Il décrit cette tendance comme étant déjà existante auparavant mais une nette

⁵¹ Yoanna Sultan-R'bibo. Qu'est-ce t'as fait pour les vacances ? *Le Monde*, 21/09/2021, p5.

⁵² Emilie Laystary. Tourisme et Instagram, les deux font l'impair. *Libération*, 2003/2021, p46.

⁵³ « On dépense moins, c'est sûr ». *Aujourd'hui en France*, 20/02/2021, p4.

⁵⁴ « On dépense moins, c'est sûr ». *Aujourd'hui en France*, 20/02/2021, p4.

augmentation due à la crise sanitaire avec un réel besoin de nature pour les touristes.⁵⁵ Une nouvelle clientèle est désormais présente sur ces territoires.

3. Valorisation et aménagement des territoires spécifiques : forêt et montagne

La valorisation d'un territoire passe par de très nombreux aspects. D'un point de vue touristique une multitude d'éléments peuvent être valorisés, et sont le reflet de la multitude de formes de tourismes existantes. Ainsi, le patrimoine (matériel ou immatériel, culinaire, naturel, etc.) peut être valorisé. D'autres aspects peuvent, eux aussi être mis en avant et donc valorisés. Ainsi, des infrastructures, des évènements, des acteurs, des prestations et des activités permettront ainsi de promouvoir le territoire.

3.1. *La valorisation patrimoniale*

Les espaces ruraux qui sont, entre-autres, composés des espaces forestiers et montagnards, disposent de ressources patrimoniales diverses, variées et nombreuses. Dans ce patrimoine nous pouvons citer les villages de caractères, les petits édifices vernaculaires, les bâtis utiles pour les activités artisanales, industrielles ou agricoles, les curiosités naturelles, les paysages, les traditions culturelles spécifiques à ces espaces, les églises et différents bâtis, etc. (AFTI, 2001, p. 19). En effet, ces patrimoines, participent à la valorisation touristique de ces territoires, même s'ils sont parfois insuffisamment mis en avant (AFIT, 2001, p. 19). La recherche de cette valorisation répond à des motivations principales qui peuvent être de l'ordre de la sauvegarde du patrimoine, du développement touristique, de l'amélioration du cadre de vie, etc. (AFTI, 2001, p. 25).

3.2. *La valorisation des activités*

En forêt et en montagne, les activités peuvent être très spécifiques, en relation avec la nature du territoire (présence d'arbres, dénivelé, etc.). De nombreuses activités de pleine nature sont alors possibles et attirent du public sur ces espaces.

⁵⁵ Didier Bert. Montagne : les hébergements indépendants, "grands gagnants" d'un hiver hors normes. *La tribune*, 12/03/2021, p.31.

Il est alors important pour les territoires et leurs décideurs de prendre en compte la présence de telles activités et de les encadrer afin que les flux de visiteurs ne génèrent pas de soucis pour les différents protagonistes et pour le territoire lui-même.

Ainsi les activités et les sports de pleine nature doivent être encadrés et gérés mais aussi valorisés, car elles peuvent représenter de vrais atouts pour un territoire. Les activités de pleine nature représentent à la fois des enjeux économiques, sociaux et environnementaux (Bessy, Mouton, 2004, p25). En effet, ces activités doivent être étudiées pour leurs possibles retombées économiques, pour les possibles impacts sur les milieux, et pour les enjeux de concertations auxquelles elles font face⁵⁶.

Des enjeux territoriaux sont alors concernés à travers la valorisation des activités de pleine nature. Différents points peuvent alors être pris en compte.

Tout d'abord, la participation à la protection de l'environnement grâce à l'équipement de sites de pratique permettant de délimiter les espaces naturels. Mais aussi la mise en lumière de certains sites naturels et la mise en avant de leur fragilité. Ce dernier point est bien sûr discutable puisque la mise en lumière d'un site naturel peut également entraîner sa fréquentation et donc sa mise en danger.

L'un des autres enjeux territoriaux auxquels répond la valorisation des activités de pleine nature est l'image touristique du territoire que ces activités permettent. Ces pratiques outdoor donnent lieu au développement d'un imaginaire collectif pertinent pour augmenter l'attrait du territoire.

Ensuite, la valorisation des activités de pleine nature permet une structuration du territoire avec la mise en place de services annexes, spécifiquement sur les territoires ruraux (et notamment les territoires de montagne). Les services annexes peuvent être de l'ordre de la restauration, de l'installation d'artisans et aussi de l'hôtellerie.

Valoriser les activités de pleine nature paraît donc être un enjeu majeur pour les territoires et pourrait permettre d'augmenter l'attrait touristique. Les différents acteurs du territoire sont concernés par ce point, qu'ils soient des acteurs sportifs, politiques ou économiques du territoire. (Bessy, Mouton, 2004, p26). Les différents acteurs peuvent donc, grâce aux activités de pleine nature permettre le développement de nouvelles offres touristiques et

⁵⁶ Van Lierde. Sport de nature. Outils pratiques pour leur gestion. *Outils de gestion et de planification cahier technique*, 2007, n°80, 73p.

de nouvelles destinations. La mise en réseaux de ces acteurs grâce et pour les activités de pleine nature est donc un élément pertinent du développement touristique.

3.3. La valorisation à travers l'aménagement

Les espaces aussi bien forestiers que montagnards, et à travers eux, les espaces forestiers de montagne, possèdent des ressources souvent difficiles d'accès et méconnues du public. Ces ressources, qu'elles soient bâties, paysagères, environnementales, etc., parfois équipées et aménagées pour être accessibles et « consommables » par les publics (AFTI, 2001, p. 25).

La valorisation de ces territoires, à travers leurs aménagements est un sujet vaste et est complexe. L'aménagement correspond à toute action volontaire de l'homme sur son territoire dans un objectif d'amélioration de l'existant en cohérence. Cela peut donc comporter des actions d'équipement (habitations, routes, zones d'activités, etc.), des actions d'incitation, des actions de réparation et des actions de protection. Les aménagements peuvent être menés à destination des paysages mais aussi à destination de zones géographiques ayant différentes échelles et peuvent être spécifique aux milieux (forêt, montagne, littoral).⁵⁷

L'aménagement touristique a, quant à lui, connu des évolutions. En effet, auparavant l'aménagement touristique était essentiellement concentré sur l'équipement des destinations et sites d'accueil, comme peuvent en témoigner les grandes politiques d'aménagements touristiques telles que la mission Racine pour l'aménagement et l'équipement de la Côte Languedoc-Roussillon, ou encore les grandes politiques d'aménagements de la montagne avec les Grandes Stations de première et deuxième génération. Les objectifs de telles politiques d'aménagements à travers leurs équipements étaient principalement tournés vers l'augmentation de la capacité d'accueil de la destination (Vlès, 2006, p 376). Cette mouvance d'aménagement largement destinée à bâtir des infrastructures d'accueil touristique a aujourd'hui évolué vers une réflexion globale de développement. L'aménagement touristique est aujourd'hui plus une dynamique de développement négocié avec et pour la société locale (Vlès, 2006, p.31).

⁵⁷ Encyclopædia Universalis. *Aménagement du territoire*. [en ligne] Disponible sur [AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Universalis.edu \(univ-toulouse.fr\)](https://www.universalis.edu/univ-toulouse.fr) (Consulté le 30-04-2021).

3.4. Routes et Mobilités

L'accessibilité est un facteur incontournable de la mise en tourisme des territoires. Sur des territoires ruraux et naturels cet aspect est spécifique et peut-être plus complexe qu'ailleurs notamment dû au climat particulier, aux caractéristiques topographiques et aux différences de fréquentation d'une saison à l'autre (Cholat, 2018). Les routes sont des éléments présents dans les documents d'urbanisme des collectivités qui les développent et les fait évoluer. De plus, les routes ainsi que les mobilités font partie des moyens de gestion de flux, évoqués précédemment dans cette étude comment étant un élément de potentiel de la sensibilisation.

En matière de mobilité, les routes accessibles aux véhicules particuliers ne sont pas les seuls moyens d'accès à un territoire. Les « mobilités douces » peuvent également être développées (c'est-à-dire les moyens de transports sans émissions de carbone comme le cyclisme, la marche, etc.). Cet aspect mobilité est important à prendre en compte dans cette étude et plus spécifiquement sur les territoires de montagne.

3.4.1. Mobilités en montagne

La mobilité en montagne représente un des enjeux majeurs de ces territoires. Depuis quelques années des associations comme *Mountain Wilderness, France Nature Environnement et la CIPRA*⁵⁸, étudient l'intérêt de valoriser auprès des publics la possibilité de pratiquer un tourisme sans voiture.

Rappelons que l'aménagement à travers la notion de mobilité en montagne est encadré par les textes de lois de protection de la montagne, traité précédemment dans cette étude, et notamment de la Loi Montagne qui fixe les réglementations en matière d'urbanisation de ces espaces.

En montagne il est possible de voir différents modes de déplacements tels que les transports en commun (navette sous formes d'autocars, autobus, minibus) les navettes électriques, les services de transports à la demande, les services de transport réguliers, mais aussi les transports spécifiquement à destination des touristes (trains/navettes), ou encore le co-voiturage, ou les modes de déplacement doux. Nous pouvons citer les

⁵⁸ Association en faveur du développement soutenable dans les Alpes

véloroutes, les voies vertes, les diverses balades et randonnées, etc. (Mountain Wilderness, France Nature Environnement et la CIPRA, 2006).

3.5. Les équipements, outils de l'aménagement

En termes d'équipement d'accueil les forêts ont fait face à une augmentation liée à l'absence de norme et de règle dans le passé en termes de pratique récréative (Kalaora, 1983). La montagne a, elle, été mieux préservée car encadrée par des lois (cf Loi montagne). Selon les emplacements, l'environnement, les volontés politiques etc., des infrastructures et du mobilier peuvent être installés. Nous pouvons ainsi citer de nombreux exemples : sanitaires, bâtiments d'accueil, parking, zone d'activité, abris, parcours sportifs, jeux, signalétique (routière, d'information pratique, d'orientation, etc.) Barbecue, table, tables-banc, observatoire, belvédère, caillebotis, passerelles, sentiers de découvertes et cheminements, et biens d'autres existent encore. Ces outils de l'aménagement mis en place sur des sites spécifiques sont un moyen de répondre à des besoins en matière d'accueil du public.

Conclusion chapitre 3 :

L'accueil sur les territoires domaniaux de montagne représente un enjeu spécifique grandissant. La crise de la COVID-19 a généré des flux plus importants, ce qui a impacté ces espaces qui accueillent aujourd'hui un public de moins en moins connaisseur de ces territoires ce qui pose parfois des conflits d'usages. Souvent considérés comme des espaces de loisirs et de liberté les territoires domaniaux montagnards possèdent de nombreux attraits pour un public de plus en plus urbain qui n'a pas connaissance des autres acteurs et activités présents sur ces espaces. La présence de ces publics, générant des flux parfois importants et mal maîtrisés, imposent aux collectivités de se questionner sur les aménagements à mettre en place, mais aussi sur les actions à mener pour une meilleure compréhension du territoire auprès du public.

Conclusion Partie 1

Grâce à cette première partie nous avons pu définir et présenter de nombreux concepts qui seront utilisés dans la suite du travail. Initialement basée sur la sensibilisation à l'environnement cette partie permet aussi de traiter, sur les territoires forestiers et montagnards, de sujets plus vastes et tous transversaux.

Le croisement des informations récoltées en chapitre 2 et 3 permettent de comprendre que les territoires de montagne, ruraux, forestiers, attirent de plus en plus un public urbain ayant une méconnaissance totale du comportement à avoir sur ces espaces.

Ce point devient de plus en plus central dans les enjeux de territoire, notamment avec l'apparition de la crise sanitaire COVID-19 qui, suite aux différents confinements, a exacerbé l'intérêt porté aux espaces naturels. La présence d'un nouveau public ayant une méconnaissance totale du comportement à avoir sur des espaces naturels, ruraux, forestiers, montagnards, questionne sur les moyens de sensibilisation auxquels doivent faire appel les collectivités. La présence d'un nouveau public, et parfois même de manière plus générale, l'augmentation de flux touristique sur certains territoires, questionne sur la manière dont de tels territoires peuvent gérer et/ou améliorer leur accueil touristique avec une vision élargie au territoire. C'est dans cette dynamique de réflexion et pour cette raison que l'aménagement, la gouvernance, la valorisation et la mobilité sont étudiées dans cette première partie.

Dans cette optique de vision globale de l'accueil du public, et de ces différents constats, une problématique a émergé :

Par quels moyens un territoire domanialement montagnard peut-il améliorer l'accueil du public tout en le conciliant avec les différents usages présents ?

La suite de ce travail cherche donc à répondre à cette question à travers la présentation de la mission de stage confiée par l'ONF qui sera exposée dans la partie suivante. Ensuite, cette problématique ayant guidé la recherche, des actions concrètes seront exposées dans le but d'apporter des solutions au territoire d'étude.

Partie 2 : L'accueil du public au sein de l'Office National des Forêts : Mission, méthodologie et résultats de l'état des lieux

Introduction partie 2

La première partie de cette étude nous a permis de rappeler les bases en matière d'environnement et de sensibilisation à ce dernier. La sensibilisation qui était le point d'entrée de cette étude à travers la question de départ est un sujet qui s'est finalement élargit à celui de l'accueil du public.

Cette deuxième partie permettra de présenter des éléments concrets afin de comprendre le travail confié au cours de ce stage.

Tout d'abord, une attention particulière sera portée sur la présentation de l'Office National des Forêts. Cette structure possède une histoire et un fonctionnement qui lui sont propres, étant le gestionnaire des forêts publiques au niveau national. Plus localement, ce sera ensuite le territoire sur lequel se déroule la mission qui sera largement étudié afin de comprendre le contexte économique, social et environnemental dans lequel évolue le projet à mener.

Concernant la mission en elle-même, nous expliquerons dans cette partie ce qu'est un Schéma d'Accueil du Public : son contenu, sa forme et quels sont les besoins et les enjeux qui en découlent.

La méthodologie de travail pour mener à bien la mission a consisté en plusieurs étapes qui sont présentées dans cette partie 2 : gouvernance du projet, éléments de recherches, entretiens qualitatifs, typologique d'acteurs, etc.

Afin de parvenir à montrer un maximum du travail fourni dans ce stage, cette fin de partie 2 permettra de présenter rapidement les résultats obtenus à l'issue de l'état des lieux. Ces résultats sont présentés sous la forme d'enjeux du territoire en matière d'accueil du public. Ce sont sur ces derniers éléments que se basera la formulation du Schéma d'Accueil du Public en partie 3 de ce mémoire d'aide à la décision.

Chapitre 1 : L'Office National des Forêts et le terrain d'étude d'Auzat

Ce premier chapitre aura pour objectif la présentation de la structure de stage : l'Office National des Forêt en tant que principal acteur de la gestion forestière en France. Il est essentiel de comprendre le fonctionnement de cette institution et son histoire pour comprendre son rôle en matière d'accueil du public. Le territoire sur lequel évolue la mission confiée est un territoire très spécifique qu'il sera pertinent de présenter en détails dans cette partie de l'étude.

1. L'Office National des Forêts, gestionnaire majeur des forêts françaises

1.1. Historique

L'Office Nationale des Forêts (ONF) a été créé en succession à l'administration en charge des eaux et des forêts qui existait déjà il y a 700 ans. L'ONF a donc été créé en 1964. Historiquement, le corps des Maîtres des Eaux et Forêts fut en premier créé en 1291 sur ordonnances de Philippe IV Le Bel, puis Henri IV instaura le Règlement Général des Eaux et Forêts en 1597. En 1669 Colbert réforme l'administration forestière pour améliorer la production de bois (nécessaire pour la marine). C'est ensuite l'apparition de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts puis du Code forestier (présenté en première partie de cette étude) en 1827.

1.2. Missions

L'ONF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui travaille et se positionne autour de quatre grands objectifs inhérents à la gestion forestière que sont, la production de bois, l'accueil du public sur ces espaces, la préservation de l'environnement et la prévention des risques naturels.

L'ONF gère environ 11 millions d'hectares de forêts publiques en France métropolitaine et sur les territoires d'outre-mer, ces derniers appartiennent soit à l'Etat, soit aux collectivités territoriales. Cette superficie forestière représente environ 25% de la forêt

française, faisant de l'ONF le premier gestionnaire forestier au niveau national. Les forêts gérées par la structure peuvent être domaniales ou communales.⁵⁹

En ce qui concerne la mission centrale de production du bois, elle peut aussi être vue comme un moyen de valoriser celui-ci. L'ONF produit et commercialise environ 35% du bois vendu sur le marché en France.

La mission de préservation de l'environnement, comprend différentes actions ayant pour but la gestion durable des forêts. La biodiversité présente dans ces espaces représente environ 80% de la biodiversité terrestre, il est donc indispensable que l'ONF intègre la protection des milieux à ces missions de production de bois. Des actions telles que la gestion de zones Natura2000, la création de réserves biologiques ou encore l'entretien des espaces font partie des actions réalisées par l'ONF.

Accueillant aux alentours de 700 millions de visites par an sur les territoires forestiers, l'ONF s'approprie sa mission d'accueil du public. En effet, les espaces forestiers sont des lieux de loisirs pour bon nombre de citoyens. Pour que cet accueil soit réalisé dans les meilleures conditions, tout en étant en adéquation avec les missions de production de bois et de préservation de l'environnement, l'ONF aménage et entretient des lieux d'accueil. Cette mission recoupe donc des actions telles que l'aménagement et l'entretien de pistes cyclables, de parcours thématiques, de sentiers de randonnée, etc.

La quatrième et dernière mission de l'ONF relative à la prévention des risques, a été confiée par l'Etat. Il s'agit de diverses missions d'intérêt général comme la lutte contre le risque incendie, la protection du littoral ou encore la restauration de terrains montagnards.

Par ailleurs, l'ONF en tant que gestionnaire forestier expérimenté, propose des prestations de services à destination des particuliers, collectivités, entreprises, pour la gestion de leur espace naturel et leur mise en valeur.

1.3. Positionnement et valeurs

L'Office National des Forêts se veut être un acteur du développement durable mais aussi de la transition énergétique à travers ses grandes missions et ses prestations de services qu'elle commercialise.

⁵⁹ Office National des Forêts. *Nos enjeux, nos valeurs, nos missions*. Disponible sur : [Nos enjeux, nos valeurs, nos missions \(onfr.fr\)](http://www.onfr.fr/nos_enjeux_nos_valeurs_nos_missions) (Consulté le 23-02-2021).

L'écoute, la performance et l'innovation sont les valeurs que porte l'ONF. Cette structure souhaite construire des projets en relation avec les acteurs territoriaux afin qu'ils soient impliqués dans le développement de celui-ci, l'écoute est donc l'une de ses valeurs. La performance économique doit aussi être respectée lors des prestations réalisées, c'est dans ce paradigme que l'efficacité est sollicitée. Adapter continuellement les métiers, les compétences et les outils afin de rester innovant est essentiel pour être utile aux territoires.

Par ailleurs, l'ONF, est composé d'environ 9000 professionnels, c'est une structure engagée, médiatrice sur les territoires et à l'écoute des acteurs. C'est dans ce contexte que l'étude est menée.

2. Fonctionnement de cet acteur majeur

2.1. *Organisation territoriale*

La structure ONF est gérée à échelle territoriale. En effet, neuf directions territoriales ainsi que deux régionales sont réparties sur le territoire. Ces directions territoriales sont-elles même décomposées en agences territoriales puis en unités territoriales. Il est à noter que les découpages territoriaux de l'ONF ne correspondent à aucun découpage territorial officiel tels que les régions ou les départements.

La carte ci-dessous illustre ce propos.

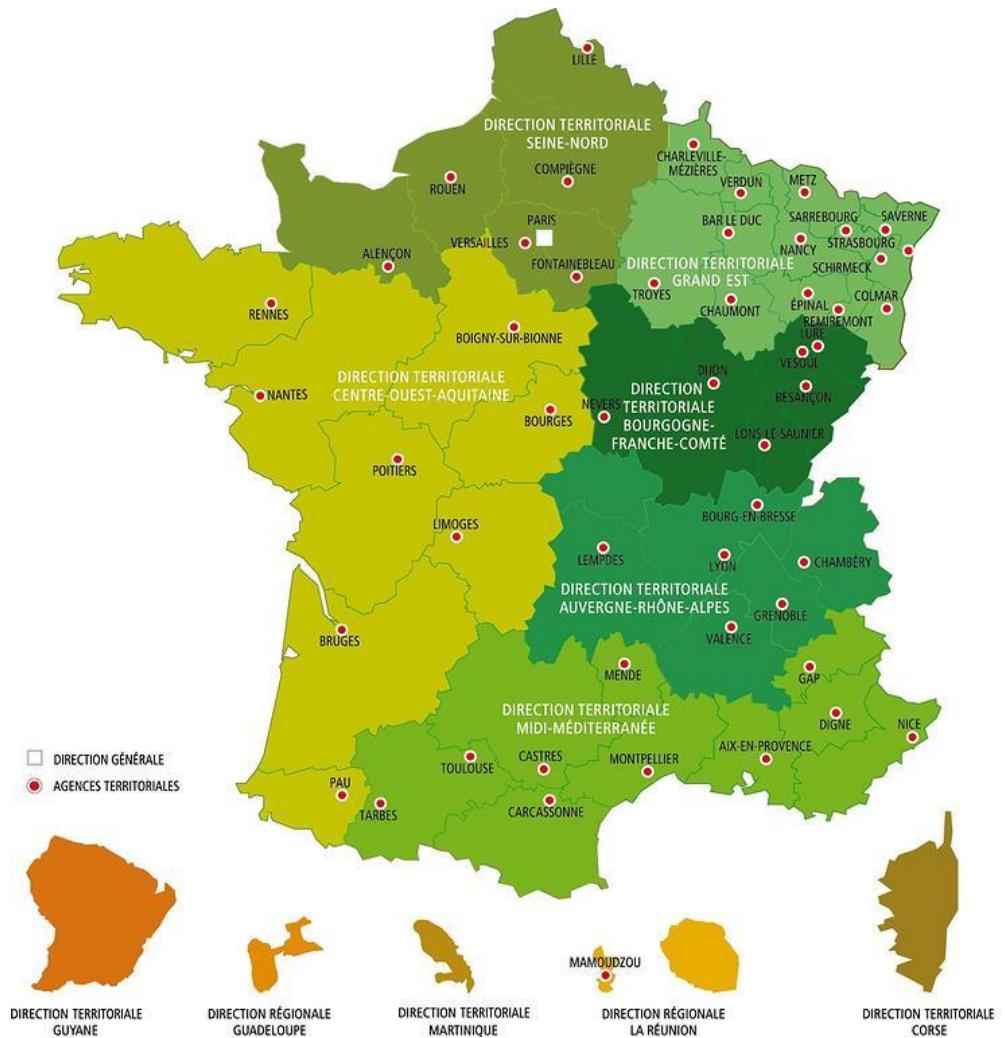


Figure 3 : Carte organisation territoriale ONF⁶⁰

Ainsi, ce sont 48 agences territoriales et 320 Unités territoriales qui sont réparties sur le territoire français métropolitain et d'outre-mer.

Par ailleurs, la structure est aussi présente à l'étranger à travers sa filiale « ONF international » et est présente dans 50 pays à travers le monde.

2.2 Organisation juridique : le régime forestier

La gouvernance de l'ONF s'articule autour de différentes réglementations en vigueur très précises. Ce cadre est d'abord défini par le Code forestier ainsi que par les politiques

⁶⁰ Office National des Forêts. *Nos enjeux, nos valeurs, nos missions*. Disponible sur : [Nos enjeux, nos valeurs, nos missions \(onf.fr\)](http://Nos%20enjeux,%20nos%20valeurs,%20nos%20missions%20(onf.fr)) (Consulté le 23-02-2021).

environnementales nationales et européennes qui s'appliquent sur les différents territoires sur lesquels travaille l'ONF. Le régime forestier est le cadre spécifique auquel doit répondre l'ONF. Ce régime est mis en œuvre sur les forêts domaniales mais aussi sur les forêts des collectivités comme exposé en partie 1 de cette étude.

3. Présentation du terrain

La mission confiée par l'Unité Territoriale Ariège-Pays d'Olmes est la réalisation d'un schéma d'accueil du public sur la commune d'Auzat et le site du Port de Lers, présent sur le territoire de Val-de-Sos. Ce territoire d'étude est plus largement situé dans la Vallée du Vicdessos.

3.1. *Un contexte historique local spécifique*

3.1.1. Un territoire marqué par la gestion forestière et l'industrie : les droits d'usage, la guerre des demoiselles, la déforestation et la reforestation

Le territoire de la Vallée de Vicdessos est marqué par de nombreuses phases d'évolution. Historiquement le territoire était compris dans celui des comtes de Foix, ainsi les droits d'usages étaient en vigueur sur le territoire. Les populations étaient donc libres de réaliser leurs activités et d'utiliser les ressources locales. Lorsqu'Henri IV, dernier comte de Foix, fut couronné roi, ses terres comtales devinrent propriété de la couronne. Aujourd'hui elles appartiennent donc à l'Etat.

A partir des XI^e et XII^e siècles et jusqu'à la fin du XIV^e siècle, la métallurgie et plus spécifiquement l'industrie minière, a fortement marqué l'organisation du territoire. Le pastoralisme a aussi été, et est encore aujourd'hui, un élément structurant du territoire d'étude. En effet, ces activités étaient liées car les habitants qui ne disposaient pas d'assez de moyens avec l'une de ces activités, pratiquaient l'autre. Un éleveur qui faisait monter ses bêtes en estive l'été, travaillait aussi à la forge l'hiver car la vie était rude sur ce territoire enclavé. Un exode rural commence à s'accélérer jusqu'à la fin du XX^e siècle.

Concernant l'activité de sidérurgie, elle fut à la source de la déforestation de la vallée de Vicdessos. La forêt était alors utilisée comme une ressource inépuisable.⁶¹

⁶¹ *Les activités humaines dans la région d'Auzat-Vicdessos sous l'ancien régime sur la période du XVI^e-XVIII^e Siècle*
Disponible sur <http://auzatvicdessos.free.fr/16e18es3.htm#sider> (Consulté le 3-04-2021).

L'application des droits d'usage ainsi que l'exploitation minière structurante du territoire a donné lieu à une déforestation généralisée. Aujourd'hui sur le territoire d'étude, la forêt a pour fonction première la protection des risques. Parfois mal comprise des usagers, cette fonction est primordiale car elle permet un maintien des sols, mais aussi la prévention contre les risques d'avalanches. Les forêts du territoire préservent ainsi villages et lieux habités. Le reboisement du territoire a été réalisé dans les années 1800, dans le cadre de la politique massive de reforestation et d'installation des barrages. Aujourd'hui, les usagers du territoire ont parfois oublié cette histoire passée et cela crée parfois des désaccords, notamment autour de la pratique d'écobuages sauvages.

La Guerre des Demoiselles

Le territoire est aussi marqué par un passif complexe. En effet, la Guerre des Demoiselles est à prendre en compte comme un élément ancré dans la mémoire collective des anciens en Haute-Ariège. La Guerre des Demoiselle est un conflit qui a éclaté à propos de la revendication forestière. Le début de cette « guérilla locale » a commencé en 1827 à l'apparition du Premier Code Forestier. Les « Demoiselles » étaient des habitants ariégeois, sans distinction de classe sociale, qui luttaient, déguisés plus ou moins partiellement en femme, pour conserver leurs droits d'usages forestiers. Ainsi, les Demoiselles se sont soulevées contre les forestiers, représentant l'Etat et administrateurs du 1er Code Forestier, et contre quelques gros propriétaires. Cette histoire dénonce une certaine tension entre représentant de l'Etat et citoyens exploitant les forêts jusqu'alors.

En 1906 commence un nouveau cycle métallurgique, celui de l'aluminium, favorisé par la disponibilité en énergie hydraulique ; ce cycle s'est achevé en 2003, avec la fermeture et le démantèlement de l'usine Péchiney marquant une rupture sociale difficile pour le territoire.

Autrefois les territoires de montagne étaient pratiqués uniquement par des usagers avertis et expérimentés, notamment par les chasseurs, pêcheurs et bergers.

Aujourd'hui les droits d'usage existant encore en Ariège sont le marronnage, pour bois de chauffage et le pâturage. Un droit d'usage est attribué pour une forêt, sur une commune. Seuls les usagers résidant officiellement sur la commune ont le droit d'usage.

L'ensemble de ces éléments est à prendre en compte pour comprendre les relations des usagers au territoire.

Par ailleurs, l'histoire du territoire a laissé des traces d'un patrimoine historique bâti. De nombreuses constructions en pierres sèches sont encore présentes sur le territoire d'étude.

3.1.2. Un territoire en mutation

Le territoire d'étude de la réalisation du schéma d'accueil est celui de la commune d'Auzat et du site du Port de Lers situé sur la commune de Val-de-Sos. La commune de Val-de-Sos regroupe les anciennes communes de Vicdessos, Sem, Goulier et Suc-Sentenac. Communément appelée Vallée du Vicdessos, ce territoire regroupe plusieurs vallées attenantes à la vallée principale de Vicdessos : la vallée de l'Artigues, la vallée de Mounicou, et la vallée d'Artiès. Plusieurs acteurs interagissent sur ce territoire. Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoise (PNRPA) est l'un des acteurs incontournables de celui-ci. En effet, le territoire d'étude est compris dans le périmètre du PNRPA. Cet acteur intervient sur de nombreux domaines tels que, la valorisation de la forêt et du bois, le tourisme durable, la protection de la faune et de la flore, la restauration du patrimoine bâti, la préservation des paysages, l'éducation au territoire, la promotion des savoir-faire et produits locaux, etc. Autant de domaines qui viennent en relation avec la réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public.

La commune d'Auzat et celle de Vicdessos sont mitoyennes et leurs richesses leur permet de posséder le nom de « Station Sport Nature du Montcalm », appellation aujourd'hui laissée de côté dans la communication et la valorisation.

Ces dernières années la fréquentation touristique de la commune est de plus en plus importante sur certains sites. Cependant, aucune réflexion globale sur l'accueil du public n'a été menée et il convient donc de construire avec l'ensemble des acteurs une stratégie d'accueil à l'échelle du territoire et de proposer des prestations adaptées à chaque problématique pour gérer, optimiser et améliorer l'accueil des visiteurs.

3.2. La Vallée de Vicdessos, un territoire domanial montagnard

3.2.1. Cartographie du périmètre du territoire d'étude

Le périmètre d'étude retenu pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public était initialement celui de la commune d'Auzat. Cependant, après discussions, le périmètre d'étude s'est étendu pour prendre en compte le site du Port de Lers qui est une des portes

d'entrée du territoire. Le périmètre final de l'étude est donc celui de la Vallée de Vicdessos et plus précisément les forêts domaniales de Montcalm-Suc-Sentenac et Goulier-Auzat-Sem-Lercoul.

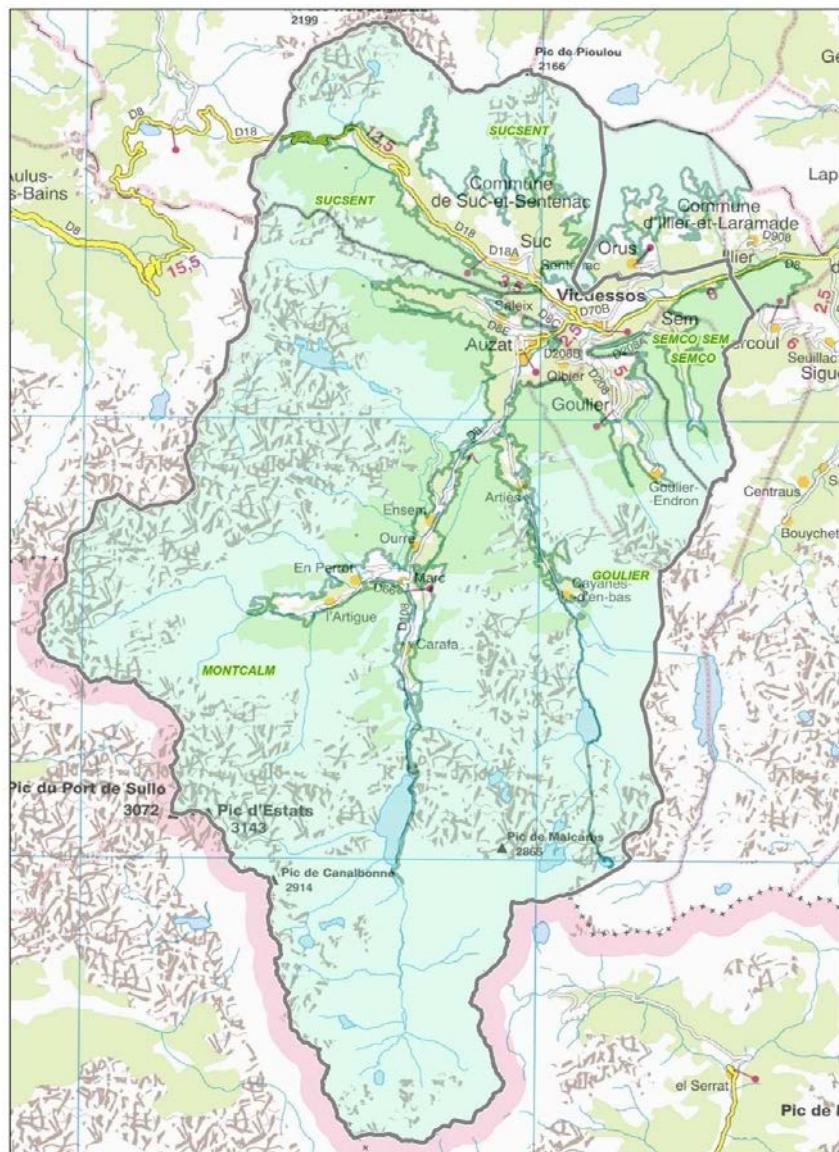


Figure 4 : Périmètre d'étude

Ce périmètre d'étude représente 19 859.33Ha et 198,59km².

3.2.1.1. Les portes d'entrée du territoire

Ce territoire, considéré comme un territoire de fond de vallée, est accessible par deux portes d'entrée principales, à savoir, la route Départementale depuis Tarascon-sur-Ariège, et le Col du Port de Lers, toutes deux situées au Nord du périmètre d'étude. L'ensemble du reste du territoire est uniquement accessible par des sentiers de randonnée, notamment au sud sur les espaces transfrontaliers via des chemins de Grandes Randonnées Transfrontalières (GRT).

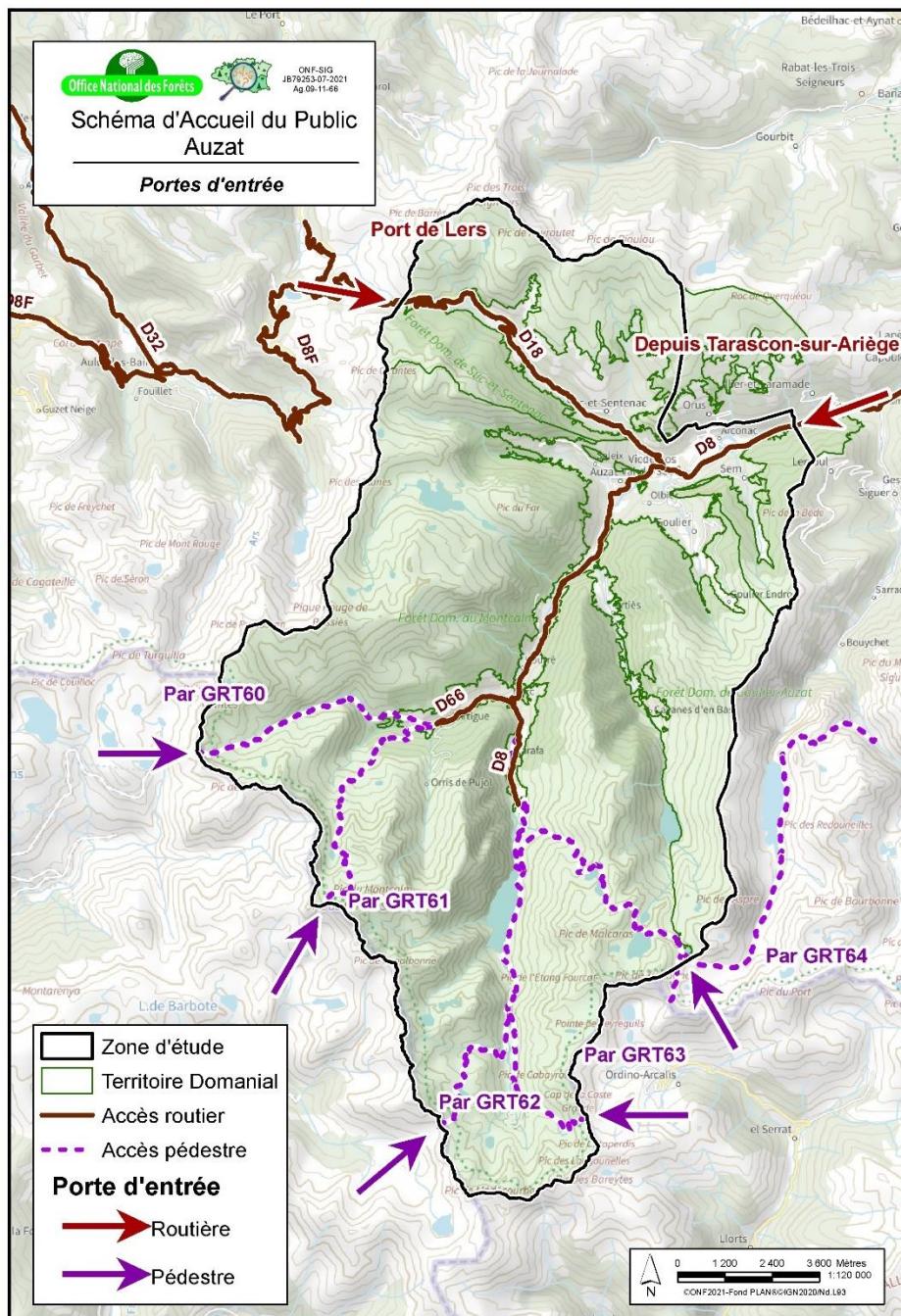


Figure 5 : Carte des portes d'entrée principales du territoire

3.2.2. Une topographie spécifique

Auzat est une commune française de montagne située dans le département de l'Ariège. 90% de son territoire est domanial et est, par conséquent, géré par l'ONF. Auzat est un vaste territoire, en effet, sa superficie est de 163km², en faisant la deuxième plus grande commune d'Occitanie. Cette commune de montagne est située sur le versant nord des Pyrénées et est située à la frontière de l'Andorre et de l'Espagne. Sur son périmètre la commune possède des sommets avoisinant les 3000 mètres ou plus (les plus hauts d'Ariège), des ruisseaux, des étangs, des estives, la plaine est aussi présente, rendant la commune attractive pour les visiteurs. Il s'agit d'une commune rurale mais pourvue de nombreux atouts patrimoniaux naturels, historiques et touristiques qu'il conviendra d'étudier pour répondre à la mission confiée, à travers, notamment un état des lieux. Le relief très accidenté avec la présence de nombreuses falaises rend l'accès difficile et les cols peuvent être accessibles sur une grande superficie du territoire.

3.1.3 Espaces forestiers du territoire

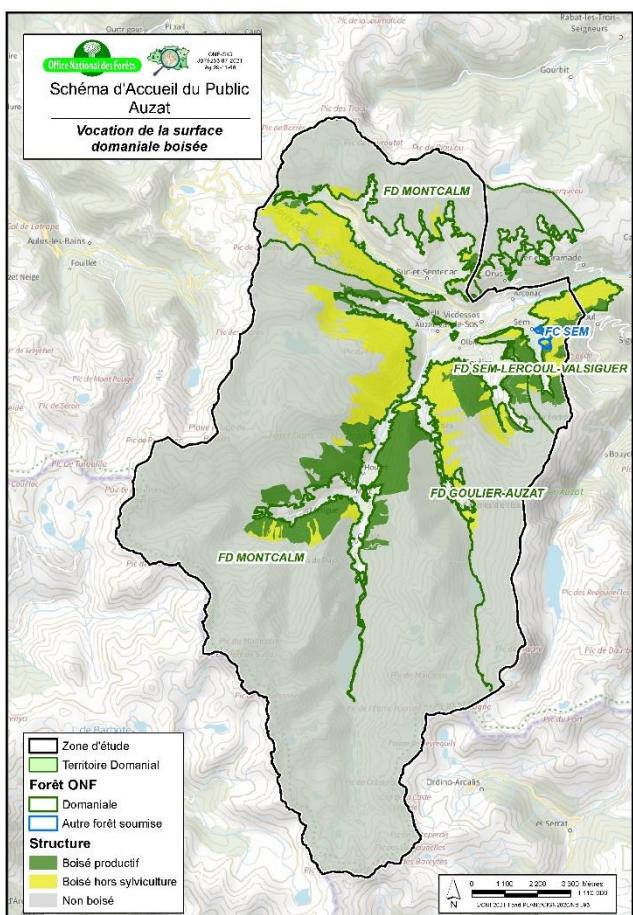


Figure 6 : Carte des surfaces boisées

Le périmètre d'étude, est le territoire domanial géré par l'ONF. Cependant, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, un territoire peut être domanial sans être entièrement recouvert de forêt, ce qui est le cas à Auzat. En effet, les espaces forestiers ne représentent qu'une petite partie du périmètre d'étude. Cela est dû à la topographie du territoire pentu et rocaillieux de montagne. Ainsi, les espaces forestiers représentent seulement 3 424 ha, soit 18% du territoire d'étude. Ces zones boisées sont composées de seulement 1 445 ha de surface boisée productive. Ce sont donc seulement 13% de la surface totale du territoire dédiés à la production de bois. Sur la carte ci-contre, seuls les espaces représentés en jaune et

en vert sont des espaces boisés. Cela signifie que le reste des espaces couverts par les arbres sont entièrement dédiés à la protection et la prévention des différents risques, afin de protéger les villages, les habitations et les usagers du territoire. Les paysages de forêts sont donc peu présents. Sur la partie basse altitude du territoire les peuplements forestiers sont principalement des hêtres et des feuillus (Châtaignier, Bouleaux, Chênes, etc.).

3.3. Le patrimoine local

3.3.1. *Le patrimoine naturel et paysager, principal attrait du territoire*

Le territoire d'étude, située dans la vallée du Vicdessos, présente des caractéristiques propres aux grandes parties des vallées montagnardes des Pyrénées mais aussi des originalités spécifiques. Situé dans la partie la plus élevée des Pyrénées Ariégeoises, au niveau des frontières Franco-Espagnole et Franco-Andorrane, le territoire est à certains endroits un territoire de haute montagne. Le patrimoine naturel local est un atout important qui attire et qui est en évolution rapide. Ce territoire est considéré par tous comme étant à fort patrimoine paysager et naturel et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il accueille un Observatoire Homme-Montagne, l'OHM Pyrénées Haut-Vicdessos. Ce territoire possède plusieurs étangs naturels et lacs de montagne mais aussi des barrages mis en place pour la production hydroélectrique.

Parmi les atouts naturels et paysagers du territoire, nous pouvons citer les étangs présentés en images ci-dessous :



Figure 7 : Photo de l'étang d'Izourt

62



Figure 8 : Photo de l'étang de Soulcem



Figure 9 : photo de l'étang d'Arbu



Figure 10 : photo étang de Médécourbe

Les paysages d'estives sont également omniprésents sur le territoire. Ces paysages d'estives figurent parmi les paysages les plus remarquables des Pyrénées. Visuellement il s'agit de grandes et belles pelouses pâturées par les troupeaux durant la période estivale.



Figure 12 : Zone d'estive

63



Figure 11 : Zone d'estive

⁶² Source : clichés personnels, Marianne SAUQUET, 2021.

⁶³ Source : l'ensemble des clichés sont des clichés personnels, Marianne SAUQUET, 2021.

Puis, au-dessus des estives, les paysages de sommets sont visibles.

3.3.2. *Le petit patrimoine bâti*

Sur les estives, sont établies de nombreuses constructions en pierres sèches, appelés des orris. Ce sont les témoins de cette histoire pastorale encore très présente. Les orris sont le principal patrimoine bâti spécifique du territoire.



Figure 13 : Photo Orris⁶⁴

⁶⁴ Source : clichés personnels, Marianne SAUQUET, 2021.

3.4. Les usages spécifiques du territoire

3.4.1. Pastoralisme

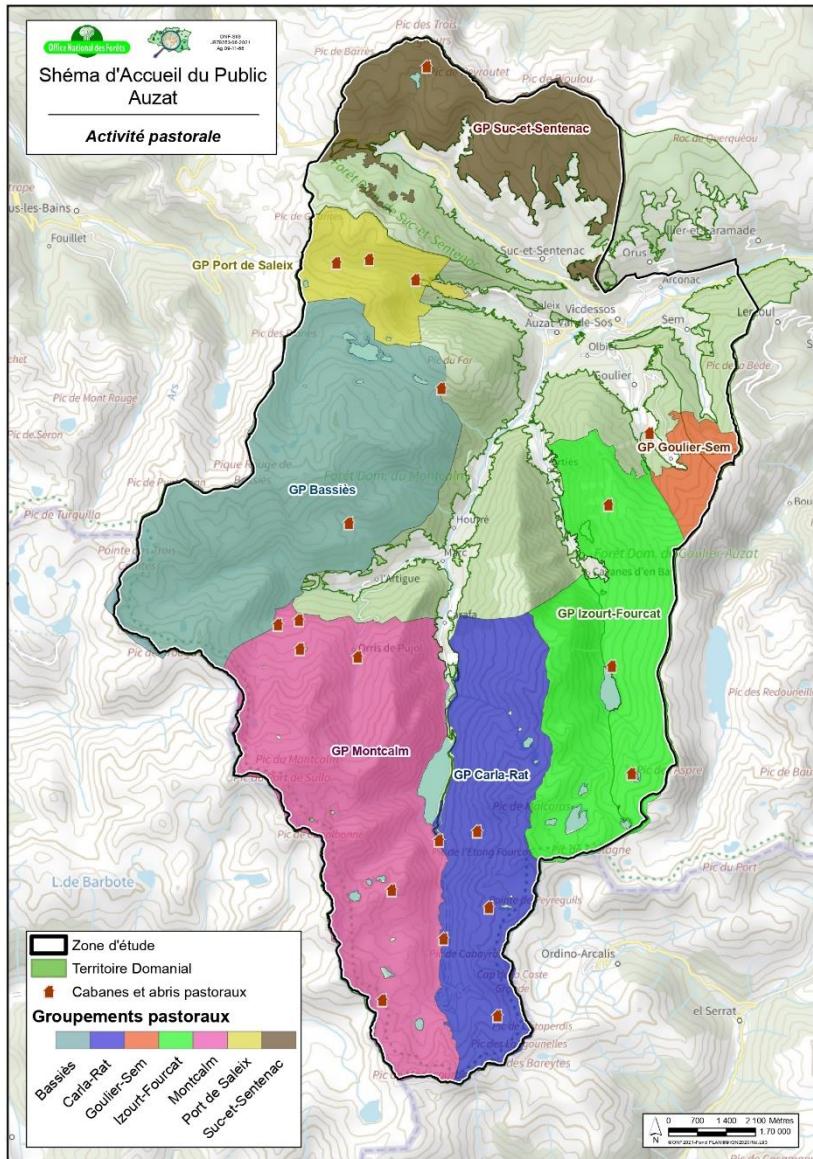


Figure 14 : Carte activité pastorale

3.4.2. L'hydroélectricité

Cette activité représente la principale ressource financière des collectivités locales. Il s'agit d'une activité mise en œuvre à travers plusieurs centrales hydroélectriques sur le territoire, gérée par EDF qui est un acteur privé. Cette activité génère des infrastructures importantes sur le territoire via la présence de plusieurs barrages et centrales hydroélectriques.

De plus, l'hydroélectricité peut jouer un rôle en matière du public car des lâchers d'eau peuvent être effectués dans les cours d'eau, venant interférer avec les activités d'eau vive et de baignade. Dans ce contexte, EDF a installé de nombreux panneaux d'indication de danger relatifs aux lâchers d'eau aux abords des cours d'eau afin de prévenir les usagers et les touristes.



Figure 15 : Photo panneau lâchers d'eau
EDF

3.4.3. Activités de pleine nature

Le périmètre d'étude possède une offre d'activités de pleine nature variée et regroupée dans un rayon de 10km, ce qui génère du flux de visiteurs. Ce territoire est l'une des rares vallées de France où la pratique d'autant d'activités est possible :

La randonnée pédestre (à la journée ou itinérante, en France mais aussi en transfrontalier avec l'Espagne et l'Andorre), la chasse, la pêche, le canyoning, la via ferrata, la baignade, l'escalade, le VTT, le parapente, le trail et autres courses de montagne, ainsi que les sports d'hivers.

Pour la pratique de ces activités le territoire possède des acteurs locaux professionnels d'activités de pleine nature implantés dans la vallée qui représente une base solide pour le développement de ces dernières.

La pratique de la randonnée est la pratique qui attire le plus sur le territoire grâce, notamment, à un réseau de sentiers de randonnée conséquent au potentiel important, à la création de sentiers itinérants ralliant les refuges du territoire et répondant à la demande, mais aussi grâce au GR10, qui est le sentier incontournable des Pyrénées. La pratique du canyoning, elle aussi, génère un important flux sur le territoire avec la présence de plusieurs prestataires et des divers canyons au niveau de difficultés variées. La suite de l'étude s'emploiera à développer plus en détails les activités de pleine nature

présentes sur le territoire car il s'agira d'une partie importante de la mission confiée, présentée par la suite.

3.4.4. La protection environnementale

Le territoire d'étude possède différentes formes de protections environnementales. Ces protections sont identifiées dans le tableau ci-dessous. Il est important de les prendre en compte car cela permet de comprendre les conflits d'usages qui pourraient apparaître dans les problématiques d'accueil du public.

Tableau 2 : programmes de protection

Site	Type de classement ou statut	Surface totale (ha)	Surface concernée (ha)	Date de création	Motivation. Objectif principal de protection	Préconisations pour l'accueil du public	Impacté ou non par l'accueil ? Contre-indication ?
Lac Fourcat	Site inscrit (pay-sagé)		104	Arrêté ministériel du 02/05/1941	Lac Fourcat et ses abords (largeur 200m. à partir des rives). Souci de l' usage du site entre production d'énergie hydraulique et conservation de ce cirque glaciaire abritant le plus vieux refuge des Pyrénées Ariégeoises (Club Alpin Français).		Pas de contre-indication
Natura 2000 « Mont Ceint, Mont Béas, tourbière de Bernadouze »	Natura 2000 (environnement)				Sur le territoire d'étude : principalement la protection des tourbières		Pas de contre-indication, amène des aides pour certaines actions
La Réserve Biologique du Montcalm regroupe la Réserve Biologique Dirigée de la tourbière de Bernadouze et des étangs de Bassiès (180,05 ha) et la Réserve Biologique Intégrale du bois du Far (391,36 ha).			571,41 ha			Actions prévues dans le plan de gestion de la Réserve Biologique du Montcalm, établi par l'ONF en 2015 pour la période de 2016 à 2025 : l' accueil du public (RBD des étangs de Bassiès) : équipements d'accueil et journées de communication, 10 jours de financement pour faire des actions de sensibilisation	Le gardien du refuge Bassiès alerte sur le comportement des touristes qui campent n'importe où

<i>Protection des gy-paètes :</i> <i>Plat de l'Izard, Pradières, plat Subra.</i>	<i>Pro- gramme de protec- tion Gy- paète</i> <i>Zone Sen- sibilité Majeure (ZSM)</i>						<i>Interdiction de la fête de la montagne au plat de l'Izard car pendant la nidification.</i> <i>Parfois inter- diction de grimpe sur les voies du plat de l'Izard (pé- rimètre de 700m).</i>
---	---	--	--	--	--	--	---

Par ailleurs, des éléments pouvant orienter les décisions sont également présents tels que des ZNIEFF⁶⁵ de type I et II. Une grande partie du territoire d'études est aussi compris dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises (y sont inscrites les communes d'Auzat, Goulier, Illier et Laramade, Lercoul, Sem, Siguer et Vicdessos).

Globalement, l'enjeu écologique principal du territoire concerne la gestion et la préservation de la ressource en eau (ruisseaux, sources, étangs, lacs).

Des cartes représentant les diverses zones de protection sont présentées dans le **dossier de Schéma d'Accueil du Public en Annexe 1** de cette étude, ce document est séparé du présent document. Par ailleurs, de nombreuses espèces remarquables sont présentes sur le territoire. Certaines d'entre elles sont protégées par des arrêtés ministériels nationaux, d'autres régionaux ou par des directives européennes. D'autre encore rentrent dans des zones de sensibilités majeures.

⁶⁵ Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Conclusion chapitre 1 :

L'Office National des Forêts est un acteur incontournable de la gestion forestière qui s'efforce de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers. Parmi les multiples fonctions de la forêt, l'ONF s'investit dans l'accueil du public sur les territoires domaniaux à l'échelle nationale.

Localement, et pour la mission confiée, le contexte à la fois historique, économique et topographique du territoire d'Auzat est spécifique et sera à prendre en compte pour mener à bien la mission de stage. Son patrimoine naturel, paysager, historique, riche et varié sont incontestables, faisant de ce territoire un lieu attractif pour les visiteurs.

Chapitre 2 : Présentation de la mission de réalisation d'un schéma d'accueil du public et de la méthodologie utilisée

Ce second chapitre s'emploiera à détailler la mission confiée par l'ONF en exposant à la fois les besoins et les enjeux qui découlent de cette mission, mais aussi les éléments qui ont donné lieu à sa mise en œuvre. Le terme « Schéma d'Accueil du Public » peut paraître flou, ce chapitre sera donc l'occasion d'expliquer en détails en quoi il consiste et quelle forme il sera amené à prendre. Une gouvernance et une méthodologie bien précises ont aussi été mises en place afin de mener à bien cette mission. Ces éléments organisationnels seront développés dans ce chapitre.

1. La mission

1.1. Les besoins et enjeux, qui découlent de la commande.

La recherche et la mission confiée se déroulent sous l'égide de la direction territoriale Midi-Méditerranée, pour l'agence territoriale de Carcassonne, au sein de l'Unité territoriale Ariège-Pays d'Olmes. La mission confiée par l'Unité Territoriale Ariège-Pays d'Olmes est la réalisation d'un schéma d'accueil sur la commune d'Auzat et le site du Port de Lers.

Dans le contexte spécifique de la commune d'Auzat et de sa relation avec l'ONF, le besoin de réaliser un schéma d'accueil pour le territoire a émergé. Ce schéma d'accueil du public est issu d'une commande de la commune d'Auzat ainsi que de préconisations de l'ONF portant sur la nécessité de mettre en place une réflexion globale à l'échelle du territoire.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'une des particularités de ce territoire est qu'il est à 90% domaniale, l'ONF en est donc le gestionnaire principal.

Dans le cadre de cette gestion, le Schéma d'accueil du public sera établi principalement pour les raisons suivantes :

- Un public de plus en plus présent sur le territoire pendant la période estivale ;
- Des sites surfréquentés qui posent des soucis de sécurité, de pression environnementale et/ou de conflits d'usage ;

- La présence d'une multiplicité d'activités de pleine nature qui cohabitent avec des activités économiques, mais aussi avec les habitants du territoire.

L'étude de réalisation d'un schéma d'accueil du public évolue dans ce contexte afin d'établir une stratégie d'accueil du public cohérente avec les différents usages.

1.2. La crise sanitaire, le point de bascule de la réflexion en termes d'accueil du public

Ce schéma d'accueil du public est issu du constat qui a été fait à la sortie du première confinement 2020 : l'été qui a suivi la fin du confinement a généré sur les territoires ruraux, de montagne, une fréquentation inhabituelle, de la part d'un nouveau public. Le territoire d'Auzat et le site du Port de Lers n'ont pas été épargnés par cette tendance.

Des problématiques, déjà présentes auparavant sur le territoire en matière d'accueil du public, ont été exacerbées par cette fréquentation différente. Comme nous l'avons relaté dans la première partie de cette recherche, l'attrait des citadins pour la nature, la forêt, mais aussi la montagne a été décuplée l'année dernière. Un nouveau public urbain et de manière générale non montagnard, est de plus en plus présent sur ce territoire d'étude. Nous reviendrons par la suite sur ce point important de l'étude. Il s'agit, pour certains territoires, comme la Vallée de Vicdessos, et plus précisément Auzat, d'un point de bascule en matière de fréquentation et d'accueil du public. Les collectivités ont donc fait le choix de se pencher sur ces sujets afin d'accueillir au mieux les publics sur leur périmètre d'action.

1.3. Qu'est-ce qu'un schéma d'accueil du public ?

1.2.1. Les objectifs et la formulation d'un SAP

Un schéma d'accueil du public au sein de l'ONF est la construction d'une stratégie d'accueil sur le court, moyen et long terme à l'échelle d'un territoire. Cette stratégie est élaborée au travers d'une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'objectif de ce travail étant l'élaboration d'une stratégie permettant de gérer, optimiser et améliorer l'accueil du public sur le territoire.

Un schéma d'accueil du public (SAP) s'effectue à différentes échelles. Dans le cas de la commune d'Auzat et du site du Port de Lers, l'échelle est communale dans un premier temps. Puis le SAP sera également formulé à l'échelle de chaque site et aire d'accueil en proposant des scénarios d'accueil.

Les phases d'élaboration d'un SAP sont les suivantes :

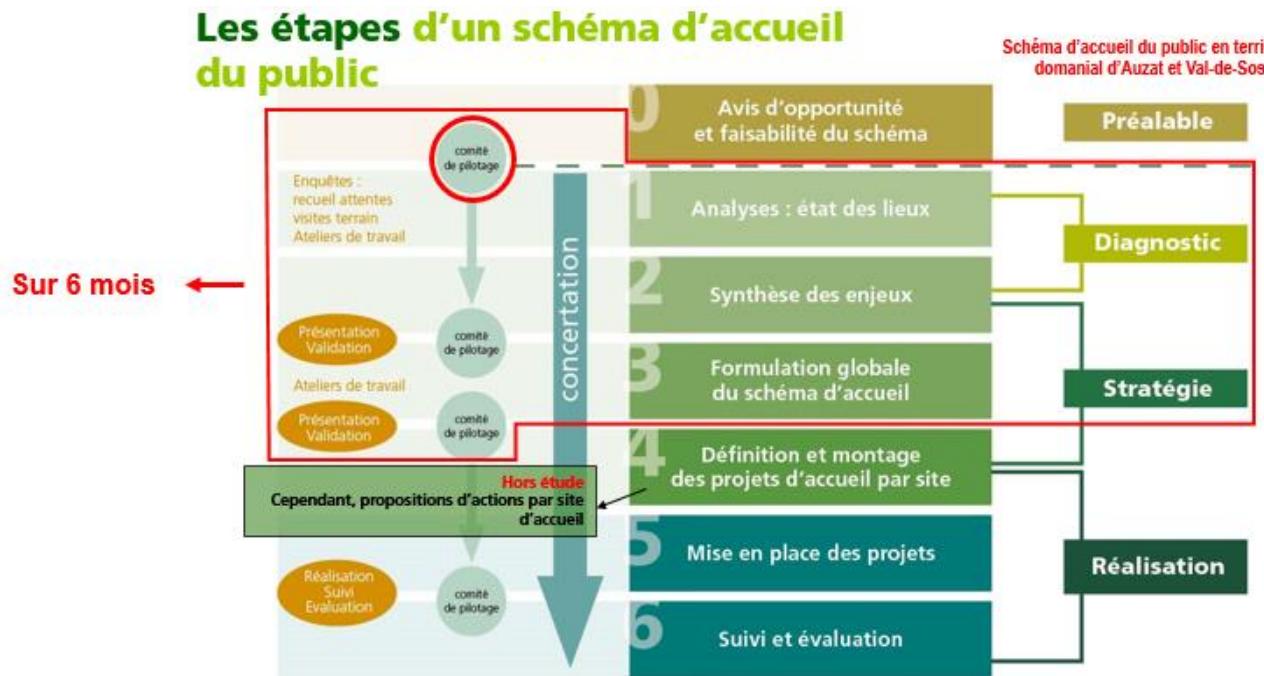


Figure 16 : Etapes d'un schéma d'accueil du public:⁶⁶

Dans le cas de cette étude, menée sur 6 mois, le travail consiste aux trois premières étapes (représentées par le cadre rouge sur le schéma ci-dessus) qui sont :

- l'état des lieux,
- la synthèse des enjeux,
- la formulation globale du SAP.

La phase d'état des lieux est menée à travers l'étude des documents internes à l'ONF, comme les documents d'aménagements forestiers qui sont les documents de gestion des espaces forestiers, puis sur un état des lieux de l'existant sur le territoire en matière d'accueil du public (Office National des Forêts, 2011, p32). Enfin, il s'appuie sur des entretiens bilatéraux auprès des acteurs représentatifs du territoire d'étude. Ces éléments seront exposés plus en détails dans la suite de l'étude.

⁶⁶ Source : ONF, 2011. Avec modifications par Marianne Sauquet, 2021.

La phase de synthèse des enjeux consiste en l'étude des données récoltées au cours des entretiens bilatéraux avec les acteurs du territoire, ainsi qu'avec la consultation des agents forestiers travaillant sur le territoire.

Le dossier final du Schéma d'Accueil du public a pour objectif de faire l'état des lieux et l'analyse spatiale, de cibler l'ensemble des besoins et les pratiques du public, d'identifier les contraintes de gestion passées et futures, et de proposer des solutions d'améliorations de l'accueil. Concrètement, il s'agira de la conception d'un document appelé Schéma d'Accueil du Public qui reprendra en détails chaque étape de la démarche et proposera des fiches actions pour améliorer l'accueil du public à l'échelle du territoire et à l'échelle des sites d'accueil. Ce document sera présenté en **Annexe 1** de ce dossier. La stratégie proposée à travers ce document sera une stratégie d'action sur 5 à 10ans.

1.2.1.1.1. Positionnement de l'ONF dans le cadre d'un SAP

1	Valeur 1 - Gestion durable des espaces Inscrire les projets dans une démarche environnementale. Concevoir un projet d'accueil durable. Développer des techniques éco-responsables.
2	Valeur 2 - Accessibilité au plus grand nombre Accueillir tous les publics, avec une priorité donnée aux piétons. Préserver la gratuité de l'accès à la forêt. Informer, éduquer, communiquer.
3	Valeur 3 - Respect de l'esprit des lieux Développer des aménagements et des pratiques qui confortent la qualité des paysages locaux et de leurs ambiances naturelles. Assurer la cohérence paysagère des repères installés en forêt.
4	Valeur 4 - Sécurité du public dans les espaces aménagés pour l'accueil Prévenir les risques et responsabiliser les usagers.
5	Valeur 5 - Gouvernance de l'accueil du public en forêt Construire le projet avec les partenaires et usagers, en s'assurant de sa faisabilité et de sa durabilité. Suivre et évaluer la mise en œuvre pour progresser.

Figure 17 : Valeurs en matière d'accueil du public:⁶⁷

Le schéma décline, à l'échelle d'un massif, la politique d'accueil de l'ONF :

⁶⁷ Source : ONF, 2011, p21.

- La favorisation de la découverte de ce patrimoine par des aménagements et des animations respectueux de l'environnement ;
- La concertation, le suivi des projets et l'évaluation des actions sont partie intégrante du schéma d'accueil ;
- L'échelle géographique du schéma est celle du territoire auquel la forêt appartient

2. Gouvernance du projet

2.1. Comité de pilotage et démarche de concertation

Au cours de la réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public (SAP), la concertation est au cœur de la démarche. En effet, pour construire de manière cohérente ce document stratégique, il est indispensable d'inclure les acteurs locaux et les partenaires du territoire. La réalisation du SAP est l'occasion pour les décisionnaires de pouvoir entendre et réunir des acteurs variés autour d'une thématique commune qu'est l'accueil du public sur le territoire. En effet, les moments de concertations avec des acteurs très variés ne sont pas très nombreux et ce type de projet est l'occasion d'entendre les opinions pouvant permettre la bonne réalisation des projets.

Pour se faire deux moyens sont utilisés : la mise en place d'un comité de pilotage composé d'acteurs institutionnels locaux, et des entretiens bilatéraux qui seront présentés dans le chapitre suivant.

Pour mettre en place le processus de concertation dès le lancement de l'étude la mise en place un comité de pilotage a été organisée avec certains protagonistes du territoire. Ce comité de pilotage se regroupe pour 3 grandes phases du projet :

- Le lancement officiel du projet
- Le résultat de l'état des lieux à travers la synthèse des enjeux
- La phase finale de présentation de propositions d'actions du schéma d'accueil du public

PROGRAMMATION COMITÉS DE PILOTAGE



Figure 18 : Comités de pilotage initialement prévus

Chaque rencontre avec le comité de pilotage a pour objectif la validation du travail réalisé mais aussi de tenir informé les membres de celui-ci de l'avancée du travail afin de développer l'investissement dans le projet et l'appropriation des actions qui seront proposées en fin d'étude.

4 mois de travail se seront écoulés entre le premier et le dernier Comité de pilotage, ce qui est peu pour une telle étude.

Si l'étude de réalisation de SAP sur la commune d'Auzat avait été prévue sur une période plus longue il aurait pu être pertinent de créer des commissions techniques par thématique spécifique comme par exemple, une commission scientifique, une commission paysage et site, une commission

communication, une commission accueil.

Le comité de pilotage est composé de :

- La commune d'Auzat (représentée par son maire et par l'un de ses conseillers municipaux), sur laquelle est principalement basée l'étude ;
- La Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA), qui est également le commanditaire de cette étude ;
- Le Parc Naturel Régional des Pyrénées-Ariégeoises (PNRPA), sur lequel est inscrit le territoire ;
- Le conseil départemental d'Ariège ;
- L'Office du Tourisme Pyrénées Ariégeoises ;
- L'ONF qui réalise l'étude.

Ces protagonistes représentent les différentes strates institutionnelles du territoire, ce sont les acteurs directement concernés par l'accueil du public. En effet, ce sont eux qui prendront les décisions finales sur les actions à mettre en place ou non.

Ces comités de pilotage se déroulent à la mairie d'Auzat, qui est le territoire d'étude, en présence de l'ensemble des membres. Des supports PowerPoint, mais aussi des cartographies sont utilisés pour illustrer le travail réalisé.

La concertation avec les acteurs et les membres du COPIL est un processus qui se veut dynamique afin de valider les étapes du projet.

Comme cela sera exposé à la fin de cette étude, le dernier Comité de Pilotage n'aura finalement pas pu avoir lieu avant la date de rendu de ce travail de mémoire.

2.2. Rôle de l'ONF dans la réalisation du SAP

Dans la réalisation du SAP, l'ONF mène l'étude, en tant que gestionnaires de 90% du territoire. Cependant, ce n'est pas l'ONF qui prendra, à terme, les décisions en matière d'accueil du public. La structure donnera son avis sur les propositions d'actions, notamment au regard des risques liés aux territoires de montagne, ou au regard des actions pouvant impacter la biodiversité, la faune ou la flore, la dégradation des milieux, ou l'impact sur la gestion forestière. L'ONF apporte donc son expertise et ne proposera pas de projet ne respectant pas les milieux ou les différents éléments cités précédemment.

Se sont ensuite les décisions politiques et stratégiques qui donneront lieu ou non aux actions à mettre en place.

L'ONF a donc pour rôle à travers cette mission de présenter l'ensemble des scénarios d'accueil et des propositions d'action ayant été évoqués à la fois par les acteurs du territoire et par les membres du Comité de Pilotage. Ainsi, les décisionnaires auront toutes les informations nécessaires pour améliorer l'accueil du public sur le territoire.

3. Méthodologie utilisée

3.1. *Etat des lieux interne*

Le démarrage de la mission s'est effectué à travers un état des lieux interne à l'Office Nationale des Forêts. Le Comité de Pilotage de lancement du projet ne se déroulant qu'un mois après le début de la mission, il était alors impossible de commencer à démarcher et rencontrer les différents acteurs du territoire.

3.1.1. Les documents d'aménagement forestiers

L'état des lieux interne a donc consisté en l'étude des documents d'aménagement forestier du territoire.

Les documents d'aménagement forestiers sont des documents reprenant l'ensemble des éléments pouvant interagir avec la gestion des parcelles forestières. Ces documents présentent tous les éléments explicatifs des parcelles, la composition des peuplements, leurs caractéristiques, les risques naturels, les différents programmes de protection, les ressources, etc. Il s'agit de documents internes à l'ONF.

Sur le territoire d'étude deux documents d'aménagement forestiers sont en vigueur :

- L'aménagement forestier des forêts domaniales de Goulier-Auzat, Lercoul et Sem applicable de 2019 à 2038 ;
- L'aménagement forestier des forêts domaniales de Montcalm et de Suc et Sentenac applicable de 2021 à 2040.

Ces documents ont permis la compréhension d'éléments bien spécifiques comme les conventions mises en place par l'ONF avec les différents acteurs du territoire pour encadrer les différentes activités.

3.1.2. La rencontre des agents forestiers

Puis l'état des lieux a aussi été mené grâce à la rencontre des différents agents forestiers travaillant sur le territoire. Les agents forestiers sont des fonctionnaires engagés et investis sur ces territoires ruraux depuis de nombreuses années et en connaissent les enjeux. Ces rencontres ont permis d'intégrer les problématiques principales du territoire assez rapidement, mais aussi de découvrir en détail le terrain de l'étude.

Des discussions sur le terrain, en se déplaçant sur les différents lieux d'accueil du territoire ont permis d'identifier rapidement certains problèmes spécifiques sur les sites. Cela a également facilité la compréhension lors des rencontres des différents acteurs du territoire par la suite.

Ce travail d'état des lieux interne a engendré une première réflexion sur la forme finale du dossier de Schéma d'Accueil du Public et à la collecte de nombreuses informations clefs.

3.1.3. Un état des lieux de terrain

Un gros travail de terrain a également été nécessaire. En effet, afin de comprendre le fonctionnement de chaque aire de site d'accueil, il fut nécessaire de se rendre sur chaque site afin d'établir un inventaire des équipements d'accueil présents sur chacun. Ainsi, chaque élément fut répertorié, allant des poubelles, aux tables-bancs, en passant par les informations signalétiques. Ces éléments ont ensuite été cartographiés. Ce point sera expliqué plus en détails en Partie 3 de l'étude.

Cet inventaire viendra s'ajouter à des fiches état des lieux présentées dans le Dossier de Schéma d'accueil du Public.

2.2. *Les entretiens bilatéraux auprès des acteurs du territoire, démarche consultative et qualitative*

Rappelons que l'état des lieux, à travers les entretiens bilatéraux auprès des acteurs représentatifs du territoire, répond à différents objectifs :

- Comprendre le fonctionnement de l'accueil du public sur le territoire ;
- Récolter les besoins et problématiques rencontrés par les acteurs en matière d'accueil du public ;
- Comprendre les conflits d'usage ;
- Récolter les attentes et les idées d'amélioration pour l'accueil du public.

2.2.1. Typologie des acteurs

Comme évoqué précédemment, la concertation est au cœur de la démarche de réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public. Pour cette raison, un panel d'acteurs du territoire a été rencontré. Ces acteurs sont classés en trois grandes typologies :

- Les acteurs du tourisme et des activités de pleine nature

- Les acteurs patrimoniaux et environnementaux
- Les acteurs institutionnels

Cette classification a parfois été difficile à suivre car sur un territoire comme celui d'Auzat, les acteurs occupent régulièrement plusieurs postes sur le territoire. Ce « multi-casquettes » a cependant pu être bénéfique car certains acteurs ont eu une vision très globale des problématiques présentes et une parfaite connaissance du périmètre d'étude.

Parmi les acteurs interrogés, nombreux sont des habitants du territoire ce qui a permis d'avoir une vision approximative de la part de la typologie d'acteur « habitants ». Les habitants sont des acteurs importants dans le développement du tourisme durable. De plus, un Plan Paysage était en cours de réalisation par le PNR des Pyrénées Ariégeoises au même moment que la réalisation du SAP. La démarche du Plan Paysage est une démarche participative incluant grandement les habitants. Un échange avec la chargée de mission paysage du PNR a donc eu lieu pour prendre en compte également la vision des habitants dans l'étude.

2.2.2. Guides d'entretien

Pour les trois catégories d'acteurs, des guides d'entretiens qualitatifs distincts ont été réalisés mais reprenant tous la même trame principale avec des grandes thématiques. Ces guides d'entretiens sont présentés en annexe n°2, annexe n°3 et annexe n°4.

Voici, ci-dessous, la trame commune des trois guides d'entretiens qualitatifs.

Tableau 3 : trame des guides d'entretien

Trame guide d'entretien	
Thème	Contenu
Contextualisation	Rôle/missions
Le territoire d'étude	Auzat et son identité
Etat des lieux	Activité ; public concerné ; période
Diagnostic du territoire/de la pratique	Site ; équipements ; état ;

Public et fréquentation	Profil(s) ; Evolution(s) ; intensité de la fréquentation
Environnement et sensibilisation	Réglementation(s) ; comportement(s) ; outils
Problématiques	Conflit(s) d'usage ; risque(s)
Perspectives	Besoins ; attentes ; idées
Bilan	Points forts ; points faibles Axes prioritaires

2.2.3. Les acteurs interrogés

Les acteurs interrogés ont été sélectionnés comme étant les acteurs les plus représentatifs du territoire. En effet, la temporalité du projet n'a permis d'interroger qu'un nombre limité d'acteurs, rendant la sélection très importante.

En tout, ce sont 25 acteurs qui ont été rencontrés en entretiens d'une durée allant de 1h30 à 3h. Pour chaque entretien, un compte rendu d'entretien a été réalisé afin de rendre compte de la meilleure façon possible de la parole de chaque acteur pour l'état des lieux. En effet, en tant que représentant de la structure ONF, aucun enregistrement des entretiens n'a été envisageable. Des exemples de compte rendus d'entretien sont présentés en **annexe n°5, annexe n°6, annexe n°7 et annexe n°8**. Voici un exemple des structures rencontrés pour la typologie d'acteurs du tourisme et des activités de pleine nature.

Tableau 4 : liste des acteurs du tourisme/ activités de pleine nature

Acteurs du tourisme et des activités de pleine nature	
Structure	Représentant
AFP Olbier et Saleix	
Refuge Pinet	
Refuge Bassiès	
Refuge Fourcat	

Comité Départemental de Randonnée Pédestre CDRP09	
Comité Départemental de Tourisme Equestre d'Ariège (CDTE)	
FFME	
Steph Canyoning Ariège	
La ferme des Lamas	
AAPPMA Vallée Vicdessos	
Association CAP Montcalm	
Le Comité Départemental de Cyclotourisme Ariège Pyrénées	
Fédération vol libre Ariège	
Retrouvance (ONF)	

Les acteurs du tourisme et des activités de pleine nature sont la catégorie d'acteurs le plus interrogés dans cette étude. Cette liste est composée à la fois d'acteurs fédéraux des pratiques présentes sur le territoire, mais aussi d'acteurs principalement économiques. Cette diversité est un choix afin d'être le plus représentatif possible des acteurs présents sur le territoire. Les noms des représentants des structures rencontrés ont intentionnellement été effacés dans un souci d'anonymat. La liste des 10 autres acteurs rencontrés est présentée dans le Dossier SAP présenté en **Annexe 1**.

2.2.4. Croisement des données entretiens bilatéraux et benchmark

Suite aux différents entretiens bilatéraux, des propositions ont été formulées par les acteurs en matière d'aménagements par site d'accueil ainsi qu'en matière de proposition d'action par thématiques à l'échelle du territoire. L'ensemble de ces propositions ont été étudiées. Nous reviendrons par la suite sur ce point.

Un benchmark a été réalisé afin de permettre le croisement des propositions retenues avec des actions menées sur d'autres territoires ayant des enjeux et/ou problématiques similaires. Ce benchmark permettra, dans la troisième partie de cette étude, de proposer

au Comité de Pilotage, des exemples d'actions similaires mises en œuvre afin d'alimenter la réflexion et de convaincre de la faisabilité des actions proposées. Ainsi, le benchmark viendra alimenter chaque fiche action.

Conclusion chapitre 2

Ce chapitre a donné les clefs de compréhension du Schéma d'Accueil du Public commandité par l'ONF pour le Comité de Pilotage. Ainsi, besoins, enjeux, objectifs, et positionnement de l'ONF ont été expliqués.

Une attention particulière a été portée à l'organisation du travail, aussi bien sur le point de vue gouvernance avec le comité de pilotage et sur la démarche consultative des acteurs du territoire que sur la méthodologie même de travail de recherche de terrain. Ce travail qualitatif de recherche documentaire et de recherche de terrain ont permis de faire émerger les enjeux principaux d'accueil du public sur le territoire d'étude. Ces enjeux seront présentés dans le chapitre suivant de cette étude.

Chapitre 3 : Les conclusions issues de l'état des lieux

L'état des lieux, comme expliqué dans le chapitre précédent, répond à plusieurs objectifs qui sont, la compréhension du fonctionnement de l'accueil du public sur le territoire ; la récolte des besoins et des problématiques rencontrés par les acteurs en matière d'accueil du public ; la compréhension des conflits d'usage et la récolte des attentes et des idées d'amélioration pour l'accueil du public. C'est d'ailleurs cet état des lieux qui a aussi permis le recueil des informations présentées *en Partie 2, chapitre 1, Présentation du terrain*, de ce dossier. Les activités économiques hors loisirs, tout comme les activités de loisirs sont aussi des éléments à appréhender pour une bonne compréhension du territoire et de son accueil du public.

Ce chapitre présente les conclusions issues de l'état des lieux en exposant les enjeux principaux d'accueil du public sur le territoire d'étude. Ainsi, des enjeux ont été identifiés à différentes échelles : à l'échelle du territoire par thématiques et par activités principales, puis à l'échelle des aires et des sites d'accueil

Rappelons que l'ensemble des activités présentes sur le territoire ont été étudiées au cours de l'état des lieux et sont présentées dans le **Dossier de Schéma d'accueil du Public en Annexe 1 (en partie 1 de l'annexe)**.

1. Contenu de l'état des lieux

L'état des lieux est intégralement présenté dans le **Dossier de Schéma d'accueil du Public en Annexe 1 (en partie 1 de l'annexe)**. Cet état des lieux qui a consisté en une grosse partie du travail confié par l'ONF est composé d'éléments variés permettant une compréhension complète du territoire. L'état des lieux répertorie ainsi, toute pratique ou activité générant des flux sur le territoire, ce travail est donc un champ d'étude large et complexe.

Tout d'abord, l'état des lieux présente les différentes activités économiques hors loisirs et les différentes contraintes de gestion. Les activités économiques hors loisirs présentées sont la sylviculture, le pastoralisme, l'hydroélectricité et l'apiculture. Il s'agit des activités économiques principales du territoire. Chaque activité est cartographiée si cela est pertinent. Concernant les contraintes de gestion, les différentes formes de protection environnementales et paysagères sont présentées, ainsi que les multiples

risques naturels présents sur le territoire et la façon dont ils sont pris en compte dans la gestion du territoire.

Ensuite, les pratiques et activités de loisirs présentes sur le territoire sont aussi étudiées et cartographiées, à savoir, la randonnée pédestre, le bivouac, la randonnée équestre, la chasse, la pêche, le canyoning, l'escalade et la via ferrata, la baignade, le VTT, cyclisme et Vélo à Assistance Electrique, le parapente, le trail et les courses de montagne, les sports d'hivers, et quelques autres activités (**cf Schéma d'Accueil du Public, Annexe 1, pages 27 à 44 de l'annexe**).

L'ensemble du contenu ne pourra pas être exposé dans la présente étude car cela représente une masse trop importante d'informations, de plus, une partie de ces éléments ont été précédemment utilisés pour la présentation du territoire d'étude de ce dossier. Pour cette raison, nous nous concentrerons sur la suite du contenu de l'état des lieux, à savoir l'analyse spatiale du territoire et la synthèse des enjeux en matière d'accueil du public issue de cet état des lieux.

2. Analyse spatiale du territoire

L'état des lieux comporte une analyse spatiale du territoire, ainsi, les portes d'entrée principales, routières et pédestres ont été exposées (CF figure 5 Carte des portes d'entrée). Cette analyse spatiale a également donné lieu à l'étude des éléments structurants du territoire en matière d'accueil : les différents attraits touristiques et naturels ; l'offre d'hébergement ; les aires et sites d'accueil.

Même si le SAP est réalisé sur le territoire domanial, l'analyse spatiale a été réalisée de manière plus large à l'échelle de la commune, y compris sur les espaces non-domaniaux. En effet, afin que cette analyse soit représentative, il fallut en avoir une approche globale. C'est pour cette raison que les cartes ci-dessous proposent les éléments structurants sur le territoire domanial mais aussi sur le territoire communal et départemental. Sur ces aspects, isoler le territoire domanial n'aurait pas été représentatif de l'offre d'accueil proposé sur le territoire.

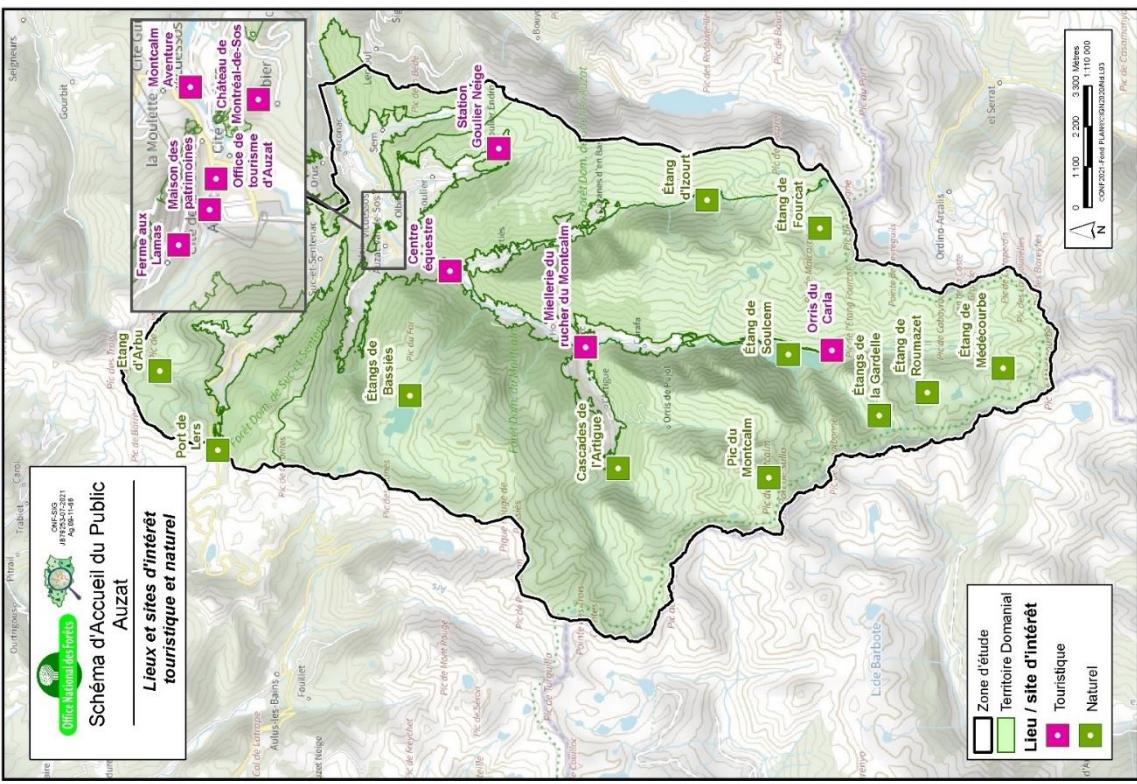


Figure 20 : Carte des lieux et sites d'intérêt touristique et naturel

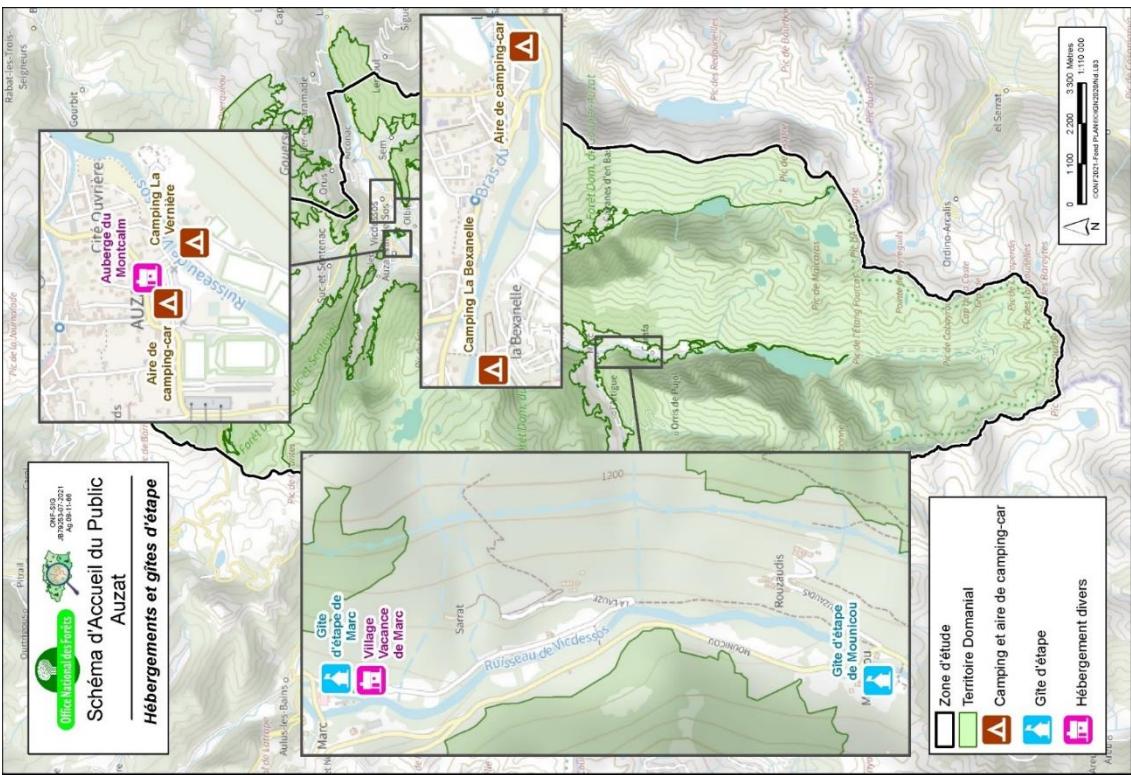


Figure 19 : Carte Hébergements et gîtes d'étape

L'état des lieux a aussi permis l'identification des aires et des sites d'accueil du territoire. La carte ci-dessous représente ces lieux. Ce sont ces éléments qui seront la base du schéma d'accueil du public en matière d'aménagement

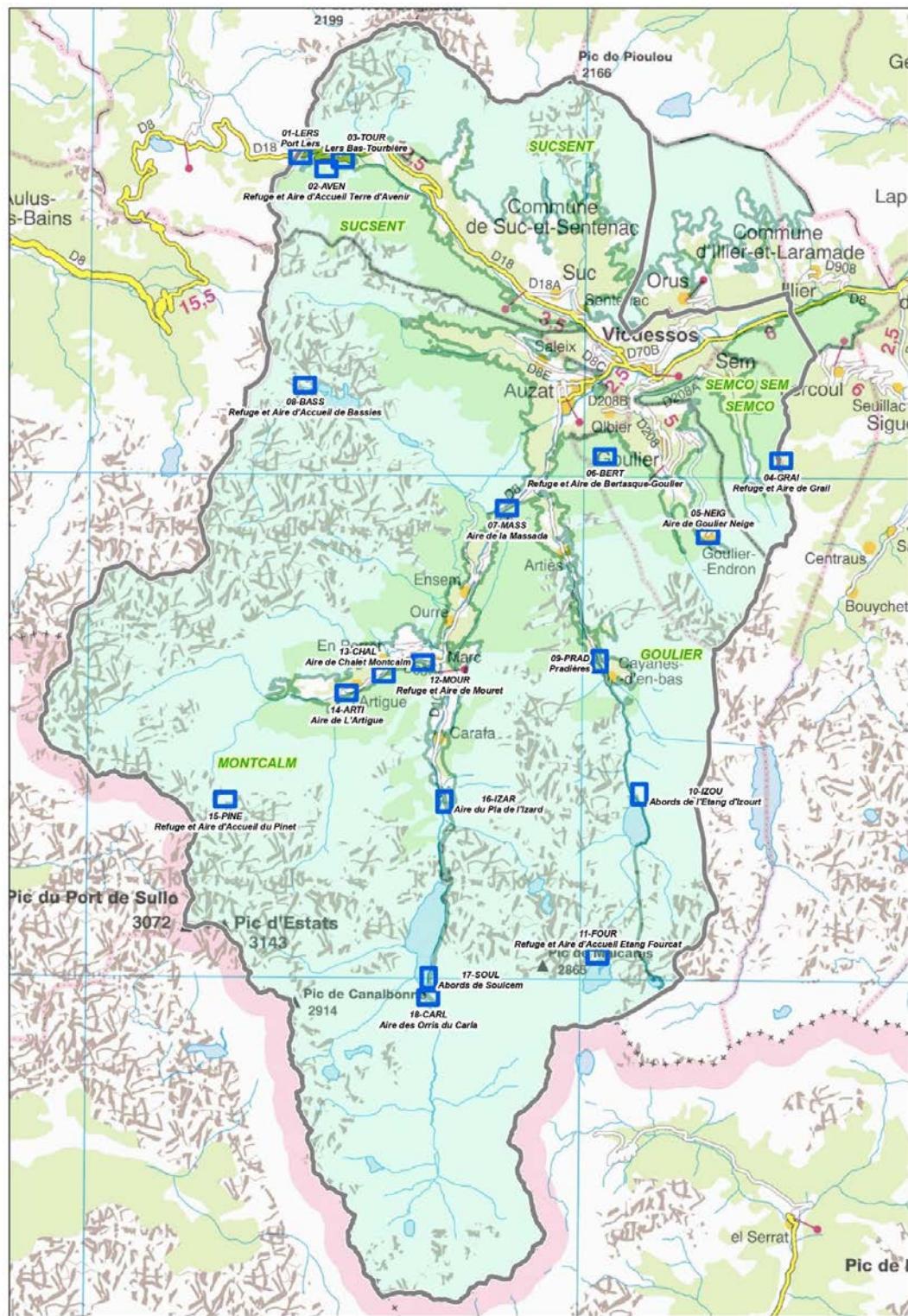


Figure 21 : Carte d'identification des aires et sites d'accueil

Le territoire d'Auzat est situé dans une vallée déjà bien équipée pour l'accueil du public, en comparaison à d'autres vallées des Pyrénées Ariégeoises. 18 aires et sites d'accueil sont présents sur le territoire.

Parmi ces 18 aires d'accueil, il y a 3 refuges de montagne gardés en périodes estivales (Pinet, Fourcat, Bassiès) et 3 refuges retrouvance. Les refuges Retrouvance font partie des sites d'accueil même s'ils ne génèrent que très peu de visiteurs.

Les points principaux d'accueil sont :

- Des aires d'accueil déjà aménagées
- Des sites accueillant du public jusqu'alors non aménagés.

L'analyse spatiale du territoire présente en détails chaque sites et aires d'accueil. Chacun d'entre eux est étudié en détails. Une fiche d'identification est proposée pour chacun d'eux et se compose de la façon suivante :

- Le ou les gestionnaires ;
- Les concessions mises en place avec l'ONF ;
- Les équipements présents ;
- Les points d'intérêts susceptibles d'attirer le public ;
- Les problématiques propres à chaque site.

Voici un exemple d'analyse par site et aire d'accueil. Les 18 aires et sites d'accueil ont été étudiés et présentés comme ceci dans le Dossier Schéma d'Accueil du Public remis au Comité de Pilotage et à l'ONF :



Nom	Aire d'accueil du Carla
Gestionnaire	ONF
Concession	Concession de pâturage : GPT Pastoral du Carla-Rat et GP Montcalm Date : du 01/06/2011 au 31/05/2020
Equipements	Parking 20-30p WC Tables-bancs x4 Bancs Poubelles (en été) Patrimoine pierres sèches : Orris Sentier thématique des Orris 6 panneaux : • Signalétique randonnée x2 • Sentier Port de Bouet • « Avant de partir en randonnée » • « Pyrénées Propre » • « Aire d'accueil »
Points d'intérêt	Convergences de divers départs de randonnée Patrimoine bâti des Orris
Problématiques	Parking officiel utilisé majoritairement par les camping-cars. Parking sauvage en bord de route. Toilettes HS très détériorées : Orris qui servent de toilette. Robinet eau et barbecue HS. Signalétique randonnée détériorée. Signalétique surchargée.

Figure 22 : exemple d'analyse d'une aire d'accueil

Cette analyse spatiale par site d'accueil permet donc d'identifier différents points sur lesquels l'accueil du public est à améliorer, ce qui amènera par la suite des réflexions en matière d'aménagements.

3. Synthèse des enjeux en matière d'accueil du public

Différents constats ont émergé des rencontres avec les différents acteurs représentatifs du territoire. Des problématiques, des attentes, ainsi que des besoins sont ressortis d'une part à l'échelle du territoire par thématique et par pratiques, et d'autre part, à l'échelle des sites et aires d'accueil. Ces derniers seront alors hiérarchisés.

3.1. Enjeux à l'échelle du territoire...

3.1.1. ...Par thématiques

A l'échelle du territoire, plusieurs grandes thématiques ont été pointées du doigt par les acteurs comme étant des axes de travail à favoriser pour améliorer l'accueil du public.

Pour chacune de ces thématiques, le travail a consisté à faire ressortir d'une part, les atouts et les forces du territoire en la matière, et d'autre part, les faiblesses et les menaces du thème abordé. Ainsi, les thèmes du public, des infrastructures touristiques et de leur entretien, la sensibilisation au territoire et à l'environnement, la mobilité et le fonctionnement partenarial ont été largement cités. Des comptes rendus de guide d'entretien sont évoqués comme référence dans les tableaux suivants afin d'imager les propos. Il est important de rappeler que l'ensemble des éléments présentés dans ces tableaux sont issus des entretiens, même ceux qui ne sont pas sourcés dans ce document. Ce choix a été fait dans un souci de quantité d'information et de documentation, une sélection a donc été faite parmi les 25 comptes rendus d'entretien.

Voici les éléments qui sont ressortis de l'étude pour chaque thématique.

Le public

Atouts/Forces	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Une volonté d'une partie du public d'en savoir plus sur l'environnement et le territoire• Une demande d'information en termes de conseil sur la montagne et la pratique de la randonnée	<ul style="list-style-type: none">• Méconnaissance du milieu montagnard de la part du public et notamment de la part d'un nouveau public urbain. Le public évolue : demandeur, exigeant, avec des comportements inadaptés, beaucoup moins autonome, de moins en moins adaptable (cf Annexe n°5 compte

	<p>rendu entretien n°5, thème 6 public et fréquentation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apparition cet été d'un public autonome en camping sauvage, en camion aménagé, en camping-car, en sortie à la journée en autonomie, difficile à gérer en termes de comportements et de flux. • Imaginaire du public qui voit la montagne comme un territoire « sauvage » avec un sentiment d'être « seul au monde », générant des conflits d'usages • Capacité d'acceptation du tourisme par les habitants en période estivale dépassée sur certains sites
--	--

Les infrastructures touristiques et leur entretien

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une vallée dotée de plusieurs aires d'accueil aménagées, en comparaison à d'autres territoires des Pyrénées Ariégeoises 	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque de surdimensionnement de sites en se basant sur des pics de fréquentation très saisonnière du territoire. • Manque de sites dédiés au public familial qui génère une concentration de la fréquentation sur les sites bout et bord de route : Massada, départ de l'étang d'Arbu, Abord de Soulcem et Carla, Artigue • Nécessité d'une réflexion globale concernant l'accueil des camping-cars (cf annexe n°5, compte rendu d'entretien N° 5 thèmes diagnostic du territoire) • Manque d'entretien des équipements existants, contre-productif pour l'image du territoire • Manque de réflexion sur la gestion des déchets : responsabilisation du public si non installation de poubelle (cf Annexe n°5 compte rendu entretien n°5, thème 8 Problématiques) • Inexistence de parking sur certains sites sur fréquentés (Abord étang de Soulcem, Arbu). <p>Sur les aires du Carla, de l'Artigue et de la Massada :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-dimensionnement et manques d'entretien et d'équipement parking/WC/poubelle : Massada, Carla, Artigue
--	---

La sensibilisation au territoire et à l'environnement

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des prestataires touristiques d'activités de pleine nature ancrés dans le territoire avec une bonne connaissance de celui-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance totale d'un public urbain et non-montagnard, nécessité d'une réflexion de sensibilisation à toutes les échelles, sur le territoire, dans la vallée mais aussi en amont, avant l'arrivée sur le territoire. (cf Annexe n°6, compte rendu d'entretien N°6, thème 3 Etat des lieux des pratiques et de l'accueil du public et thème n°7) • Un manque de documents d'explication, d'informations et de prévention dans la vallée et en amont de l'arrivée sur la pratique de la montagne/les différents acteurs et problématiques : topo, accompagnateurs, hébergements, OT, communes. Besoin d'un discours cohérent au sein de la vallée par tous les acteurs avec différentes actions. Les collectivités/politiques/institutions jouent un rôle prépondérant dans ce domaine. (cf Annexe n°6, compte rendu d'entretien n°6, thème bilan et enjeux à l'échelle du territoire)

La mobilité

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire accessible rapidement par la population toulousaine en voiture (2x2 voies jusqu'à Tarascon). (cf annexe n°7, compte rendu d'entretien n°2, thème territoire d'étude) • Une volonté de développement des mobilités actives sur le territoire (projet de « voie à mobilité active » à l'entrée de la vallée jusqu'au port de Lers) • Existence d'une demande du public sur la possibilité d'accessibilité en transport en commun au départ de Tarascon 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire de fond de vallée peu accessible (2 portes d'entrée : Col du Port de Lers et Vicdessos) (cf annexe n°7, compte rendu d'entretien n°2, thème territoire d'étude) • Pas d'alternative à la voiture pour accéder au territoire à partir de Tarascon-sur-Ariège. • Un besoin de redistribution des flux touristiques pour désengorger certains sites. • Pas de piste cyclable entre Tarascon et Auzat, cela est problématique, car la route est très passante.

Fonctionnement partenarial

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté territoriale de dynamisation touristique. • L'étude du SAP est très bien reçue de la part des acteurs du territoire qui la trouvent nécessaire. • Une volonté des acteurs/prestataires du territoire de ne pas trop aménager les sites pour conserver l'aspect naturel qui est un atout du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de valorisation des sites méconnus. • Réflexion par Vallée/manque de synergie entre les vallées (ex : les vallées d'Axe ne connaissent pas les autres Vallées) (cf Annexe n°5 compte rendu entretien n°5, thème 8 Problématiques) • Manque des connaissances d'une activité à l'autre • Méconnaissance des élus concernant les actions de l'ONF sur les territoires forestiers. • Méconnaissance des espaces forestiers et de leurs intérêts (Protection, sylvicole, biodiversité, accueil du public) • Le public est orienté vers quelques sites principaux que sont l'Artigue, Soulcem et

l'étang d'Arbu). Il serait intéressant pour diluer les flux, de présenter d'autres alternatives à ces trois lieux très fréquentés en période estivale. Ces alternatives pourraient des boucles inter village, qui soient aussi de niveau familial.

3.1.2. ... Par activité

Tout comme pour les thématiques évoquées par les acteurs, les activités ont été analysées à travers leurs atouts et forces et leurs faiblesses et menaces. Les activités principalement évoquées sont les activités les plus présentes et/ou problématiques sur le territoire. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, le territoire domanial d'Auzat et le Site du Port de Lers permettent la présence d'un large panel d'activités qui ne sont pas toutes problématiques en matière d'accueil du public. La vallée dans laquelle se situe Auzat est l'une des rares vallées de France dans laquelle autant d'activité de pleine nature sont praticables sur un rayon de 10 km.

Les activités spécifiquement évoquées sont la randonnée, le canyoning, l'escalade, le VTT, la pratique équestre et la pêche. Elles représentent les pratiques les plus importantes et/ou problématiques du territoire.

La randonnée

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de sentiers de randonnée conséquent au potentiel important. • La création de sentiers itinérants ralliant les refuges du territoire et répondant à la demande. • Le GR 10, sentier incontournable des Pyrénées • La présence de « sentiers balcons » qui relient les villages accessibles toute l'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Le balisage des itinéraires n'est pas aux normes, manque de suivi de l'entretien des sentiers/mauvaise signalétique randonnée (notamment aux abords des refuges du Fourcat et du Pinet). (cf Annexe n°5 compte rendu entretien n°5, thème 8 Problématiques) • Certains départs de randonnée trop chargés en signalétiques avec de l'information trop tardive • Étape du GR 10 trop longue et physique sans hébergement entre Bassiès et Axe. (cf Annexe n°5 compte rendu entretien n°5, thème 8 problématiques) • Manque d'hébergements pour la pratique itinérante • Manque de valorisation d'itinéraires en boucle

Le canyoning

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une pratique canyoning bien encadrée grâce à la présence de plusieurs prestataires. • A ce jour encore peu de pratique en autonomie sur le territoire • Bonne communication entre la fédération et EDF concernant les lâchers d'eau • Sites de pratique de niveaux variés 	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration majeure du public sur le Canyon de Marc, de l'Argensou et de l'Artigue pour de la pratique simple et grand public. (cf Annexe n°8, compte rendu d'entretien n°14, thème 4 diagnostic de la pratique) • Départ pour les demi-journées sur les mêmes créneaux horaires (cf Annexe n°8, compte rendu d'entretien n°14, thème 4 diagnostic de la pratique)

	<ul style="list-style-type: none"> ● Non-valorisation des autres canyons destinés à des niveaux plus expérimentés. ● Pas de convention sur cette pratique avec ONF, problème de responsabilité en cas d'accident (cf annexe n°7, compte rendu d'entretien n°2, thème problématiques) ● Problématiques de conflit d'usage, dérangement des riverains par le public canyoning ● Problématique liée à la protection des milieux aquatiques ● Difficulté à trouver des encadrants pour les prestataires économiques
--	---

L'escalade

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● L'Ariège est l'un des rares départements qui répertorie sur le site internet du CAF toutes les voies d'escalades gratuitement. Cela ne se fait pas ailleurs, c'est une réelle volonté de liberté des pratiquants. ● Présence de très nombreux sites de pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque de conventionnement des voies d'escalade ● Pratique majoritairement non encadrée ● Cohabitation avec la protection du Gy-paète Barbu ● Non-connaissance du public urbain pour la pratique de l'escalade, liée à la fermeture des salles de grimpe en ville pendant la période de crise sanitaire.

Le VTT

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Fort potentiel pour la pratique du VTT ● Un potentiel développement d'activités de pleine nature sur la saison estivale sur la station de Goulier (inexploité à ce jour) : pratique VTT ; randonnée, belvédères, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Présence d'une vraie demande avec un public VVTiste, malgré le fait qu'il n'y ait pas de sentiers officiels entretenus pour cette pratique VTT, (aujourd'hui, on remarque la pratique du VTT sur les pistes forestières notamment) (cf Annexe n°5)

	compte rendu entretien n°5, thème 7 l'accueil du public) <ul style="list-style-type: none"> • La pratique est non officielle et nécessiterait une étude plus particulière à l'avenir. • Nécessité de réflexion sur le souhait de développement de cette activité : réflexion sur la cohabitation VVT/randonnée • Présence d'itinéraires VTT uniquement autour du territoire.
--	--

La pratique équestre

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de développement de cette activité de la part du Comité de Tourisme Équestre et développement d'itinéraires avec les refuges Retrouvance 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de remise en état des itinéraires équestres.

La pêche

Atouts/Forces	Faiblesses/menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire très prisé pour la pêche sur l'ensemble des cours d'eau et étang 	<ul style="list-style-type: none"> • Une cohabitation parfois difficile entre la pratique de la pêche et du canyoning et/ou de la baignade • Les sites et heures de baignade non respectés.

C'est en se basant sur la synthèse de ces différents enjeux que des propositions d'actions seront par la suite évoquées dans le dossier de Schéma d'Accueil du Public (présenté en **Annexe 1** désolidarisée de ce mémoire).

3.2. Enjeux à l'échelle des sites d'accueil

L'analyse spatiale présentée précédemment dans ce dossier a permis de dégager les problématiques et les enjeux de chaque aires et sites d'accueil. Cette analyse spatiale, croisée avec les informations récoltées auprès des acteurs du territoire, a donné lieu à une priorisation des aires et des sites d'accueil. Cette priorisation est découpée en 3 catégories :

Les sites d'accueil prioritaires sont les sites sur lesquels des actions d'aménagements sont largement plébiscitées par les acteurs.

Les aires et sites secondaires sont les aires sur lesquelles des actions ont été évoquées sans être forcément nécessaires.

Les sites sans besoin de modification sur lesquels aucune action ne sera à priori préconisée.

Les 18 sites et aires d'accueil sont réparties de la façon suivante :

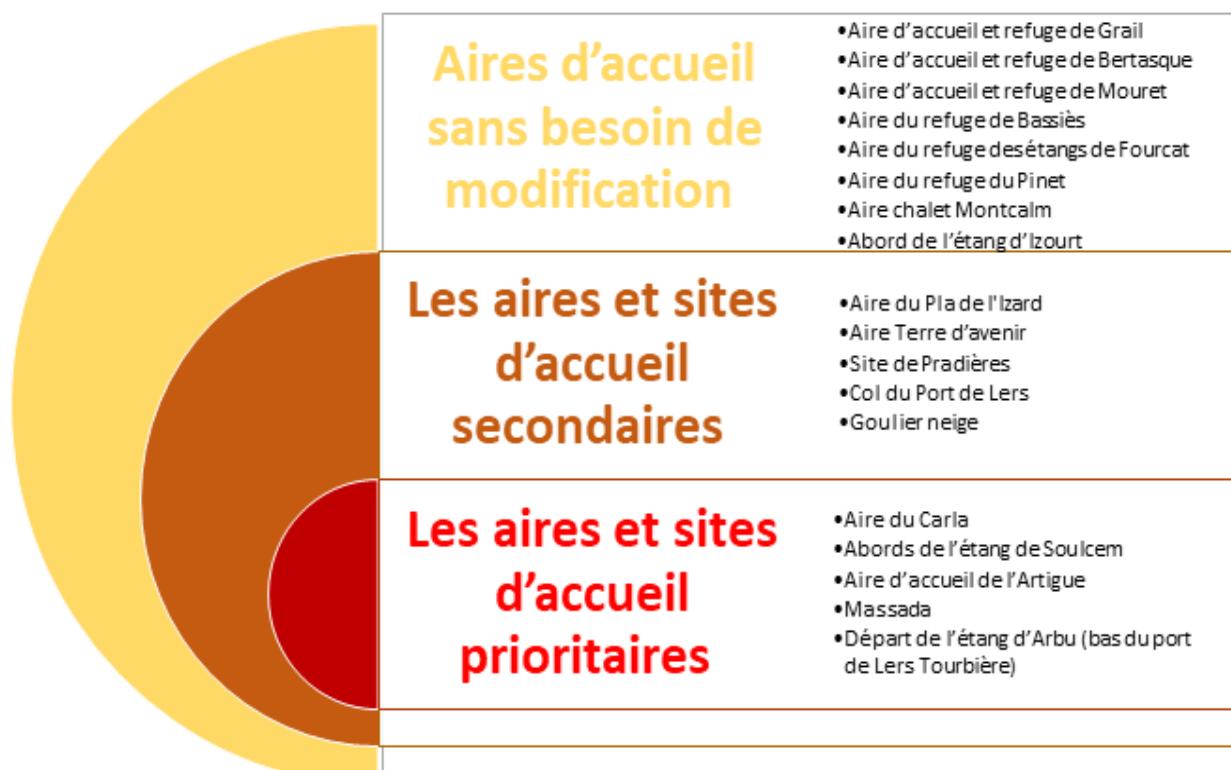


Figure 23 : Schéma de priorisation des sites et aires d'accueil

Voici, ci-dessous la localisation et la priorisation de ces aires et sites d'accueil. C'est sur cette base que seront donc proposés les scénarios d'aménagement. Seules les aires

prioritaires et certaines aires secondaires disposeront de scénarios modifiant leurs équipements et/ou leur organisation afin d'améliorer l'accueil du public.

Le détail des problématiques rencontré sur chaque aire d'accueil est présenté dans le Schéma d'Accueil du Public présenté en Annexe 1, pages 48 à 66 de l'annexe 1.

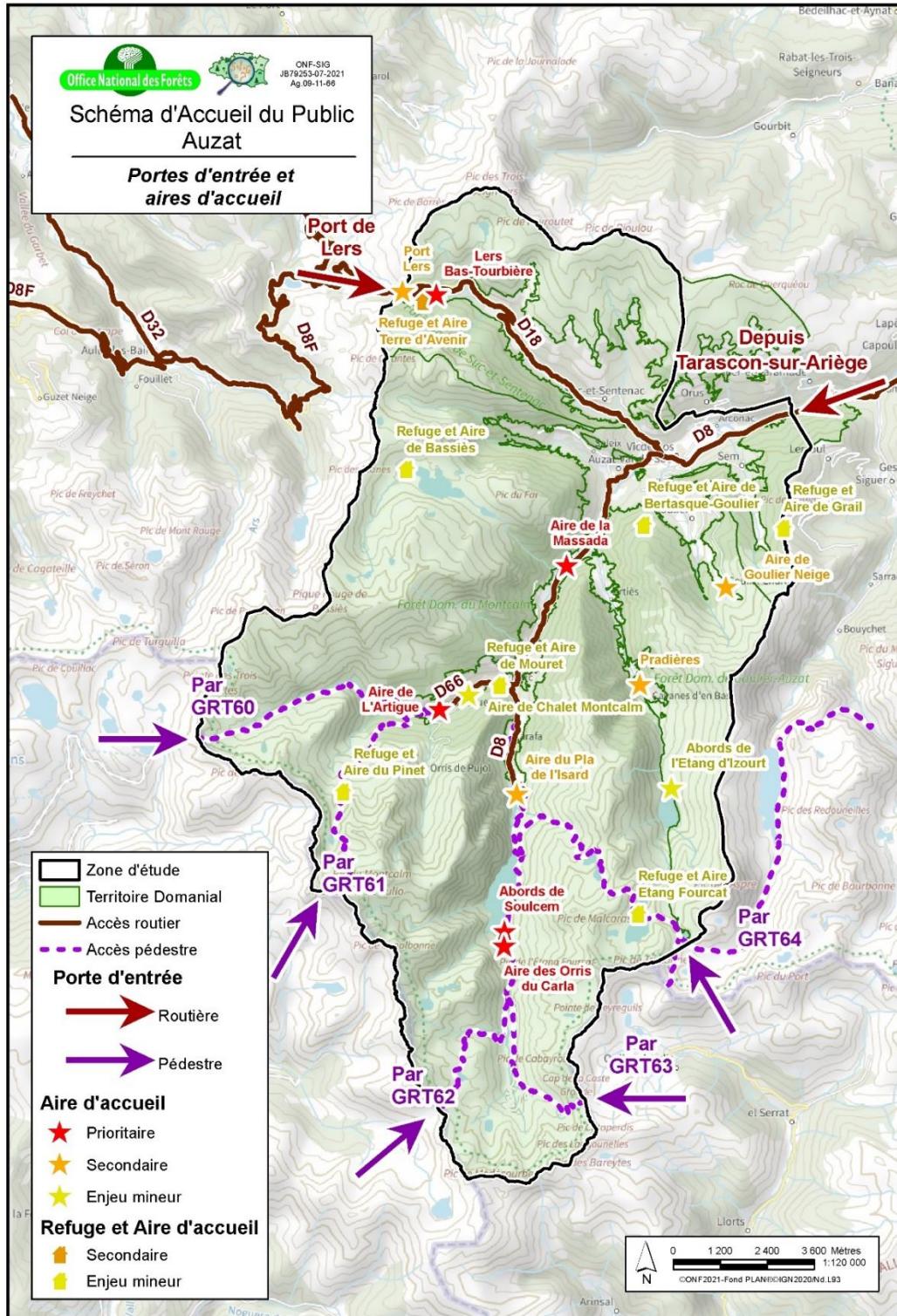


Figure 24 : Carte hiérarchisation des aires et sites d'accueil, portes d'entrée

Conclusion chapitre 3

Ce chapitre 3 permet de présenter les résultats de l'état des lieux effectué lors de cette mission de stage. Ces résultats ont été présentés lors du Comité de Pilotage intermédiaire et ont donné lieu à des échanges et des discussions avec les membres de ce comité.

L'état des lieux fut une grosse partie du travail confié par l'ONF car il est la base sur laquelle doit s'appuyer la formulation du Schéma d'Accueil du Public.

Ces résultats, exposés sous la forme d'une synthèse des enjeux du territoire (par thématique, par activité et à l'échelle des sites et aires d'accueil), permettront ensuite de travailler sur les propositions d'améliorations de l'accueil du public.

Conclusion Partie 2

La deuxième partie de ce travail a donné lieu à la présentation de l'Office National des Forêts en tant que lieu de stage. Cette structure nationale possède un passé particulier avec le territoire d'étude. La mission de stage de réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public sur la commune d'Auzat et le Site du Port de Lers a été expliquée. Ainsi, il s'agit de fournir un Dossier de Schéma d'Accueil du Public (SAP) au comité de Pilotage composé d'acteurs institutionnels. Ce SAP devra prendre en compte tous les usages présents sur le territoire et générant des flux de visiteurs via la concertation et l'écoute d'acteurs représentatifs du territoire. L'objectif final sera de produire des fiches actions par site (sous la forme de scénarios d'accueil et donc d'aménagements), mais aussi des fiches actions à l'échelle du territoire qui permettent d'améliorer l'accueil du public.

La première phase d'état des lieux permet de collecter les attentes, besoins, idées des acteurs afin de dégager des enjeux en matière d'accueil et ces derniers ont été présentés dans le chapitre 3. Cette phase de la mission a permis la mise en pratique d'éléments théoriques exposés en partie 1 de l'étude mais aussi d'utiliser les outils de recherche comme les entretiens qualitatifs. Les points relatifs à la sensibilisation, à la mobilité ou encore à la gestion des flux, rejoignent les hypothèses évoquées dans le mémoire de M1 ce qui est très intéressant pour la continuité de la réflexion.

En présentant les résultats issus de l'état des lieux, cette deuxième partie de l'étude nous donne accès aux différents enjeux du territoire en matière d'accueil du public.

Ces éléments, triés en différentes catégories, à l'échelle du territoire par thématique et par activité et à l'échelle des sites d'accueil, nous permettent de comprendre quelles sont les problématiques en matière d'accueil du public mais aussi sur quels éléments il est possible de s'appuyer. Ces éléments de résultats de l'état des lieux ont été présentés lors du Comité de Pilotage intermédiaire aux différents protagonistes du projet. Ils leurs ont permis de comprendre les multiples enjeux auxquels le territoire fait face en matière d'accueil du public. Même si certains points furent abordés dès le début de l'étude, cet état des lieux a permis d'entamer des discussions concernant la suite du Schéma d'Accueil du Public.

Dans un objectif d'amélioration de l'accueil du public sur le territoire la partie 3 proposera des axes de travail et des fiches actions correspondant aux enjeux du territoire.

Partie 3 : Réalisation du Schéma d'Accueil du Public : résultats et préconisations

Introduction Partie 3

Le comité de Pilotage intermédiaire qui a donné lieu à la présentation des résultats de l'état des lieux a permis d'entamer des discussions sur les pistes d'axes de travail qui seront développées dans cette partie 3.

Le comité de pilotage intermédiaire fut un moyen de préparer les acteurs aux propositions d'actions qui seront présentées. Ainsi, les enjeux du territoire servent de base pour l'étude de propositions d'action. L'état des lieux des sites d'accueil a lui aussi permis de réfléchir à l'amélioration de l'accueil de ces sites.

Cette troisième et dernière partie sera divisée en trois chapitres.

Le premier aura pour but d'expliquer les étapes de validation pour la conception du SAP ainsi que le contenu des fiches actions. Ce chapitre est essentiel afin de comprendre les étapes de travail plus précises, telles que l'inventaire des équipements pour réaliser les cartographies des sites d'accueil ou encore le processus de validation des propositions d'actions.

Le deuxième chapitre présentera les différentes actions préconisées à l'échelle du territoire. Ces propositions sont réparties en quatre grandes thématiques qui ont été identifiées au cours de l'état des lieux et des entretiens qualitatifs menés avec les acteurs représentatifs du territoire. Des fiches actions sont proposées pour chacun des quatre axes. Seule une partie des fiches actions sont présentées dans le contenu de ce travail. Leur ensemble est exposé dans **l'Annexe 1**, désolidarisée de ce travail, qui est le Dossier Schéma d'accueil du Public finalisé.

Le troisième chapitre, quant à lui, exposera les scénarios d'accueil par site qui ont été proposés. Seuls certains scénarios sont présentés dans le contenu de cette partie car cela représente une masse d'informations conséquente.

Chapitre 1 : Le montage du Schéma d'Accueil du Public

Ce chapitre exprime la façon dont les propositions d'actions et les scénarios d'accueil ont été validés en interne à l'ONF. Ce point est un élément important à comprendre pour assurer la légitimité de l'ONF à faire ces propositions.

La composition des fiches actions est également présentée afin de comprendre leurs contenus et les raisons des choix.

1. Une expertise globale pour la conception d'un SAP

1.1. Conception des cartographies

Dès le lancement du projet, la mise en place d'un travail en étroite collaboration avec le service Système d'Information Géographique (SIG) fut indispensable.

La mise en place d'une base de données commune sur Excel comme outils de travail fut un élément central pour la réussite des différents éléments présentés ci-après.

1.1.1. Inventaire des équipements

Comme évoqué dans la Partie 2 de cette étude, un état des lieux de terrain a été mené afin d'inventorier les équipements présents sur les aires et sites d'accueil. Ce travail de terrain, indispensable pour comprendre le fonctionnement et les problématiques des points d'accueil a nécessité la collaboration du service SIG afin de cartographier et mettre à jour les bases de données ONF concernant les aires et les sites.

Un travail sur la présentation des données a été mené afin de convenir d'une légende compréhensible et accessible pour l'ensemble des membres du Comité de Pilotage du projet.

Cette organisation, dès le lancement du projet, a permis de travailler tout au long de la mission afin de retranscrire les données récoltées sur le terrain en données cartographiques utilisables pour la conception du SAP.



Figure 25 : Exemple cartographie inventaire des équipements

Les 18 aires et sites d'accueil ont été cartographiés de cette façon. C'est ensuite en se basant sur ces inventaires cartographiés que l'état des lieux a pu se poursuivre par les rencontres en entretiens qualitatifs des acteurs du territoire.

1.1.2. Etat des lieux des usages et pratiques

Toujours en étroite collaboration avec le service SIG, des cartes des différents usages et pratiques (loisir ou hors loisir) ont été réalisées. Les données ont été récoltées tout au long de l'étude via les entretiens qualitatifs, l'étude de terrain, la recherche documentaire dans les documents d'aménagement forestiers, etc.

Les cartes sont des éléments incontournables d'un SAP et permettent à chacun de s'approprier les informations qu'il présente. Elles sont des éléments de compréhension essentiel du fonctionnement de l'accueil du public sur le territoire. Toutes activités générant des flux sur le territoire ont été étudiées et, si possible, cartographiées.

Voici un exemple de carte de pratique sur le territoire, la carte de la pratique de l'escalade.

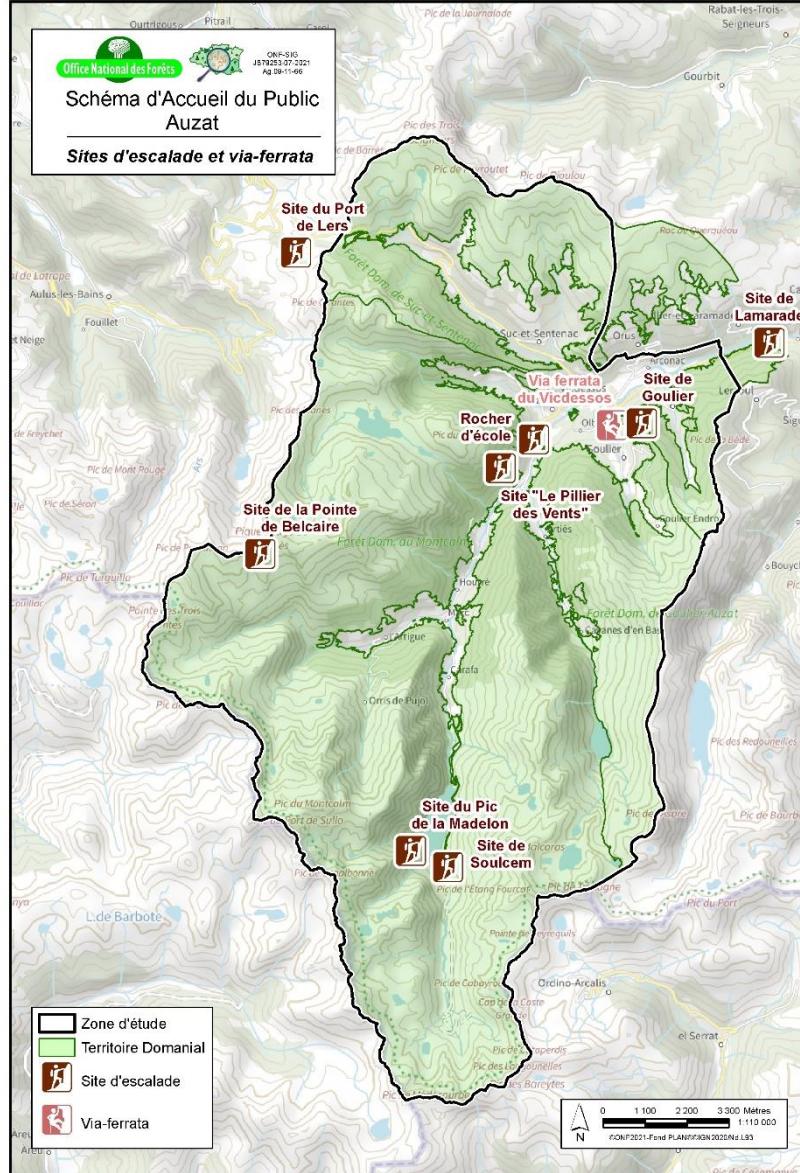


Figure 26 : Carte des sites d'escalade

Au total, une trentaine de cartes différentes ont été réalisées et ont permis d'alimenter la partie Etat des Lieux du Schéma d'accueil du Public, (**CF Annexe 1**).

1.2. Processus de validation des propositions

Les différentes propositions, à l'échelle du territoire et à l'échelle des sites et des aires d'accueil ont nécessité différentes validations.

Pour l'ensemble des propositions d'actions les projets proposés sont issus des constats faits par les différents acteurs du territoire interrogés via au cours de l'état des lieux (lors des entretiens qualitatifs).

Ensuite, concernant spécifiquement les scénarios d'aménagement par site et aire d'accueil :

L'expertise des agents forestiers a été sollicitée afin de valider avec eux la faisabilité des projets au regard des usages, de la topographie du territoire, de leurs connaissances des sites, etc.

L'aval du service Restauration des Territoires de Montagne (RTM) a été nécessaire. En effet, le territoire d'étude étant situé en zone de montagne, de nombreux risques naturels sont répertoriés, parmi eux les avalanches, les glissements de terrain, les incendies, les chutes de bloc, etc. Ainsi, la gestion des risques naturels est un enjeu majeur du territoire.

La carte ci-dessous présente notamment une cartographie simplifiée du risque de chutes de blocs sur le territoire d'étude.

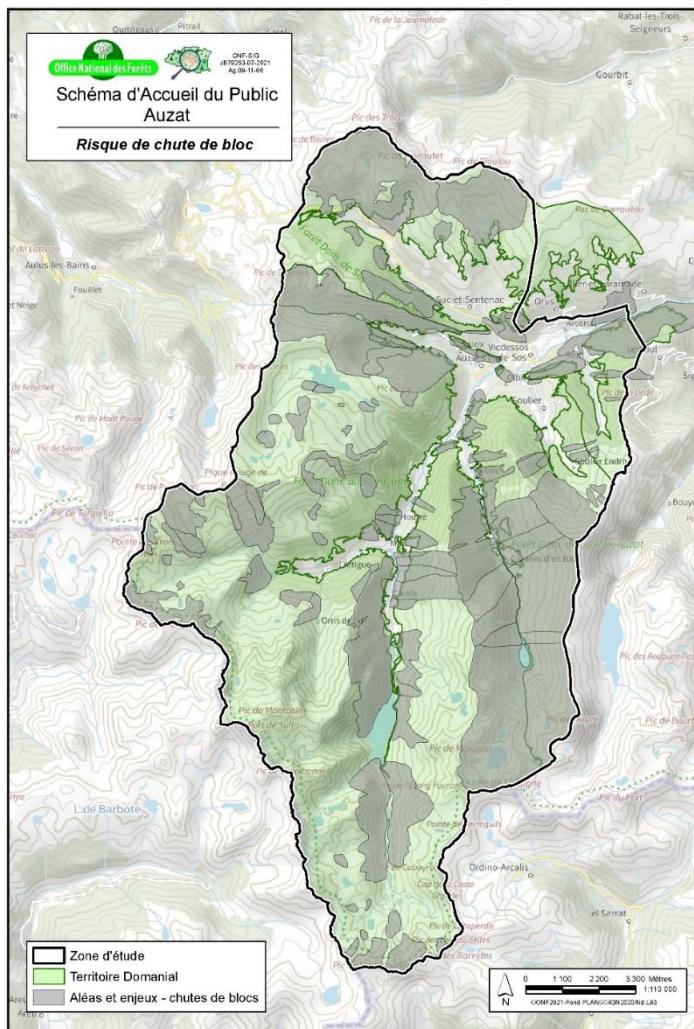


Figure 27 : Carte du risque de chutes de blocs

Les aménagements proposés ont donc dû obtenir l'aval au cas par cas du service RTM afin d'assurer la sécurité du public sur les espaces destinés à recevoir des visiteurs. Au cours de l'étude certains projets ont dû être supprimés au regard des risques naturels présents. Les projets qui seront présentés dans la suite de cette étude ont donc tous obtenus l'aval du service.

D'une manière générale il est important de rappeler que l'ONF bénéficie d'une solide expérience en matière de schéma d'accueil du public au niveau national. De nombreux autres Schémas d'Accueil du Public (SAP) sont réalisés depuis plusieurs années sur d'autres territoires ayant des problématiques et des enjeux qui leurs sont propres.

Chaque territoire étant différent, les SAP sont adaptés à chaque cas, même si l'ONF bénéficie d'une méthodologie globalement commune à tous les SAP. Les étapes classiques d'un SAP ont préalablement été présentées en partie 2 de cette étude.

Tous ces éléments sont rappelés au Comité de Pilotage tout au long du projet afin de rassurer et de confirmer la légitimité de l'ONF à faire ces propositions.

2. Formulation des fiches actions

2.1. Composition des fiches actions

Après que chaque proposition ait été soumise à l'ensemble de ces étapes de validation, les fiches actions ont été conçues. Les fiches actions sont composées de cette façon :

Fiche action n°	
Carte dans le cadre d'une proposition d'aménagement	
Site OU thématique concernée	Le projet
Description littérale du site ou de la thématique	Description globale du projet sur le volet technique et problématique <u>Exemple référence :</u>
Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation  Stabilisation  Effacement 	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont Coûts si identifiés.
Maître d'ouvrage pressenti : non défini ou identifié si identifié :	
Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui à priori ou Non à priori	

Figure 28 : format type de fiche action

Tout d'abord, dans le cas d'une fiche action sur les aires et sites d'accueil, la fiche est composée d'une carte. Cette carte présentera à la fois l'inventaire des équipements existants s'il y en a, ainsi que des vignettes présentant les modifications d'aménagement proposés. Puis, pour l'ensemble des fiches actions, une description littérale du site ou de la thématique abordée ainsi qu'une description du projet proposé est exposé.

Dans la partie description du projet, des « *exemples références* » sont indiqués. Ces exemples références sont le résultat du benchmark effectué sur d'autres territoires. Ces exemples permettent au Comité de Pilotage de prendre conscience de la faisabilité du projet, mais aussi de se projeter dans leur réalisation. De plus, ce benchmark permet de

prendre connaissance d'exemples concrets dont la réalisation a été bénéfique pour le territoire.

Concernant « *la dynamique de l'offre d'accueil du public* » il s'agit du souhait de dynamique globale retenu pour chaque site. Ainsi, chaque site peut avoir une dynamique de valorisation, de stabilisation ou d'effacement de l'offre d'accueil.

La dynamique de valorisation est la volonté affichée de valider ou d'augmenter l'offre d'accueil. La valorisation ne passe pas forcément par un ajout d'équipement, par l'augmentation de la capacité ou par la réalisation de nouvelle(s) infrastructure(s), il peut aussi s'agir d'améliorer l'accueil d'un point de vue purement qualitatif.

La proposition peut répondre à une dynamique de stabilisation l'offre d'accueil existante, c'est-à-dire, le simple maintien du rôle d'accueil du site.

La proposition peut aussi répondre à une dynamique d'effacement, c'est-à-dire de réduction de l'offre proposée jusqu'alors. Ce dernier point répond souvent à une volonté de préservation environnementale, de lutte contre de nouveaux risques naturels, de lutte contre des conflits d'usage potentiels ou existants, etc.

Lorsque cela est pertinent, une description des contraintes ou freins identifiés est proposée.

Concernant les points suivants : les coûts ; la présentation du ou des maitres d'ouvrage a priori identifié(s) et l'avis du gestionnaire. Un focus est proposé ci-après.

2.2. Focus sur les coûts

Les coûts sont proposés dans le canevas des fiches action. Cependant, dans les faits, les coûts ne sont que très rarement budgétisés. En effet, le Schéma d'Accueil du Public n'a pas pour objet la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS), pour cette raison les coûts de réalisation de chaque fiche action ne sont pas chiffrés. Cela nécessite un niveau APS via une étude approfondie de chaque scénario en Avant-Projet Détaillé (APD).

Les seuls coûts détaillés correspondent à des éléments très ciblés tels que l'installation de barrière forestière facile à chiffrer en interne à l'ONF.

La nature et l'ampleur des propositions d'actions étant très variées la budgétisation nécessitera une étude approfondie et des études de faisabilité une fois les actions sélectionnées par le comité de pilotage.

2.3. Focus sur le maître d'ouvrage et la validation par le gestionnaire

Les fiches actions proposent une partie « Maitre d'ouvrage pressenti » et une case « validation par le gestionnaire et les usagers ». Ces éléments sont des éléments de base à fournir dans les Schémas d'Accueil du Public réalisés au sein de l'ONF. Cependant, dans le cadre de ce Schéma d'Accueil, ces éléments ne sont que très rarement définis. En effet, ces éléments ne peuvent être conclus qu'après un comité de Pilotage final du projet. Or, dans le cas de la mission confiée, le Dossier de Schéma d'Accueil du Public a été remis au Comité de Pilotage avant le comité final.

Seuls quelques scénarios et propositions d'actions ont préalablement été identifiés comme validés par le ou les gestionnaires car ils ont été évoqués auparavant lors des comités de pilotage de lancement et/ou intermédiaire. Pour certains cas, les maîtres d'ouvrage sont également identifiés, notamment pour les scénarios où l'ONF est le seul acteur intervenant sur la proposition.

3. Financement des propositions : le plan *Avenir Montagne*

Comme nous l'avons rappelé précédemment, le SAP n'a pas pour objet la réalisation de l'Avant-Projet Détaillé qui impliquerait la budgétisation de l'ensemble des propositions.

Cependant, une attention particulière a été apportée aux possibilités que pourrait avoir le Comité afin de financer les actions qui seront présentées dans la suite de cette étude.

Ainsi, le ***Plan Avenir Montagne*** a été étudié comme opportunités de financement pour les actions préconisées dans cette étude.

Lorsque le comité de Pilotage aura sélectionné les actions qu'il souhaite mettre en place pour améliorer l'accueil du public, il serait intéressant de constituer un dossier de financement dans le cadre du plan « ***Avenir Montagne*** », créé récemment. Il s'agit d'un plan de relance pour les territoires de montagne répondant à l'ambition du développement d'un tourisme durable et résilient. Trois axes sont sollicités à travers le plan « ***Avenir Montagne*** » :

«1. Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ;

2. Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ;

3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ». »

Ce plan de relance représente 300 millions d'euros pour soutenir l'émergence de nouveaux projets touristiques qui intégreront les trois axes du plan et un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros dédié à l'accompagnement en ingénierie des territoires qui en ont besoin.

Une attention particulière pourra être portée sur les propositions de mise en place d'une navette sur le trajet entre l'aire d'accueil du Pla de l'Isard et l'aire d'accueil du Carla. En effet, dans ce plan de relance, une dotation de 100M d'€ est consacrée à l'amélioration de la mobilité en montagne des premiers et derniers kilomètres en montagne.

L'aspect sensibilisation pourra également être soutenu par ce dispositif de financement puisque le plan souhaite soutenir l'organisation de classes de découverte en montagne.

Pour ce financement, un dossier de financement devra être constitué pour réaliser les différentes propositions d'aménagements et d'actions en fonction des idées retenues par le COPIL. Ce dossier de financement devra être porté par la Communauté de Communes de Haute Ariège en relation avec la Commune d'Auzat, le PNRPA et l'ONF.

Conclusion chapitre 1 :

L'explication du processus de validation des propositions d'actions et des scénarios d'accueil a permis de comprendre que l'ONF possède une vision globale de l'accueil du public. La démarche de réalisation d'un SAP consiste à la proposition d'actions concrètes, à l'échelle du territoire et à l'échelle des sites et aires d'accueil. La matrice des fiches action a été expliquée et les propositions vont maintenant être présentées. Ce travail confié par l'ONF pourrait intégrer un dossier de demande de subvention via le plan Avenir Montagne pour mettre en place les actions proposées.

Chapitre 2 : Présentation des scénarios d'accueil par site et aire

Ce chapitre a pour vocation la présentation des scénarios d'accueil proposés par site et par aire d'accueil. Nous pouvons rappeler que le chapitre 3 quant à lui, présentera les fiches actions à l'échelle du territoire d'étude.

Certains sites et/ou aires d'accueil ont plusieurs propositions de scénarios d'accueil et il importera ensuite au comité de pilotage de faire un choix quant à la forme d'accueil qu'il souhaite mettre en œuvre sur chacun.

1. Rappel de la priorisation des sites

Nous rappelons que les 18 sites d'accueil ont été priorisés en fonction de leurs enjeux et/ou de leurs problématiques.

Sur ces 18 sites, 5 sont prioritaires et 5 sont des aires et des sites secondaires.

Pour une raison de lisibilité et de quantité d'informations, seuls quelques scénarios d'accueil proposés sur les sites d'accueil prioritaires sont présentés dans ce chapitre. Les autres scénarios d'accueil par sites sont exposés dans le **Dossier de Schéma d'Accueil du Public, en Annexe 1 (pages 78 à 97 de l'annexe)**.

Les propositions de scénarios d'accueil présentés seront donc sur les sites du Carla ; des Abords de l'étang de Soulcem, de l'aire de l'Artigue, de l'aire de la Massada et du site de Lers-bas Tourbières.

Les aires sont des lieux d'accueil préalablement équipés pour recevoir du public, tandis que les sites sont des lieux non aménagés.

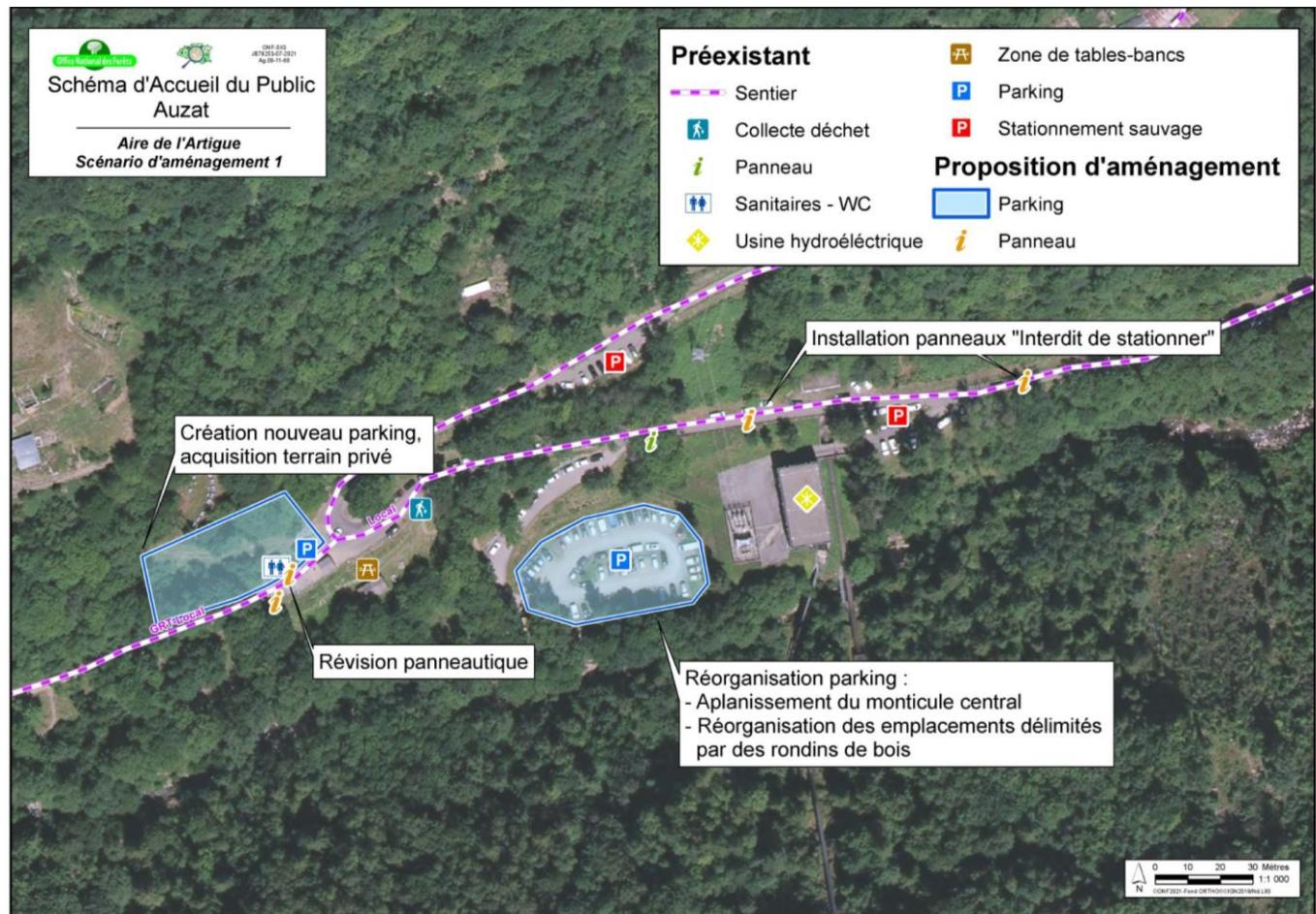
2. Scénarios d'accueil sur les sites prioritaires : Les fiches action

2.1. L'aire d'accueil de l'Artigue

L'aire d'accueil de l'Artigue est l'un des sites les plus problématiques du territoire. A proximité d'une zone d'habitation cette aire d'accueil déjà aménagée nous proposons 2 scénarios d'accueil. La troisième fiche action dédiée à cette aire d'accueil retrace le trajet proposé pour une potentielle navette. Cette dernière fiche action rentre en corrélation

avec l'axe de travail n°1 Mobilité et gestion des flux qui sera présenté dans la suite de cette étude.

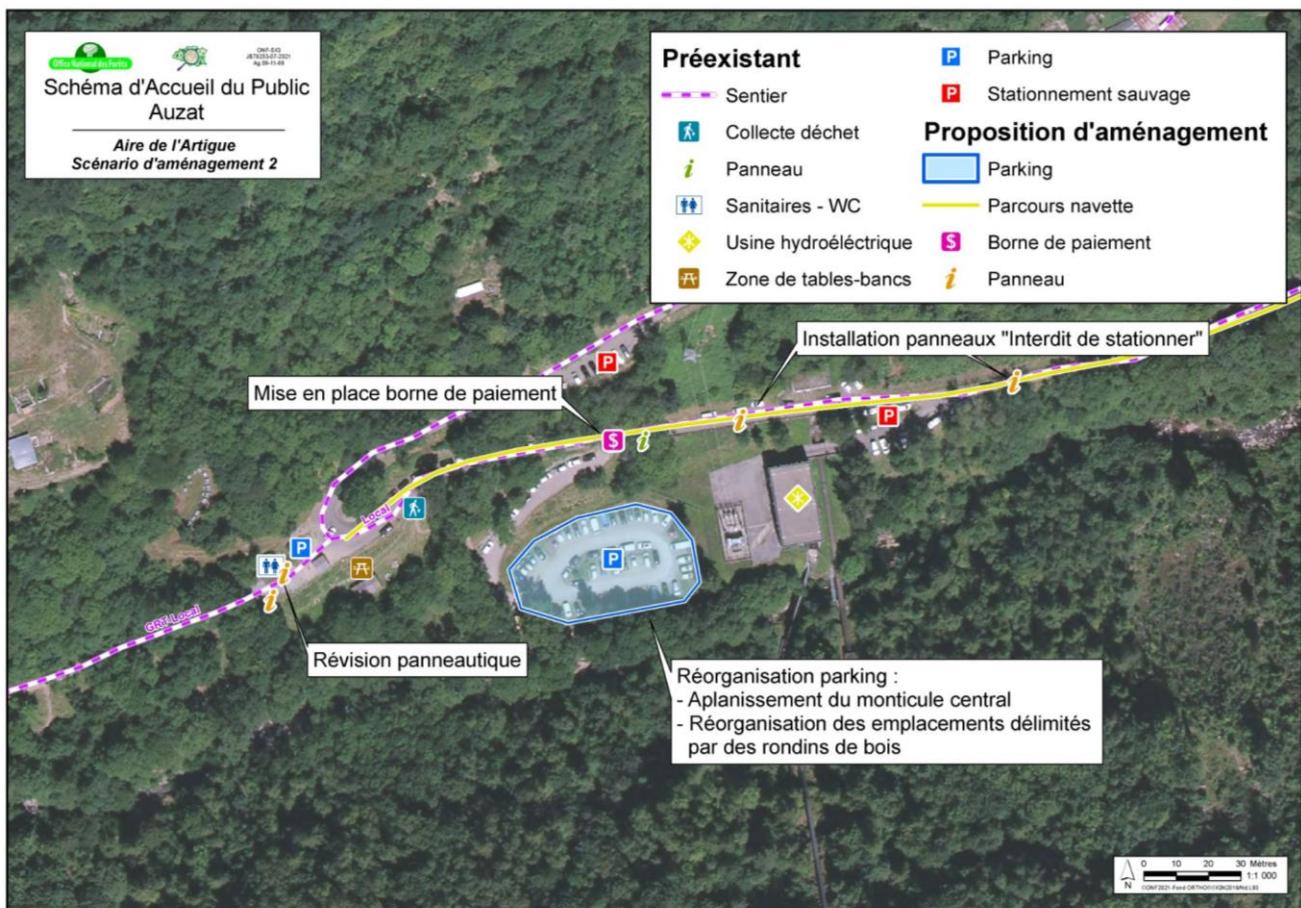
Fiche action n°1 : Aire d'accueil de l'Artigue, scénario 1



Aire d'Accueil de l'Artigue	Le projet
<p>L'aire d'accueil de l'Artigue est un lieu très fréquenté pour ses multiples départs de randonnée, pour la présence de ses cascades, et pour la pratique du canyoning. Son parking est surchargé en période estivale. Il s'agit de l'une des aires d'accueil les plus fréquentées et problématiques du territoire d'étude.</p> <p>Le stationnement sauvage en bord de route rend la circulation difficile pour les véhicules des visiteurs et pour l'accessibilité des secours.</p> <p>Cette aire d'accueil a aussi pour particularité la présence de la montée au hameau de l'Artigue qui</p>	<p>Réorganisation du parking existant :</p> <p>Aplanissement du monticule central pour création de places supplémentaires.</p> <p>Réorganisation des emplacements délimités par des rondins de bois qui incitent les véhicules à occuper deux emplacements.</p> <p>Création d'une nouvelle zone de parking proche de l'existant pour augmenter les capacités de stationnement, avec potentiel achat de terrain privé de la part de la commune.</p>

<p>génère parfois des conflits d'usage, car les habitants n'arrivent plus à accéder aux habitations en période estivale.</p>	<p>Installation de panneaux réglementaires stationnement interdit sur les bas-côtés de la route avant la zone de parking, abord central. Sécurisation du sentier qui mène aux cascades de l'Artigue. Révision de la signalétique existante afin de créer une information plus homogène.</p>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont : acquisition de terrains privés.</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département Concernant la sécurisation du sentier : ONF</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.</p>	

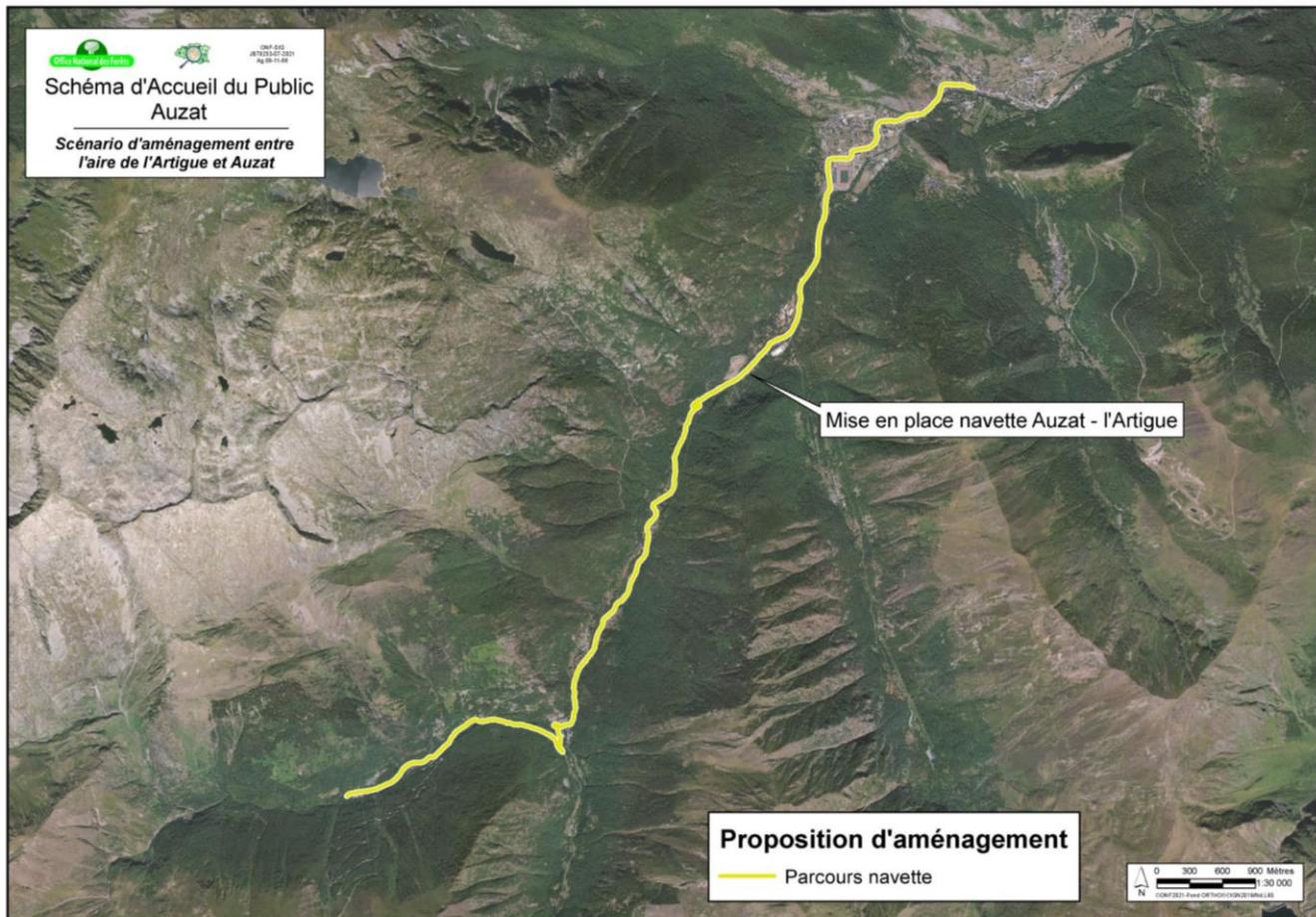
Fiche action n°2 : Aire d'accueil de l'Artigue, scénario 2



Aire d'Accueil de l'Artigue	Le projet
<p>L'aire d'accueil de l'Artigue est un lieu très fréquenté pour ses multiples départs de randonnée, pour la présence de ses cascades, et pour la pratique du canyoning. Son parking est surchargé en période estivale. Il s'agit de l'une des aires d'accueil les plus fréquentées et problématiques du territoire d'étude.</p> <p>Le stationnement sauvage en bord de route rend la circulation difficile pour les véhicules des visiteurs et pour l'accessibilité des secours. Cette aire d'accueil a aussi pour particularité la présence de la montée au hameau de l'Artigue qui génère parfois des conflits d'usage, car les</p>	<p>Mise en place de navettes estivales touristiques sans fermeture de route d'Auzat à l'aire de l'Artigue.</p> <p>Transformation du parking actuel en parking payant en période estivale sur une tranche horaire spécifique (ex : 9h-17h payant) afin de dissuader le public de venir en voiture sur la période estivale. Mise en place de borne de paiement à l'entrée du parking existant.</p> <p>La tranche horaire permet de ne pas pénaliser le public montagnard qui pratique la montagne tôt dans la journée.</p>

habitants n'arrivent plus à accéder aux habitations en période estivale.	<p>Sécurisation du sentier qui mène aux cascades de l'Artigue.</p> <p><u>Exemples références :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Navette des crêtes - du 17 juillet au 15 août -- mis en place par le PNR Ballons des Vosges - liaison entre les sites le plus fréquentés - 2€ le titre de transport https://www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes/ • Site classé des étangs de Bouillouses : fermeture route de 7h à 19h du 27 juin au 30 août, mise en place de navette - aire de stationnement Pla de Barrès et départ des navettes - départ toute les 15min de 7h à 19h - 2 à € - Mise en place par le Conseil Général des Pyrénées Orientales Le Site classé du Lac des Bouillouses - Sport et nature - ledépartement66.fr • Navette saisonnière (minibus 30 places) mise en place sur route dangereuse fermée à la circulation par arrêté municipal sur 7km -Saint Véran-la Chapelle de Clausis - du 1 juillet au 31 août. Départ toute les 40 min – https://www.envie-de-queyras.com/event/navette-de-clausis-2021
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont : financement des véhicules</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p> <p>Concernant la sécurisation du sentier : ONF</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.</p>	

Fiche action n°3 : Aire d'accueil de l'Artigue, scénario navette



Aire d'Accueil de l'Artigue	Le projet
<p>L'aire d'accueil de l'Artigue est un lieu très fréquenté pour ses multiples départs de randonnée, pour la présence de ses cascades, et pour la pratique du canyoning. Son parking est surchargé en période estivale. Il s'agit de l'une des aires d'accueil les plus fréquentées et problématiques du territoire d'étude.</p> <p>Le stationnement sauvage en bord de route rend la circulation difficile pour les véhicules des visiteurs et pour l'accessibilité des secours.</p> <p>Cette aire d'accueil a aussi pour particularité la présence de la montée au hameau de l'Artigue</p>	<p>Mise en place de navettes estivales touristiques entre l'Aire d'accueil de l'Artigue et la commune d'Auzat.</p> <p>Fermeture de la route d'accès à l'aire d'accueil (sauf pour les professionnels et les habitants du hameau).</p> <p>Mise en place d'une navette sur l'aire de l'Artigue à partir de la commune d'Auzat sur la période de forte fréquentation du territoire : 15 juillet au 15 août.</p>

<p>qui génère parfois des conflits d'usage, car les habitants n'arrivent plus à accéder aux habitations en période estivale.</p>	<p>Départ d'Auzat vers 9h-10h ; Retour à Auzat vers 17h-18h.</p> <p>Sécurisation du sentier qui mène aux cascades de l'Artigue.</p> <p><u>Exemples références :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Navette des crêtes - du 17 juillet au 15 août -- mis en place par le PNR Ballons des Vosges - liaison entre les sites le plus fréquentés - 2€ le titre de transport https://www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes/ • Site classé des étangs de Bouillouses : fermeture route de 7h à 19h du 27 juin au 30 août, mise en place de navette - aire de stationnement Pla de Barrès et départ des navettes - départ toute les 15min de 7h à 19h - 2 à € - Mise en place par le Conseil Général des Pyrénées Orientales Le Site classé du Lac des Bouillouses - Sport et nature - ledepartement66.fr • Navette saisonnière (minibus 30 places) mise en place sur route dangereuse fermée à la circulation par arrêté municipal sur 7km -Saint Véran-la Chapelle de Clausis - du 1 juillet au 31 août. Départ toute les 40 min - https://www.envie-de-queyras.com/event/navette-de-clausis-2021
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Effacement</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont : Financement des véhicules</p> <p>Coût : Étude de faisabilité 5 000 à 10 000 €.</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p> <p>Sur la sécurisation du sentier : ONF</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.</p>	

2.2 Site des abords de Soulcem

La proposition de scénario sur les abords de l'étang de Soulcem est une proposition unique adaptée à la situation de ce site. Cette préconisation consiste à la fermeture du site au public dans un objectif de sécurité à la fois pour les usagers en cas de montée des eaux, que pour préserver ce site naturel, dégradé par les pratiques non encadrées sur ce lieu.

Fiche action n°4 : Site des Abords de Soulcem, scénario 1



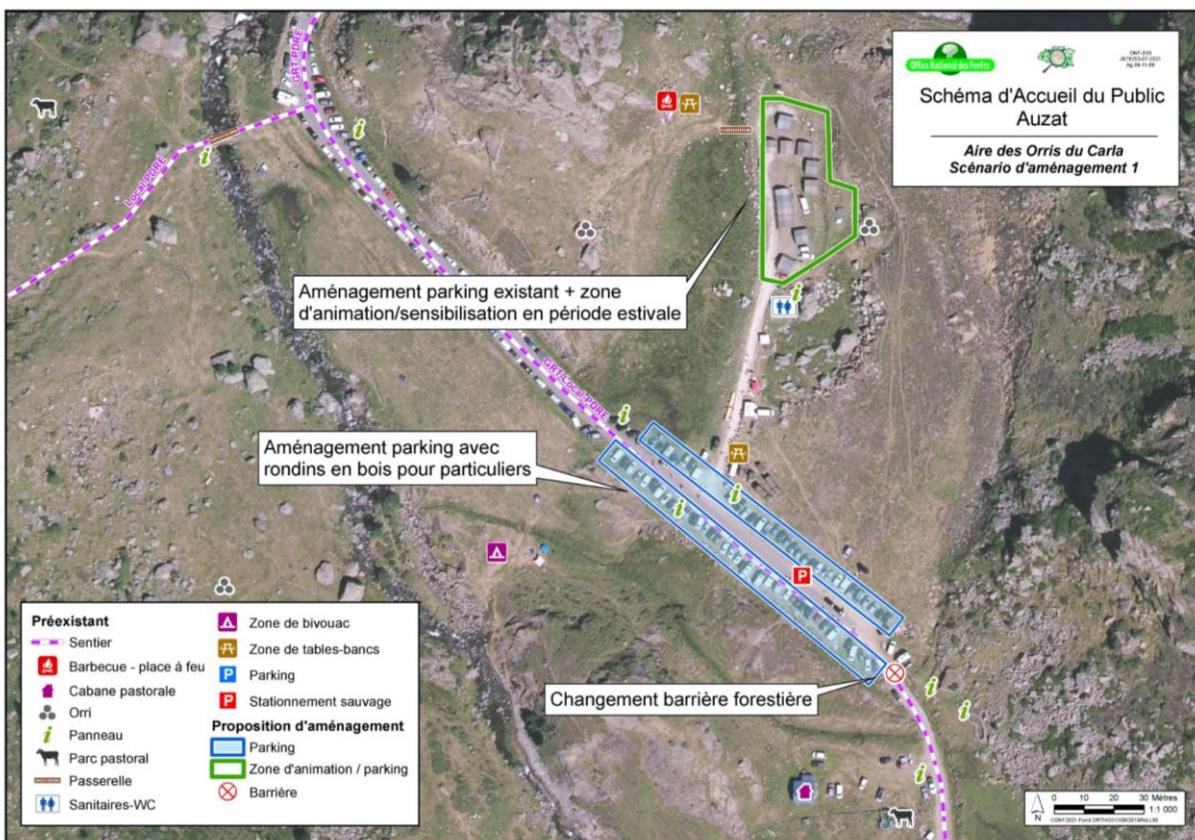
Abords étang de Soulcem	Le projet
<p>Ce site attire le public, car il s'agit d'un lieu d'accès direct à l'eau.</p> <p>A ce jour aucun aménagement n'est présent sur les abords directs de l'étang de Soulcem. Parking et camping sauvage sur cette zone.</p>	<p>Fermeture du site au public, car possibilité de montée des eaux de l'étang (concession EDF). Installation d'une barrière forestière, accès réservé aux ayants droit.</p> <p>L'interdiction de stationner en bordure de route entre l'aire du Pla de l'Isard, l'étang de Soulcem et l'aire du Carla est actuellement en vigueur. Le non-</p>

	respect de cette réglementation nécessite la répression des contrevenants par les pouvoirs politiques en place.
Dynamique de l'offre d'accueil du public : Effacement 	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont Coût : barrière forestière 2100 €
Maître d'ouvrage pressenti : ONF	
Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui.	

2.3. Aire du Carla

L'aire d'accueil du Carla est interdépendante d'une deuxième aire d'accueil, celle du Pla de l'Izard, considérée comme une aire d'accueil secondaire. Pour l'aire du Carla deux scénarios d'accueil sont proposés et dépendent de l'accessibilité du site aux véhicules en période estivale ou non. L'aménagement proposé sur cette aire d'accueil rentre en corrélation avec l'axe stratégie de la Sensibilisation qui sera présenté dans la suite de cette étude. En effet, ce lieu permettrait de toucher un très large public sur des thématiques environnementales et territoriales diverses et variées.

Fiche action n°5 : Aire d'accueil du Carla, scénario 1



Aire d'accueil du Carla	Le projet
L'aire du Carla est un site remarquable accessible en voiture permettant d'être immédiatement en présence de paysages de haute montagne et d'un	Conservation de l'accès aux véhicules voitures et camping-cars avec aménagement général du site du Carla :

<p>environnement préservé. C'est aussi un haut lieu d'estive, de pêche et de randonnée. Ce site est l'une des plus problématiques du territoire puisqu'il génère beaucoup de flux.</p> <p>La présence de véhicules et de camping-cars peut y être problématique en période estivale. Le public camping-car et véhicule aménagé séjourne parfois durant plusieurs jours sur ce site sensible.</p>	<p>Création d'un parking en épis en bord de route sur la zone de stationnement sauvage actuel. Aménagement de la zone de parking existante.</p> <p>Création d'une zone d'animation ponctuelle sur le parking actuel du Carla en période estivale avec la présence de stands de sensibilisation et d'orientation.</p> <p>Idée d'un site d'animation de type « maison du parc », présentation des randonnées, environnement naturel, faune et flore, étangs. Ce site serait aussi un lieu de valorisation des productions locales, d'animations des producteurs et d'animations sur les estives.</p> <p>Mise en place des médiateurs de la montagne sur ce site stratégique (<i>cf. fiche action n°20</i>).</p> <p>Conservation d'une petite zone de parking pour les professionnels sur la zone d'animation.</p> <p>Création d'un sentier pédagogique sur la thématique faune/flore/étangs.</p> <p>Réhabilitation de la barrière forestière pour conserver la fermeture actuelle de la route forestière.</p> <p>Suppression des poubelles.</p> <p>L'interdiction de stationner en bordure de route entre l'aire du Pla de l'Isard, l'étang de Soulcem et l'aire du Carla est actuellement en vigueur. Le non-respect de cette réglementation nécessite la répression des contrevenants par les pouvoirs politiques en place.</p> <p>Ce scénario d'accueil est interdépendant des aménagements suggérés sur l'aire du Pla de l'Isard pour l'accès à l'aire du Carla.</p>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p> <p>Coût : création parkings environs 100 000€</p> <p>Barrière forestière : 2 100€</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.</p>	

Fiche action n°6 : Aire d'accueil du Carla, scénario navette



Aire d'accueil du Carla	Le projet
<p>L'aire du Carla est un site remarquable accessible en voiture permettant d'être immédiatement en présence de paysages de haute montagne et d'un environnement préservé. C'est aussi un haut lieu d'estive, de pêche et de randonnée. Ce site est l'une des plus problématiques du territoire puisqu'il génère beaucoup de flux.</p> <p>La présence de véhicules et de camping-cars peut y être problématique en période estivale. Le</p>	<p>Zone d'animation, stand de sensibilisation, médiateur de la montagne, identique à la proposition de scénario n°1.</p> <p>Suppression des poubelles.</p> <p>L'interdiction de stationner en bordure de route entre l'aire du Pla de l'Isard, l'étang de Soulcem et l'aire du Carla est actuellement en vigueur. Le non-respect de cette réglementation nécessite la répression des contrevenants par les pouvoirs politiques en place.</p> <p>Ce scénario d'accueil suggère l'installation d'une barrière en contrebas au niveau de l'aire d'accueil</p>

public camping-car et véhicule aménagé séjourne parfois durant plusieurs jours sur ce site sensible.

du Pla de l'Isard ainsi que la mise en place d'une navette.

Exemples références :

- Navette des crêtes (sans lecture de paysage) - du 17 juillet au 15 août - mis en place par le PNR Ballons des Vosges - liaison entre les sites le plus fréquentés - 2€ le titre de transport
<https://www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes/>

- Site classé des étangs de Bouillouses : fermeture route de 7h à 19h du 27 juin au 30 août, mise en place de navette - aire de stationnement Pla de Barrès et départ des navettes - départ toute les 15min de 7h à 19h - 2 à € - Mise en place par le Conseil Général des Pyrénées Orientales

Le Site classé du Lac des Bouillouses - Sport et nature - ledepartement66.fr

- Navette saisonnière (minibus 30 places) mise en place sur route dangereuse fermée à la circulation par arrêté municipal sur 7km -Saint Véran-la Chapelle de Clausis - du 1 juillet au 31 août. Départ toute les 40 min -
<https://www.envie-de-queyras.com/event/navette-de-clausis-2021>

Dynamique de l'offre d'accueil du public :



Stabilisation

Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont

Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département

Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.

2.4. Site de Lers-Bas Tourbière

La proposition de scénario d'accueil du site de Lers-Bas Tourbière est l'un des scénarios d'accueil les plus conséquents proposés. En effet, ce site nécessite de nombreuses modifications en matière d'aménagement, le site n'étant pas préalablement équipé pour l'accueil. La zone de stationnement sauvage préalablement utilisée par le public doit impérativement être fermée et remplacée par une zone de stationnement officielle afin de sécuriser le site. Cette proposition de scénarios d'accueil s'appuie également sur un projet du conseil général, et rentre donc en corrélation avec des études déjà menées sur ce site.

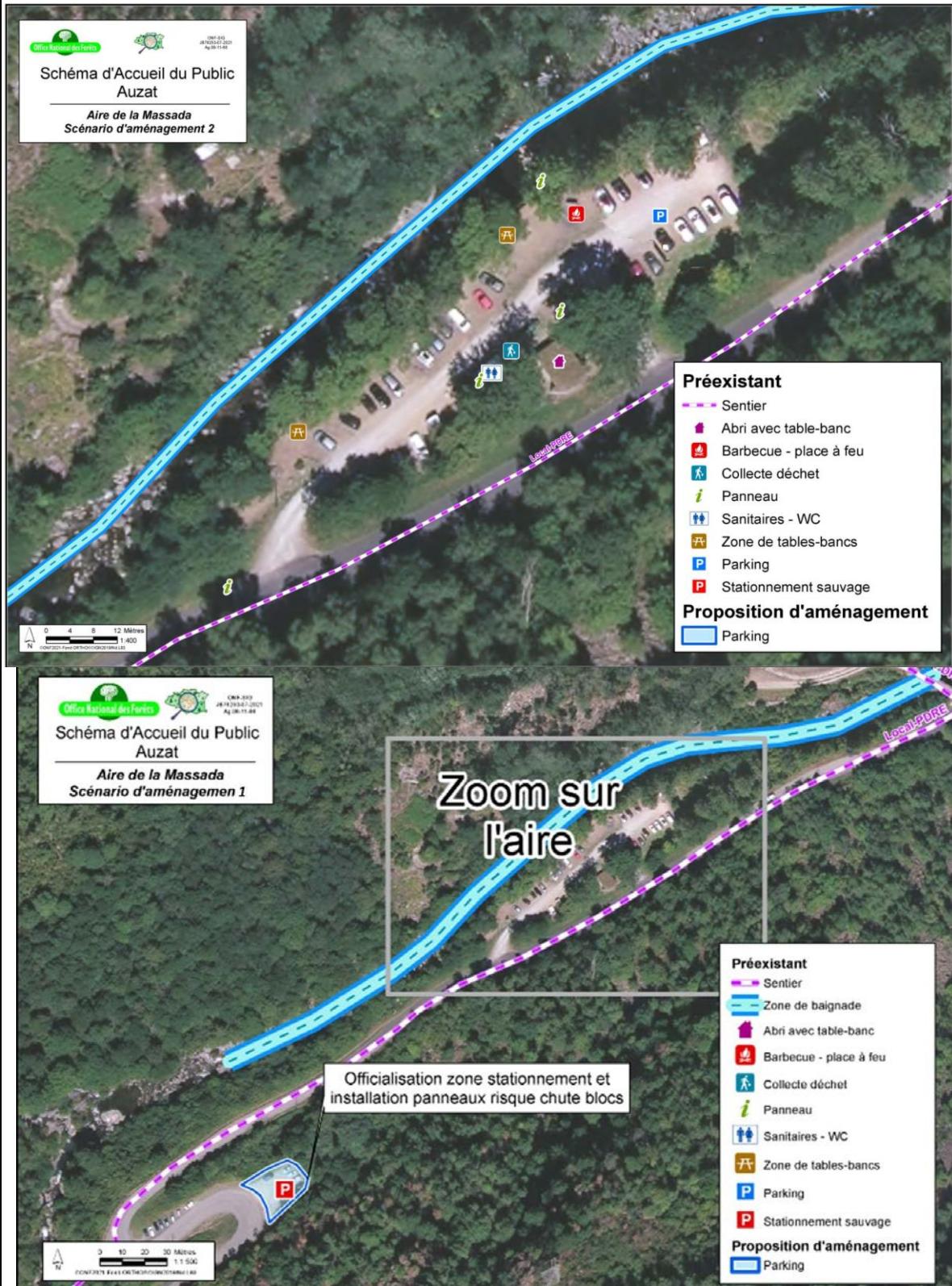
Fiche action n°9 : Site de Lers-Bas Tourbière, scénario 1	
Site de Lers Bas Tourbière	Le projet
Ce site regroupe le virage du départ de l'étang d'Arbu et la zone plane qui sert de parking en contrebas. La problématique est le	Création d'un vrai parking sur la zone plate en contrebas du départ de la randonnée. Cet aménagement aurait pour effet le déplacement du

<p>stationnement sauvage de virage à virage qui est dangereux pour la circulation des usagers au niveau du départ de l'étang d'Arbu.</p> <p>Le chemin en direction du refuge Terre d'Avenir est également un parking sauvage pour les voitures et camping-cars.</p> <p>La présence de la tourbière de Bernadouze est à prendre en compte.</p>	<p>départ de la randonnée de l'étang d'Arbu via la création d'un cheminement piéton du parking qui rejoindrait directement le sentier de l'étang d'Arbu.</p> <p>Installation signalétique de la randonnée pour l'étang d'Arbu.</p> <p>Cette proposition de scénarios est également en étude par le Conseil général du département.</p> <p>Installation de blocs/poteaux pour empêcher le stationnement dans le virage, actuel départ de la randonnée pour l'étang d'Arbu.</p> <p>Installation d'une barrière forestière sur la route en direction du refuge de Terre d'Avenir, pour en interdire l'accès.</p> <p>Officialisation du sentier pour aller vers le refuge Terre d'Avenir à partir de la zone de parking.</p>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p> <p>Coût : Barrière forestière 2100€</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p> <p>Installation barrière forestière : ONF</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.</p>	

2.5. L'aire d'accueil de la Massada

La proposition de l'aire d'accueil de la Massada a nécessité la réalisation de deux cartographies car cette aire d'accueil à une superficie plus élargie que les autres. La partie validation par le gestionnaire est validée pour une partie de la proposition car l'analyse foncière a permis d'identifier l'ONF comme responsable de l'officialisation d'une zone de stationnement au-dessus de l'aire déjà aménagée. Rappelons que pour ce type de nouvel aménagement le service Restauration des Territoires de Montagne a été consulté afin de ne pas mettre en danger les usagers (notamment pour les risques de chutes de blocs qui aurait pu exister au-dessus de l'aménagement)

Fiche action n°12 : Aire d'accueil de la Massada, scénario 1



Aire d'accueil de la Massada

Le projet

<p>L'aire de la Massada est une aire d'accueil qui possède plusieurs aménagements d'accueil. En période estivale, les camping-cars prennent possession de l'aire ce qui limite la possibilité de stationnement des voitures. Il s'agit d'un départ de randonnée, mais aussi d'un site de pique-nique et de baignade très accessible et fréquenté. La signalétique est aussi très chargée sur ce site d'accueil.</p> <p>La proximité du départ de randonnée pour Bassiès génère du stationnement sauvage dans le virage après l'aire d'accueil.</p>	<p>Officialisation de la zone de stationnement dans le virage du départ de Bassiès avec l'installation d'un panneau « risque de chutes de blocs ». Ce projet est validé par service RTM, car le risque est faible sur cet emplacement.</p> <p>Réorganiser et repenser l'aire actuelle en dédiant des emplacements aux camping-cars. Conservation de places pour les voitures. Des espaces actuellement libres sur l'aire d'accueil pourraient être transformés en place de stationnement (abri et toilette sèche pourraient être optimisés pour un gain de place).</p>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p> <p>Installation zone de stationnement ONF</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui pour l'officialisation du parking dans le virage pour le départ de Bassiès</p> <p>A définir pour le reste de la proposition.</p>	

Conclusion chapitre 2

Les propositions de scénarios d'accueil sur les sites et les aires d'accueil prioritaires ont été présentées. 5 autres aires et sites d'accueil ont également donné lieu à des propositions de scénarios d'accueil et sont présentés dans le dossier de Schéma d'Accueil du Public, présenté comme **Annexe 1** de ce travail.

Les scénarios d'accueil proposés sous formes de fiches actions sont toutes réalisables mais nécessitent des études de faisabilité plus approfondies afin de les budgétiser en détails. L'ensemble de ces scénarios d'accueil devront être sélectionnés ou non par le Comité de Pilotage du projet.

Chapitre 3 : Présentation des actions préconisées à l'échelle du territoire

Rappelons que le champ d'étude du SAP est très large. De nombreux éléments relatifs à l'accueil du public seront donc abordés dans ce chapitre à travers des axes stratégiques et des fiches actions. Le Schéma d'Accueil du public est un schéma englobant et surplombant, pour cette raison les fiches actions proposées sont succinctes et ne détaillent pas tous les éléments relatifs à la mise en place effective des actions. Rappelons aussi que les SAP réalisés au sein de l'ONF et les fiches actions qui les composent sont toujours constitués de cette façon. Les fiches actions vont être présentées au cours de ce chapitre.

1. La définition des axes stratégiques

L'état des lieux avec les rencontres des acteurs du territoire ont permis de faire émerger des enjeux principaux. Ces enjeux principaux ont été traduits en thématiques de travail puis en axes stratégiques.

Les axes stratégiques sont déclinés en 20 fiches actions thématiques qui viennent s'ajouter aux 12 propositions de scénarios d'accueil par site.



Figure 29 : processus de réalisation de l'état des lieux aux fiches actions

Ces fiches actions sont des préconisations à mettre en œuvre pour améliorer la cohérence de l'offre d'accueil du public.

Ces thématiques proposées sous l'appellation « Axe » sont les suivantes :

- **Axe 1** : Mobilité et gestion des flux (fiches n°13 à 18)
- **Axe 2** : Sensibilisation (fiches n°19 à 24)
- **Axe 3** : Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public (fiches n°25 à 28)
- **Axe 4** : Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau (fiches n°29 à 33)

2. Axe 1 : Mobilité et gestion des flux

2.1. Explication de l'axe stratégique

Comme cela a été évoqué dans les résultats de l'état des lieux, la mobilité et la gestion des flux sont des éléments problématiques du territoire. En effet, l'accessibilité et la mobilité ne s'effectuent, à ce jour, qu'en voiture individuelle sur le territoire. Ce constat a pour conséquence une présence trop importante de véhicules sur certains sites tels que l'Artigue, le Carla, les abords de l'étang de Soulcem, et plus généralement sur les bords de route près des départs de randonnée. Ces espaces sont sensibles à cette fréquentation et la sécurité ne peut pas toujours être assurée à cause du stationnement anarchique (impossibilité de circulation des secours, difficulté de circulation pour les usagers, etc.). Des alternatives doivent donc être trouvées pour proposer au public d'autres moyens de se rendre sur ces lieux attractifs.

Par ailleurs, la présence d'un public en camping-car est un élément à prendre en compte dans cette thématique mobilité et gestion des flux, car elle est un enjeu important pour le territoire.

La gestion des flux implique une meilleure répartition du public sur le territoire d'étude afin de soulager les sites sur-fréquentés et, ainsi, protéger certains espaces pour assurer leur conservation future.

Comme évoqué dans la partie 1 de cette étude, la mobilité et la gestion des flux sont des éléments incontournables de la mise en tourisme d'un territoire. Les décideurs, membres du Comité de Pilotage de ce projet ont commencé à prendre conscience de la nécessité de s'approprier de nouveaux modes de déplacements, et ainsi, parer à différentes problématiques de fréquentation.

Ces différents constats ont donc donné lieu à la réalisation de 6 fiches actions autour de l'axe de travail **Mobilité et gestion des flux**. Voici, la présentation de 2 de ces 6 fiches actions. L'ensemble de ces fiches actions sont présentées dans l'**Annexe 1 Dossier Schéma d'Accueil du Public, pages 98 à 105 de l'annexe**.

2.2. Fiches actions mobilité et gestion des flux

Pour un souci de lisibilité, seules 2 fiches actions sont présentées dans l'axe **Mobilité et gestion des flux**. Il s'agit de deux des actions à priori validées par le Comité de Pilotage. En effet, ces deux propositions d'actions ont donné lieu à différents échanges tout au long de la mission avec les membres du Comité.

Fiche action n°14	
Mobilité et gestion des flux : Installer des éco-compteurs	Le projet
<p>Le territoire d'Auzat connaît une fréquentation très saisonnalisée. Il existe donc un risque de surdimensionnement des aires d'accueil basées sur les pics de fréquentation en période estivale. Il est donc nécessaire de chiffrer réellement la fréquentation sur les sites les plus visités.</p>	<p>Mise en place de ces compteurs à l'Artigue. Mise en place de ces compteurs à Soulcem. L'installation d'éco-compteurs permettant de chiffrer réellement l'afflux de voitures sur les aires jugées comme problématiques, afin de justifier de nouveaux aménagements lourds tels que la création d'une zone de parking supplémentaire ou la mise en place d'une navette.</p> <p><u>Exemple référence : Sans objet.</u></p>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public  Stabilisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont Si un seul éco-compteur est disponible, le mettre en place au niveau du village de Marc.</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Conseil départemental 09</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui à priori</p>	

Fiche action n°18	
Mobilité et gestion des flux : Développer l'accessibilité par la mobilité douce	Le projet
<p>Le territoire d'étude n'est accessible qu'en voiture pour le public, aucune alternative n'est à ce jour mise en place.</p> <p>Les transports en commun s'arrêtent à Tarascon-sur-Ariège, situé à 17 km d'Auzat, avec la présence de la gare SNCF. La seule possibilité de transport pour ce public sans véhicule est de venir en sport ou en taxis sur la commune.</p>	<p>Création d'une voie mobilité active de type « voie verte » à partir de Tarascon en poursuivant les continuités cyclables.</p> <p>L'objectif serait de relier Tarascon à Auzat par l'ancienne voie ferrée. Cela permettrait de développer l'accessibilité au territoire et l'alternative à la voiture.</p> <p><u>Exemples référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Voie verte de la vallée des Gaves sur d'anciennes voies ferrées - 17 km - Par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost - voir page 148 de l'annexe 1 • Voie verte des Hautes Vosges sur une ancienne voie ferrée - 33 km - Par le Syndicat intercommunal vallée de la Moselotte - La Voie Verte et les véloroutes (hautes-vosges.net) • Consulter le dossier <i>Mobilités douces, déplacements en montagne</i> - De l'association Mountains Wilderness - téléchargement disponible en ligne
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p> <p>Coût : non défini.</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui à priori</p>	

Ces deux propositions d'actions sont les plus acceptées de la part du comité de pilotage car elles rentrent en adéquation avec d'autres projets de territoire. De plus, l'installation d'éco-compteurs routiers est une action simple à mettre en place. Des actions plus

« fortes » et demandant un budget mais aussi une maîtrise d'œuvre plus complexe ont été proposées dans le Dossier Schéma d'Accueil du Public et sont validée par l'ONF.

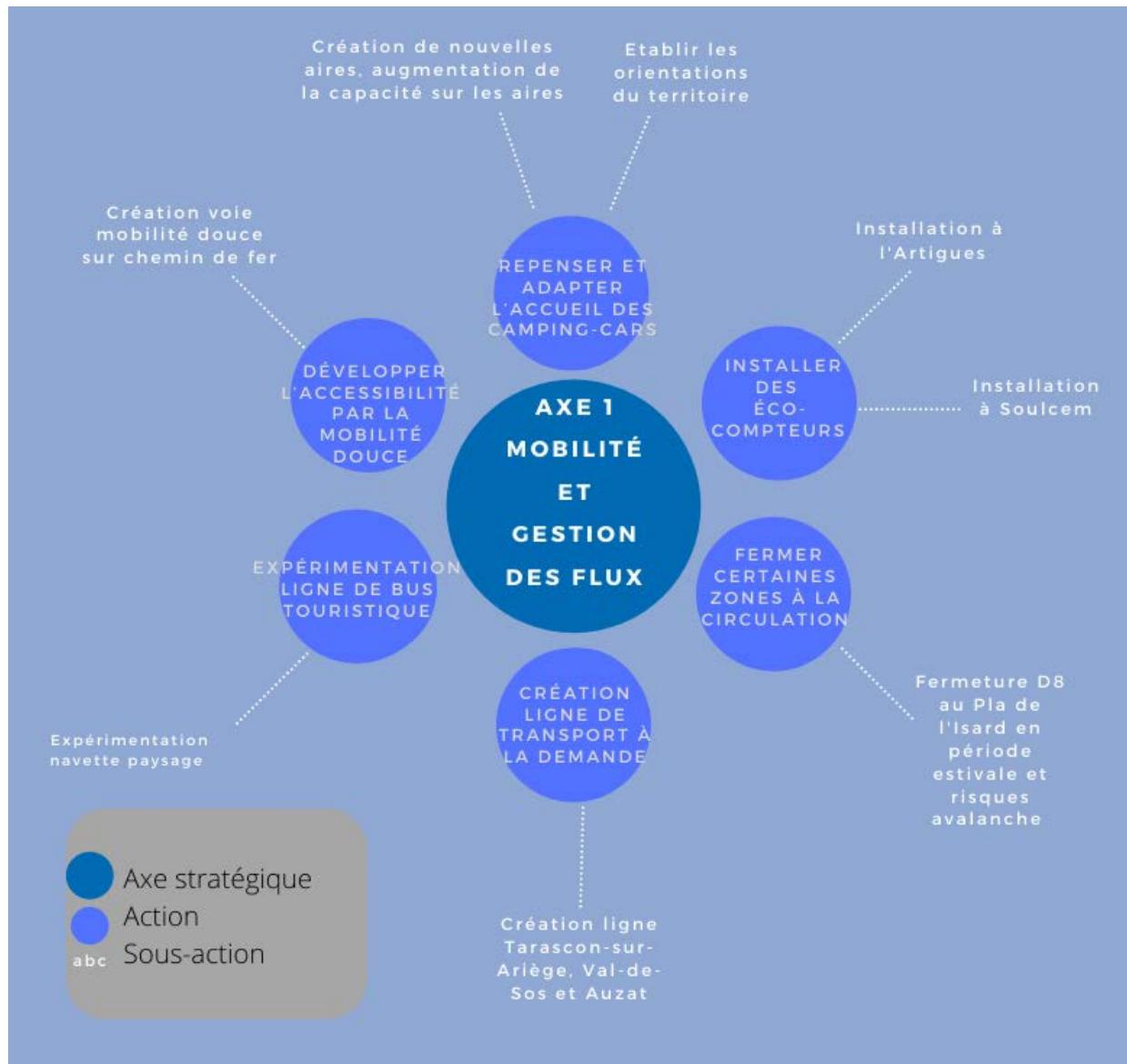


Figure 30 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 1 : Mobilité et gestion des flux.

Par ailleurs, voici un schéma répertoriant l'ensemble des actions de cet axe mobilité et gestion des flux ainsi que les sous actions

3. Axe2 : Sensibilisation

3.1. Explication de l'axe stratégique Sensibilisation

Comme cela a été évoqué dans les résultats de l'état des lieux, le territoire domanial d'Auzat accueille de plus en plus un public urbain, ou de manière générale non-montagnard, ayant une méconnaissance totale de ce type de territoire. Ce constat, établi par l'ensemble des acteurs, génère des conflits d'usages, la mise en danger des visiteurs qui ne connaissent pas leur niveau de pratique ou la dangerosité de la montagne ou encore le dérangement d'espèces ou la dégradation du milieu.

Cette méconnaissance attire l'attention des acteurs et les amène à souhaiter une implication des collectivités et de l'ensemble de ces acteurs sur l'aspect sensibilisation du public à l'environnement, mais aussi au territoire lui-même. C'est dans ce cadre que le Schéma d'Accueil du Public préconise différentes pistes d'actions afin de sensibiliser sur le court, moyen et long terme le public, habitant ou visiteur.

La présence de l'aspect sensibilisation dans cette étude permet de montrer que la sensibilisation du public à travers la pratique touristique et dans les territoires domaniaux montagnards est un enjeu majeur pour ce type de territoire.

Comme évoqué en partie 1 de cette étude, la sensibilisation semble être créatrice de lien en le tourisme et l'environnement. La sensibilisation est un moyen de tenter de préserver la qualité de vie des habitants, en parant les incivilités et les conflits d'usage afin que la capacité d'acceptation du tourisme par les habitants ne soit pas dépassée.

3.2. Fiches actions sensibilisation

Sur l'axe de travail, **sensibilisation** l'ensemble des 6 fiches actions sont présentées. Ce choix a été fait car la thématique de la sensibilisation était au cœur de la question de départ de cette étude. La mission confiée par l'ONF a donc permis de mettre en application les recherches effectuées précédemment concernant la sensibilisation du public.

Les fiches actions proposées ne doivent pas être mises en place de manière isolée mais conjointement afin que la dynamique de sensibilisation et d'interprétation de l'environnement soit effective.

Voici les 6 fiches actions concernant la thématique de la sensibilisation, elles proposent d'aborder ce thème sous plusieurs angles. A la fois une sensibilisation en amont de la visite du territoire via les moyens de communication classiques, la sensibilisation par l'action humaine pour mettre en marche le processus d'interprétation en pleine nature avec des médiateurs de la montagne, l'homogénéisation de la signalétique pour une meilleure compréhension in-situ, la sensibilisation des locaux dès le plus jeune âge avec la conception de classes vertes en montagne, la transmission de la culture forestière pour comprendre ces espaces et la réalisation d'un vrai programme d'animations sur l'année.

Fiche action n°19	
Sensibilisation : Repenser la sensibilisation à l'échelle du territoire	Le projet
<p>La sensibilisation au territoire et la sensibilisation à l'environnement sont des enjeux majeurs pour le territoire afin de préserver celui-ci des comportements jugés néfastes. Les territoires de montagne sont des espaces soumis aux aléas de la fréquentation et doivent être préservés.</p> <p>La sensibilisation est une stratégie à adopter de manière globale à l'échelle du territoire. L'information doit être disponible pour les publics, avant et pendant la visite sur le territoire. L'ensemble des acteurs doit être impliqué.</p> <p>La sensibilisation à l'environnement est possible à travers la mise en place de plusieurs supports et actions complémentaires. Les outils de sensibilisation classiques (panneaux, sentiers thématiques, supports numériques, etc.), ne sont à eux seuls, pas suffisants pour toucher réellement le public. Le processus d'interprétation doit être mis en marche, à travers une intervention humaine auprès du public.</p>	<p>Plusieurs sous-actions sont nécessaire pour mener cette réflexion globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les membres du comité de pilotage afin de définir les axes que le territoire souhaite mettre en avant dans sa sensibilisation : la montagne comme lieu de travail ; la montagne et ses dangers ; la montagne un milieu riche en biodiversité, un environnement à préserver, etc. • Diffusion de la prévention en amont sur les sites internet et les réseaux de communications classiques : Office du Tourisme, hébergements, PGHM, campings, divers prestataires de tourisme, etc. • Conception et réflexion sur les contenus : Bonnes pratiques en montagne ; les dangers de la montagne ; « <i>Aller marcher sous un orage</i> » ; « <i>comment bien préparer son sac à dos</i> » ; « <i>Quel est mon niveau de randonnée en montagne ?</i> » ; la gestion des déchets en refuge ; les comportements à adopter face à un Patou ; information sur la maladie de Lyme, etc. • Valorisation de la part des institutions des accompagnateurs de randonnée pour un public

	<p>amateur qui découvre la montagne afin de le rendre capable d'aller par la suite sur d'autres sites.</p> <p><u>Exemple référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire de Cauterets et site du Pont d'Espagne - site internet de Cauteret indiquant quelles randonnées sont autorisées aux chiens https://www.cautes-rets.com/blog/toutou-balades/. Voir également page 149 de l'annexe 1 - "10 bons gestes à adopter en montagne", présentés à l'OT de Cauteret et chez un panel de prestataires du territoire. • valorisation de l'intérêt des accompagnateurs de montagne : Fête des accompagnateurs en montagne des Hautes-Alpes à Pelvoux - Parc National des Ecrins - au mois de Juillet - https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-fete-des-accompagnateurs-en-montagne-pelvoux
Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation 	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p> <p>Coût : à évaluer en fonction du ou des actions à mettre en place au regard des volontés territoriales</p>
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui à priori.	

Fiche action n°20	
Sensibilisation : Sensibiliser "hors les murs" par l'action humaine	Le projet
<p>La sensibilisation au territoire et la sensibilisation à l'environnement sont des enjeux majeurs pour le territoire afin de préserver celui-ci des comportements jugés néfastes. Les territoires de montagne sont des espaces soumis aux aléas de la fréquentation et doivent être préservés.</p> <p>La sensibilisation est une stratégie à adopter de manière globale à l'échelle du territoire. L'information doit être disponible pour les publics, avant et pendant la visite sur le territoire. L'ensemble des acteurs doit être impliqué.</p> <p>La sensibilisation à l'environnement est possible à travers la mise en place de plusieurs supports et actions complémentaires. Les outils de sensibilisation classiques (panneaux, sentiers thématiques, supports numériques, etc.), ne sont à eux seuls, pas suffisants pour toucher réellement le public.</p> <p>Le processus d'interprétation doit être mis en marche, à travers une intervention humaine auprès du public.</p>	<p>Instauration de médiateurs de la montagne sur les sites à enjeux forts : Artigue, Soulcem/Carla Le médiateur de la montagne serait idéal afin de toucher un public qui ne se rend pas dans les infrastructures officielles telles que l'Office du Tourisme et qui pratique principalement la randonnée sur le territoire.</p> <p>Cette proposition d'action consiste à envoyer des accompagnateurs de montagne à la rencontre directe du public sur les sites de forte fréquentation pendant la période de juillet/août.</p> <p>Les thématiques pouvant être abordées pour sensibiliser : sécurité en montagne ; présence et dérangement faune/flore, les usages de territoire (pastoralisme, etc.).</p> <p>La programmation nécessite 1 an de préparation avec l'ANA pour établir une vraie stratégie cohérente et complète.</p> <p><u>Exemple référence</u> : Médiateurs de la montagne formés par l'ANA sur le Pays d'Olmes en 2020. 5 accompagnateurs missionnés 10 jours chacun. Financé par la communauté de communes.</p>
Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation 	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : Oui à priori.	

Fiche action n°21

Sensibilisation : Homogénéiser et renforcer la cohérence et la qualité des sites d'accueil.	Le projet
<p>Le territoire d'étude du SAP est une zone riche autant en termes d'histoire, que d'activités humaines, que de paysages et de diversité environnementale (milieux, faune, flore).</p> <p>Chaque site d'accueil possède une spécificité en matière de point d'intérêt à proximité, d'histoire, de géologie, de composante environnementale, etc. Pour cette raison, l'amélioration simultanée de la lisibilité sur chacun des sites est indiquée.</p> <p>Certaines aires d'accueil du territoire sont munies de trop nombreux panneaux d'informations qui surchargent les sites et dissuadent les visiteurs de lire l'information et de se l'approprier. La multiplicité de signalétique génère une déperdition de l'information et une pollution visuelle.</p>	<p>Sous actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réunir les différents groupes d'acteurs du territoire afin de convenir d'une signalétique commune sur les différentes pratiques et comportements à adopter en montagne (tenue du chien en laisse, niveau et durée randonnée, comportements adaptés, danger de la montagne, etc.). ● Création d'une charte pour l'ensemble des sites d'accueil qui vise à donner des orientations et des recommandations pour renforcer la cohérence et la qualité globale d'accueil et de visite. Une identité serait ainsi mieux identifiée par les visiteurs. <p>Cette signalétique sera formalisée sous la forme d'un panneau commun à l'ensemble des acteurs pour éviter la multiplication des panneaux sur les départs de randonnée.</p> <p>Cette action est complémentaire des propositions précédentes en matière de sensibilisation.</p> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la lisibilité des sites ● Uniformiser la qualité globale de chaque site ● Conserver et mettre en avant les spécificités et singularités de chaque site ● Eviter le sur-aménagement <p>Possibilités de signalétique thématique spécifique sur certains sites d'accueil portant sur le patrimoine architectural, paysager, naturel, avec une thématique différente par site. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les sites de Massada, Goulier, Bassiès : étude palinod de l'OHM, - Sur le chemin à Grail : thème de l'exploitation minière - Sur l'aire du Port de Lers : le thème des échanges transfrontaliers, transport de glace et de sel

	<p><u>Exemple référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Consulté le document <i>Acte II - Charte signature paysagère et architecturale des sites du réseau Pays Cathare</i> - Disponible en téléchargement en ligne charte-Pays-Cathare.pdf (saint-hilaire-aude.fr)
Dynamique de l'offre d'accueil du public :  Valorisation	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.	

Fiche action n°22	
Sensibilisation : Développer des classes vertes en montagne	Le projet
<p>La sensibilisation au territoire et la sensibilisation à l'environnement sont des enjeux majeurs pour le territoire afin de préserver celui-ci des comportements jugés néfastes. Les territoires de montagne sont des espaces soumis aux aléas de la fréquentation et doivent être préservés.</p> <p>La sensibilisation est une stratégie à adopter de manière globale à l'échelle du territoire. L'information doit être disponible pour les publics, avant et pendant la visite sur le territoire. L'ensemble des acteurs doit être impliqué.</p> <p>La sensibilisation à l'environnement est possible à travers la mise en place de plusieurs supports et actions complémentaires. Les outils de sensibilisation classiques (panneaux, sentiers thématiques, supports numériques, etc.), ne sont à eux seuls, pas suffisants pour toucher réellement le public. Le processus d'interprétation doit être mis en marche, à travers une intervention humaine auprès du public.</p> <p>La sensibilisation est un élément qui doit également être mis en place auprès de la population locale, à travers la mise en place de classes vertes en montagne.</p>	<p>Les refuges de montagne, tels que le refuge de Bassiès, sont de parfaits supports pour accueillir des classes sur plusieurs jours.</p> <p>Les gérants de refuge, en relation avec les enseignants et les accompagnateurs de montagne sont susceptibles de recevoir des classes et ainsi sensibiliser dès le plus jeune âge au milieu montagnard.</p> <p>Sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Monter le projet de classe verte (budget, contenus, intervenants) ● Cibler les écoles du département et de la zone toulousaine <p>Exemple référence :</p> <p>Sortie scolaire 2 jours de randonnée et nuit en refuge au refuge d'En Beys (CE2 , CM1, CM2, lycée, BTS) accompagné des enseignants, et accompagnateur de montagne. Objectif pédagogique : découverte de l'écologie de la montagne (faune, flore, les activités humaines, découverte du territoire), gestion du refuge (déchet, énergie, etc.)</p> <p>Contact référent : Julien Militon, gardien refuge d'En Beys, ayant déjà développé des classes vertes en montagne dans son refuge.</p> <p><u>Scolaire & centre de loisirs (refuge-enbeys.com)</u></p>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation</p> 	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.	

Fiche action n°23	
Sensibilisation : Transmettre la culture forestière	Le projet
<p>La majorité des acteurs présents sur le territoire d'Auzat, à 90% domaniaux, ne connaissent que très peu le rôle de l'ONF sur le territoire.</p> <p>Le patrimoine forestier ainsi que sa gestion sont des éléments à valoriser auprès du public.</p> <p>L'ONF, en tant que gestionnaire des espaces forestiers, peut jouer un rôle en matière de sensibilisation.</p>	<p>Sous actions :</p> <p>La transmission de la culture forestière à travers des événements ou des animations grand public (touristes et habitants) portant sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Qu'est-ce qu'une forêt ? ● Les différentes actions de l'ONF ● Les différentes fonctions des espaces forestiers ● Les pratiques respectueuses de la forêt, qu'a-t-on le droit de faire en forêt ? <p>La réalisation d'animations pédagogiques pour les enfants/scolaires sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le cycle d'une forêt gérée ● Découverte du métier de forestier, mesurer un arbre <p>Mise en avant des outils existants tels que « <i>Destination forêt !</i> » disponible à l'ONF.</p> <p>Exemples référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Festival Nuit des forêts - évènements de 3 jours - découverte des fonctions de la forêt, découverte des métiers du bois, actions participatives, animations observation et écoute en forêt - Les Nuits des Forêts Du 2 au 4 juillet, vivez 3 jours en forêt. (nuitsdesforets.com) ● Journée internationale des forêts - des activités grands publics Accueil Journée internationale des forêts (journee-internationale-des-forrets.fr) ● Catalogue des animations de l'ONF ● Les chantiers nature de l'ONF
Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation 	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont
Maître d'ouvrage pressenti : ONF	
Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.	

Fiche action n°24	
Sensibilisation : Conception programme d'animations de sensibilisation	Le projet
<p>La sensibilisation au territoire et la sensibilisation à l'environnement sont des enjeux majeurs pour le territoire afin de préserver celui-ci des comportements jugés néfastes. Les territoires de montagne sont des espaces soumis aux aléas de la fréquentation et doivent être préservés.</p> <p>La sensibilisation est une stratégie à adopter de manière globale à l'échelle du territoire. L'information doit être disponible pour les publics, avant et pendant la visite sur le territoire. L'ensemble des acteurs doit être impliqué.</p> <p>La sensibilisation à l'environnement est possible à travers la mise en place de plusieurs supports et actions complémentaires. Les outils de sensibilisation classiques (panneaux, sentiers thématiques, supports numériques etc.), ne sont à eux seuls, pas suffisants pour toucher réellement le public.</p> <p>Le processus d'interprétation doit être mis en marche, à travers une intervention humaine auprès du public.</p>	<p>La création d'animations sur le territoire en période estivale, en faisant intervenir les acteurs du territoire sur leurs thématiques spécifiques, en ciblant des lieux stratégiques d'accueil pour toucher tout type de public :</p> <p>Lieux potentiels : Aire d'accueil du Carla, Aire d'accueil de l'Artigues, marché de Val-de-Sos, camping La Vernière, camping la Bexanelle, Office du Tourisme des Pyrénées Ariégeoises, etc.</p> <p>Thématiques potentielles :</p> <p>Partager la montagne ; « Comment bien préparer son sac à dos ? » ; Mon niveau de randonnée en montagne; Animation « Aller à la rencontre du berger »; géologie; actions citoyennes de ramassage de déchets; la maladie de lyme; la faune et la flore de montagne; les étangs d'altitude; exposition itinérante, etc.</p> <p><u>Exemples référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● PNR Vercors - accompagnement à la création d'événement de sensibilisation ; formation des socioprofessionnels à la sensibilisation; Sensibiliser, former, agir ! Parc naturel régional du Vercors (parc-du-vercors.fr) ● Animations pédagogiques Education à l'environnement et au développement durable en montagne (EEDD) - Association Mountains Riders Nos interventions pédagogiques - Mountain Riders (mountain-riders.org)
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public :</p>  <p>Valorisation</p>	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.	

Plusieurs de ces actions ont été directement évoquées par des acteurs du territoire. Pour certaines d'entre-elles, des acteurs se sont d'ailleurs montré volontaires pour les mettre en place, c'est notamment le cas pour la création de classe verte en montagne avec les gérants du refuge de Bassiès (fiche action n°22) ou pour l'aide à la mise en place d'un médiateur de la montagne (fiche action n°20).

Voici un schéma présentant l'ensemble des fiches action de la thématique sensibilisation et les sous actions associées.



Figure 31 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 2 : Sensibilisation.

4. Axe 3 : Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public

4.1. Explication de l'axe stratégique

Comme cela a été traité dans le résultat de l'état des lieux, le territoire fait face à des problématiques relatives à la manière dont est géré l'accueil du public. De plus, comme cela a été étudié en partie 1 de cette étude, la gouvernance de l'accueil du public représente une base pour le bon déroulement du développement touristique et de l'accueil du public. Ainsi, chaque acteur et partie prenante doivent prendre leurs responsabilités et assumer leurs rôles afin que l'activité touristique se déroule au mieux au sein du territoire.

En dehors des propositions d'aménagements par site d'accueil, la gestion, à l'échelle du territoire, de la gouvernance de l'accueil du public est indispensable. Différentes actions sont donc proposées afin de maintenir la dynamique mise en place au cours de la réalisation de ce schéma d'accueil du public.

4.2. Fiches actions gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public

Toujours dans un souci de lisibilité, seules 2 fiches actions sont présentées dans l'axe **Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public** sur les 4 préconisées. Les autres fiches actions sont présenté dans le **dossier SAP en Annexe 1, pages 115 à 119 de l'annexe**. Cette thématique est un élément délicat du travail de préconisation. En effet, le sujet de la définition du rôle de chaque acteur dans la gestion de l'accueil du public a par exemple donné lieu à différents échanges tout au long de la mission avec les membres du Comité, cependant, aucune prise de position n'a été clairement identifiée. C'est pour cette raison que les actions préconisées n'ont, à ce jour, pas de gestionnaire pressenti ou de validation officielle par le gestionnaire.

Voici deux des fiches actions.

Fiche action n°25	
Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public : Gérer l'entretien des sites d'accueil	Le projet
<p>Pour être cohérent à l'échelle du territoire, l'accueil du public doit être géré de manière globale et une entente entre les acteurs doit être effective. La mise en œuvre des actions, des propositions d'aménagement, mais aussi leur entretien doit être pris en compte.</p> <p>La pérennité des moyens financiers pour l'entretien courant des sites conditionne l'efficacité de la gestion sur le long terme.</p>	<p>Acter le rôle de chaque acteur concernant l'accueil du public.</p> <p>Rassembler les membres du comité de pilotage afin de définir le budget d'entretien et de fonctionnement des aires d'accueil.</p> <p>Toute aire d'accueil doit être conventionnée.</p> <p><u>Exemples référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Convention quinquennale entre l'ONF et Le Conseil général du Loiret pour développer l'accueil du public dans les 40.000 ha de forêts domaniales du Loiret. - <i>Document interne ONF</i> ● Convention de coopération ONF-COMCOM - <i>Document interne ONF</i>
<p>Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation</p> 	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p> <p>Bien veiller au respect des engagements pris par les différents acteurs pour conserver un accueil du public correct et raisonné.</p> <p>Coût : sans objet dans le cadre de la mise en place de cette gouvernance en tant que tel.</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : À définir.</p>	

Fiche action n°26	
Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public : Mise en place du Schéma d'Accueil	Le projet
La dynamique du Schéma d'Accueil, réalisée sur 6 mois, doit être poursuivie afin d'intégrer tous les acteurs du territoire dans la démarche, pour correspondre le mieux à la réalité du territoire.	<p>Création d'Ateliers thématiques de concertation des acteurs et de comités techniques en intégrant les éleveurs et les différents acteurs économiques. L'objectif serait la mise en place d'actions ciblées proposées dans le schéma d'accueil et la mise en place de partenariats avec les acteurs spécifiques concernés par chaque thématique.</p> <p>Exemples thèmes ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mobilité et accès des sites d'accueil ● Sensibilisation au territoire ● Développement du Plan Local de Randonnée VTT <p>Exemple référence : sans objet.</p>
Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation 	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : À définir.	

Voici un schéma présentant l'ensemble des fiches actions relatives à cet axe stratégique en matière d'accueil du public.

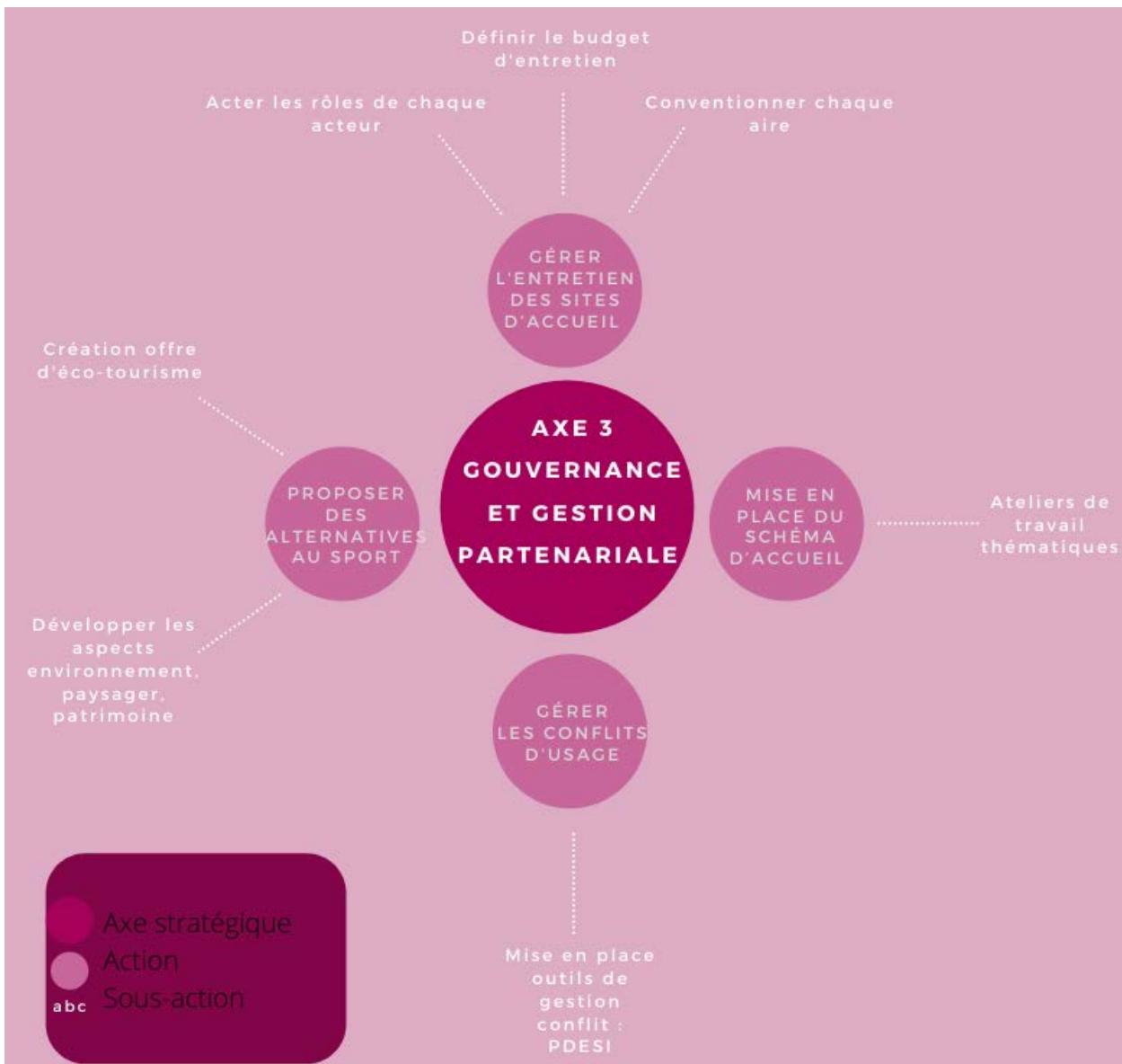


Figure 32 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 3 : Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public.

5. Axe 4 : Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau

5.1. Explication de l'axe stratégique valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau

Les sports de pleine nature sont les principales activités qui génèrent du flux de visiteurs sur le territoire d'étude. Comme cela a déjà été évoqué en Partie 1 de cette étude, les activités de pleine nature représentent des enjeux très importants pour l'attractivité mais aussi pour le développement du territoire. C'est pour cette raison que la valorisation des

activités de pleine nature ressort comme un élément central de l'état des lieux réalisé lors de cette mission.

L'état des lieux, à travers les entretiens bilatéraux, a fait ressortir différents axes d'améliorations pouvant permettre un meilleur développement de ces activités en les valorisant, mais aussi en mettant en réseau leurs différents acteurs et prestataires.

5.2. Fiches actions valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau

Parmi les 5 fiches actions proposées dans cet axe stratégique, 1 seule concerne l'ensemble des activités de pleine nature. Les 4 autres, concernent respectivement la randonnée, le canyoning, l'escalade et le VTT qui sont les pratiques les plus présentes et/ou problématiques du territoire.

Les fiches actions présentées sont les fiches action de cette thématique les plus intéressantes. Les trois autres fiches actions, non présentées ci-dessous, sont très succinctes. Il s'agit notamment de la mise en place de convention avec l'ONF sur les sites de pratiques d'escalade et de canyoning. Ces deux propositions de conventionnement sont d'ailleurs approuvées et validées car c'est l'ONF qui met en place de telles conventions. Ces fiches actions sont présentées dans le dossier de **Schéma d'Accueil du Public en Annexe 1, pages 120 à 126 de l'annexe.**

Fiche action n°29	
Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau : Développer la synergie entre prestataires	Le projet
Le territoire d'étude est l'une des rares vallées françaises où autant d'activités de pleine nature sont disponibles sur un rayon d'environ 10 km. De nombreux prestataires se partagent ce marché, mais ne se connaissent que très peu d'une activité à une autre. Améliorer la connaissance des prestataires entre eux afin d'accroître la cohérence d'accueil sur le territoire serait pertinent pour un développement cohérent. Chaque prestataire pourrait ainsi être en capacité d'orienter le public vers des activités complémentaires permettant de rallonger	Sous actions : Le développement du multi-activité sur le territoire via la création d'une vraie offre de séjour de sport de pleine nature. Création d'une charte des sports de pleine nature impliquant l'ensemble des prestataires de pleine nature du territoire. Réalisation d'une « bourse aux dépliants » chaque année pour que les prestataires se rencontrent entre eux et échangent leurs supports

la durée de séjour. Le développement d'une synergie entre les prestataires permettrait de créer une vraie dynamique territoriale.

de communication afin de les rendre plus accessibles pour le public.

Création d'un événement "*fin de saison touristique*" avec l'ensemble des prestataires pour faire le point sur la saison et le lien entre les prestataires.

Exemples référence :

Développement du multiactivités :

- Le multiPass - Station village Les portes du Soleil - du 12 juin au 12 septembre- accès aux activités encadrées, au patrimoine culturel, aux infrastructures (piscine, etc.), etc.
- 3 formules différentes - de 2€ par jour à 75€ par saison [Multi Pass Portes du Soleil : découvrez tous nos pass | Portes du Soleil](#)
- Le Méripass - Méribel cœur des 3 vallées - Des pass adaptés selon la durée de séjour et le type de séjour souhaité (découverte, passion piéton ou illimité) avec des tarifs adaptés [Méripass Découverte - Méribel \(ski-pass-meribel.com\)](#)
- L'e-Pass Loisirs - Valloire - tarif dégressif selon le nombre de jours - Activités : VTT, piscine, kart, tyrolienne, tir à l'arc, etc. [e-Pass' Loisirs \(valloire.com\)](#)

Charte des sports :

- Charte des sports de pleine nature - Comité départemental olympique et sportif du Var – Voir annexe 1 page 150 « *Extrait de la charte des sports de pleine nature* »

Bourse aux dépliants :

- Bourse d'échanges aux dépliants organisé par le Grand Avignon pour permettre aux prestataires de mutualiser leur communication et de se rencontrer

Évènement :

- Événement de fin de saison touristique en montagne - organisé par l'agence de développement des Hautes-Alpes - refuge de La val - <https://www.alpes-et-midi.fr/article/fin-saison-0>

 <p>Dynamique de l'offre d'accueil du public : Valorisation</p>	<p>Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont</p>
<p>Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département</p>	
<p>Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.</p>	

Fiche action n°30	
Le projet	
Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau : Répartir les flux du public randonneur familial	<p>La randonnée pédestre est l'une des pratiques les plus présentes sur le territoire, elle génère beaucoup de flux. Des <i>hot-spot</i> de randonnée sont identifiés sur le territoire et sont très chargés en période estivale. Certains départs de randonnée possèdent aussi beaucoup de signalétique hétérogène, ce qui peut donner lieu à la déperdition d'informations auprès du public.</p> <p>Sous actions :</p> <p>Regroupement et homogénéisation des informations de randonnée qui viennent compléter la démarche de sensibilisation.</p> <p>Réhabilitation des sentiers inter-villages pour diluer les flux touristiques et proposer des alternatives pour le public familial.</p> <p>Valorisation auprès du grand public de sentiers alternatifs aux sites les plus fréquentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Chemin des nobits ● Chemin du Canal Carré ● Sentier Orrus, Sentenac, Saleix, Olbier, Sem, etc. <p>Récupération de l'ancienne documentation existante et proposée auparavant à l'OT sur les boucles inter-villages (se renseigner auprès du maire délégué de Suc et de Mme Dandine).</p> <p>L'activité de randonnée est un levier important du développement touristique pour ce type de territoire, une convention pour la gestion des sentiers de randonnée serait donc un outil idéal pour une meilleure entente des acteurs (travaux, entretien, etc.)</p> <p><u>Exemple référence :</u></p> <p>Développement d'un réseau de randonnées plates - Las Levadas de Madère - Sur le réseau d'irrigation permettant la création de randonnées accessibles à tous malgré la topographie du territoire. Levadas à Madère, randonnées (madere-leguide.com)</p>
Dynamique de l'offre d'accueil du public :  Valorisation	Description des contraintes ou freins possibles identifiés en amont Coût : À définir pour chaque sous-actions
Maître d'ouvrage pressenti : Commune Auzat et/ou Communauté de Communes Haute Ariège et/ou Département	
Validé par le gestionnaire et les usagers : A définir.	

Voici un schéma présentant l'ensemble des fiches actions associées à cet axe de travail.



Figure 33 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 4 : Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau.

6. Mise en cohérence des propositions d'actions avec les enjeux du territoire

Le champ d'étude du SAP étant large et varié, il fut nécessaire de reprendre le travail de synthèse des enjeux du territoire pour être certain de n'avoir négligé aucun point. Le but du Schéma d'Accueil du Public étant d'avoir une vision globale et de donner la parole à l'ensemble des acteurs du territoire, toutes les problématiques doivent être traitées et avoir une réponse cohérente sous forme de proposition d'action.

Ce travail de validation a pu être effectué grâce aux résultats issus de l'état des lieux présenté précédemment dans ce dossier.

Afin vérifier et de valider les différentes propositions d'actions et leur cohérence avec les constats faits lors de l'état des lieux, une mise en relation des enjeux avec les fiches actions a été réalisée.

Cette vérification est effectuée sous la forme d'un tableau qui est présenté ci-dessous.

Tableau 5 : tableau de mise en cohérence des enjeux et des fiches actions

Enjeux principaux issus de l'état des lieux	Propositions d'actions
Méconnaissances du public du milieu montagnard	Action n°21 : Homogénéiser et renforcer la cohérence et la qualité des sites d'accueil.
Apparition d'un public autonome	Action n°20 : Sensibiliser "hors les murs" par l'action humaine
Présence d'un public qui imagine le territoire comme un territoire "sauvage" un espace de liberté, le sentiment d'être "seul au monde"	Action n°21 : Homogénéiser et renforcer la cohérence et la qualité des sites d'accueil. Action n°22 : Développer des classes vertes en montagne
Problématique de comportements inadaptés aux territoires de montagne, incivilités	Action n°24 : Conception programme d'animations de sensibilisation Action n°5 : Scénario d'accueil du Carla Action n°27 : Gérer les conflits d'usages
Capacité d'acceptation des habitants dépassée sur certains sites	Action n°2 : scénario d'accueil de l'Artigue Action n°3 : scénario navette
Un risque de surdimensionnement de sites en se basant sur des pics de fréquentation	Action n°14 : installer des éco-compteurs
Manque de sites dédiés au public familial	Action n°30 : Répartir les flux du public randonneur familial (Réhabilitation sentiers familiaux)
Nécessité d'une réflexion globale concernant l'accueil des camping-cars	Action n°13 : Repenser et adapter l'accueil des camping-cars
Manque d'entretien des équipements existants	Action n°25 : Gérer l'entretien des sites d'accueil Action n°26 : Mise en place du Schéma d'Accueil
Inexistence de parking sur certains sites sur fréquentés (Abord étang de Soulcem, Arbu).	Action n° 9 : scénario d'accueil Lers-bas Tourbière
Un manque d'informations en amont, avant la venue sur le territoire	Action n° 19 : repenser la sensibilisation à l'échelle du territoire
Territoire peu accessible	Action n°16 : Création d'une ligne de transport à la demande

	Action n°18 : Développer l'accessibilité par la mobilité douce
Pas d'alternative à la voiture	Action n°17 : Expérimentation d'une ligne de bus touristique Action n°18 : Développer l'accessibilité par la mobilité douce
Besoin de redistribution des flux touristiques pour désengorger certains sites	Action n°30 : Répartir les flux du public randonneur familial Action n°33 : Améliorer la gestion de la pratique VTT et ASE
Pas de piste cyclable à partir de Tarascon	Action n°18 : Développer l'accessibilité par la mobilité douce
Manque de valorisation des sites méconnus	Action n°28 : Proposer des alternatives au sport
Manque de connaissance d'une vallée à l'autre	Action n°17 : Expérimentation d'une ligne de bus touristique
Manque de connaissance d'une activité à l'autre	Action n°33 : Développer la synergie entre prestataires
Méconnaissance des élus concernant les actions de l'ONF sur les territoires forestiers et des espaces forestiers et de leurs intérêts	Action n° 23 : Transmettre la culture forestière
Trop d'information signalétique sur certains départs de randonnée	Action n°21 : Renforcer la cohérence et la qualité des sites d'accueil
Manque de valorisation d'itinéraires en boucle	Action n°30 : Répartir les flux du public randonneur familial
Balisage des itinéraires parfois pas aux normes, manque de suivi dans l'entretien, manque de signalétique aux abords Pinet et Fourcat	Action n°21 : Renforcer la cohérence et la qualité des sites d'accueil
Canyoning départ à la demi-journée tous au même moment	Action n°31 : Améliorer la gestion de la pratique canyoning
Sites de pratique non conventionnés	Action n°31 : Améliorer la gestion de la pratique canyoning
Pratique escalade, sites non conventionnés	Action n°32 : Améliorer la gestion de la pratique escalade
Présence d'un public VVTiste malgré le fait qu'il n'y ait pas de sentiers officiels entretenus pour cette pratique VTT	Action n°33 : Améliorer la gestion de la pratique VTT et ASE
Nécessité de réflexion sur le souhait de développement de cette activité : réflexion sur la cohabitation VVT/randonnée	Action n°33 : Améliorer la gestion de la pratique VTT et ASE

Conclusion du chapitre 3 :

Les 4 axes stratégiques doivent être travaillés de manière conjointe. En effet, si les décideurs ne se focalisent que sur l'un des axes de travail, l'accueil du public ne sera que partiellement amélioré et l'ensemble des enjeux ne sera pas abordé. Le Schéma d'Accueil du Public étant un travail englobant, il doit réellement permettre la mise en œuvre d'un ensemble d'actions répondant aux différents axes stratégiques. Une fois les 4 axes stratégiques abordés, le choix des actions à mettre en place doit être cohérent.

Afin d'être cohérent, les fiches actions doivent être appréhendés d'une manière globale. Une action isolée ne sera pas efficace pour parer aux problématiques d'accueil.

Ce chapitre a permis de présenter les actions préconisées à l'échelle du territoire pour améliorer l'accueil du public. Une attention particulière a été portée à la mise en perspective des actions proposées avec les enjeux évoqués dans l'état des lieux afin de valider leur cohérence.

Conclusion Partie 3

Cette troisième et dernière partie de l'étude a permis d'exposer les propositions d'actions suite à la réalisation de la mission de stage.

Ainsi, la réalisation du Schéma d'Accueil du Public a pu être mené à bien.

Les propositions d'actions ont été étudiées pour améliorer l'accueil du public tout en prenant en compte les différents usages présents sur le territoire et sur les sites plus spécifiquement. Ainsi, le travail de stage a été réalisé avec la mise en place d'un processus de validation permettant la cohérence et la validation en interne des actions proposées.

Les actions à l'échelle du territoire présentées dans le chapitre 2 répondent aux enjeux principaux pointés du doigt par les acteurs interrogés. Les quatre axes de travail qui sont finalement identifiés comme des axes stratégiques sont :

- **Axe 1** : Mobilité et gestion des flux
- **Axe 2** : Sensibilisation
- **Axe 3** : Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public
- **Axe 4** : Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau

Ces axes sont des points prépondérants du champ d'étude de l'accueil du public pour lesquels des fiches actions ont été proposées.

Le chapitre trois a présenté quelques-uns des scénarios d'accueil envisagés pour les sites et les aires les plus problématiques. Ainsi des solutions variées telles que la mise en place de nouveaux aménagements, la fermeture de sites au public, la régulation des flux, la modification de la panneautique et bien d'autres ont été proposés.

Il est important de rappeler que la vallée dans laquelle se situe Auzat est un territoire rural et que son aspect « sauvage » est un élément qui a réellement compté dans la conception des scénarios d'accueil. L'aspect de protection environnementale tout comme la volonté de ne pas suréquiper certains sites a permis de faire des propositions raisonnées et dans un esprit de développement durable du tourisme.

Parfois, plusieurs scénarios d'accueil ont été proposés par site et il est donc important de rappeler que le Schéma d'Accueil du Public est donné au comité de Pilotage comme un

guide sur lequel s'appuyer pour améliorer l'accueil du public. C'est ensuite à lui de choisir parmi les actions proposées lesquelles il souhaite mettre en œuvre et comment. Le SAP est un outil d'aide à la décision pour le Comité de Pilotage, mais cet outil ne prend pas les décisions à la place du Comité de Pilotage et des élus qui le compose. Les fiches actions qui sont proposées dans cette partie de l'étude sont donc uniquement des propositions faites au comité de pilotage qui peut s'en servir pour concevoir sa future stratégie d'accueil sur les 5 à 10 prochaines années.

Conclusion générale

La mission confiée par l'Office National des Forêts a été un travail complet et passionnant permettant d'aborder de nombreuses thématiques qui découlent du champ d'étude de l'accueil du public.

Le travail a permis la mise en perspective des recherches portant sur la sensibilisation des touristes à l'environnement, tout en abordant des sujets vastes comme l'aménagement, la valorisation des activités de pleine nature, la gouvernance de l'accueil du public et la mobilité sur les territoires domaniaux de montagne.

Le Dossier de Schéma d'Accueil du Public fourni à l'ONF et au Comité de Pilotage du projet est un outil d'aide à la décision permettant aux acteurs institutionnels d'avoir une vision globale des enjeux en matière d'accueil du public et des clefs pour l'améliorer. Les perspectives sont donc variées et les solutions évoquées sont proposées aussi bien à l'échelle du territoire qu'à l'échelle de sites et aires d'accueil. Ainsi, pour répondre à la problématique de l'étude, à savoir, « **Par quels moyens un territoire domanial montagnard peut-il améliorer l'accueil du public tout en le conciliant avec les différents usages présents ?** » les solutions proposées sont variées et doivent être abordées de manière conjointe et non isolée. Les axes stratégies prépondérants pour répondre à la problématique sont :

- La prise en compte de la mobilité et de la gestion des flux de visiteurs dans la stratégie d'accueil. Ceci passe par plusieurs points, notamment l'accessibilité du territoire lui-même mais aussi l'accessibilité de certains sites très fréquentés en période estivale. Pour ces éléments, des opérations d'amélioration de la mobilité douce sur le territoire ont été proposées, tout comme la mise en place de systèmes de régulation des flux (les navettes, la fermeture de certains sites à risques, ou encore l'aménagement de nouveaux parkings, l'optimisation de zones de stationnement, etc.). Une meilleure répartition des flux est nécessaire pour préserver des sites naturels mais aussi la qualité de vie des habitants face à une fréquentation parfois excessive des visiteurs et notamment du public en camping-car.
- L'appropriation de la sensibilisation à l'environnement et de manière plus générale au territoire, par les acteurs institutionnels. Cet axe est primordial pour que le

tourisme et l'accueil continue de se développer sans entraver la cohabitation des différents usages sur le territoire. Ainsi la sensibilisation du public, des habitants et des acteurs du territoire, doit être une démarche globale. Ce travail de sensibilisation devra être pris en main par les collectivités de différentes manières. Tout d'abord, la définition des éléments à mettre en avant dans la sensibilisation, mais aussi la mise en place de cette démarche en amont de la visite des touristes. Ainsi, la sensibilisation devrait être présente sur l'ensemble des supports de communication classique afin que n'importe quelle personne se rendant sur le territoire ait un accès simplifié à l'information. L'action humaine est également indispensable afin que le processus d'interprétation puisse avoir lieu, et ainsi, réellement sensibiliser les visiteurs. Un travail avec l'ensemble des acteurs économiques et touristiques du territoire doit être mené afin de rendre la panneautique explicative compréhensible, pédagogique et pour stopper la sur-information sur certains lieux de visite. Le développement de classes vertes en refuge de montagne, qui permettrait de sensibiliser le public habitant est une piste d'action largement plébiscitée par certains acteurs. L'ONF quant à elle, peut également jouer un rôle important dans cette sensibilisation en tant que gestionnaire des espaces forestiers ces dernières peuvent être d'excellents supports d'apprentissage.

- La gouvernance et la gestion de l'accueil du public sont des éléments indispensables pour le bon déroulement du développement touristique sur un territoire. Ainsi, ce travail a mis en avant l'importance du rôle de chaque acteur dans l'accueil du public, ces rôles doivent être définis et mis en application. Les institutions cherchent aujourd'hui à promouvoir le territoire d'Auzat. Elles doivent donc prendre en mains l'entretien des aires d'accueil, mettre en œuvre des moyens de gérer les conflits d'usage persistants et proposer des alternatives à la promotion aujourd'hui faite sur la thématique du sport. Pour parvenir à la mise en œuvre réelle les différentes actions précédemment évoquées, des ateliers de travail thématiques, en présence des acteurs concernés, sont envisagés.
- La valorisation des activités de pleine nature et la mise en réseau des acteurs est aussi un axe indispensable pour une meilleure cohérence de l'accueil. La méconnaissance des acteurs entre eux est un point faible du territoire. Certaines pratiques sportives pourraient également permettre une meilleure harmonie sur le territoire. La randonnée qui est notamment une des activités les plus attractives

devrait permettre, avec une réflexion poussée, de répartir les flux de visiteurs grâce à la valorisation des sentiers accessibles aux familles. Il a aussi été proposé pour le canyoning et l'escalade qui génèrent également beaucoup de visiteurs, la mise en place de conventions permettant d'assurer une meilleure sécurité pour les visiteurs et pour la préservation des milieux naturels.

Les scénarios d'accueil, via des aménagements, sont proposés sur les lieux ayant les plus forts enjeux. Ces propositions prennent toutes en compte le respect et la préservation du milieu naturel, une meilleure répartition des flux et la sécurité des visiteurs.

A ce jour le comité de pilotage final n'a pas eu lieu, les décisions finales ne sont donc pas encore identifiées, cependant certaines actions ont rapidement été validées par certains gestionnaires.

Parmi les actions proposées, une sélection devrait être effectuée, selon l'évolution de la fréquentation, du contexte économique et selon les volontés des politiques en place, et ainsi permettre des modifications plus ou moins rapides pouvant aller de 5 à 10 ans. Ce travail confié par l'ONF pourra intégrer un dossier de demande de subventions via le plan *Avenir Montagne* pour financer et mettre en place les actions proposées.

La démarche du Schéma d'Accueil du Public est très pertinente pour les territoires tels que celui d'Auzat, puisqu'il permet de donner la parole à l'ensemble des typologies d'acteurs présents sur celui-ci tout en ayant une vision globale de l'accueil. Ainsi, cette démarche pourrait idéalement être transposée sur d'autres territoires domaniaux montagnards de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège, et plus largement en Ariège.

Bibliographie

AFIT. *La valorisation touristique du patrimoine rural.* Paris :AFIT, 2001, 146.

Annunzio Rémi. Vers une globalisation de la surveillance des forêts. Harpet C., Billet P., Pierron J-P. (dir.), *A l'ombre des forêts. Usages, images et imaginaires de la forêt.* Ville : Paris, 2014, p. 19-24.

Mireille **Barthod-Prothade**, Erick **Leroux**. Le rôle des acteurs publics dans la réalisation des activités éco-touristiques en zone rurale et de montagne en Corse. *Gestion et management public*, 2020, volume 8 n°2, p. 39-65. [en ligne] Disponible sur [Le rôle des acteurs publics dans la réalisation des activités éco-touristiques en zone rurale et de montagne en Corse | Cairn.info](#)

Celine **Barthon**, Céline **Chadenas**, Arnaud **de Lajartre** et al. Valeur, fonction et médiation dans les espaces naturels sensibles : une patrimonialisation inachevée de la nature. Exemples dans les Pays de la Loire, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement.* 2013, Hors-série 16 [En ligne], Disponible sur <http://journals-openedition.org.gorgone.univ-toulouse.fr/vertigo/13621>(Consulté le 24-03-2021).

Olivier **Bessy** et Michel **Mouton**, Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques nouveaux enjeux, pages 24 à 26, *Cahiers Espaces*, 2004, n°80, 17p.

Emmanuel **Briant**, Marc **Bechet**, Charly **Machemehl** and André **Suchet**. Utopies d'un tourisme en renouvellement. *Téoros*, 2020, [en ligne] Disponible sur <http://journals.openedition.org/teoros/73> (Consulté le 5-0-2021).

Serge **Chaumier**. Leuglay : un centre d'interprétation de la forêt et des métiers du bois. *La Lettre de l'OCIM*, 2008, n°119, p 16-30 [en ligne] Disponible sur <https://journals-openedition.org.gorgone.univ-toulouse.fr/ocim/356#quotation> (Consulté le 12-4-2021).

Cholat Florent. Les « mobilités inversées » comme clé de lecture de la dépendance dans les territoires de montagne. *Pour*, 2018, n°233, p97-101. [en ligne] Disponible sur [Les « mobilités inversées » comme clé de lecture de la dépendance dans les territoires de montagne | Cairn.info \(univ-toulouse.fr\)](#) (Consulté le 30-04-2021).

Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel. *Les comptes du patrimoine naturel*, 1986, 552 p. [en ligne]. Disponible sur

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97563602/f3.item.r=continentales>. (Consulté le 04-2-2020).

Conseil de l'Europe. *Convention européenne du paysage*, Série des traités européens - n° 176, 2000, 7p [en ligne]. Disponible sur [STCE 176 - Convention européenne du paysage \(coe.int\)](#) (consulté le 5-04-2021).

Delapace Marie, Gravavi-Barbas Maria. Nouveaux territoires touristiques. Inventions, reconfigurations, positionnements. Québec : Presses de l'Université de Québec, 2017, 256p.

Julien Defraeye. L'imaginaire de la forêt dans les littératures contemporaines d'expression française. Voix plurielles, 2019, 16.2. [en ligne] Disponible sur [L'imaginaire de la forêt dans les littératures contemporaines d'expression française | Voix Plurielles \(brocku.ca\)](#) (Consulté le 24-03-2021).

Dumont Gérard-François. Covid-19 : la fin de la géographie de l'hypermobilité ?. *Les Analyses de Population & Avenir*, vol. 29, 2020, no. 11,p. 1-13. [en ligne] Disponible sur [Covid-19 : la fin de la géographie de l'hypermobilité ? | Cairn.info](#) (Consulté le 5-04-2021).

Equipe de recherche sur le tourisme ERTSEC, Le tourisme dans les parcs Naturels. Toulouse : Université de Toulouse le Mirail, 1997, 255 p

Eychenne Corinne, Buclet Nicolas. *Activités pastorales et dynamiques territoriales*.

Montpellier : Association française de pastoralisme : Cardère éditeur, 2017, 125 p.

Filot Olivier, L'usage de la forêt wallonne. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2005/27, n° 1892, p. 5-51.[en ligne] Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2005-27-page-5.htm> (Consulté le 26-04-2021).

Serge Gagnon, Attractivité touristique et « sens » géo-anthropologique des territoires, *Téoros*, 2007, n°26-2, p5-11, [en ligne] Disponible sur <http://journals.openedition.org/teoros/792> (consulté le 7-04-2021).

Christiane Gagnon, Dominic Lapointe. Ecotourisme et développement durable viable. Une dialectique, un cadre interprétatif. C.Gagnon et S. Gagnon (dir.) *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*. Québec : Presses de l'Université de Québec, 2006, 413p.

Geoffroy Gawin. *Serge Chaumier : Traité d'expologie : Les écritures de l'exposition*. Etudes et communication, n°40, 2013, p191-194. [en ligne] Disponible sur : <http://journals.openedition.org/edc/5225> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edc.5225> (Consulté le 12-04-2021).

Grange David. *Elaboration du schéma d'accueil directeur départemental d'aménagement et de gestion des estives*. Mémoire de DESS Aménagement et développement Transfrontalier de la Montagne, Foix : Université Toulouse le Mirail, 1995, 70 p.

Groupe d'Histoire des Forêts Françaises. Regards sur la forêt. Paris : l'harmattant, 2013, 478 p.

Harpet Claire, Billet Philippe, Pierron Jean-Phillipe. *A l'ombre des forêts. Usages, images et imaginaire de la forêt*. Paris : L'harmattan, 2014, 249 p. »

Hébert Karine, Goyette Julien. *Entre discipline et indiscipline, le patrimoine*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2018, 103 p.

Husson Jean-Pierre. *Envies de campagne. Les territoires ruraux français*. Paris : Ellipses, 2008, 207 p.

Jeaunau Dorian. *Un schéma d'accueil et de diffusion pour une éco-destination exemplaire : Le cas de l'office de tourisme des Landes d'Armagnac*. Mémoire de Master Tourisme et Développement, Foix : Université de Toulouse Jean-Jaurès, ISTHIA, 2017, 194 p.

Bernard Kalaora. Le génie d'un lieu. Etude de deux cas : la forêt d'Orléans et la forêt de Fontainebleau. Norois, 1983, n°120, p. 583-590. [en ligne] Disponible sur https://www.persee.fr/doc/horoi_0029-182x_1983_num_120_1_4156?q=%C3%A9quipements+for%C3%A9t+ (Consulté le 30-04-2021).

Kayser Bernard. Politique, économie, société des Pyrénées. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* Année 1999,n°5, p. 29-36.

Christian **Lavialle**. *Bois et forêts - Les droits d'usage dans les forets publiques*. Environnement, 2013, 5. [en ligne] Disponible sur <https://www.lexis360.fr/Home.aspx> (Consulté le 24-03-2021).

Morgane **Le Guyader**. Enjeux et limites du processus de patrimonialisation comme outil de résistance : le cas de la communauté raizal sur l'île de San Andres, *Études caribéennes*, 2018, 1 , Disponible sur <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12589> (consulté le 25-03-2021).

Le Louarn Patrick, De la « bête noire » au touriste, le droit confronté à l'ouverture des forêts au public, *Revue juridique de l'environnement*, 2012/3 (Volume 37), p. 453-467. [en ligne] disponible sur <https://www.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2012-3-page-453.htm> (Consulté le 20-04-2021).

Lequin Marie, **Sarrasin** Bruno. Tourisme et territoires forestiers : Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008, 274 p.

François **Lormant**. *Environnement et espace rural - Présentation historique de législation forestière française*. Droit rural, 2021, 403. [en ligne] Disponible sur <https://www.lexis360.fr/Home.aspx> (Consulté le 23-03-2021).

Yves **Luginbuhl**. La forêt de son imaginaire social : quels enjeux pour l'avenir ? *Projets de paysage*, 2020, 22. [en ligne] Disponible sur [La forêt et son imaginaire social : quels enjeux pour l'avenir ? \(univ-toulouse.fr\)](http://univ-toulouse.fr) (Consulté le 24-02-2021).

Mairie d'Auzat. *Arrêté permanent réglementant le camping pratiqué isolément et l'installation des caravanes et des camping-cars en dehors des zones aménagées à cet effet*. 2018, 4p [en ligne] Disponible sur [au5ym25h3lm5gh1.PDF \(reseaudevilles.fr\)](http://reseaudevilles.fr) (Consulté le 14-04-2021).

Mison F., et al. Parler de la forêt. *Forêt méditerranéenne*, volume XXI, 2000, Disponible sur [offre spe'ciale revue \(inist.fr\)](http://offre spe'ciale revue (inist.fr)) (Consulté le 20-04-2021).

Mountain Wilderness, France Nature Environnement et CIPRA. *Inventaire des initiatives de sensibilisation en mobilité douce. Étude de cas dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges et le Jura*, 2006, 165p. (Consulté le 11-05-221).

Office National des Forêts. *Introduction au schéma d'accueil du public en forêt*, 2011, 43p.

Office National des Forêts. *Formulation du schéma d'accueil du public en forêt*, 2011, 79p.

Office National des Forêts. *Gouvernance du schéma d'accueil du public en forêt*, 2011, 35p.

Office National des Forêts. *Boîte à outils du schéma d'accueil du public en forêt*, 2011, 85p.

ONU. Convention sur la diversité biologique, 1992, 30p [en ligne]. Disponible sur [cbd-fr.pdf](#) (Consulté le 5-04-2021).

Organisation des Nations Unies. *Convention sur la diversité biologique*, 1992, 32 p. [en ligne]. Disponible sur <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf> (Consulté le 10-11-2020).

Natasha Penot. *En forêt, 500 idées pour des escapades nature en France*. Galimard Loisirs, 2019, 319 p.

Li Qing, Effets des forêts et des bains de forêt (shinrin-yoku) sur la santé humaine : une revue de la littérature. *Santé Publique*, 2019, HS1, p. 135-143. [en ligne] Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2019-HS1-page-135.htm> (Consulté le 24-03-2021).

République Française. *Code Forestier*, Légifrance. [en ligne] Disponible sur [Code forestier - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#) (consulté le 16-04-2021).

Laurent Rieutort. *Du rural aux nouvelles ruralités*. Revue internationale d'éducation de Sèvres, 2012, n°59, p 43-52 [en ligne] Disponible sur <http://journals-openedition.org/gorgone.univ-toulouse.fr/ries/2267> (Consulté le 16-04-2021).

Romagoux Florent. Bois et forêts. *Revue juridique de l'environnement*, 2012 n°37, p. 561-578. [en ligne] Disponible sur [Bois et forêts | Cairn.info](#) (Consulté le 12-03-2021).

Severo Marta. La Liste du patrimoine mondial : une approche par le système d'information. *Culture et Musées*, 2003, n°22, p. 47-70. [en ligne]. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2013_num_22_1_1751. (Consulté le 6-02-2020).

Tilman Francis, Dominique **Grootaers**. *Les chemins de la pédagogie : guide des idées sur l'éducation, la formation et l'apprentissage*. Lyon : Chronique sociale, 2014, 194p.

Vlès Vincent. *Politique publiques d'aménagement touristique, objectifs, méthodes, effets*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 2006, 481p.

Vlès Vincent, **Clarimont** Sylvie. *Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche*. [Rapport de recherche], 2017, 541 p. [en ligne]. Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01500485/document>. (Consulté le 07-04-2021).

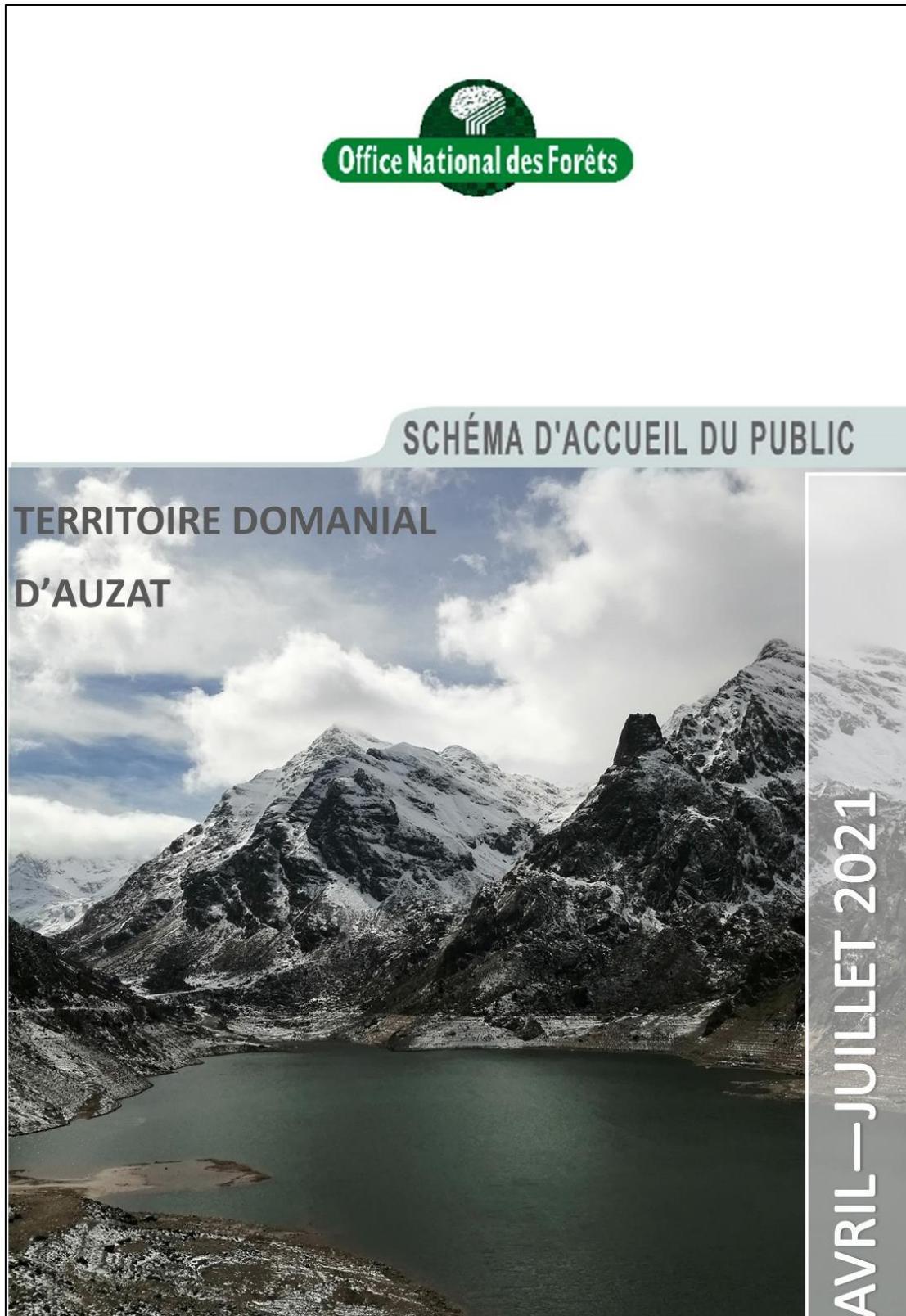
Table des annexes

Annexe 1 : Dossier Schéma d'Accueil du Public.....	183
Annexe 2 : Guide d'entretien dédié aux acteurs du tourisme et des activités de pleine nature.....	184
Annexe 3 : Guide d'entretien dédié aux acteurs patrimoniaux et environnementaux .	189
Annexe 4 : Guide d'entretien dédié aux acteurs institutionnels.....	195
Annexe 5 : : Compte rendu de l'entretien n°5 d'un acteur institutionnel.....	201
Annexe 6 : Compte rendu de l'entretien n°6 d'un acteur du tourisme et des activités de pleine nature	212
Annexe 7 : Compte rendu de l'entretien n°2 d'un acteur du tourisme et des activités de pleine nature	221
Annexe 8 : Compte rendu de l'entretien n°14 d'un acteur du tourisme et des activités de pleine nature	232

Annexes

Composée de 155 pages, cette annexe est physiquement présentée séparément de ce mémoire. Cette annexe représente le travail fourni dans le cadre de la mission de stage.

Annexe 1 : Dossier Schéma d'Accueil du Public



Annexe 2 : Guide d'entretien dédié aux acteurs du tourisme et des activités de pleine nature

Cible : Acteurs tourisme et activités de pleine nature	
<i>Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance</i>	
Date entretien	
Type d'entretien (présentiel/distanciel)	
Acteur/Structure	
Poste	
Contact	Nom/prénom Mail Tel.
Introduction :	
<p>Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.</p> <p>Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.</p> <p>Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.</p>	
Thème 1 : Contextualisation <p>Parlez-moi de vous. <i>Quel est votre parcourt ? Depuis quand vivez-vous ici ? Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?</i></p> <p>Quel est le rôle/les missions de votre structure ?</p> <p>Des projets en cours ou à venir ?</p>	
Thème 2 : Le territoire d'étude <p>Parlez-moi du territoire d'Auzat. <i>Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?</i></p> <p>Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?</p>	
Thème 3 : Etat des lieux des pratiques et de l'accueil du public <p>De quelles activités/pratiques de loisir êtes-vous en charge ?</p> <p>Quel(s) public(s) est concerné par cette pratique ?</p>	

A quel moment de l'année ?

Thème 4 : Diagnostic de la pratique

Quelles voies ou point d'accès sont les plus utilisés pour pratiquer cette activité ?
CF carte

Quels sont les lieux les plus fréquentés et privilégiés dans la pratique de cette activité ? **CF Carte**

Quels sont les équipements existants pour la pratique de cette activité ?

Quel est l'état de ces sites et de leurs équipements ?

Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? *Les modifications à apporter ?*

Des évènements /manifestations en relation avec cette pratique sont-elles organisées sur le territoire ? A quel moment de l'année ? Fréquentation ? Public ?

Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ? A quel moment de l'année ? **CF carte**

Pratique	Usagers	Voies d'accès

Thème 5 : Public et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? *Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?*

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? *Des comportements différents ?*

Peut-on estimer un quantitatif annuel de la fréquentation sur votre pratique ?

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? *Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ?*

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Quelles sont à votre connaissance les réglementations en matière d'environnement ?

Comment sont-elles perçues par les pratiquants de votre activité ?
(locaux/touristes)

Dans votre pratique y a-t-il un aspect sensibilisation à l'environnement ? Quels sont les outils utilisés sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) du territoire ?

Thème 7 : Problématiques

Quels sont les risques liés à la pratique de ces activités ?

Quels sont les conflits d'usage éventuels en relation avec ces activités ?

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs ? *Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?*

D'après-vous qu'est ce qui fait la force de cette pratique ?

Thème 8 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (*de votre structure/des locaux/des visiteurs*) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? **CF Carte**

Quelles actions devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? **CF Carte**

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? **CF Carte**

Il s'agit ici d'une liste d'exemples non-exhaustifs, les possibilités sont multiples, n'hésitez pas à me faire part de vos idées

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
La création d'aire d'accueil				
Installation de mobiliers et équipements : table-bancs, barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles, etc.				
Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				
Signalétique et panneaux : - signalétique routière, -signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?)				
Barrières et clôtures				
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès				

ludique et sportifs				
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.) , autres				
Autres				
Actions/ animations / Partenariats	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
Conventions				
Animations déléguées à des partenaires				
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)				
Formations				
Autres				

Bilan et enjeux à l'échelle du territoire

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient

Les points forts, les atouts	
Les points noirs, les faiblesses	
Les risques	
Les opportunités	

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*des exemples à suivre présents sur d'autres territoires, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenariale	
En matière de préservation /conservation/ sensibilisation	
En matière de valorisation	
En matière de gestion des flux	

Annexe 3 : Guide d'entretien dédié aux acteurs patrimoniaux et environnementaux

Cible : Acteurs environnementaux et patrimoniaux	
<i>Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance</i>	
Date entretien	
Type d'entretien (présentiel/distanciel)	
Acteur/ Structure	
Poste	
Contact	Nom/prénom Mail Tel.
Introduction :	
Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.	
Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.	
Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.	
Thème 1 : Contextualisation	
Parlez-moi de vous. <i>Quel est votre parcourt ? Depuis quand vivez-vous ici ?</i> Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?	
Quel est le rôle/les missions de votre structure ?	
Des projets en cours ou à venir ?	
Thème 2 : Le territoire d'étude	
Parlez-moi du territoire d'Auzat. <i>Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?</i>	
Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?	
Thème 3 : Etat des lieux en lien avec le patrimoine	
Quelles sont les réglementations essentielles en vigueur sur le territoire ?	

Quelles sont les espaces réglementés qui vous intéressent ? **CF carte**
De nouvelles réglementations sont-elles prévues dans l'avenir ?
Concernant ce patrimoine quel constat positif ou négatif pouvez-vous faire sur ces dernières années ?

Quels sont les forces et faiblesses du territoire en matière de patrimoine ?
Des événements /manifestations en relation avec ce patrimoine sont-elles organisées sur le territoire ? A quel moment de l'année ? Fréquentation ? Public ?
Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ? A quel moment de l'année ? **CF carte**
Quelles sont les voies d'accès les plus utilisées pour ces pratiques ?
Quelles sont les voies d'accès au territoire ? *Les portes d'entrée du territoire*
Quels sont d'après-vous les sites les plus fréquentés ? **CF carte**
Quels équipements existent sur ces sites ?
Quel est l'état de ces sites et de ces équipements ?
Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? *Les modifications à apporter ?*

Pratiques	Usagers	Voies d'accès

--	--	--

Thème 4 : Diagnostic, les conséquences des activités sur le patrimoine

Quelle(s) problématique(s) éventuelle(s) posent les activités de pleine nature par rapport à ce patrimoine ?

Quelle(s)problématique(s) éventuelle(s) posent le pastoralisme, le tourisme, l'hydroélectrique ou d'autres activités qui posent problème ?

D'après-vous, quelles pratiques ou type d'usager ont le plus d'impact sur ce patrimoine ? A quel moment de l'année ?

Quelles sont les espaces, points d'accès ou sites les plus sensibles ? **CF Carte**

Thème 5 : Public et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? *Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?*

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? *Des comportements différents ?*

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? *Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ?*

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Comment sont perçues les règlementations en matière d'environnement par les locaux/touristes ?

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) du territoire ?

Que pensez-vous des outils de sensibilisation à l'environnement du grand public ? Et la sensibilisation sur le territoire particulièrement ? Quels sont ceux présents sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?

D'après-vous quelles connaissances les usagers ont-ils du/des milieu(x) sur le(s)quel(s) ils pratiquent leurs activités ? (*distinction locaux/touristes ?*)

Pensez-vous que les locaux soient sensibles aux problématiques de préservation de l'environnement ?

Mettez-vous en place des actions de sensibilisation à ce patrimoine ? (*Si oui, quelle fréquence/thématique(s)/endroit(s)/fréquentation*)

Avez-vous des projets en relation avec l'aspect sensibilisation ? (*Si oui, quelle fréquence/thématique(s)/endroit(s)/fréquentation*)

Thème 7 : Problématiques

Quels sont de manière générale, les manques sur le territoire par rapport à ce patrimoine ?

D'après-vous quels sont les conflits d'usages en relation avec ce patrimoine ?

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs en relation avec le patrimoine autour duquel vous travaillez ? *Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?*

Thème 8 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (*de votre structure/des locaux/des visiteurs*) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? **CF Carte**

Quelles actions devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? **CF Carte**

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? **CF Carte**

Il s'agit ici d'une liste d'exemples non-exhaustifs, les possibilités sont multiples, n'hésitez pas à me faire part de vos idées

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
La création d'aire d'accueil				
Installation de mobilier et équipements : table-bancs, barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles, etc.				

Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				
Signalétique et panneaux : - signalétique routière, -signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?)				
Barrières et clôtures				
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès ludique et sportifs				
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.) , autres				
Autres				
Action/ animations /Partenariat	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires

Conventions				
Animations déléguées à des partenaires				
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)				
Formations				
Autres				

Thème 6 : Bilan et enjeux à l'échelle du territoire

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient

Les points forts, les atouts	
Les points noirs, les faiblesses	
Les risques	
Les opportunités	

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*des exemples à suivre présents sur d'autres territoire, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenaire	
En matière de préservation /conservation/ sensibilisation	
En matière de valorisation	

Annexe 4 : Guide d'entretien dédié aux acteurs institutionnels

Cible : Acteurs institutionnels du territoire/gestionnaire territorial

Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance

Date entretien

Type d'entretien (présentiel/distanciel)

Acteur/
Structure

Poste
Contact

Nom/prénom
Mail
Tel.

Introduction :

Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.

Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.

Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.

Thème 1 : Contextualisation

Parlez-moi de vous. *Quel est votre parcourt ? Depuis quand vivez-vous ici ? Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?*

Quel est le rôle/les missions de votre structure ?

Thème 2 : Le territoire d'étude

Parlez-moi du territoire d'Auzat. *Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?*

Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?

Thème 3 : Etat des lieux en lien avec la structure territoriale

Y a-t-il des projets en cours sur le territoire ? *Lesquels ? Quelle temporalité ? Quels partenaires ?*

Quelles sont d'après-vous les réglementations essentielles en vigueur sur le territoire ?

De nouvelles réglementations sont-elles prévues dans l'avenir ?

Thème 4 : Diagnostic du territoire

Par quelle partie du territoire êtes-vous concerné ? Travaillez-vous sur d'autres territoires ?

Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ? A quel moment de l'année ? **CF carte**

Quelles sont les voies d'accès les plus utilisées pour ces pratiques ?

Quelles sont les voies d'accès au territoire ? *Les portes d'entrée du territoire*

Quels sont d'après-vous les sites les plus fréquentés ? **CF carte**

Quels équipements existent sur ces sites ?

Quel est l'état de ces sites et de ces équipements ?

Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? *Les modifications à apporter ?*

Pratiques	Usagers	Voies d'accès

Thème 5 : Publics et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? *Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?*

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? Des comportements différents ?

D'après-vous comment est perçue la fréquentation de visiteurs extérieurs au territoire par les habitants ?

Peut-on estimer un quantitatif annuel de la fréquentation ?

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? *Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ?*

Disposez-vous de données ou d'études sur la fréquentation ?

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Comment sont perçues les réglementations en matière d'environnement par les pratiquants de sport de pleine nature ? Par les habitants ? Par les touristes ?

Que pensez-vous des outils de sensibilisation à l'environnement du grand public ? Et la sensibilisation sur le territoire particulièrement ? Quels sont ceux présents sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) sur le territoire ?

Thème 7 : L'accueil du public

Quelles problématiques éventuelles posent les loisirs de nature ?

Quelle(s) pratiques ou type d'usagers ont selon vous le plus d'impact sur le territoire ? Quelle forme d'impacts et pourquoi ?

Ces impacts sont-ils ciblés sur une période de l'année ?

Quels sont les espaces, points d'accès ou sites le plus sensibles à ces activités ?

CF Carte

Thème 8 : Problématiques

Comment l'activité économique est-elle impactée par le tourisme et l'accueil du public ? Comment l'activité économique pourrait-elle être développée pour concilier les différents usages avec l'accueil du public ?

Quels sont les conflits d'usage éventuels en relation avec ces activités ?

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs ? Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?

D'après-vous, quelles autres problématiques de territoire existent (*urbanisation, exploitation des ressources, capacités d'accueil insuffisantes, mauvaise signalétique, mauvaise répartition des flux, etc.*) A quelle période de l'année ? A quels endroits ? **CF carte**

Thème 9 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (*de votre structure/des locaux/des visiteurs*) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? **CF Carte**

Quelles actions devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? **CF Carte**

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? **CF Carte**

Il s'agit ici d'une liste d'exemples non-exhaustifs, les possibilités sont multiples, n'hésitez pas à me faire part de vos idées

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
La création d'aire d'accueil				
Installation de mobilier et équipements : table-bancs, barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles,				

etc.				
Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				
Signalétique et panneaux : - signalétique routière, - signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?)				
Barrières et clôtures				
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès ludique et sportifs				
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.) , autres				
Autres				
Actions/ animations / Partenariats	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires

Conventions				
Animations déléguées à des partenaires				
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)				
Formations				
Autres				

Focus : Que pensez-vous de la mise en place d'un système de tarification sur certains sites problématiques du territoire ?

Bilan et enjeux

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient

Les points forts, les atouts	
Les points noirs, les faiblesses	
Les risques	
Les opportunités	

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*des exemples à suivre présents sur d'autres territoire, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenaire	
En matière de préservation /conservation/ sensibilisation	
En matière de valorisation	
En matière de	

Annexe 5 : Compte rendu de l'entretien n°5 d'un acteur institutionnel

Cible : Acteurs institutionnels du territoire/gestionnaire territorial

Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance

Date entretien	20/04
Type d'entretien (présentiel/distanciel)	Présentiel
Acteur/Structure	Communauté de Commune de la Haute-Ariège (CCHA)
Poste	Chef de service Activités de Pleine Nature Direction du développement économique et touristique
Contact	Nom/prénom Mme X Mail Tel.

Introduction :

Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.

Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.

Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.

Thème 1 : Contextualisation

Parlez-moi de vous. Quel est votre parcourt ? Depuis quand vivez-vous ici ? Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?

Mme. X de la CCHA travaille à la Direction Economique et Touristique aux services des activités de pleine nature et est en charge du développement des activités de pleine nature. Plus particulièrement l'entretien des sentiers de randonnée, avec des prestataires extérieurs sur commande. Pour les travaux particuliers se sont des marchés publics. Une partie du territoire est en régie sur le Donezan car cela fait des emplois sur un secteur isolé. Travaille aussi sur l'activité VTT, vélo, refuges de montagne (propriétaire de 3 sur Auzat : Pinet Bassiès, Fourcat sur concession ONF), escalade.

Quel est le rôle/les missions de votre structure ?

Spécifiquement sur le territoire d'étude : Délégation de service public sur l'accrobranche et la via ferrata et le collège de Vicdessos ainsi que le centre équestre. Également sur l'hébergement collectif situé à Marc. Programme d'entretien courant sur le balisage et la signalétique (notamment concernant les panneaux en mauvais état, etc.)

Thème 2 : Le territoire d'étude

Parlez-moi du territoire d'Auzat. *Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?*

Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?

Sur la commune d'Auzat pas d'identité identifiée mais sur la vallée oui. Une identité relative aux vallées de haute montagne : il y a souvent une forte identité par vallée. Forte identité industrielle dans le passé avec Péchiney. Quand l'usine a fermé cela a généré de gros problèmes car précédemment le territoire avait des rentrées d'argent importantes qui ont généré beaucoup d'équipements (piscine, sale d'escalade, etc.) mais plus d'argent pour maintenir l'entretien. Le développement de la pratique randonnée pendant un temps n'était pas forcément valorisé alors que le potentiel est important. Et avant il y avait également l'identité relative aux mines.

Thème 3 : Etat des lieux en lien avec la structure territoriale

Y a-t-il des projets en cours sur le territoire ? Lesquels ? Quelle temporalité ? Quels partenaires ?

Projet de création de la « voie à mobilité active » avec utilisation de voies partagées. Le projet est en phase de réalisation (acquisition de terrains, démarre à la fin de l'année) à destination des cyclistes, randonneurs et de la pratique équestre. Le tracé comprend la vallée du Vicdessos à partir de la commune de Capoulet-et-Junac, jusqu'au port de Lers, toute la montée vers l'Andorre : demander le tracé. Environ 1200km de sentier.

Voir avec M. YY, le projet de valorisation du sport et de la notion « montagne » comme centre d'entraînement pour les JO. Un projet avait été présenté pour cela mais ne sais pas où cela en est.

Quelles sont d'après-vous les réglementations essentielles en vigueur sur le territoire ?

Non traité.

De nouvelles réglementations sont-elles prévues dans l'avenir ?

Non traité.

Thème 4 : Diagnostic du territoire

Par quelle partie du territoire êtes-vous concerné ? Travaillez-vous sur d'autres territoires ?

Communauté de Communes Haute Ariège.

Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ? A quel moment de l'année ? CF carte

Randonnée sur le territoire entretien particulier sur ce territoire, le balisage n'est pas aux normes (parfois les indications sont écrites à la peinture sur la route, parfois des ronds/rectangles/ couleurs différentes, etc.). Débalisage prévu pour une offre plus qualitative. Manque de panneaux. Pas de suivi de l'entretien déjà fait auparavant. Manque sur la cartographie des sentiers, avant la fusion. Sur Auzat/Vicdessos un technicien à mi-temps qui doit répertorier l'état des sentiers et chargé de faire faire la remise aux normes (sortie terrain, suivre les travaux, savoir quels travaux faire, passer commande etc.), cela représente un travail important.

Quelles sont les voies d'accès les plus utilisées pour ces pratiques ?

Quelles sont les voies d'accès au territoire ? Les portes d'entrée du territoire

Quels sont d'après-vous les sites les plus fréquentés ? CF carte

Quels équipements existent sur ces sites ?

Quel est l'état de ces sites et de ces équipements ?

Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? Les modifications à apporter ?

Pratiques	Usagers	Voies d'accès
1 : Via ferrata (chargé du débroussaillage) et après en DSP		En montant à Olbier 500 mètres de montée entre Auzat et Olbier
2 : Les montées aux refuges	Très fréquentées	Bassiès, fourcat, Pinet
3 : pic des trois seigneurs	Très fréquentées Pb de signalétique	
4 : Soulcem	Très fréquenté Aussi pour la balnéothérapie Aire d'accueil très fréquentée de mauvaises habitudes	
5 Massada :	Captage de l'eau mal réalisé donc les toilettes à eau n'ont pas fonctionné et maintenant toilettes sèches.	
6 : Aire du Carla	<u>Idée d'installation de portique mais pas encore validé avec le maire de Auzat</u> (juste avant les toilettes) voir carte de l'aire. Pour mettre de la distance entre camping-car et toilettes.	

Thème 5 : Publics et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?

Sur les parties accessibles : ceux qui manquent de civisme et méconnaissance de la montagne, les gens qui arrivent sans connaître.

Au-delà des sites accessibles : des montagnards aguerris, un public qui n'est pas problématique. Également un public sportif de haut niveau qui pratique le trail.

Donc de tous les niveaux : randonneurs, alpinistes.

Depuis 2015 (depuis les attentats) : beaucoup plus de gens en montagne (500 nuitées de plus sur toute la chaîne des Pyrénées) et cela se maintient depuis. Moins de tranquillité, et les gens ne sont pas formés au territoire. Et depuis l'année dernière et la crise sanitaire, c'est encore pire, cela cause problèmes car pas de connaissance de la montagne, donc se mettent en danger sur la pratique ou avec les enfants. Pas de civisme (crier dans la montagne) et d'éducation par rapport au milieu.

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? Des comportements différents ?

Il y a de tout. Les locaux sont plus habitués au territoire, ils connaissent le territoire et savent s'y adapter. Un territoire difficile sur lequel il faut savoir sur quoi on s'engage ; dénivelé, distance.

D'après-vous comment est perçue la fréquentation de visiteurs extérieurs au territoire par les habitants ?

Beaucoup de vocation saisonnière donc ils ont un peu conscience de la nécessité de la présence du tourisme. Mais la qualité d'accueil n'est pas excellente sur ce fond de vallée. Beaucoup de résidences secondaires sont rénovées pour faire de la location saisonnière, donc conscience que la montagne attire.

Peut-on estimer un quantitatif annuel de la fréquentation ?

Non traité.

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? *Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ?*

Oui.

Disposez-vous de données ou d'études sur la fréquentation ?

Non traité.

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Comment sont perçues les réglementations en matière d'environnement par les pratiquants de sport de pleine nature ? Par les habitants ? Par les touristes ?

Que pensez-vous des outils de sensibilisation à l'environnement du grand public ? Et la sensibilisation sur le territoire particulièrement ? Quels sont ceux présents sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?

Il faut faire des choses variées en plus de l'animation. Les gens de la montagne disent que le public n'a aucun civisme, ils ne savent même pas qu'il faut laisser passer celui qui monte.

Nécessité d'éduquer au territoire dans un premier temps, du civisme avant de faire de l'éducation à l'environnement. Passe par plusieurs outils, les personnes qui sont réceptives aux panneaux seront déjà des personnes en recherche. Mais certains ont un profil « plus il y a à lire moins ils lisent ». Il faut mettre en place des choses interactives sur le territoire, de la manipulation. Ex : comment préparer son sac à dos.

Education à l'environnement fait par l'Observatoire de la montagne c'est leur boulot. Ils interviennent sur le site nature 2000 d'Aston et la Vallée d'Orlu mais cela serait reproductible sur le territoire d'étude.

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) sur le territoire ?

Thème 7 : L'accueil du public

Quelles problématiques éventuelles posent les loisirs de nature ?

Pas de sentiers officiels VTT entretenus sur ce territoire cela est un manque. Mais plein de pistes, notamment sur les pistes ONF. Et des prestataires sur la trottinette électrique. Il y a de la demande et du public pour cela.

Pas de problématique qui ressort même si de manière générale, il faut faire attention au partage de l'espace. (Escalade, rando, cyclisme)

Quelle(s) pratiques ou type d'usagers ont selon vous le plus d'impact sur le territoire ? Quelle forme d'impacts et pourquoi ?

Ces impacts sont-ils ciblés sur une période de l'année ?

Quels sont les espaces, points d'accès ou sites le plus sensibles à ces activités ? CF Carte

Thème 8 : Problématiques

Comment l'activité économique est-elle impactée par le tourisme et l'accueil du public ? Comment l'activité économique pourrait-elle être développé pour concilier les différents usages avec l'accueil du public ?

Quels sont les conflits d'usage éventuels en relation avec ces activités ?

Pas de conflits particuliers identifiés sauf au point de vue environnemental par rapport à la grimpe, discussion avec les grimpeurs pour identifier et communiquer sur les bonnes périodes de grimpe mais les discussions ont lieu donc pas de grosses problématiques.

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs ? Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?

Présence d'un bon noyau de travail avec le département et les communes pour développer l'activité es-calade, avec les grimpeurs, notamment avec M. VV de la FFME.

D'après-vous, quelles autres problématiques de territoire existent (*urbanisation, exploitation des ressources, capacités d'accueil insuffisantes, mauvaise signalétique, mauvaise répartition des flux, etc.*) A quelle période de l'année ? A quels endroits ? CF carte

Manque de connaissances des autres vallées (ex : sur le territoire d'Axe-les-termes méconnaissance des autres vallées et n'oriente pas sur les autres vallées)

Mauvaise signalétique pour la randonnée.

Problématique sur le sentier de la porta Del sel : avec le refuge du Pinet, n'est pas du tout valorisé du côté français, tracé pas officiel, donc pas possible de l'entretenir car pas officiel. Sentier essentiel pour l'économie du territoire (le refuge cela lui ramène 700 nuitées par an sans valorisation). Grosse pb d'entretiens sur ce sentier, il faut clarifier quel est le rôle de chaque acteur. La porta Del sel est un chemin itinérant sur 4 sections entre la France Et l'Espagne qui fonctionne très bien, cela vient de l'étranger, le M. qui le valorise ancien gardien d'un refuge. Il a créé un nouvel itinéraire de 6 jours qui rallie les refuges du territoire (fourcat, Pinet, et le gite de Mounicout) n'utilise que les sentiers existants et officiels et des GR. Cela va fonctionner car grosse demande d'itinérance.

Sur le GR10 les pratiquants s'arrêtent à Bassiès et vont directement à Axe, car étape beaucoup trop grande et trop physique, pas d'hébergement officiel entre les deux. Un travail avec le comité départemental de randonnée pour modifier l'itinéraire. Le GR10 est le GR phare des Pyrénées.

Les poubelles qui ne sont pas vidées assez fréquemment. Quand on ne met pas de poubelle on responsabilise le public. Les territoires de la CCHA n'ont pas de poubelle d'habitude et cela ne pose aucun problème, les gens ramènent leurs déchets. Les toilettes du Carla qui sont utilisées par les camping-caristes.

Thème 9 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (*de votre structure/des locaux/des visiteurs*) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

CF ce qui a déjà été évoqué en termes de sensibilisation au territoire, balisage, modification du GR10.

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? CF Carte

Installation d'aire de pique-nique (avec barbecue) au départ des randonnées. Les gens qui piqueniquent ne sont pas les randonneurs, ils prennent la place des randonneurs. Faut-il conserver les barbecues sachant qu'avant ils étaient rechargés en bois et qu'aujourd'hui ils ne le sont plus, cela génère du vandalisme par le public sur les équipements pour les bruler (cette problématique sur aire : Artigue, Massada, chalet

Montcalm qui sont donc les aires les plus accessibles) pas sûr qu'il faille des barbecues sur le territoire domaniale comme cela.

Et aussi problématique avec les troupeaux, public qui ne connaît pas les bêtes qui vont par exemple essayer de monter les enfants sur les bêtes. Même sur un public aguerri, les vaches ont eu un comportement agressif car elles étaient au calme pendant le confinement et ont vécu l'afflux d'un seul coup. Problème de partage de l'espace.

Les gardiens de refuge servent aussi de guide, le public change, les gens sont beaucoup moins autonomes, de moins en moins adaptables, demandeurs, exigeants. Ils demandent à charger le téléphone sans rien consommer au refuge (autonomie d'un refuge environ 1 jour 1 jour et demi avec des panneaux solaires). Des comportements totalement inadaptés.

Balisage des randonnées problématique.

Quelles actions devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? CF Carte

Globalement : faire un meilleur accueil à l'OT, informer le public sur le territoire. Car grosse ignorance du public. Des accueils sont faits comme cela dans les cures thermales avec des visites, des animations, mais pas faits sur les touristes. Voir le Prélombare (camping) à Tarascon pour expliquer aux gens comment faire un sac, évaluer sa capacité, choisir sa première randonnée. Cela est essentiel pour mieux orienter le public. Sur la météo, le niveau pour les enfants, etc. Des prestataires font ce genre de choses, notamment sur l'accompagnement avec des ânes.

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? CF Carte

Il s'agit ici d'une liste d'exemples non-exhaustifs, les possibilités sont multiples, n'hésitez pas à me faire part de vos idées

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
La création d'aire d'accueil	Installation d'un parking camping-car souhaitable en contrebas du Carla avec portique. Pour laisser les camping-cars monter quand même mais pour ne pas aller trop loin.			
Installation de mobilier et équipements : table-bancs, barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles, etc.	Réflexion à mener sur la désinstallation des barbecues sur les aires : Arsigue, Massada, chalet Montcalm qui sont les aires les plus accessibles.			
Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				

<p>Signalétique et panneaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalétique routière, - signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?) 	<p>Dans le plan départemental de randonnée il y a la chartre de balisage et signalétique : réflexion par vallée sur la réflexion au départ de randonnée.</p> <p>Les départs sont très chargés de panneaux.</p> <p>Pour les panneaux il faut faire prendre conscience qu'il faut se préparer avant d'être là, alors que les panneaux sont faits comme si la personne se décide une fois sur place.</p> <p>Faire des panneaux départ randonnée spécifiques pour les sentiers inscrits au plan départemental que les communes pourraient réutiliser au départ de leurs propres sentiers.</p> <p>Ex a Soulcem : énormément d'informations. Mettre un seul panneau avec les différentes boucles/horaires.</p> <p>Les panneaux actuels sont faits pour des gens déjà formés à la montagne. Cette réflexion est en cours.</p> <p>Il y a trop de panneaux ! pas interactif. Il faut éduquer avant. Trop en mettre cela perd le public.</p> <p><u>Il faut une logique, les panneaux viennent compléter une dé-</u></p>			
---	---	--	--	--

	<p><u>marche de sensibilisation/prise de conscience globale sur le territoire.</u></p> <p>Il faut demander à Corinne Chopin, il y a tout pour choisir la randonnée une fois sur place au départ de la randonnée, il y a tout ce qu'il y a dans un topo guide. Il y a un topo guide qui était fait par l'OT avant. Maintenant en cours de réalisation un topo par vallée</p>			
Barrières et clôtures				
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès ludique et sportifs	Valorisation du sentier de la Porta Del Sel : identification du rôle de chaque acteur. Aucune valorisation actuellement du côté français.			
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.) , autres				
Autres				
Actions/ animations /Partenariats	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
Conventions				
Animations déléguées à des partenaires	1 : Possible de faire une fois par semaine une activité savoir s'orienter			

	<p>sur une carte, dans les salles polyvalentes ou autres. Quelque chose d'interactif sur ce genre d'animations.</p> <p>2 : Voir le prélobmbar (camping) à Tarascon pour expliquer aux gens comment faire un sac, évaluer sa capacité, choisir sa première randonnée (météo/niveau des enfants, etc.)</p>		
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)			
Formations	<p><u>Formation de l'OT sur le territoire, sur la diversité des sites. Et sur les richesses, sur la globalité du territoire et la compréhension. Il faut inciter les gens à aller ailleurs.</u></p>		
Autres	<p>De manière générale sur tous les sites une réflexion à faire sur les panneaux notamment sur ramener ses déchets.</p> <p>Autre : partenariat OT/hébergeur/activités de pleine nature. Car manque d'informations sur le territoire globalement sur les spécificités de chaque activité. OT manque de retour des prestataires. Prestataires disent qu'ils manquent de retour avec office.</p> <p>Faire du lien entre refuges de montagne et les vallées (hébergeurs, commerçants, accompagnateurs, etc.) car il faudrait de l'info dans la</p>		

	<p>vallée, pour aller passer une nuit en montagne car méconnus par une partie du public.</p> <p>De manière générale manque de connaissance d'une activité à l'autre.</p> <p><u>L'accompagnateur va faire comprendre le territoire, et cela n'est pas assez mis en valeur et valorisé.</u> Les gens appellent les accompagnateurs en pensant qu'ils seront juste accompagnés, alors qu'ils forment aussi au territoire. Ils apprennent à regarder la faune/flore/paysage, à marcher. <u>Mettre en avant l'importance d'essayer une balade avec un guide une fois dans sa vie.</u></p>		
--	--	--	--

Focus : Que pensez-vous de la mise en place d'un système de tarification sur certains sites problématiques du territoire ? connaîtait vous des exemples mis en place ?

Non traité.

Bilan et enjeux

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient

Les points forts, les atouts	Les montagnes, qui sont les points culminants du département (Estat). Itinérance possible. Territoire transfrontalier Beaucoup de lacs naturels et artificiels. Pas de réseau téléphonique. L'espace. Traversé par le GR 10. Beau territoire.
Les points noirs, les faiblesses	Du patrimoine pas assez valorisé. Manque de manières faciles et accessibles de découvrir le patrimoine bâti, culturel, historique. Les locaux qui n'accueillent pas assez bien les randonneurs (hébergements, commerçants) sur toute la Haute-Ariège. Besoin d'implication Problématique de signalétique et du balisage.
Les risques	Les niveaux du public et la méconnaissance
Les opportunités	

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*des exemples à suivre présents sur d'autres territoire, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenariale	
En matière de préservation /conservation/sensibilisation	<p>Interprétation/rencontre/animations</p> <p><u>Nécessité d'éduquer au territoire dans un premier temps, du civisme avant de faire de l'éducation à l'environnement</u></p> <p>Education à l'environnement fait par l'Observatoire de la montagne c'est leur boulot. Ils interviennent sur le site nature 2000 d'Aston et la Vallée d'Orlu mais cela <u>serait reproductible sur le territoire d'étude.</u></p>
En matière de valorisation	
En matière de gestion des flux	

Annexe 6 : Compte rendu de l'entretien n°6 d'un acteur du tourisme et des activités de pleine nature

Cible : Acteurs tourisme et activités de pleine nature

Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance

Date entretien	21/04
Type d'entretien (présentiel/distanciel)	Présentiel
Acteur/Structure	Refuge de Bassiès
Poste	Gérants du refuge de Bassiès
Contact	Nom/prénom M. et Mme. Z Mail Tel.

Introduction :

Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.

Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.

Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.

Thème 1 : Contextualisation

Parlez-moi de vous. *Quel est votre parcourt ? Depuis quand vivez-vous ici ? Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?*

Depuis 32 ans M. Z est gardien du refuge de Bassiès. Le rôle du gardien de refuge est de faire le petit déjeuner, faire les dortoirs, le ménage, le repas du midi (moins de repas), le repas du soir, placer les gens dans les dortoirs. Hébergement/restaurateur pour les randonneurs, mais également un rôle de secours (7 à 8 secours par saison) avec l'hélicoptère (insolation/cheville/entorse/etc.).

La gestion du refuge : le propriétaire est la mairie d'Auzat, le terrain est à l'ONF en bail avec la commune d'Auzat puis en DSP avec les gardiens du refuge.

Capacité de 54 places dans le refuge (l'année dernière 30 à 35 selon les familles) et la possibilité de louer des tentes.

LES gérants ne sont pas là pour faire la police, pour orienter oui mais pas pour punir ou discuter des problématiques.

Quel est le rôle/les missions de votre structure ?

Non traité.

Des projets en cours ou à venir ?

Projet relatif à EDF concernant les barrages en dessous en noyant le plateau et le refuge, cela sera une décision politique mais pas en réel projet actuellement. A Pradières consolidation des barrages intéressant pour les refuges car les hélicos font des allers-retours cela peut être utile.

Projet de sentier botanique très bien mais n'a jamais vu le jour. Le gérant aimerait vraiment que cela se fasse.

Thème 2 : Le territoire d'étude

Parlez-moi du territoire d'Auzat. Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?

Non traité.

Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?

Non traité.

Thème 3 : Etat des lieux des pratiques et de l'accueil du public

De quelles activités/pratiques de loisir êtes-vous en charge ?

Quel(s) public(s) est concerné par votre refuge ?

Un public de personnes assez âgées en début et fin de saison.

Un public composé de : de randonneurs qui font le GR10 ; pêcheurs (13 lacs autour du refuge, entre le refuge et le sommet), ceux qui font le pic rouge, et ceux qui font des allers-retours au refuge ; un peu de public retrouvance mais rare ; chercheurs de l'OHM ; un public issu des tours opérateurs (mais pas cette année) ; et quelques personnes avec des ânes.

Cette année a été l'année de tous les excès. Présence de publics qui ont fait n'importe quoi. Exclusivement des français, les étrangers ne se permettent pas de se conduire comme ils se sont conduits. La clientèle à évoluée pendant 30 années, mais l'été dernier cela a été encore pire. Avant il y avait des purs montagnards qui respectaient la montagne. Depuis 10 ans la montagne s'est démocratisée, des gens qui n'ont plus aucune attache avec la montagne. Avant des gens de proximité, maintenant des gens de partout en France, qui ne sont que dans leur imaginaire, qui pense tout savoir et qui pensent être mieux. Les gendarmes l'ont aussi constaté ainsi que tous les acteurs du territoire.

Avant il recevaient des scolaires pour sensibiliser à la montagne, car les refuges ne sont plus aux normes sécurité/incendie. Aujourd'hui les gens pensent que la montagne est une zone de liberté, c'est une catastrophe complète. Avant les gens étaient au moins venus quand ils étaient petits, aujourd'hui c'est un monde nouveau pour eux.

M et Mme Z voient des comportements vraiment inappropriés. Les gens qui se font virer du refuge pour mauvais comportement commentent sur TripAdvisor. Les irrespectueux ne sont jamais les jeunes, ce sont les « vieux ». Si une action est menée envers la clientèle il faut attirer aussi les jeunes et les âges médians. Les déchets/mégots sont jetés dans la montagne/dans les chemins. Avant on se disait « bonjour/pardon » maintenant les gens ne disent plus bonjour. Des gens qui ne consomment pas qui ramènent leur poubelle au refuge. Ils doivent redescendre avec leur poubelle. Le refuge paye l'hélico pour redescendre les pou belles ; Donc une éducation importante à faire sur ce point.

Le changement de comportement et de démocratisation de la montagne a commencé il y a 10ans, avant la réflexion du SAP n'aurait pas eu lieu d'être.

Cette année le refuge n'a jamais été plein à cause des normes. Des protocoles sanitaires avec des housses en plastique. Le Covid-19 c'est la fin de la convivialité en refuge. Pas possible de mélanger les groupes de gens dans les dortoirs.

A quel moment de l'année ?

D'habitude au refuge du 15 mai au 15 octobre à 5 ou 6 jours près car le refuge est localisé assez bas donc profite du début de saison et de la fin de saison. Hors saison refuge impossible d'accès car il y a de la neige.

Thème 4 : Diagnostic de la pratique

Quelles voies ou point d'accès sont les plus utilisés pour accéder au refuge ? CF carte

Quels sont les lieux les plus fréquentés et privilégiés aux alentours du refuge ? CF Carte

Quels sont les équipements existants ?

Refuge remis aux normes en 2016/2017 donc équipement très correct. Petit appartement privé pour le couple de gardien pour leur tranquillité. Fonctionnement complètement en autonomie. Ils aimeraient une pompe/petit turbine pour le ruisseau pour moins tirer sur le groupe électrogène être plus à l'aise. Partager entre panneau solaire pour alimentation en journée (lumière, tel, frigo), gaz pour eau chaude et cuisine, et groupe électrogène pour le soir (lave-vaisselle, outils de bricolage, etc). L'eau est prise sur place sur une petite source à proximité.

Quel est l'état de ces sites et de leurs équipements ?

Equipements en bon état.

Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? Les modifications à apporter ?

M et Mme Z déplorent surtout un manque au niveau de l'éducation, de la sensibilisation et de l'information (pas de panneaux), avec l'intervention humaine. Les gérants pensent qu'une Communication est nécessaire : à partir des parkings (pas en zone de montagne), au niveau des offices de tourisme (appeler à la prudence), au niveau des hébergements (des carnets de bonne pratique, connaître son niveau), au niveau des GRdiste sur leur site, des mairies, peut-être des associations/clubs de randonnée, les Club Alpin Française. → Pour savoir comment eux ils font la communication/l'information.

Peut-être mieux disposer les panneaux : au départ des chemins.

Aujourd'hui nous ne sommes pas arrivés à un quota de personnes trop important au niveau du refuge mais sur certaine partie du territoire oui, comme par exemple à Soulcem.

Des événements /manifestations en relation avec cette pratique sont-elles organisées sur le territoire ? A quel moment de l'année ? Fréquentation ? Public ?

Non traité.

Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ?

A quel moment de l'année ? CF carte

Les gens jettent leurs déchets, ils ne sont pas sanctionnés. Il faudrait des gardes champêtres. M et Mme Z trouvent l'action humaine indispensable pour sensibiliser, pour « apprendre le territoire ». Il faut apprendre aux gens, et à la fois, parfois il est nécessaire de verbaliser.

Pratique	Usagers	Voies d'accès
1 : zone d'installation camping	Tarif de 2/3 € : car clôtures installées (à cause des vaches qui par moment viennent piétiner les tentes) cela permet aux visiteurs l'accès aux douches. Site clôturé aussi car réserve biologique.	Si plus de 30 tentes possibilité de s'installer le long du ruisseau hors de la réserve.
2 : panneaux ONF information sur zone de la réserve biologique	Panneaux en bas du sentier Panneaux avant le refuge sur la réserve biologique	
3 : zone de la réserve biologique		

4 : arrivée du GR10 : carrefour des sentiers	Monte vers le port de Saleix c'est par là qu'arrivent le maximum de gens. 60% des gens arrivent par Coumebière Les gens arrivent par le GR10 de Saleix. Il faut dire aux gens de respecter les sentiers, car parfois ils arrivent par n'importe où, ils se perdent	
5 : réserve biologique intégrée		
6 : platelage	Sert de chemin pour aller jusqu'au refuge pour ne pas piétiner la tourbière	
7 : empierrement		
8 : passerelle		
9 : panneau d'information sur la réserve biologique		

Thème 5 : Public et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? Des comportements différents ?

Non traité.

Peut-on estimer un quantitatif annuel de la fréquentation sur votre refuge ?

Non traité.

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ? Une évolution des comportements ?

Cf question thème 3.

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Non traité.

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Quelles sont à votre connaissance les réglementations en matière d'environnement ? Et aux abords du refuge ?

Site Nature 2000 mais pas sur le site du refuge. Réserve biologique. (n°5). Tourbière aux abords du refuge, un platelage a été installé et financé avec l'agence de l'eau.

Comment sont-elles perçues par les pratiquants de votre activité ? (locaux/touristes)

M et Mme Z décrivent une perception mitigée de ces réglementations avec des gens qui trouvent ça très bien et qui respectent et beaucoup d'autres qui s'en fichent. Ils décrivent une clientèle de pêcheurs font n'importe quoi (coupent les arbres, jettent les sacs poubelles dans les cours d'eau).

Dans votre pratique y a-t-il un aspect sensibilisation à l'environnement ? Quels sont les outils utilisés sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?

Oui il y a les grands panneaux de l'ONF.

M. et Mme Z ont une vraie volonté d'apprendre des choses aux gens, à travers notamment la réception de classe verte au refuge.

Avant je recevais parfois des écoles une semaine. Ex : avec un prof de dessins sur 1 semaine, ils faisaient des dessins pour faire des pancartes sur le fait de ramasser les déchets/le fonctionnement des hélicoptères

Autre exemple : classe verte, le matin la classe dans la salle-à-manger, l'après-midi un intervenant ONF, PGHM, berge.

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) du territoire ?

Cf question thème 3.

Thème 7 : Problématiques

Quels sont les risques liés à la pratique de ces activités ?

De plus en plus de méconnaissance de la montagne, les gens ne connaissent rien mais pensent tout savoir.

Quels sont les conflits d'usage éventuels en relation avec ces activités ?

Non traité.

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs ? Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?

Les Tours Opérateur sont un bon canal pour faire venir du public d'après M. Z car les publics sont accompagnés cela facilite l'apprentissage de la montagne et de la vie en refuge.

D'après-vous qu'est ce qui fait la force de cette pratique ?

Non traité.

Thème 8 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (de votre structure/des locaux/des visiteurs) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? CF Carte

Quelles actions devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? CF Carte

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? CF Carte

Il s'agit ici d'une liste d'exemples non-exhaustifs, les possibilités sont multiples, n'hésitez pas à me faire part de vos idées

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
La création d'aire d'accueil				
Installation de mobilier et équipements : table-bancs,				

barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles, etc.				
Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				
Signalétique et panneaux : - signalétique routière, - signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?)				
Barrières et clôtures	Mettre un portique à Soulcem pour les camping-cars.			
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès ludique et sportifs				
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.), autres	Ne sera pas accepté par les locaux car comment faire pour ne pas les faire pâtir. « <u>C'est la pire des choses</u> »			
Autres	Soulcem : « <u>garde</u> » pour faire de l'éducation au public/réprimander si les gens font vraiment			

	n'importe quoi. (OFB, ONF pas assez de moyens, peut-être des communes). Moyen humain de protection de l'environnement. Il faudra des moyens financiers pour cela.			
	Pour les poubelles : mettre que des poubelles en bord de route là où la collecte est déjà prévue de toute manière.			
Actions/ animations /Partenariats	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
Conventions				
Animations déléguées à des partenaires				
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)				
Formations				
Autres	Installation de stand de boisson en bord de route sur les aires d'accueil de pique-nique avec le salarié qui nettoie. Plus c'est sale plus les gens jettent.			

Bilan et enjeux à l'échelle du territoire

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient.

Les points forts, les atouts	Espace sauvage, territoire magnifique, beauté paysagère fabuleuse. Petit futé ; publicité Pyrénées magazine photo des étangs de Bassiès ; Instagram avec les étangs de Bassiès
Les points noirs, les faiblesses	
Les risques	Territoire déprécié par le public qui n'y connaît rien. Des gens qui n'ont rien à faire là.
Les opportunités	

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*Des exemples à suivre présents sur d'autres territoire, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenariale	Développement de partenariats pour remettre en place l'accueil des scolaires (il y a de nouveau l'autorisation pour les faire monter en refuges) pour les écoles de Midi-Pyrénées. Réception des jeunes, fondement du métier de gérant. Faire de la publicité auprès des écoles. Faire passer l'apprentissage avant tout.
En matière de préservation /conservation/sensibilisation	Importance de remettre à l'école les classes vertes en montagne pour éduquer au territoire. Problème d'éducation est prioritaire éduquer et punir. Il faudrait initier les gens au respect des troupeaux en amont, notamment avec les classes vertes, les enfants du lycée, des écoles, pour voir comment vivent les gens en refuge. Aujourd'hui les gardiens ont l'impression d'être un produit. Il faut trouver un juste milieu <i>Peut-être au niveau des parkings, sensibiliser aux troupeaux, ne pas les caresser, ne pas passer au milieu du troupeau, les contourner.</i> Natura 2000 le plus gros problème est le port de Lers et étang de Lers. L'étang d'Arbu est en face du site Natura 2000. Terre d'avenir est sur le site Natura 2000 il faudra peut-être faire de la sensibilisation sur ce site.
En matière de valorisation	Les gérants pensent qu'une communication est nécessaire : à partir des parkings (pas en zone de montagne), au niveau des offices de tourisme (appeler à la prudence), au niveau des hébergements (des carnets de bonne pratique, connaître son niveau), au niveau des GRdiste sur leur site, des mairies, peut-être des associations/clubs de randonnée, les Club Alpin Française.
En matière de gestion des flux	Garde.

Annexe 7 : Compte rendu de l'entretien n°2 d'un acteur du tourisme et des activités de pleine nature

Cible : Acteurs tourisme et activités de pleine nature

Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance

Date entretien	16/04
Type d'entretien (présentiel/distanciel)	Présentiel
Acteur/Structure	FFME09, référent canyon et escalade Directeur d'une structure de canyoning
Poste	
Contact	Nom/prénom M. W Mail Tel.

Introduction :

Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.

Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.

Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.

Thème 1 : Contextualisation

Parlez-moi de vous. Quel est votre parcours ? Depuis quand vivez-vous ici ? Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?

M. W. à plusieurs fonctions. Tout d'abord il est un professionnel indépendant dans les sports de nature et possède différents diplômes (canyon escalade et rando été/hiver). Il est directeur de XXX. De plus à titre bénévole il est représentant à la FFME09 pour l'escalade. Il s'occupe de la gestion des falaises avec les problématiques d'ouverture/fermeture des sites notamment sur Niaux avec la protection des gypaètes. Au niveau des canyons il joue un rôle de coordination avec les différents acteurs car il y a beaucoup de canyons notamment en territoire domanial. M. W est présent depuis 2004 sur le secteur.

Quel est le rôle/les missions de votre structure ?

Rôle à la FFME : La fédération française est délégataire sur les activités escalade et montagne. C'est l'état qui délégué la gestion de l'activité falaise et des lieux de pratique. M. W insiste sur l'importance pour les acteurs de terrain des sports de nature de la mise en place claire de la responsabilité et de l'aspect juridique de la pratique.

Des projets en cours ou à venir ?

Au sein de la FFME :

- Pour la pratique escalade gros projets : malgré l'autonomie quasi-constante des grimpeurs la FFME a réussi à faire placer l'escalade au cœur d'une volonté politique, touristique et en relation avec

- L'environnement. M. W pense que les élus sont aujourd'hui convaincus que les sports de nature sont des leviers économiques (passage, consommation, emplois). Grâce à l'obligation de moyens de gérer les sites, le département a mis en place un système au niveau de la FFME et des CAF pour la mutualisation d'un emploi pour gérer les falaises (afin de vérifier l'état des sites, les remettre en état). L'idée est d'arriver à se voit avec ONF et OFB à gérer tous ces aspects. Car jusqu'à présent un manque de gestion des sites et de communication entre les acteurs. Le poste est mis en place par le CAF et la FFME en tant que délégataire, plus de 10 ans de boulot pour arriver à cela.

- Pour la pratique en Canyon : la même dynamique mise en place mais avec des acteurs différents (avec l'association le Chabot). Pour l'aspect pratique et sécurité cela fonctionne bien, sur les propriétés cela se passe bien avec les élus et l'ONF. Sur l'aspect environnemental, l'association le chabot travaille pour informer le public et les acteurs touristiques des sports d'eau vive la protection des milieux.

Avec EDF des échanges sont menés pour l'aspect sécurité car les lâchés d'eau ont un impact très important sur la pratique de sport d'eau vive. Mise en place d'un nouvel outil : une BBD pour savoir quels lâchers d'eau vont être faits le week-end à venir (outils en finalisation). Il s'agira d'un très bon outil pour la pratique des activités en canyon.

Thème 2 : Le territoire d'étude

Parlez-moi du territoire d'Auzat. Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?

M. W décrit le territoire comment étant une vallée accessible pour les sports de nature depuis Toulouse. Il s'agit du premier attrait à 1h15 de Toulouse avec une multitude d'activités. Pour lui la vallée a surtout un aspect lié au tourisme économique.

Avec ancienne station sport-nature : La réflexion était comment dynamiser avec l'environnement et les sports de pleine nature

Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?

Aux yeux de l'acteur il n'y a aucune identité. L'acteur pense que l'existence de l'usine Péchiney a effacé l'identité montagnarde de la vallée. Il exprime le fait que l'on le retrouve ce fonctionnement sur d'autres vallées pyrénées dans lesquelles des grosses industries se sont implantées dans le passé, générant du brassage de population non typique au milieu montagnard.

M. W d'écrit ce territoire comme un territoire de fond de vallée.

Thème 3 : Etat des lieux des pratiques et de l'accueil du public

De quelles activités/pratiques de loisir êtes-vous en charge ?

Canyon /escalade/Randonnée moins

Quel(s) public(s) est concerné par cette pratique ?

Pour la pratique en Canyon : accueil sur des professionnels. Traditionnellement public populaire, classe moyenne, familles avec budget activité peu élevé.

Il explique que quelques années auparavant le profil type de consommation de la Vallée la consommation d'activités pleine nature/l'aller-retour au Pas-de-Case pour les achats/ le retour à la ville. Cependant il d'écrit une volonté en terme d'éducation de la part du département pour essayer de mettre en avant la nature et les sports de pleine nature.

Modification du profil lié à la crise sanitaire (en temps normal budget activité peu élevé) car le public n'est pas parti à l'étranger. Cela se matérialise par le fait qu'il y ait toujours eu des demandes de réduction et pas l'été dernier.

Pour la pratique escalade : M. W décrit une évolution du public avec une pratique professionnelle très peu existante (de niche, peu de demandes). En pratique individuelle, c'est très spécifique, de temps en temps un public familial et parfois des personnes qui demandent des voies d'escalade difficiles mais rares sinon ils auraient le niveau pour y aller seul. Aujourd'hui avec la popularisation de l'escalade (présence de salles dans les villes), les publics urbains qui essayent de venir pratiquer en extérieur, avec une méconnaissance du milieu montagnard. Ce public est donc en demande d'aseptisation des voies et de sécurisation. Ce public ne va pas être autonome sur des coupes de branches qui gènent, et donc se blessent. En temps normal les grimpeurs sont acteurs des voies et pas que consommateurs.

Modification de la fréquentation de la pratique escalade liée à la crise sanitaire : Aujourd'hui plus de fréquentation sur les voies car les salles sont fermées, certains parkings à saturation.

A quel moment de l'année ?

Pratiques en canyon : de manière générale de mai à fin septembre. Tous les jours sur juillet/aout. Les week-end et jours fériés en Mai/juin et septembre.

Thème 4 : Diagnostic de la pratique

Quelles voies ou point d'accès sont les plus utilisés pour pratiquer cette activité ? CF carte

Quels sont les lieux les plus fréquentés et privilégiés dans la pratique de cette activité ? CF Carte

Les plus pratiqués pour le canyon : Artigue, Marc et Agensou.

Quels sont les équipements existants pour la pratique de cette activité ?

Quel est l'état de ces sites et de leurs équipements ?

Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? Les modifications à apporter ?

Des événements /manifestations en relation avec cette pratique sont-elles organisées sur le territoire ? A quel moment de l'année ? Fréquentation ? Public ?

Non traité.

Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ?

A quel moment de l'année ? CF carte

Pratique	Usagers	Voies d'accès
Escalade 1 : Soulcem. Madelon	Voies difficiles, pratique marginale. Professionnels ne peuvent pas y aller car au-dessus de 1200mètres.	
Escalade 2 : Auzat pas en domaniale rocher des cols d'Auzat	Le plus fréquenté tous niveaux même famille.	
Escalade 3 : Soulcem à la fin de la route il y a des blocs (Non référencés)	Tout public même enfant. Va peut-être se développer.	Parking Aire du Carla et abords de la route
Escalade 4 : Laramade des blocs. (Peut-être certains blocs en domaniale)	Tout public	D8 Aire communale Laramade
Escalade 5 : Port de Lers (Hors territoire d'étude)	Plutôt public confirmé Car un peu de marche, les voies veillottes.	Après le col hors du territoire (le public ne se gare pas au niveau du col pour cet accès)

Escalade 6 : site de goulier (Non domania)	Niveau moyen/sportif	Porte d'entrée du port de Lers
Escalade 7 : Pilier du vent (Canal carré) (Domanial)	Site terrain d'aventure, site montagne, plus escalade/ alpinisme. Pratique marginale pas de prestation touristique.	Public se gare à l'Aire de Massada.
Escalade 8 : pointe de Belcaire (Domanial)	Voie montagne /escalade alpinisme public montagnard confirmé	Se gare à l'Aire de l'Artigue et 2h30/3h de marche pour s'y rendre.
Canyon 9 : les plus exploités : pont de Gers randonnée aquatique sur le cours d'eau de Vicdessos (Non domania)	Enfants le plus (des petits sauts/ludique) c'est là où tout le monde se baigne. Très fréquenté pour baignade.	
C 10 : canyon d'Argensou (Partie haute en domania)	Départ du canal carré pour la partie plus difficile, la moins fréquentée. Partie base pour les familles à partir de 7ans. Fréquenté. (A permis à Ourré d'aménager un parking pour le canyon).	
C11 : canyon de marc (Non domania ?)	Démarre du refuge Mouret en dessous, et jusqu'au village vacance de marc.	D8
C 12 : canyon de Belcaire (Domanial)	Peu de public Pas très intéressant.	
C13 : Artigue (Domanial)	Fréquenté mais pas comme Marc. Grosse période de fréquentation du mois d'aout (5 à 6 pro + des individuels). Publics un peu plus sportifs. Pratique de mi-juin à fin septembre car débit naturel.	Parking aire de l'Artigue
C14 : l'Estat canyon du Pinet ou de l'Estat (Domanial)	Très technique, canyon d'envergure, public très sportif. Que de début out à mi-septembre	
C15 : Le Subra (Domanial)	Public sportif. Canyon technique un peu fait, sauvage.	
C16 : canyon de Bassiès (Domanial)	Superbe canyon. Il y 8 ans l'idée était de rouvrir ce canyon (à cause de EDF). La réouverture est pour le moment bloquée par EDF. Les tests qui ont été faits montrent que les lâchés d'eau ne sont pas assez importants pour jouer sur la sécurité. Donc possible qu'à l'avenir il soit réouvert. Ce canyon est très intéressant car il <u>pourrait permettre 1 mois d'activité de pratique en plus donc enjeux très importants</u> pour eux. Manque une volonté politique et de soutien pour ce projet qui pourrait pourtant permettre	

	du maintien de l'emploi et rallongement de la saison. Les études environnementalistes ont été faites sur ce site, aucune contrainte (Desman, etc.)	
C17 : Pla de l'Izard : pointe d'argent	<p>Canyon très dur, très technique, beaucoup de marche, très difficile donc fréquentation marginale. Présence et communication sur le gypaète et ses périodes de reproduction. Que des individuels expérimentés.</p> <p>Fermeture du site du 15 août au 31 octobre (sur arrête municipal pour la protection du Gypaète)</p>	
C18 : Vallée de Saleix (Non domanial)	Site de qualité moyen pratiqué uniquement de temps en temps	

Notes : Le canyon en Ariège est surtout localisé sur la vallée de Vicdessos (et un peu dans le Couserans, au cirque de Cagatelle). 41 canyons en Ariège au total.

Thème 5 : Public et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?

Non traité.

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? Des comportements différents ?

M. W dit qu'il n'y a pas de règles, qu'il y a de tous des deux côtés. Il y a de tous des deux cotés, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas stigmatiser. Il dit que c'est aussi cette diversité qui fait la richesse. Sur les réseaux sociaux les pécheurs ont laissés des déchets dans l'Artigue.

Peut-on estimer un quantitatif annuel de la fréquentation sur votre pratique ?

Non traité.

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ?

M. W a constaté des évolutions notamment en termes de pratique et de résolution de problème entre les différents acteurs. Sur la partie canyon entre les riverains/propriétaire ONF/et histoire de protection des milieux.

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Non traité.

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Quelles sont à votre connaissance les réglementations en matière d'environnement ?

La protection du Gypaète en relation avec la pratique de l'escalade.

Comment sont-elles perçues par les pratiquants de votre activité ? (locaux/touristes)

M. W décrit des comportements et perceptions différentes entre « les anciens » et « les nouveaux » pratiquants. Selon lui, les anciens n'acceptent pas les réglementations, tandis que les nouveaux les respectent, il trouve cela sociologiquement intéressant. Il prend pour exemple la fermeture des voies d'escalade de Niau pour le gypaète, site sur lequel aujourd'hui la protection est plus acceptée par les nouveaux grimpeurs, et pas trop par les anciens.

Il insiste sur le fait que l'information sur la présence du Gypaète venait initialement des grimpeurs et donc l'information à bien été relayée grâce entre-autre à la communication avec les réseaux sociaux, avant même la pose de panneau par l'ONF.

Règlementairement si les moyens de prévention ne sont pas installés les pratiquants ont légalement le droit de se rendre sur les sites.

Dans votre pratique y a-t-il un aspect sensibilisation à l'environnement ? Quels sont les outils utilisés sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?

Selon M. W, les moniteurs ne le font pas trop de sensibilisation à l'environnement en canyoning, mais cela dépend du public. Le discours est adapté sans que la sensibilisation soit systématique. M. W parle du bas de canyon sur lesquels il y a des panneaux d'affichage sur les rivières avec la pratique de la pêche. Il pense que ces supports panneaux n'ont pas trop d'impact sur le public, se questionne sur le fait qu'ils soient lus.

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) du territoire ?

Non traité.

Thème 7 : Problématiques

Quels sont les risques liés à la pratique de ces activités ?

Risque lâchers d'eau EDF pour canyon

Non connaissances du public urbain pour la pratique de l'escalade.

Quels sont les conflits d'usage éventuels en relation avec ces activités ?

Dans le passé sur le site de Marc : Des périodes de conflit avec les riverains qui se plaignaient du bruit de l'activité canyon. A Marc les parkings n'étaient pas bien identifiés, donc les riverains voyaient les gens se changer. Ces conflits se sont atténués, car les discussions ont été engagées.

Le problème est la communication avec ONF sur les protections que ce soit pour escalade ou canyon que ce soit niveau règlementaire ou protection.

Problématique de responsabilité : La problématique principale est de savoir qui porte la responsabilité en cas d'accident (gestionnaire/pratiquant ?) Il s'agit aujourd'hui d'un floue juridique au niveau national :

- Sur l'escalade c'est plutôt le propriétaire car les installations sont fixes. Dans les usages cela n'est pas explicite
- Sur le canyon même problématique usage/responsabilité

Avec les professionnels ils sont convaincus qu'ils sont arrivés à saturation niveau encadrement canyon cette année, avec cause des restrictions sanitaires et car moins de moniteurs. Cause de la diminution du nombre de moniteurs : des blessés ; restructuration des structures qui ont eu moins de moniteurs ; Grosse difficulté sur le marché des moniteurs car ils n'avaient pas de visibilité pour se projeter (crise sanitaire) donc les moniteurs sont partis sur les zones sur lesquels ils étaient sur qu'ils allaient travailler (ex : corse, et sur perpignan et Canigou).

Problématique de cohabitation protection de l'environnement/pratique : Dans la pratique de l'escalade surtout pour les oiseaux (donc LPO) donc souvent fermeture de secteurs ou de site entier. (Pour la protection du gypaète fermeture sur un rayon de 700 mètres autour du nid pour la pratique de l'escalade et on ferme la zone. Mais pour autres activités économiques on ne les embête pas, manque d'équité sur ce point.

M. W déplore un écart important entre la communication faite par le département et l'accueil sur place à Vicdessos (PLU mal fait, rien de cohérent) renvoyant ainsi une mauvaise image du territoire.

Saturation de certains sites de baignade.

Manque d'écoute des acteurs de terrain/prestataire pleine nature

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs ? Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?

Sur la pratique liée au canyon le territoire du Vicdessos se démarque du reste de la France par la présence d'un fort encadrement avec des moniteurs ce qui permet meilleure gestion des flux et est bénéfique pour la protection de l'environnement car les flux sont mieux canalisés. Il n'y a pas encore de canyon saturé avec une population autonome donc pas de gros problème environnemental là-dessus. Même en période de crise sanitaire en pratique canyon ils 'n'ont pas fait face à une saturation des sites (ce point est très différent pour la baignade).

D'après-vous qu'est ce qui fait la force de cette pratique ?

La multiplicité de niveaux présents sur le territoire :

Pratique escalade : beau département de grimpe, varié (roches, et niveaux) sur des rayons d'action très proches. Sur Vicdessos : à Auzat, au Port de Lers, à Soulcem. Tous niveaux sur Vicdessos. Auzat est un site très connu. Le Port de Lers est un site très marginal, site assez vieux, quelques voies un peu de tout, cadre magnifique, mais il faut marcher un peu, on n'y va pas en famille.

Note : L'Ariège est l'un des rares départements qui répertorie sur le site internet de la CAF toutes les voies d'escalades gratuitement. Cela ne se fait pas ailleurs, c'est une réelle volonté de liberté des pratiquants.

Thème 8 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (de votre structure/des locaux/des visiteurs) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? CF Carte

Problème de stationnement à l'Artigue cet été. Les gens sont arrivés et les moniteurs ont eu du mal à rebondir dans leur activité. Très saisonnier, ce pic d'activité cet été avec une affluence qui a été envoyée par l'OT tous au même endroit. Mais problématique de l'OT qui ne connaissent pas trop le territoire pour envoyer le public ailleurs. Redistribution des flux nécessaires. Mais il n'y a pas non plus beaucoup de sites accessibles pour les familles (Le site de l'Artigue est idéal).

Il manque une âme « montagne ». Un dynamisme de la part des privés pour être plus accueillant. Manque une entité à l'entrée de la vallée.

Problématique de réflexion uniquement vallée par vallée.

Camping sauvage à Soulcem, et camping-car. Pas géré là-haut. Et les campings râlent en bas, l'arrêt municipal contre camping sauvage juste depuis un an ou deux.

Quelles action devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? CF Carte

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? CF Carte

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires

La création d'aire d'accueil	Ouverture canyon Bassiès car générerait un rallongement de la saison			
Installation de mobilier et équipements : table-bancs, barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles, etc.				
Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				
Signalétique et panneaux : - signalétique routière, - signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?)	Sur les sites avec mise en place de gestion des flux : Installation d'une explication sur la mise en place d'une gestion des flux que c'est pour respecter/protéger l'environnement.			
Barrières et clôtures				
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès ludique et sportifs				
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.), autres	Soulcem : Artigue	Ne pas ajouter plus d'aménagement.		

Autres	Sécurisation du site de l'Artigue. Navette obligatoire pour les randonneurs pour accès fond de vallée. Transporteur local Pujol.			
Education comportementale	Ronde de gendarmes pour les comportements nuisibles notamment à Soulcem. (Camping sauvage, musique, etc.) Intervention du pouvoir public nécessaire.			
Actions/ animations /Partenariats	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
Conventions				
Animations déléguées à des partenaires				
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)				
Formations				Les professionnels se lassent des formations par l'ADT. Ils ont l'impression d'être les « clients » de l'ADT (ex : accueil clientèle, environnement, etc.).
Autres	Existence depuis 10-12ans du PNRPA mais manque de visibilité. Peut-être quelque chose à mettre en place pour développement de sport de nature avec le PNR. « Se mettre autour de la table » pour se questionner les raisons de la stagnation dans ce domaine.			

Politique	Politiquement il faut une entente pour une <u>dé-marche territoriale plus globale avec Tarascon, qui est le carrefour d'entrée des vallées.</u>			
-----------	---	--	--	--

Bilan et enjeux à l'échelle du territoire

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient

Les points forts, les atouts	<u>Une vraie volonté pour dynamiser touristiquement les vallées à tous les niveaux</u> (Occitanie/département/certains élus) Existence du PNR pour valoriser le territoire. <u>La présence d'acteurs locaux professionnels installés dans la vallée depuis une quinzaine d'années, qui sont une base solide pour le développement.</u>
Les points noirs, les faiblesses	<u>Manque de réflexion d'aménagement et manque d'inertie.</u> Manque de discussion politique. <u>Les problématiques de conventionnement avec l'ONF et toute les pratiques du territoire.</u> Conventions qui sont trop restrictives. <u>Problématique d'accueil, pas de culture de l'accueil.</u> Campagne de communication du département géniale mais on ne répond pas à l'imaginaire. Ex : <u>dans les bars on ne communique pas sur les attraits naturels du territoire.</u> Trop renfermé sur soit même, peut-être rancœur par rapport à l'ancienne industrialisation.
Les risques	Point noir, l'Artigue et Soulcem. Le port de Lers ne l'est pas forcément car on peut se garer pour les départs de randonnée et sur la zone de parapente ils sont bien organisés.
Les opportunités	

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*Des exemples à suivre présents sur d'autres territoire, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenariale	Problématique de réflexion uniquement vallée par vallée. Il faudrait aussi développer la ville de Tarascon, car c'est le point central entre axe et le Vicdessos. La réflexion n'est pas assez globale/territoriale. A Tarascon il faudrait dynamiser pour l'accueil (cinéma, piscine, etc.) c'est un carrefour qui générera du monde sur les vallées ensuite.
En matière de préservation /conservation/sensibilisation	<u>Besoin de mettre en place une intervention humaine pour la sensibilisation (pas que des panneaux, car pas suffisant).</u> Idée d'installation de stands de sensibilisation sur les sites les plus fréquentés pendant les périodes de pic.
En matière de valorisation	La valorisation des sports de nature Valoriser le territoire avec un évènementiel qui sensibiliserait. Valoriser plusieurs types d'activités.

	Pour créer des évènements sur le territoire c'est compliqué car il n'y a pas beaucoup de RH ni de moyens. (D'où l'importance de lier le territoire avec Tarascon, car manque de moyen humain)
En matière de gestion des flux	L'accueil ne concerne pas que la gestion des voitures. Plus on agrandit les parkings plus les gens viennent. Donc une réflexion sur la mise en place de navette, mais il faut une réflexion sur les horaires dans ce cas.

Annexe 8 : Compte rendu de l'entretien n°14 d'un acteur du tourisme et des activités de pleine nature

Cible : Acteurs tourisme et activités de pleine nature

Nb : Les mentions en italiques sont des questions de relance

Date entretien	5/05/2021
Type d'entretien (présentiel/distanciel)	Présentiel
Acteur/Structure	Steph Canyoning Ariège
Poste	Moniteur canyoning
Contact	Nom/prénom M. X Mail Tel.

Introduction :

Cet entretien a pour but de mettre en place une démarche consultative. L'objectif est de réaliser un schéma d'accueil du public sur le territoire domanial d'Auzat ainsi que sur le site du Port de Lers.

Je suis Marianne Sauquet, stagiaire à l'ONF pour la réalisation de ce projet durant 6 mois. Ce schéma d'accueil a pour objectif de prendre en compte la multifonctionnalité des espaces forestiers présents sur le périmètre d'étude. C'est pour cette raison que nous souhaitons donner la parole à chacun afin de récolter les attentes, les besoins, mais aussi les points de vue ainsi que les idées des différents acteurs du territoire dont vous faites partie. L'aménagement des territoires pour l'accueil du public permet de préserver les milieux et paysages les plus recherchés, parfois fragilisés par l'impact d'une fréquentation insuffisamment maîtrisée.

Le territoire d'Auzat a vu sa fréquentation augmenter de manière exponentielle à la sortie du premier confinement de l'été 2020. C'est cette nouvelle fréquentation qui a donné lieu à une réflexion globale sous la forme d'un schéma d'accueil du public.

Thème 1 : Contextualisation

Parlez-moi de vous. Quel est votre parcourt ? Depuis quand vivez-vous ici ? Parlez-moi de votre poste, quel est votre quotidien ? Pourquoi faites-vous ce métier ?

M. X, est sur le territoire ariégeois depuis une bonne dizaine d'année qu'il travaille à son compte. Au bureau des guides depuis 7 ans à Axès-les-Termes. Depuis 2 ans en indépendant, avec un autre collègue (spéléo canyon Ariège) en étroite collaboration depuis 2/3ans. Secteur d'activité sur l'Ariège essentiellement. Activité guide de canyon et escalade l'été et élagueur arboriste l'hiver avec sa propre boîte qui tourne bien également sur l'Ariège (50km maximum autour de Foix).

Répartition Economique : la plupart pour pouvoir encadrer le canyon il y a 3 diplômes qui encadrent cette activité : moniteurs escalade et extension canyon ; la même chose en spéléo et canyon ; et accompagnateur en montagne avant

Maintenant un diplôme pour l'encadrement de canyon. M. X à lui passé escalade et canyon à l'époque, cela été plus moniteur escalade et ajout de canyon car c'est rémunérant. 90% du travail est du canyon et non de l'escalade (pareil pour la via ferrata et la spéléo). C'est une activité ludique, facile d'accès (même s'il peut y avoir des critères physiques, sélection avec des petits entretiens pour protéger, privilégie les petits groupes).

Quel est le rôle/les missions de votre structure ?

Non traité.

Des projets en cours ou à venir ?

Non traité.

Thème 2 : Le territoire d'étude

Parlez-moi du territoire d'Auzat. Quelles sont les idées qui vous viennent en tête lorsque je vous parle d'Auzat et du Port de Lers ?

Non traité.

Quelle est selon vous l'identité de ce territoire ?

Non traité.

Thème 3 : Etat des lieux des pratiques et de l'accueil du public

De quelles activités/pratiques de loisir êtes-vous en charge ?

Guide de canyon et escalade l'été

Quel(s) public(s) est concerné par cette pratique ?

A quel moment de l'année ?

Pour le canyon et l'escalade la période d'activité est de fin mai à fin aout. Pas trop l'arrière-saison pour lui car il fait son autre activité. Mais il a quand même de la demande jusqu'à mi-octobre pour les week-ends entre septembre et mi-octobre car belle période pour faire du canyon avec moins de fréquentation. Certains prestataires favorisent d'ailleurs cette période pour la pratique.

Le gros de la saison et du 15 juillet au 15aout. Avant c'est du week-end ou de la prestation ponctuelle.

On l'a vu l'année dernière, c'est vraiment très dense, beaucoup de monde.

Thème 4 : Diagnostic de la pratique

Quelles voies ou point d'accès sont les plus utilisés pour pratiquer cette activité ? CF carte

Quels sont les lieux les plus fréquentés et privilégiés dans la pratique de cette activité ? CF Carte

Quels sont les équipements existants pour la pratique de cette activité ?

Quel est l'état de ces sites et de leurs équipements ?

Quels sont d'après-vous les manques sur ces sites ? Les modifications à apporter ?

Des évènements /manifestations en relation avec cette pratique sont-elles organisées sur le territoire ? A quel moment de l'année ? Fréquentation ? Public ?

Quelles sont les pratiques présentes sur ce territoire ? Et quels en sont les usagers ? A quels endroits ?

A quel moment de l'année ? CF carte

M. X sur son activité canyon fait très peu d'encadrement du canyon sur les scolaire/colo/groupe d'enfants, car ce n'est pas une démarche de formation, plutôt sur du public adulte pour faire de la haute qualité (prestation chère mais aboutie). Pas d'accueil sur le parking à l'arrache, on a un centre d'accueil avec café, mini formation sur l'activité, matériel neuf, un photographe pour la sortie, à la fin un debrief, bières. Petit groupe et taux de fidélisation a 90% environ, le but est de faire revenir les gens, de les faire progresser.

Accueil à la base : location du local des chasseurs de la CCA de Niaux (chasse) local de la mairie qui le met à dispo des chasseurs qui ne s'en servent pas l'été pour ce prestataire de canyon. Permet d'avoir des toilettes pour le public qui arrive de Toulouse contrairement aux autres prestataires qui utilisent les parkings comme point d'accueil.

Dans la démarche qualité on essaye de sortir des canyons « rentables » le canyon de Marc c'est « l'usine à touristes ». Parfois 300 personnes par jour dans ce canyon de Marc, alors qu'il y a d'autre canyons.

M. cible un autre public pour la qualité, des canyons plus techniques avec un encadrement plus technique, la majorité des collègues veulent faire des prestations plus simples. Il ouvre un panel de canyon plus sportif car les clients sont fidèles et qu'ils ont déjà pratiqué pour la majorité. M. X propose aussi des stages, avec un mini-diplôme à la fin pour devenir autonome, en général après 5 ou 6 sorties, parfois moins. 1 initiation, 2 curiosités, 3 ça donne envie, 4 j'ai envie de me former.

Volume de clientèle environ 200 par saison. Pour le futur il souhaite réduire ce chiffre car, physiquement c'est difficile, parfois 1 mois ou 2 pour s'en remettre, il y a des dangers physiques, si blessures gros impact

économique. Souhaite prioriser par la suite son autre activité. Et aussi pour désengorger un peu le canyon, avec des horaires plus décalés s'il fait une seule demi-journée. Car normalement les autres prestataires partent tous à la même heure sur les canyons (8h30-9h30) surtout Marc et l'Argensou, environ 2h30 d'activité pour avoir le temps de laver les combis et enchaîner une deuxième demi-journée.

Pour les parkings : avec le Covid les clients viennent avec leur voiture. D'habitude on s'arrêtait à la base de Niaux et covoiturait jusqu'au site de pratique.

Canyon est une activité très lucrative, donc les prestaires veulent emmener beaucoup de monde sur une saison.

Pratique	Usagers	Voies d'accès
1 : Canyon de Marc	Fréquentation 5/5 Grand public (Prestataires, clubs, amateurs entre copains)	Le canyon/parking « à problème » 2 parkings : le plus petit est très vite saturé (environ 15 places) Le plus grand au-dessus est une langue de terre en bord de route qui peut accueillir environ 20 et 25 places, saturé. Donc après le grand parking se garent au bord de la route dans le virage donc problématique mais pas trop d'autre solution car canyon aussi très fréquenté par les amateurs. Les toilettes sont rarement en fonction, 2 sanitaires dans ce bloc et un point d'eau). Mais se règle dans la saison car c'est le parking qui est saturé. <u>Seule solution essayer par les moniteurs de sensibiliser au covoitfrage les clientèles.</u> Problématique de secours car canyon très fréquenté donc plus grande possibilité d'accident. Mauvaise sélection des participants par certain prestataires. (Hélico une dizaine de fois cette année, pb avec les arbres, <u>il faudrait faire un élagage</u> , faire une sélection d'arbres à retirer, les berges sont principalement sur des terrains privés, mais peut être certains sur terrain ONF). Arrivée du canyon dans le village vacances de Marc, donc

		il faut faire attention au bruit car tension avec le directeur du village vacance car non-respect du lieu.
2 : Canyon de l'Artigue	<p>Fréquentation 4/5 Grand public mais sportif (famille mais pas avec des petits enfants, minimum 14ans) Pratique à la journée sur ce canyon</p> <p>Grosse communication sur ce site notamment de la part de l'OT donc beaucoup de monde qui est un public qui fait n'importe quoi.</p>	<p>Problématique d'accident/secours aussi : camion pompier ne peut pas monter car les gens sont mal garés. Gros pb de parking, sanitaire (1 sur 2 qui marche, l'eau qui souvent ne fonctionne pas).</p> <p>Le parking, l'aménagement de l'aire n'est pas très bien, pas optimisé : <u>les plots en bois limitent les possibilités de places donc pb de signalétique et d'aménagement.</u> <u>La butte centrale qui devrait être aplatie pour augmenter les places (4 ou 5 places).</u></p> <p>Les camping-cars qui se garent n'importe où. Peut-être installer un panneau pour indiquer de stationner correctement car les camping-cars arrivent la nuit quand il n'y personne et le matin cela pose pb avec les prestataires.</p> <p>Quand le parking est plein les gens se garent n'importe où sur la descente du parking, puis sur le long de la route, et petit parking en haut c'est n'importe quoi. Parfois nécessité de gérer au parking de Subra mais trop loin pour faire à pied.</p>
3 : Canyon de l'Argensou	<p>Fréquentation 5/5 Grand public, initiation de base, familiale Partie inférieure Partie supérieure beaucoup plus technique 3/5</p> <p>Du public amateur qui vient aussi se baigner. Pour le canyon, le prestataire essaye d'être discret pour res-</p>	<p>Des aménagements déjà faits avec agrandissement du parking, donc confortable. Pas de problème.</p> <p><u>Manque de la signalétique : en prévention routière, limitation de vitesse, passage piéton car les groupes traversent la route.</u></p>

	pecter les riverains quand il traverse le village. Lui n'a jamais eu de conflit avec les riverains.	
Canyon de escales (pas de numéro car hors zone étude)		
4 : canyon d'Estat	Fréquentation 1/5 Public sportif, canyon le plus sportif, le plus dur (environ 2 ou 3 sorties dans l'année).	Le départ même départ et arrivée aire de l'Artigues
5 : canyon de Subra	Fréquentation 1/5 Idem Ce prestataire et public amateur	Ils font une navette, même arrivée que Artigue mais le départ est Subra.
6 : canyon de belcaire	Idem	Presque personne très marginal, longue marche d'approche, technique, pas très adapté

Thème 5 : Public et fréquentation

Comment qualifiez-vous le public présent à Auzat ? Y a-t-il des distinctions selon les saisons ? Quel profil, quelle origine (ville/pays/urbain/rural/ etc.) ?

Public du canyon : beaucoup d'étrangers (car bonne notion en anglais) pas mal de hollandais, allemand, anglais, clientèle internationale. Beaucoup des prestataires ont des difficultés en anglais, difficile de partager un moment convivial dans une autre langue.

Principalement de l'adulte sportif/cadre, mais aussi de la famille. Pour ce prestataire est le plus cher et cible les adultes cadre. Si le tarif ne convient pas au public, il renvoie sur les autres collègues. Permet de ne pas tourner toujours sur les mêmes canyons, fidélisation très présente.

Quelle distinction est-il possible de faire entre habitants et touristes sur le territoire ? Des comportements différents ?

Non traité.

Peut-on estimer un quantitatif annuel de la fréquentation sur votre pratique ?

Environ 200

Avez-vous remarqué une évolution ces dernières années ? Et depuis le déconfinement lié à la crise sanitaire ?

L'année dernière avec le Covid, un gros changement de pratiquants, de personnes qui sont venues à la montagne en général. Lui n'est pas trop impacté par cela malgré tout. Les gens n'arrivent pas par hasard sur cette pratique avec ce prestataire.

Sur la campagne de communication de l'ADT le canyon de Marc est en fait le canyon d'Argensou sur la photo.

Que pensez-vous si je vous parle de capacité d'accueil du territoire ? (Physique, sociale, écologique, paysagère)

Non traité.

Thème 6 : Environnement et sensibilisation

Quelles sont à votre connaissance les réglementations en matière d'environnement ?

Comment sont-elles perçues par les pratiquants de votre activité ? (locaux/touristes)

Dans votre pratique y a-t-il un aspect sensibilisation à l'environnement ? Quels sont les outils utilisés sur le territoire ? D'après vous ces outils ont-ils un impact sur les visiteurs des sites du territoire ?
Une démarche d'enseignement dans cette pratique avec les petits groupes.

Oui totalement dans sa démarche. Il a fait un BTS GNP auparavant donc vraiment sensible à cela. Donc aborde des notions météo, faune/flore, avait essayé de développer les supports pédagogiques avec l'ANA et julien Vergne (la FFME et l'ANA avait essayé de faire des mallette péda sur le canyon). Sur l'escalade plus de temps pour la sensibilisation, sur le canyon cela est plus compliqué car la pratique est assez rapide, comme c'est une pratique impressionnante, donc le temps pédagogique plus sur le fait de rassurer, et aussi sur l'aspect technique. L'aspect environnemental plutôt sur les sorties à la journée sur l'Artigues, car il y a une marche, donc on sensibilise un peu sur les traces, les paysages environnants, découverte des arbres.

Production ANA/FFME : des stickers et des posters sur les lieux d'accueil, les stickers sur les casques des participant qui rpz des animaux pour essayer de les retrouver dans le canyon. Mais pb avec les stickers qui ne tiennent pas trop bien dans l'eau. Mais difficile de la faire aussi formellement. Quand cet outil a été mis en place ça a été dur d'avoir des retours pour l'améliorer. Pense que très peu des confrères parle.

Une journée qui serait en préparation pour sensibiliser les moniteurs à comment sensibiliser dans la pratique. Il faut pour sensibiliser, dans un premier temps que les moniteurs soient eux même sensible. Temps de sensibilisation uniquement sur les marches d'approche sinon pas de temps.

Les panneaux s'abiment ils n'intéressent pas vraiment les gens.

Quels sont les comportements des usagers par rapport à l'environnement naturel (forêt/montagne/eau) du territoire ?

Non traité.

Thème 7 : Problématiques

Quels sont les risques liés à la pratique de ces activités ?

Non traité.

Quels sont les conflits d'usage éventuels en relation avec ces activités ?

Non traité.

Avez-vous des constats ou des témoignages positifs ? Des initiatives locales/de bonnes pratiques/des projets positifs pour le territoire ?

Non traité.

D'après-vous qu'est ce qui fait la force de cette pratique ?

Canyon activité à la mode, pratique importante pour le territoire d'Auzat car brasse beaucoup de monde. Il pense entre 15 et 20 professionnels a travaillé (spéléo/escalade/canyon) du coup l'avantage de la vallée est la petite condensation de canyon à environ 15-10km à la ronde avec des parcours variés, faciles, sportifs, à la demi-journée, à la journée pour proposer à tous public (famille, adulte, sportif, etc.)

Thème 8 : Perspectives

Quelles sont les besoins et les attentes ? (De votre structure/des locaux/des visiteurs) Quelles pistes de développement faudrait-il envisager pour la pratique ?

Pas d'attente particulières, ne pas trop transformer les lieux, c'est à chacun de s'adapter à l'environnement. Si on aménagement trop, on amène plus de monde, on dénature le lieu.

Quels sont d'après vous les points noirs en matière d'aménagement et d'accueil du public ? CF Carte

Quelles action devraient/pourraient être entreprises ? Avec quels acteurs ? CF Carte

Quels aménagements vous paraîtraient adaptés ? Sur quels emplacements ? CF Carte

Il s'agit ici d'une liste d'exemples non-exhaustifs, les possibilités sont multiples, n'hésitez pas à me faire part de vos idées

Aménagements / infrastructures	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
La création d'aire d'accueil				
Installation de mobilier et équipements : table-bancs, barbecues, abris, observatoires, belvédère, WC (sèche ou classique), poubelles, etc.				
Aire de découverte (sentier pédagogique, cheminement, panneaux d'interprétation, etc.)				
Signalétique et panneaux : - signalétique routière, - signalétique d'orientation, - panneaux d'informations (plan de situation, historique, scientifiques, etc.) - bornes botaniques (avec QR CODE ?)				
Barrières et clôtures				
Passerelles et caillebotis				
Aire de stationnement /range-vélo, etc.				
Sentier sportif : piéton, cyclable, équestre Avec installation d'agrès ludique et sportifs				
Moyens de gestion des flux : installation de portique de hauteur ; de parking avec tarification ; interdiction de circulation (ciblés sur certains types de véhicules/certaines périodes de l'année, etc.), autres				
Autres				
Actions/ animations /Partenariats	Emplacement(s) ciblé(s)	Objectifs	Priorisation	Commentaires
Conventions				

Animations déléguées à des partenaires				
Projets participatifs (action(s) de nettoyage, etc.)				
Formations				
Autres				

Bilan et enjeux à l'échelle du territoire

Si vous deviez décrire et analyser le territoire en matière d'accueil du public quel(le)s seraient

Les points forts, les atouts	Le coté sauvage, le contact avec la nature et les gens. L'aspect rural, le bien manger, un bon accueil (hébergeurs, les clients sont contents, bien conseillés).
Les points noirs, les faiblesses	Grosse communication sur les grands sites Occitanie, qui sont des portes d'entrée de découverte de l'Ariège mais cette entrée cible une population particulière (grand public famille, senior, pas vraiment un profil de sportif). Il faudrait continuer à développer la communication sur l'outdoor. De manière générale en Ariège <u>manque de structures hôtelières</u> (il y a des campings, b&b, etc.) et de qualité/étoilé (public de niche).
Les risques	
Les opportunités	Proximité avec Toulouse

Quels seraient d'après vous les enjeux prioritaires et actions à mener sur le territoire en relation avec l'accueil du public ? (*Des exemples à suivre présents sur d'autres territoire, etc.*)

En matière de gestion administrative/partenariale	
En matière de préservation /conservation/sensibilisation	
En matière de valorisation	Il faut faire la promotion d'autres sports, moins communiquer sur l'Artigue.
En matière de gestion des flux	

Table des figures

Figure 1 : Politique de protection des paysages	18
Figure 2 : Schéma de la gestion forestière en France	45
Figure 3 : Carte organisation territoriale ONF	70
Figure 4 : Périmètre d'étude.....	74
Figure 5 : Carte des portes d'entrée principales du territoire	75
Figure 6 : Carte des surfaces boisées	76
Figure 7 : Photo de l'étang d'Izourt	78
Figure 8 : Photo de l'étang de Soulcem	78
Figure 9 : photo de l'étang d'Arbu	78
Figure 10 : photo étang de Médécourbe	78
Figure 11 : Zone d'estive	78
Figure 12 : Zone d'estive	78
Figure 13 : Photo Orris.....	79
Figure 14 : Carte activité pastorale	80
Figure 15 : Photo panneau lâchés d'eau EDF	81
Figure 16 : Etapes d'un schéma d'accueil du public:	88
Figure 17 : Valeurs en matière d'accueil du public:.....	89
Figure 18 : Comités de pilotage initialement prévus	91
Figure 19 : Carte Hébergements et gîtes d'étape	101
Figure 20 : Carte des lieux et sites d'intérêt touristique et naturel.....	101
Figure 21 : Carte d'identification des aires et sites d'accueil	102
Figure 22 : exemple d'analyse d'une aire d'accueil.....	104
Figure 23 : Schéma de priorisation des sites et aires d'accueil	113
Figure 24 : Carte hiérarchisation des aires et sites d'accueil, portes d'entrée	114
Figure 25 : Exemple cartographie inventaire des équipements	120
Figure 26 : Carte des sites d'escalade	121
Figure 27 : Carte du risque de chutes de blocs	122
Figure 28 : format type de fiche action.....	124
Figure 29 : processus de réalisation de l'état des lieux aux fiches actions	146

Figure 30 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 1 : Mobilité et gestion des flux.	150
.....
Figure 31 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 2 : Sensibilisation.	160
Figure 32 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 3 : Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public.	164
Figure 33 : Résumé des fiches actions proposées sur l'axe 4 : Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau.....	169

Table des tableaux

Tableau 1 : Les modes de gestion des flux touristiques:	37
Tableau 2 : programmes de protection	81
Tableau 3 : trame des guides d'entretien	93
Tableau 4 : liste des acteurs du tourisme/ activités de pleine nature	94
Tableau 5 : tableau de mise en cohérence des enjeux et des fiches actions	168

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction générale	8
Partie 1 : Environnement, sensibilisation et accueil du public : définition des différents concepts.....	10
Introduction Partie 1	11
Chapitre 1 : Environnement et patrimoine naturel	12
1.A quoi correspond la notion de patrimoine, comment la nature devient patrimoine ?	12
1.1.Définition du patrimoine	12
1.2.Le processus de patrimonialisation	13
2.L'environnement naturel	14
2.1.La biosphère, point d'entrée pour la compréhension de l'environnement naturel	14
2.2.Composantes de l'environnement naturel : la biodiversité, la faune, la flore	14
2.3.Les concepts de protections encadrés par le droit	15
3.Le patrimoine naturel.....	21
3.1.La patrimonialisation de la nature : Un patrimoine hérité à sauvegarder, un bien commun.....	21
3.2.Liste mondiale de l'UNESCO	23
3.3.Acteurs inhérents au patrimoine naturel.....	24
Chapitre 2 : La sensibilisation, créatrice de lien entre tourisme et environnement	26
1.Le tourisme et son impact sur l'environnement	26
1.1.Le tourisme, phénomène en constante augmentation : nécessité de préserver la qualité de vie des habitants	26
1.2.L'environnement en danger, lié à un tourisme mal maîtrisé	27

1.3.Le patrimoine naturel comme attrait touristique, un lien indissociable	28
2.Sensibilisation à l'environnement et au territoire. Et en forêt ?.....	29
2.1.Des vocables multiples	29
2.2.La pratique touristique, une piste pour sensibiliser	34
Chapitre 3 : Aménagement et accueil en forêt et territoire domanialement montagnard	40
1.Les territoires forestiers	40
1.1.Définition de la forêt	40
1.2.La multifonctionnalité de la forêt.....	42
1.3.La gestion forestière : Droits d'usages, Code et Régime forestier	44
1.4.Pas UNE forêt, mais DES forêts : La diversité forestière	46
1.5.L'Imaginaire social de la forêt.....	47
1.6.Liens entre territoires ruraux, forestiers et montagnards.....	49
2.Tourisme en espaces forestiers montagnards	50
2.1.Pratiques et usages : une méconnaissance du territoire.....	50
2.2.Les conflits d'usages en forêt.....	51
2.3.Liens entre pastoralisme et tourisme	52
2.4.Particularité des territoires forestiers montagnards dans la pratique touristique	53
2.5.L'attrait des citadins pour les espaces ruraux, naturels et forestiers	55
2.6.L'attrait des citadins pour la montagne.....	56
3.Valorisation et aménagement des territoires spécifiques : forêt et montagne	57
3.1.La valorisation patrimoniale.....	57
3.2.La valorisation des activités	57
3.3.La valorisation à travers l'aménagement.....	59
3.4.Routes et Mobilités.....	60
3.5.Les équipements, outils de l'aménagement	61
Conclusion Partie 1	62

Partie 2 : L'accueil du public au sein de l'Office National des Forêts : Mission, méthodologie et résultats de l'état des lieux	63
Introduction partie 2	64
Chapitre 1 : L'office National des Forêts et le terrain d'étude d'Auzat	65
1.L'Office National des Forêts, gestionnaire majeur des forêts françaises	65
1.1.Historique	65
1.2.Missions	65
1.3.Positionnement et valeurs	66
2.Fonctionnement de cet acteur majeur	67
2.1.Organisation territoriale	67
2.2 Organisation juridique : le régime forestier	68
3.Présentation du terrain	69
3.1.Un contexte historique local spécifique	69
3.2.La Vallée de Vicdessos, un territoire domanial montagnard	71
3.2.1.Cartographie du périmètre du territoire d'étude	71
3.2.2.Une topographie spécifique	74
3.1.3 Espaces forestiers du territoire	74
3.3.Le patrimoine local	75
3.3.1.Le patrimoine naturel et paysager, principal attrait du territoire	75
3.3.2.Le petit patrimoine bâti	77
3.4.Les usages spécifiques du territoire	78
3.4.1.Pastoralisme	78
3.4.2.L'hydroélectricité	78
3.4.3.Activités de pleine nature	79
3.4.4.La protection environnementale	80
Chapitre 2 : Présentation de la mission de réalisation d'un schéma d'accueil du public et de la méthodologie utilisée	84
1.La mission	84

1.1.Les besoins et enjeux, qui découlent de la commande.....	84
1.2.La crise sanitaire, le point de bascule de la réflexion en termes d'accueil du public	85
1.3.Qu'est-ce qu'un schéma d'accueil du public ?	85
2.Gouvernance du projet.....	88
2.1.Comité de pilotage et démarche de concertation	88
2.2.Rôle de l'ONF dans la réalisation du SAP.....	90
3.Méthodologie utilisée.....	91
3.1.Etat des lieux interne.....	91
2.2.Les entretiens bilatéraux auprès des acteurs du territoire, démarche consultative et qualitative	92
Chapitre 3 : Les conclusions issues de l'état des lieux.....	97
1.Contenu de l'état des lieux	97
2.Analyse spatiale du territoire	98
3.Synthèse des enjeux en matière d'accueil du public.....	103
3.1.Enjeux à l'échelle du territoire.....	103
3.2.Enjeux à l'échelle des sites d'accueil	110
Conclusion Partie 2	114
Partie 3 : Réalisation du Schéma d'Accueil du Public : résultats et préconisations	115
Introduction Partie 3	116
Chapitre 1 : Le montage du Schéma d'Accueil du Public	117
1.Une expertise globale pour la conception d'un SAP.....	117
1.1.Conception des cartographies.....	117
1.2.Processus de validation des propositions	119
2.Formulation des fiches actions	122
2.1.Composition des fiches actions.....	122
2.2.Focus sur les coûts	123

2.3.Focus sur le maître d'ouvrage et la validation par le gestionnaire.....	124
3.Financement des propositions : le plan <i>Avenir Montagne</i>	124
Chapitre 2 : Présentation des scénarios d'accueil par site et aire	126
1.Rappel de la priorisation des sites.....	126
2.Scénarios d'accueil sur les sites prioritaires : Les fiches action	126
2.1.L'aire d'accueil de l'Artigue	126
2.2Site des abords de Soulcem	133
2.3.Aire du Carla	135
2.4.Site de Lers-Bas Tourbière	139
2.5.L'aire d'accueil de la Massada	140
Chapitre 3 : Présentation des actions préconisées à l'échelle du territoire.....	143
1.La définition des axes stratégiques	143
2.Axe 1 : Mobilité et gestion des flux	144
2.1.Explication de l'axe stratégique.....	144
2.2.Fiches actions mobilité et gestion des flux	145
3. Axe2 : Sensibilisation.....	149
3.1.Explication de l'axe stratégique Sensibilisation	149
3.2.Fiches actions sensibilisation	149
4. Axe 3 : Gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public.....	159
4.1.Explication de l'axe stratégique.....	159
4.2.Fiches actions gouvernance et gestion partenariale de l'accueil du public	159
5. Axe 4 : Valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau	162
5.1.Explication de l'axe stratégique valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau.....	162
5.2.Fiches actions valorisation des activités de pleine nature et mise en réseau	163
6.Mise en cohérence des propositions d'actions avec les enjeux du territoire	167
Conclusion Partie 3	171

Conclusion générale.....	173
Bibliographie.....	176
Table des annexes.....	182
Annexes.....	183
Table des figures	240
Table des tableaux.....	242
Table des matières	243

Résumé

Le développement du tourisme raisonnable et durable en territoire forestier et montagnard est au cœur de ce travail. Cette étude et la mission confiée par l'Office National des Forêts a permis une réflexion globale sur un territoire en matière d'accueil du public, celui d'Auzat situé en Ariège. Le territoire d'Auzat est attractif et il fut un terrain d'étude privilégié pour questionner le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, des populations et de la sécurité des usagers. Le champ d'étude de l'accueil du public est vaste et concerne des domaines multiples qui ont été questionnés tout au long de la mission : mobilité et gestions des flux sur le territoire ; sensibilisation à l'environnement et au territoire de manière générale ; gouvernance de l'accueil du public par les pouvoirs en place ; valorisation des activités de pleine nature ; mais aussi aménagements à l'échelle de sites d'accueil. À la suite d'un état des lieux du territoire approfondi, grâce à des recherches et des entretiens qualitatifs, de nombreuses actions ont été proposées au Comité de Pilotage composé d'élus locaux et de structures territoriales. Ces actions doivent être sélectionnées à l'échelle du territoire et à l'échelle des sites, par le comité de pilotage afin de convenir d'une stratégie de développement touristique adaptée et respectueuse du territoire pour les années à venir.

Mots clés : Accueil du public – mobilité - sensibilisation – gouvernance - valorisation des activités de pleine nature - aménagements

Summary

Study's subject is tourism sustainable and well-reasoned development in forest and mountain territory. This study and the mission allowed a global reflection about public reception. The ground of study was Auzat's council, located in Ariège. Auzat is an attractive territory and it was perfect to study about environmental, population and security respect. The theme of the reception of the public is huge : mobility, environmental awareness, public reception governance, outdoor activities' promotion ; place's planning. After an inventory, many actions were proposed to improve the public reception in sustainable development of tourism at Auzat. The steering group composed by local elected and territorial structures, have to select actions most appropriate for this territory for next years.

Key words : public reception – mobility – awareness – governance – outdoor activities' promotion - layout